This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

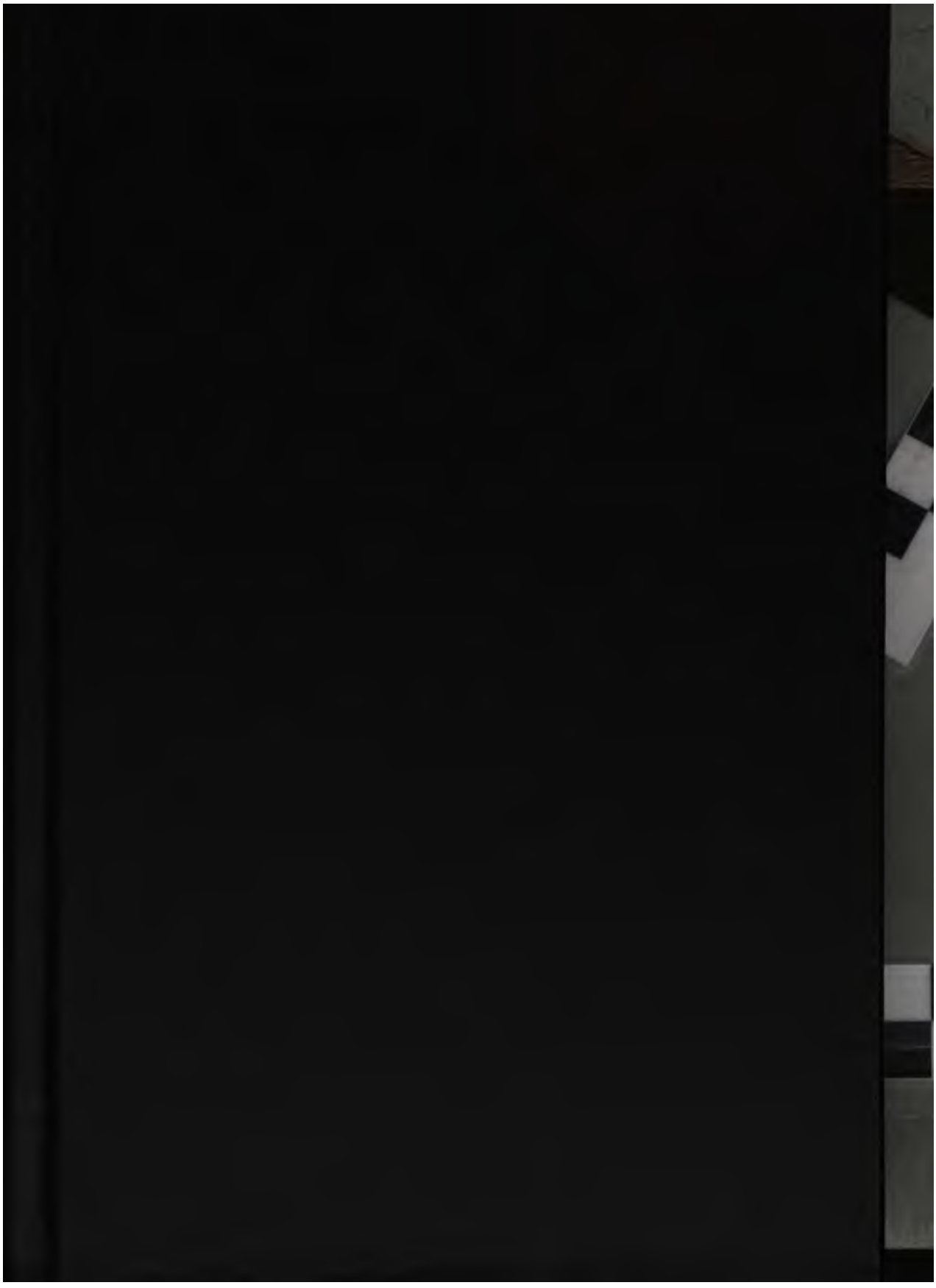

NFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVE
VERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBR
ARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STAN
LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · S
· STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD U
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY L
NFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVE
VERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBR
ARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STAN
LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · S
· STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD U
UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY L

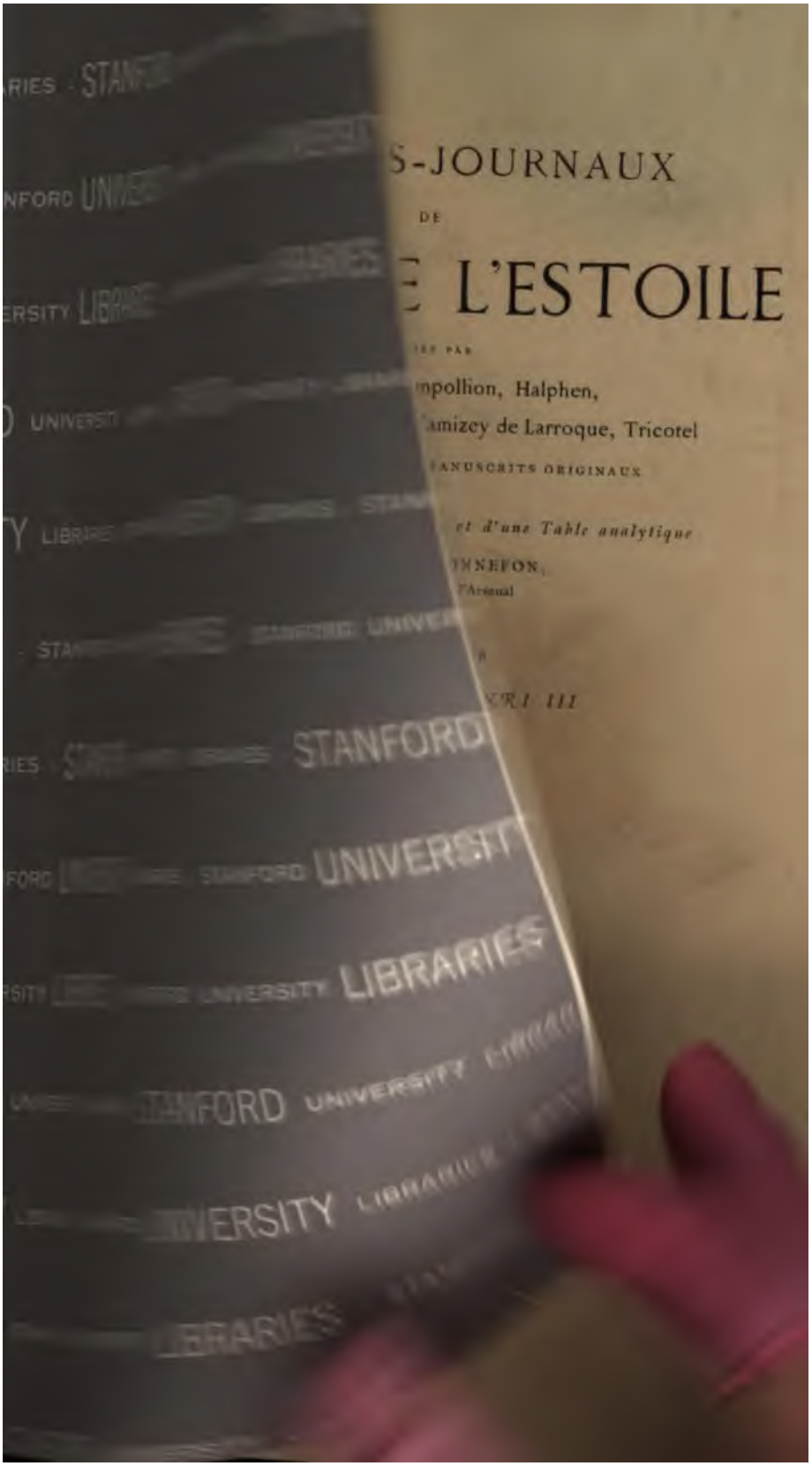
S-JOURNAUX
DE
L'ESTOILE
mpollion, Halphen,
Lamizey de Larroque, Tricotel
et d'une Table analytique
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

PUBLIÉS PAR

MM. Brunet, Champollion, Halphen,

Paul Lacroix, Charles Read, Tamizey de Larroque, Tricotel

ÉDITION CONFORME AUX MANUSCRITS ORIGINAUX

ET

Suivie d'une Étude biographique et d'une Table analytique

PAR M. PAUL BONNEFON,

de la bibliothèque de l'Arsenal

TOME PREMIER

JOURNAL DE HENRI III

1574-1580

PARIS

ALPHONSE LEMERRE, EDITEUR

27-31, PASSAGE CHOISEUL, 27-31

M DCCC LXXXVIII

MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

I

LE

SOUFFLET DE LA VIE HUMAINE.

Le Cœur est une forge où forgent à deux mains
Sathan, la Chair, le Monde, un monde d'entreprises;
L'Enclume et les Marteaux sont les moiens humains.
Les Charbons alumés nos foles convoitises.
La Matière est un RIEN qui reçoit toutes guises,
Richesse, Honneur, Estats, sous la trempe du bien.
Mais la MORT, *par derrière, usant de ses surprises,*
Vient crever le Soufflet, et ne s'achève RIEN.

1580.

REGISTRE-JOURNAL

ANNÉE 1574

MAY.

Mort du Roy Charles IX^e^. — Le dimanche 30^e^ may, jour de Pentecoste 1574, sur les trois heures après midi, Charles IX^e^, Roy de France, atténué d'une longue et violente maladie de flux de sang, à raison de laquelle on avoit préveu son décès plus de trois mois auparavant, mourust au Chastel de Vincennes-lès-Paris, aagé de 23 ans onze mois et quatre ou cinq jours, après avoir régné XIII ans six mois ou environ, en guerres et urgens affaires continuels. Et laissa une seule fille, de Madame Ysabel d'Austriche son espouse, nommée Marie Ysabel de France, aagée de dix-neuf mois ou environ, et le Roiaume de France troublé de guerres civiles, soubs les prétextes de religion et bien publiq, quasi par toutes les provinces d'icelui; spécialement ès pays de Languedoc, Provence et Dauphiné, Poictou, Xainctonge, Angoumois et Normandie, où les Huguenos et leurs Catholiques associés, mal contens, avoient occupé plusieurs villes et places fortes et tenoient les champs en grandes trouppes.

Assemblée de la Cour au Palais le lendemain de la Pentecoste. — Le lundi dernier jour dudit mois de may,

au matin, la Cour de parlement s'assembla au Palais, combien qu'il fust feste, et députa certains présidens et conseillers d'icelle, pour aller au Chastel de Vincennes supplier Madame Caterine de Médicis, mère du feu Roi, d'accepter la régence et entreprendre le gouvernement du roiaume, en l'absence et en attendant la venue du Roy Henri, son fils, estant en Polongne.

A mesme effait, ledit jour, l'aprèsdisnée, les Prevost des Marchans et Eschevins de Paris, suivis de plusieurs conseillers et notables bourgeois de ladicte ville, allèrent audict Chastel de Vincennes faire semblables prières et requestes à ladicte Roine, mère du feu Roy, qui volontiers accepta ladite régence et charge, suivant l'intention du feu Roy, son fils, qui peu d'heures avant son décès l'avoit ainsi déclaré et ordonné.

Cette mesme aprèsdisnée, le corps du feu Roy, qui par l'espace de 24 heures avoit demeuré mort en son lict, le visage descouvert, où chacun le pouvoit voir, fut, par les médecins et chirurgiens, ouvert et embasmé et mis dedans un plomb.

Juing.

Le mardi premier jour de juing, au soir, la Roine-Mère et tout le surplus de la Cour vinst coucher au Chastel du Louvre, à Paris, laissant le corps du Roy mort audit lieu de Vincennes, accompagné des seingneurs de Lanssac et de Rostain, et de Religieux faisans les prières jour et nuict à la manière accoustumée.

Portes du Louvre murées, et pourquoi. — Le mecredi 2e, la Roine-Régente fist murer toutes les portes et entrées du Chastel du Louvre, et n'y laissa autre entrée que celle de la grande porte, qui est entre les Jeux de paume, regardant vers l'hostel de Bourbon, de laquelle

encore ne laissa-t-on que le guischet ouvert, avec grande garde d'archers par le dedans et un corps de garde de Suisses par le dehors, mesme fait clorre de murs les deux bouts de la rue du Louvre, y laissant portes de chaque costé pareillement gardées des Suisses. Et estoit bruit que ce faisoit-elle, pour doute des entreprises et conspirations secrettes, jà dès les Pasques précédentes, descouvertes, et pour raison desquelles, dès la fin du mois d'avril précédent, Tourtet, secrétaire de Granchamp, Conconnas, gentilhomme piedmontois, et la Molle, gentilhomme provençal, avoient esté décapités et mis en quatre quartiers en la place de Grève; et les seingneurs mareschaux de Monmoranci et Cossey, dès le quatriesme jour de may, mis prisonniers en la Bastille et arrestés soubs seure garde.

Régence de la Roine-Mère.— Le jeudi 3e juing, les lettres de la régence de la Roine furent publiées en la Cour en plaine audiance, ouy et ce requérant le Procureur-général du Roy, enthérinées et homologuées, et puis imprimées. Le vendredi 4e, furent dépeschés, de la part de la Roine, de M. le duc d'Alençon et du Roy de Navarre, trois signalés gentilshommes, à sçavoir: le seingneur de Rambouillet, pour la Roine, le jeune seingneur Destrées pour M. le Duc, et le sieur de Miossans pour le Roy de Navarre, pour aller en Polongne annoncer au Roy la mort du feu Roy, son frère, lui congratuler l'adeption de la couronne de France et le prier d'accélérer sa venue en son Roiaume, pour y establir son Estat, et obvier aux grands maux et inconvéniens qui pouvoient advenir par sa plus longue demeure.

Commissaires pour faire le procès au comte de Mongommeri. — Le samedi 5e, commission fut décernée aux seingneurs Vialard, président de Rouen, et Poisle, con-

seiller de la Grande Chambre au Parlement de Paris, pour aller faire le procès au comte de Mongommeri, chef des Huguenos soubslevés au pays de Normandie. Lequel, après s'estre emparé des villes de Sainct-Lo, Querantan et autres places de la Basse-Normandie, s'estant retiré à Domfront en Pissaie, le jeudy 27e jour de may, avoit esté, par les seingneurs de Matignon, Fervaques et autres capitaines catholiques, pris prisonnier audit Chasteau de Domfront et depuis mené au Chasteau de Caen, et là détenu soubs bonne et seure garde.

Le dimanche 6e, le comte de Rais, mareschal de France, arriva à Paris, retournant de Polongne, où il estoit, dès le mois de décembre précédent, allé accompagner le Roy de Polongne à sa réception et couronnement, et rapporté promesse de plusieurs seingneurs d'Alemagne de secourir le Roy d'hommes, à son besoin, moiennant certaines sommes de deniers stipulées, et seureté de passage par l'Alemagne pour le Roy de Polongne, revenant en France.

En ces jours, se descouvrirent plusieurs gens de guerre, tant de cheval que de pied, tenans les champs vers Trappes, Versailles, Vesines, Virofley et villages circonvoisins, et vivans à discrétion, desquels on ne peust onques sçavoir les noms, ne l'entreprise.

Mort de l'ambassadeur de Mantoue. — Le 12e juing, mourust à Paris l'ambassadeur de Mantoue, duquel on fist saisir tous les meubles et mettre en la main du Roy.

Ce jour, s'esleva un faux bruit à Paris de M. de la Noue, qu'on disoit avoir quitté le parti et religion des Huguenos, pour se soubmettre au bon plaisir du nouveau Roy, et de la Roine-Régente, sa mère.

Tombeau du Roy Charles IXe, très-scandaleux, publié et semé à Paris. — En ce temps, il courut secrettement,

à Paris, ung Tombeau satyrique du feu Roy Charles IX^e^, basti de la main d'un Huguenot (comme on présupposoit), qui ne pouvoit oublier la journée de S.-Berthélemi (encores que beaucoup l'attribuent à un advocat du Parlement de Paris, très-catholique). Icelui, passant de main en main, tumba entre les miennes, ce samedi 12^e^ juing, et est tel :

TUMBEAU DE CHARLES IX^e^, ROY DE FRANCE.

1574.

Plus cruel que Néron, plus rusé que Tibère;
Hay de ses subjets, moqué de l'estranger;
Brave dans une chambre à couvert du danger;
Mesdisant de sa seur, despit contre sa mère;
Envieux des hauts-faits du roy Henri son frère;
Du plus jeune ennemi; fort promt à se changer;
Sans parole et sans foi, hormis à se vanger;
Exécrable jureur et publiq adultère;
Des Eglises premier le domaine il vendist,
Et son bien et l'autrui follement despendist;
De vilains il peupla l'Ordre des chevaliers,
La France, d'ignorans prélats et conseillers :
Tout son règne ne fut qu'un horrible carnage,
Et mourut enfermé comme un chien qui enrage.

E. P.

Prise de la ville de S.-Lo, en Normandie. — Le dimanche 13^e^ juing, arrivèrent les nouvelles à Paris de la ville de Sainct-Lo, prise d'assault par les Catholiques, auquel moururent des assaillans beaucoup de braves soldats, et furent blessés audit assault le seingneur de Laverdins et le capitaine Solles, gascon, avec quelques autres gentilshommes signalés du parti du Roy. Mais enfin, estans forcés, après avoir soustenu plus de trois

grosses heures, le capitaine Colombières, qui y commandoit dedans pour les Huguenos, aiant esté tué sur la bresche et ung de ses fils auprès de lui, tout fust mis au fil de l'espée, jusques aux femmes mesmes qu'on disoit avoir, durant ledit siége et audit assault, fait merveilles de bien secourir leurs hommes de tout ce que femmes peuvent servir en telles affaires.

Response magnanime du capitaine Colombières au sieur de Mongommeri. — Le jour précédent l'assault, qui fust le jeudi 10e de ce mois, on y avoit mené le comte de Mongommeri, prisonnier, pour le monstrer au seingneur Colombières, afin de l'induire à se rendre; ce qu'aussi Mongommeri, par l'induction de ceux qui le tenoient, tascha le plus qu'il peust de lui persuader; mais autre, sans s'estonner autrement, lui fist une response d'un capitaine résolu et déterminé tel qu'il estoit : « Non, non, lui dist-il, mon capitaine, je n'ay point le « cœur si poltron que de me rendre, pour estre mené à « Paris servir à ce sot peuple de passetemps et de spectacle en une place de Grève, comme je m'asseure qu'on « vous y verra bientost. Voilà le lieu (monstrant la « bresche) où je me résouls de mourir, et où je mourrai « possible dès demain, et mon fils auprès de moi. » Ce qui advinst.

Mort du seingneur de la Tour. — Le mardi 15e juing, mourust à Paris messire Charles de Gondi, seingneur de la Tour, frère des comte de Rais, mareschal de France, et de l'évesque de Paris, de despit et mélancolie, comme en fut le bruit tout commun, de ce qu'estant maistre de la garde-robbe du Roy naguères deffunct, il avoit esté privé des meubles et accoustremens dudit deffunct Roy, et autres droits à lui appartenans audit tiltre, par sondit frère aisné le comte de Rais, qui avoit

voulu avoir la despouille et droits dessusdicts comme ayant baillé ou fait bailler audict la Tour, son frère, ledit estat de maistre de la garde-robbe, et estant cause de tout son bien et avancement.

Généalogie du comte de Rets, et de l'ancienne et bonne fortune de lui et de ses frères. — Ce comte de Rais estoit fils aisné d'un banquier florentin de Lyon, nommé Gondi, seingneur du Péron, duquel la femme italienne avoit trouvé moien d'entrer au service de la roine Katherine de Médicis, et avoit eu charge de la nourriture des enfans du Roy Henri et d'elle, en leur maillot et enfance. Mesme disoit-on qu'elle avoit aidé à la Roine, qui avoit demouré dix ans mariée sans avoir lignée, à faire lesdits enfans : qui fut cause de la faire tellement aimer de la Roine-Mère, qu'après la mort du Roy Henri son mari, estant parvenue au maniement et gouvernement des affaires, pour le bas aage de Charles IX^e^, son fils, en moins de quinze ans elle avoit si bien avancé les enfans de ladite dame du Péron, qui au jour du décès du Roy Henri n'avoient pas tous ensemble deux mil livres de revenu, et de patrimoine, leurs debtes paiées, cent sols vaillant, que ledit comte de Rais, lors du décès dudit Roy Charles IX^e^, estoit premier gentilhomme de la chambre du Roy, et mareschal de France; outre autres plusieurs estats qu'il tenoit, possédoit cent mil livres de rente pour le moins, et avoit en argent comptant et en meubles la valeur de quinze à dix-huict cent mil livres; et son frère, M^e^ Pierre Gondi, outre l'évesché de Paris, tenoit encore pour trente ou quarante mil livres d'autres bénéfices, et avoit d'argent comptant et de meubles la valeur de 200 mil escus, et ledit seingneur de la Tour, qui estoit le dernier frère, quant il mourust, estoit capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier de l'Ordre, et

maistre de la garde-robbe du Roy; et tous trois, du Conseil privé dudit seingneur Roy: qui est un des miracles ou des jouets de fortune de nostre temps, digne d'estre adjousté au chapitre de Valère : *De iis qui ex humili loco ad summas fortunas evaserunt.*

Mongommeri à Paris. — Le mecredy 16e, Gabriel comte de Mongommeri fust mis en la tour quarrée de la Conciergerie du Palais à Paris, après avoir esté veu et ouï sur certains points par la Roine-Régente, par le Chancelier, et par certains présidens de la Cour, et fut amené de Caen à Rouen et de Rouen à Paris, par quatre compagnies d'hommes d'armes et deux compagnies de gens de pied, sous la conduite du seingneur de Vassé.

Exécution d'un capitaine nommé la Roche. — La veille de la Saint-Jean, le Feu fust mis en Grève par le Prévost des marchans, sans aucune solennité ni démonstration d'allégresse, mesme sans ouïr son de tabourin, ne trait de harquebouse ou artillerie, à cause de la mort du Roy encores toute fraische. Et audit lieu fut pendu un, qu'on disoit s'apeler le Capitaine de la Roche, et avoir esté moine, cordelier ou jacobin, et depuis diacre ou ministre de la Religion, attaint et convaincu, à ce qu'on disoit, de quelque conspiration.

L'arrest et exécution du comte de Mongommeri à Paris, le samedy 26e *juing* 1574. — Le samedy 26e juing, le comte de Mongommeri, par arrest de la Cour de Parlement de Paris, fust tiré de la Conciergerie du Palais, mis en un tumbereau, les mains liées derrière le dos, aveq un prestre et le bourreau, et de là mené en la place de Grève, où il fust décapité, et son corps mis en quatre quartiers. Par ledit arrest il fust condamné, comme attaint et convaincu du crime de lèze-majesté, à souffrir en son corps les peines susdittes, ainsi que l'exécution en ensuivist;

et encore, à avoir la question extraordinaire, qu'il eust; déclaré dégradé de noblesse; ses enfans, qu'il laissa onze en nombre, neuf fils et deux filles, vilains, intestables, incapables d'offices; ses biens acquis et confisqués au Roy et autres, auxquels la confiscation en pourroit appartenir. Quand son arrest lui fut prononcé, et en le menant au supplice, il disoit à haute voix qu'il mouroit pour sa religion, qu'il n'avoit oncques fait trahison ne autre faute à son prince; combien que la vérité fust qu'aiant sa vie, ses moiens et sa religion asseurés en Angleterre, où il estoit bien venu, mesmes près de la Roine, il avoit passé la mer exprès pour venir troubler son pays et l'Estat de son maistre, *crime capital devant tous les juges du monde*, dont il s'excusoit sur le commandement que lui en avoit fait un *des plus grands du Roiaume*, sans l'avoir voulu jamais nommer, mesme à la question, sinon qu'on le tenoit pour la seconde personne *de la Maison* de France. Il dit aussi qu'il n'avoit fait mal ou offense à personne quelconque; qu'il estoit prisonnier de guerre, et qu'on ne lui gardoit pas les promesses qu'on lui avoit faites à Domfront, quand il s'y rendist prisonnier entre les mains du seingneur de Vassé, à charge expresse qu'il auroit vie et bagues sauves. Il ne voulust point se confesser à nostre M^e^ Vigor, archevesque de Narbonne, qui s'alla présenter à lui en la chapelle pour l'admonester, ne prendre ou baiser la croix qu'on a coustume de présenter à tous ceux qu'on mène au dernier supplice, ni aucunement escouter ou regarder le prœbstre qu'on avoit mis au tombereau près de lui. Mesmes à ung cordelier, qui, le pensant divertir de son erreur, lui commença à parler et dire qu'il avoit esté abusé, le regardant fermement, lui respondit : « Comment abusé! Si je l'ay esté, ç'a esté par « ceux de vostre ordre, car le premier qui me bailla

« jamais une Bible en françois et qui me la fist lire, ce « fust ung cordelier comme vous, et làdedans j'ay appris « la religion que je tiens, qui seule est la vraie, et en « laquelle ayant depuis vescu, je veux, par la grace de « Dieu, y mourir aujourd'hui. »

Estant venu sur l'eschaffaut, il pria le peuple de prier Dieu pour lui, récita tout haut le Symbole, en la confession duquel il protesta de mourir. Puis, aiant fait sa prière à Dieu à la mode de ceux de la Religion, eust la teste trenchée, laquelle, le lundi ensuivant, 28e juing, fust mise sur un posteau en la place de Grève, et, la nuit, en fut ostée par le commandement de la Roine-Mère, qui assista à l'exécution, et fust à la fin vengée, comme dès longtemps elle désiroit, de la mort du feu Roy Henri son mari, encore qu'il n'en peust mais, par le moien du seingneur de Vassé, qui, usant de la foi du temps, lui mist entre les mains ce pauvre gentilhomme, auquel la Justice n'eust sceu faire plaisir quand elle eust voulu.

La ville de Quérantan rendue. Le sieur de Guiteri. — Le 28e jour de juin, la ville de Quérantan fust rendue à M. de Mattignon, qui l'estoit allé assiéger et battre, après la prise de Sainct-Lo, et fut la composition telle, que des Huguenos qui estoient dedans, ceux qui voudroient venir servir le Roy auroient les vies et bagues sauves; et ceux qui se voudroient retirer en leurs maisons, emporteroient pour toutes armes l'espée et la dague, hormis le seingneur de Guiteri, qui y commandoit, lequel seroit amené à la Roine-Régente pour estre fait de lui ce que bon lui sembleroit; laquelle, trompant, de ce costé-là, beaucoup de gens, après lui avoir parlé, le renvoya libre en sa maison.

JUILLET.

Le mardy 6e juillet, furent, en la Cour de parlement de

Paris, publiées et registrées des lettres patentes du Roy Henri III^e^, portans confirmation, ratification et ampliation du pouvoir de la Roine sa mère, touchant la régence et administration des affaires de France durant son absence, données à Cracovie en Polongne, le 15^e^ jour de juing, et depuis imprimées.

Enterrement du Roy.— Le jeudi 8^e^ juillet, le cœur du feu Roy Charles fust porté aux Célestins de Paris par M. le duc, son frère, et illeq inhumé, avec les solennités et cérimonies en tel cas accoustumées. Et le dimanche ensuivant, fut le corps, de Sainct-Antoine-des-Champs, apporté à Nostre-Dame de Paris, et le lendemain porté de Nostre-Dame à Sainct-Denis en France, où le mardi il fut enterré, avec toutes les magnificences d'obsèques et cérimoniales solennités qu'on a accoustumé d'observer aux enterrements des Roys de France.

Disputes de ceux de la Cour, pour leur renc à l'enterrement du Roy, avec quelques seingneurs du Conseil.— En ces obsèques, et en l'ordre de marcher et tenir reng, se meurent quelques différends et propos d'altercation entre Messieurs de la Cour de parlement de Paris et messire Jaques Amiot, évesque d'Auxerre, grand ausmosnier de France; messire Pierre de Gondi, évesque de Paris; messire Albert de Gondi, comte de Rets, mareschal de France; le seingneur de Fontaines, et autres gentilshommes de la chambre du feu Roy, qui revindrent enfin à quelques insolences qui furent faites par ledit sieur de Fontaines et à haultes paroles qui furent dites de part et d'autre. Toutefois enfin la Cour de parlement le gaingna, et tinst, à l'accoustumé, les environs et les plus prochains lieux de l'effigie du feu Roy, pour raison desquels lieux estoit survenue ladite contention.

Le samedi 17^e^ juillet, fut crié à Paris et enjoint à tous

gens de guerre et hommes d'ordonnance de se rendre à Troyes, le 25e, pour suivre leurs chefs allans au devant du Roy.

Mort du vicomte d'Auchie. — Le dimanche 18e, mourust à Paris le vicomte d'Auchie, capitaine des gardes, *et fust son estat par la Roine-Régente accordé au sieur de Lanssac, et depuis donné par le Roy, retourné de Polongne, au seigneur de Rambouillet pour le commencement, puis à Brezé, et après à Na...*

Haqueville décapité aux Halles. — Le mecredi 21e juillet, un gentilhomme du pays de Brie, nommé de Haqueville, fust décapité aux Halles, pour avoir tué sa femme et un gentilhomme nommé de la Morlière, sur une opinion qu'il avoit prise que ledit de la Morlière abusoit de sa femme.

Le mecredi 28e juillet, messire Albert de Gondi, comte de Rais, mareschal de France et seul de tous les mareschaux *honoré et* en crédit, partist de Paris pour aller, aux confins de Champagne et de Lorraine, recevoir six mil Reistres et six mil Suisses, qui y devoient arriver pour le Roy, contre les Rebelles : et disoit-on que la Roine-Régente, allant à Lyon, passoit expressément à Troyes, et autres villes de Bourgongne, pour y voir et bien veigner leurs chefs et capitaines, et festoyer les plus apparens d'iceux.

Geoffroi Vallée et son beau livre. — En ce mois de juillet, un misérable athéiste et fol (comme l'un n'est jamais sans l'autre), nommé Geoffroi Vallée, fust pendu et estranglé à Paris, et son corps mis en cendres, pour avoir fait imprimer audit Paris, et courrir partout, ung sien petit libelle, intitulé : *La Béatitude des Chrestiens, ou le Fléo de la foy,* par Geoffroi Vallée, natif d'Orléans, fils de feu Geoffroi Vallée, et de Girarde le Berruier, ausquels

noms des père et mère assemblés, il s'y trouve : LERRE, GERU, VREY, FLEO D.

La foy bigarrée,
Et au nom du fils,
Va, fleo, règle foy;
Autrement
Guerre la fole foy :
Heureux qui sçait
Au sçavoir repos.

Sans nom de lieu ni d'imprimeur.

Par arrest de la Cour, les copies de ce beau livre d'une feuille, duquel l'intitulation seule suffist pour prouver la sagesse de son aucteur, furent brulées au pied de la potence, et leur maistre exécuté à mort, contre l'advis de plusieurs de la Compagnie, qui estoient d'opinion de le confiner en ung monastère, comme ung vrai fol et insensé qu'il estoit: dont il rendist un bon tesmoingnage lorsqu'on le mena au supplice, criant tout haut, que ceux de Paris faisoient mourir leur Dieu en terre, mais qu'ils s'en repentiroient, et qu'ils gardassent hardiment leurs vignes ceste année.

Son Tombeau fust fait par ung docte homme de mes amis, et est tel:

Impius esse Deos cum credere Valla negaret,
Bellaque Naturæ indiceret atque Deo,
Triste onus e furca, colliso gutture, pendens,
Evomuit fædam fædior ille animam.
Post ubi mors oculos supremaque lumina clausit,
Membra ferunt rapidis diripienda focis.
Sic petiit gemitu tenebrisque horrentia regna,
Supremi fugiens regia tecta Dei.
Quamque Deum ut vivus potuisset credere, functus
Tam nullum vellet credere posse Deum.

CL. M. A.

AOUST.

Le Roy de Navarre et Mons^r le duc relaschés par la Roine-Mère, qui s'acchemine avec eux au devant du Roy. — Le dimanche 8^e^ aoust, la Roine-Régente partist de Paris pour aller au devant du Roy jusques à Lyon; et emmena avec elle Monsieur, frère du Roy, et le Roy de Navarre, son gendre; ausquels, suivant certaines lettres que le Roy lui avoit escrites à ceste fin, elle lascha la bride et les remist comme en liberté, après avoir pris le serment d'eux, qu'ils n'attenteroient ou innoveroient aucune chose au préjudice de la Majesté du Roy et de l'estat de son roiaume. Et quant aux deux mareschaux prisonniers, avant que de partir, leur fist renforcer leurs gardes et donna ordre à ce qu'ils fussent soingneusement gardés toutes les nuits, par deux ou trois dixaines de Paris.

Départ du Roy de Polongne, et la route qu'il tint pour revenir en son roiaume. — Cependant le Roy, qui, environ le 16^e^ jour de juing, s'estoit secrettement, et au desceu du Sénat et seingneurs Polonnois, retiré avec huict ou neuf chevaux seulement du pays et roiaume de Polongne, pour revenir en France prendre possession du roiaume françois, à lui escheu par le décès du feu Roy Charles IX, son frère, décédé sans hoirs masles procréés de sa chair, fust suivi par le palatin Laski, auquel le Roy, du commencement, fist grise mine, pensant qu'il le suivist pour l'arrester; mais, après avoir raisonné ensemble, ils départirent amis. Et donna le Roy audit Laski un diamant qu'il avoit au doigt, et Laski au Roy un brasselet d'or qu'il portoit en son bras, prenans congé l'un de l'autre sur les confins du pays d'Austriche, où le Roy arriva le 25^e^ dudit mois de juing. Et fut à Vienne fort bien et magnifiquement receu par l'Empereur, qui envoia ses

deux fils au-devant de lui pour l'acœillir; et après y avoir séjourné quatre ou cinq jours, fut accompagné par toutes les terres de l'Empereur où il passa, par lesdits seingneurs. Puis, traversant en toute diligence par les duché de Bavière et comté de Tirol, vint au Friul, pays des Vénitiens, où, arrivé, fut receu par les ambassadeurs et seingneurs députés de la Seingneurie de Venize, lesquels deffraièrent lui et tout son train tant qu'il demeura sur leurs terres. Entra à Venize le dix-huitiesme juillet, en la plus grande magnificence et aveq le plus haut, brave et somptueux appareil de réception qui onques fut veu ni ouï en ladite ville: où l'accompagnèrent tousjours les ducs de Ferrare et de Nevers.

Et le mardi 20, l'y vint trouver le duc de Savoie, comme aussi firent le duc de Mantoue et le grand prieur de France, le vendredi ensuivant. Et en partirent tous ensemble, le mardi vingt-septiesme, prenans le chemin de Padoue, et de là tirans à Ferrare et Mantoue, où il fut par les ducs desdits lieux grandement et magnifiquement reçeu et traitté. D'où partant, se mist sur l'eau pour venir à Casal et à Turin, où il arriva l'onziesme d'aoust, et y fust à grande joie et magnificence reçeu par le duc et par la duchesse de Savoie, sa tante.

Le mareschal Damville à Turin, où il voit le Roy. — A Turin, le vinst trouver le seingneur Damville, mareschal de France, lequel la Roine Régnante, comme soubçonné de la conjuration dessusdite, et chargé de ne s'estre, avec la diligence et fidélité requise, opposé aux entreprises des Rebelles au pays de Languedoc, duquel il estoit gouverneur, s'estoit efforcée, dès environ les Pasques précédentes, faire arrester prisonnier à Narbonne. Desquelles charges, après s'estre excusé le mieux qu'il peust envers le le Roy, fust licentié par Sa Majesté de retourner en son

gouvernement de Languedoc, au cas qu'il se sentist net des crimes à lui imposés, desquels toutefois il vouloit communiquer avec la Roine sa mère. Ouïe laquelle response, ledit seingneur mareschal, craingnant que pis ne lui advinst, ne bougea de la ville de Turin auprès du duc de Savoie son parent, soubs les aisles duquel il se cacha quelque temps et sagement, ainsi qu'on disoit.

Quatrain plaisant. — Sur le malheur des quatre mareschaux de France, dont deux estoient prisonniers, l'autre en grande peine, et le quatriesme qu'on disoit estre cocu, fust divulgué le quatrain suivant :

Ha! qu'ils sont malheureux les quatre Mareschaux :
Les deux sont enfermés en estroite prison,
Le tiers est accusé de grande traïson,
Et le quart par Lafin[1] *est puni de ses maux.*

Vers semés à Paris contre les Italiens et la Roine-Mère. — En ce mesme temps, contre le gouvernement de la Roine et des Italiens jouissans par son moien des premiers estats et charges du royaume, furent divulgués à Paris et partout les vers latins suivants :

Sardinius Gondusque locant vectigal et augent,
Exhaurit nostras hinc Diacetus opes,
Jus Biragus, bellum Stroszus, Gonzagua, Peronus :
Res agitur Latiis artibus atque viris.
Sic regnum Ausoniis prodit Medicæa Cynædis.
Quis neget occultis ista peracta dolis?
Illa dolo summis et contra jura potita,
Fascibus incœptis, cœpit habere fidem;
Unanimeïs inter sevit certamina amicos,
Guisiadam magnum Nereïdumque ducem.
Clam statuit duplici pugnantes agmine Gallos,
Jussit et alterutris partibus arma capi.

1. Le jeune Beauvais la Nocle.

Ac licet his armis voluit tutata videri,
Fraus fuit, et vere vicit utrosque tamen.
Ambitione motos Cochleato torque subegit,
Pollicitis alios muneribusque datis.
Sordibus invictos et fortia robora bello
Per repetita neci sæpius arma dedit.
Criminibus falsis alios aliosque veneno,
Atque alios positis sustulit insidiis.
Vexavit trepidum mentito vulgus ab hoste,
Mungeret ut nummos usque premente metu.
Chesnæum Pezoumque ampla mercede redemit,
Clam fore qui trepidum vulgus ad arma ciant.
Tecta notat spoliis[1] et cædi nomina dictat:
Sic tegit, instructa seditione, scelus,
Edet plura brevi fraudum stratagemata et artes,
Funditus ut nostrum diruat imperium.
Aut ignavi igitur, Thuscis servite Cynœdis,
Et pathicum, Galli, discite ferre jugum,
Aut loco, veteres Galli, migrate, coloni,
Aut contra Thuscos arma parate dolos.

La suivante allusion, piquante et cruelle jusques au bout, faite sur le surnom de Médicis de ladite dame, de laquelle on tenoit pour aucteur ung des premiers et plus doctes poëtes de nostre siècle, courust en ce mesme temps à Paris et partout, et me fust baillée au Palais, ce samedi veuille de la mi-aoust de l'an présent 1574, et portoit ceste inscription :

DE QUADAM MAGA.

Esse quid hoc dicam? Quondam Medicæa virago
Usa fuit medicis, ut bene fæta foret;
Sicque virum medicè numerosa prole beavit,
Sicque fuit natis illa beata novem.
Hanc tamen effœtam, medicè quos edidit ante,
E medio medicè tollere fama refert.
Utitur et tantum Thusco medicamine sacro,
Ut Mædea fiat, quæ Medicæa fuit.

G. B.

1. La S.-Berthélemy.

Du mesme jour, sur ces deux grands partizans, Sardini et Adjacet, fust publié le distique suivant, rencontrant proprement sur leurs noms :

Qui modo Sardini, jam nunc sunt grandia cæte,
Sic alit Italicos Gallia pisciculos.

Et le lendemain en fust fait ce quatrain :

Quand ces bougres poltrons en France sont venus,
Ils estoient élancés, maigres comme sardaines;
Mais par leurs gras imposts, ils sont tous devenus
Enflés et bien refaits, aussi gros que balaines.

Villequier. — Le lundi 16e aoust, le Roy estant à Thurin, arresta au sieur de Villequier l'estat de premier gentihomme de sa chambre, nonobstant les prières de la Roine sa mère, qui l'avoit instamment prié, par lettres et messages, dudit estat conserver et continuer au comte de Rais, mareschal de France : à laquelle il fist response que ledit comte de Rais estoit assés et plus que récompensé des services qu'il pouvoit avoir faits au feu Roy son frère, des estats de mareschal de France et gouverneur de Provence, et qu'il avoit plus de biens et d'honneur qu'il n'avoit mérité.

Bellegarde et Rusé. — Là aussi fust le seingneur de Bellegarde, nepveu du defunct mareschal de Termes, fait cinquiesme mareschal de France, et Rusé, frère de l'évesque d'Angers, qui avoit tousjours suivi et servi le Roy, duquel il estoit secrétaire en Polongne, fut aussi fait cinquiesme secrétaire d'Estat.

SEPTEMBRE.

Le Roy à Lyon. — Le lundi 6e septembre, le Roy,

après avoir passé le Mont Cenis et séjourné un jour à Chambéri, en Savoie, accompagné des ducs de Savoie et d'Arescot, arriva en sa ville de Lyon où il fut veu et receu à grande joie des habitans de la ville, et de plusieurs seingneurs et gentilshommes, qui s'estoient là accheminés pour le saluer et bienveigner, tous bien joieux de le voir sain et sauf retourné de Polongne en son roiaume de France. Le duc d'Alençon, son frère, et le Roy de Navarre, son beau-frère, allèrent au-devant de lui jusques au Pont de Beauvoisin, et la Roine sa mère, jusques au chasteau de Bourgoin, où elle le vid, et s'embrassèrent affectueusement, le dimanche 5e du présent mois de septembre.

Response du Roy aux Ambassades de ceux de la Religion. — Le vendredi 10e, le Roy donna audiance aux ambassadeurs du comte Palatin et autres seingneurs d'Alemagne, qui estoient venus lui faire remontrances de la part du prince de Condé (qui dès Pasques s'estoit retiré en Alemagne) et autres Huguenos François de toutes qualités, à ce qu'il pleust à Sa Majesté leur permettre l'exercice de la Religion qu'ils apèlent Réformée, et au surplus les remettre en leurs biens et honneurs. Ausquels le Roy fist response : que les rois de France, ses prédécesseurs, avoient tousjours eu et maintenu le nom et l'effait de Très-Chrestiens; qu'à leur exemple il vouloit icelui avoir et maintenir de sa part, et comme eux vivre et mourir en la religion Catholique, Apostolique et Rommaine, laquelle il entendoit aussi estre gardée et receue par tous ses subjets; ausquels, nommément aux Huguenos, il estoit content de remettre et pardonner les anciennes offenses, pourveu que, laissans les armes et lui remettans en son obéissance les villes, lieux et places par eux occupées et tenues de force, en plusieurs endroits de son roiaume, contre le debvoir de

bons subjets, ils vesquissent doresnavant catholiquement et selon les loix anciennes du roiaume : autrement, qu'ils vidassent sondit roiaume et en emportassent leurs biens, ce qu'il leur permettroit volontiers et leur en feroit despescher à cest effait lettres et toutes provisions qu'ils jugeroient nécessaires pour leur seureté.

Sévérité du Roy, mal agréable à la Noblesse. — Ainsi Sa Majesté cherchant tous moiens honnestes de pacifier son roiaume, se resserra aussi d'autre costé au maniement des affaires de son Estat, se rendist plus sévère et moins communicatif que les Roys ses prédécesseurs : ce que la Noblesse, n'estant accoustumée à telles façons, trouva fort estrange (* aussi, cela ne provenoit du Roy, mais d'un Conseil peu ami de la Noblesse de France *); ne permettoit parler en mangeant, ne s'approcher de lui toutes personnes; néantmoins, donnoit, à certaines heures du jour, audiance à tout le monde; mais ne respondoit requeste de ceux qui demandoient ou se plaingnoient de tors faits, s'ils n'estoient présens et déduisoient leurs raisons par leur bouche.

Cependant, le prince de Condé, qui avoit fait faire quelque levée, en Alemagne, de Reistres et Lansquenets, n'est suivi ne servi d'iceux, à faute d'argent; est abandonné de la pluspart des siens, et tellement réduit au petit pied, qu'il est bien empesché de vivre. Tant s'en fault qu'il ait moien de secourir ceux de la Religion et les Églises desquelles il se dit protecteur. Nonobstant lesquelles traverses, il ne diminue en rien de son grand cœur, se promettant tousjours bonne yssue de ses affaires. Ses cousins de Thoré et de Méru se rendent à Genève, où le seingneur de Thoré se déclare et fait profession de la Religion, et là est arresté et retenu, et son frère de Méru, mis hors ladite ville, pour ne vouloir faire semblable profession.

Pierre le Rouge roué en Grève à Paris. — Le samedi 11e septembre, fust roué en la place de Grève, à Paris, un jeune garson nommé Pierre le Rouge, à raison de l'assassinat et meurtre inhumain d'Olivier de Vitel, seingneur de Manci et de Vaux, duquel il estoit serviteur domestique. Lequel, le dimanche 23e may, avoit esté, de nuict, dormant en son lit, assommé et esgorgé par ledit le Rouge, son valet, en sa maison du Plessis, près de Troies en Champagne.

Resjouissances à Paris pour le retour du Roy. — Le mardi 14e septembre, la Cour de parlement de Paris, la Chambre des comptes, la Cour des généraux, le Corps de la ville de Paris et toutes les autres compagnies vindrent à Nostre-Dame faire chanter une messe solennelle et le *Te Deum,* en signe d'allégresse et resjouissance, et pour rendre graces à Dieu du retour du Roy sain et sauf en son roiaume. Et après le disner, fust fait le feu de joie devant l'Hostel de Ville, avec grand nombre de canonnades, son de trompettes, clairons, haultsbois, inscriptions magnifiques, et autres tels signes d'alégresse en semblables choses accoustumés. Sonna tout le jour la cloche de l'orloge du Palais en carillon, et le soir en furent faits feux de joie par toute la ville.

Mort de Madame la duchesse de Savoie. — Le samedi 18e septembre, madame Marguerite de France, duchesse de Savoie, meurt à Turin, au grand regret du duc son mari et de tous les gens de bien, à cause des grandes graces et rares vertus dont ladite dame estoit douée. Entre ses autres perfections, elle estoit tellement craingnant Dieu et revestue d'une si roiale et heroïque charité, que s'estans rencontrés quelquefois, par occasion, des gentilshommes françois passans par ses terres, qui, estans en nécessité, la faisoient prier de leur vouloir prester de

l'argent, non seulement leur en donnoit libéralement, voire plus qu'ils ne lui demandoient; mais aussi, leur donnant courage, les consoloit, et, après leur avoir fait bonne chère et les avoir raccommodés de tout ce qui leur faloit: « Mes amis, leur disoit-elle, recommandez « vous tousjours bien à ce bon Dieu; aiez la crainte de son « saint nom devant vos yeux: il vous conduira et ne vous « délairra point, moiennant que mettiez vostre espérance « en lui. Ce n'est pas moi que vous devez remercier; c'est « lui qui s'est voulu servir de moi pour vous aider. Je vous « donne de bon cœur ce que m'avez demandé à prester; « car je suis fille de Roys si grands et libéraux, qu'ils « m'ont appris non à prester, mais à libéralement donner « à quiconque implore mon aide au besoin. » Bref, c'estoit une vraie Chrestienne, telle que S.-Hiérome desiroit sa Fabiole, qui avoit presque donné tout son patrimoine aux pauvres.

Entre plusieurs Epitaphes et Tombeaux, faits à l'honneur et à la mémoire de ceste grande et vertueuse princesse, le suivant m'a semblé digne d'estre receuilli, comme ne pouvant sa vertu estre assez louée:

A

D T

ET

TRÈS-GRAND

ET A D. MARGUERITE DE FRANCE

TRÈS-HAUTE, TRÈS-ILLUSTRE, TRÈS-SAGE, TRÈS-LIBÉRALE ET AUGUSTE PRINCESSE, FILLE, SEUR ET TANTE DE ROY, DUCHESSE DE SAVOIE ET DE BERRI, DAME DE ROMORANTIN, LA PLUS CHASTE ET MAGNANIME femme qui fut onques, ne qui pourroit estre jamais; à sa nourrissonne, son cœur, son sang et ses os; à sa très-pieuse, très-chère et très-aimée fille, à la chair de sa chair, la gloire de sa

gloire, sa très-désirée et regrettée enfant, à l'ame de son ame et vie de sa vie, sa très-dolente, très-affiigée et très-esplorée mère, sa très-loiale, très-fidèle et très-pieuse parente, LA FRANCE, avec souspirs infinis et larmes innombrables, a posé, dédié et consacré ce mémorable, très-pieux et très-lugubre épitaphe, pour rendre tesmoingnage éternel et faire entendre à jamais à la postérité, l'inestimable perte qu'elle a faite, et combien grand a esté son deuil d'avoir perdu une grandeur si haute, une bonté si humble, une constance si ferme, une douceur si miséricordieuse, une ame si sainte, un esprit si divin, un si puissant appui, la vigilance, sagesse et confort, prouesse, prudence, libéralité, magnanimité et excellence d'une si haute, si heureuse et si céleste roiauté, d'une dame si noble, si vertueuse, si accomplie, rare et aimée, que tous les pleurs, toutes les larmes, tous les regrets, tristesse et plaintes des hommes, tous les tombeaux, trhenodies, pompes funèbres, élégies, nénies, chants et odes lugubres, toutes les sépultures, conques, caves, piramides, sépulchres, tombes, mausolées et obélisques de l'Orient et de l'Egipte, voire du monde, ne suffiroient à pleurer, plaindre, honorer, regretter, vanter, louer, renommer et éternizer la vertu d'une si alme, si sainte, si bonne, sacrée et divine princesse, de laquelle le regret infini surpasse toutes les pitiés, douleurs et plaintes, desquelles on pleura jamais tout ce qui fut onques de plus saint, de plus désiré, pieux et regrettable parmi les plus honorables princes et princesses de tout cest univers et de la terre, veufe aujhourdui d'un si grand cœur, d'une bonté si inimitable et des raions d'un soleil si beau et si gracieux. Elle est fille de ce grand François de Valois, premier du nom, Roy de France et de toute royauté, père des arts et sciences, prince très-paisible et opulent, et qui de la despouille de la Grèce et des Latins, apportant la Thrace et l'Italie en France, planta les bonnes lettres, et de D. Claude de France, l'une des plus humaines, adorables et aimées roines que le soleil veid onques : de la vertu et valeur desquelles vraie héritière, elle fust instituée, dès ses jeunes ans, ès langues græque et latine, et aux disciplines et sciences libérales. Mais ce en quoi elle surpassa (et sans contredit de personne) de beaucoup toutes celles de son aage, ç'a esté en piété et douceur de mœurs, en une libéralité admirable, faculté et bonté miraculeuse, je dirai nullement croiable, si ce n'est de ceux qui l'ont veue, aiant pleu ceste bénédiction sur sa teste, d'avoir esté aimée mesme de ceux qui sans l'avoir veue ne la congnoissoient que de renom. Et bien qu'en secret, comme l'empereur Justinian faisoit en son laraire, esmeue de la peur de troubler monseingneur le duc son mari, elle priast Dieu selon qu'il veult estre prié, aiant une fois, à Crémieux, déclaré combien elle avoit l'i-

dolâtrie en horreur, si est-ce que manifestement elle a tousjours favorisé les exilés et bannis, pour le service de Dieu et sa parole, et tousjours vescu en telle crainte et révérence de Dieu, que les ausmones journalières desquelles elle entretenoit les serviteurs de la maison de l'Éternel, rendoient assés ample tesmoingnage de sa foy et conscience. Enfin, lassée de vivre d'une vie mortelle aux fers de Babilone et au cep de l'orgueilleuse et insuportable tirannie, désespérée d'y voir aucun amandement et la France (sa maison) appaisée, toute sage, toute chaste, toute sainte, toute prudente, toute Minerve, bonne, heureuse, plaine de sens, d'aage, de biens et de jugement, désirante de mourir en Jésus-Christ et ne pouvant plus souffrir l'estat d'une vie profanée et souillée de tant de vices, cruautés, perfidies, meschancetés, massacres, indignités, abominations et malheurs; après avoir fait de grandes et manifestes déclarations de la justice de Dieu et de la réformation de l'Eglise qu'elle désiroit voir en ce grand corps de la Chrestienté : sans avoir esté long-temps malade, pressée de sa douleur aspre qui la travailloit et tuoit, toute plaine de majesté, d'asseurance aux promesses de ce grand Dieu par son Fils, aagée de cinquante-deux ans, ou environ, au dam et grande perte, pleur, gémissement et regret de tous les gens de bien, elle trépassa à Thurin, en septembre 1574; mourant avec elle la douceur, la piété, l'intégrité, la débonnaireté et libéralité, justice et vertu de tout le Piedmont (puis-je pas dire de l'Italie et de la France, voire de tout le monde?) n'ayant rien laissé de semblable, ains un regret et ennui perpétuel de ne pouvoir plus voir la majesté d'une face si auguste, l'oracle d'une bouche si sacrée et faconde, la libéralité d'une main si riche et abondante, un esprit si saint, une constance si pure et une ame si céleste et divine. Elle a laissé, d'Emmanuel-Philbert de Saxe, son très-cher et très-aimé mari, duc de Savoie, Charles, prince de Piedmont, son fils, enfant comblé, pour son aage, de rares perfections et dons de Dieu, qui porte au front les marques et les asseurances de pouvoir estre l'un des plus braves et dignes princes qui furent onques, jetton vraiement et surgeon d'une telle et si riche plante, et qui par ses créances, mœurs et actions, promet, en attaignant la magnanimité, valeur et vigilance de son père, respondre aux douceurs et piétés d'une si cœleste et admirable, si regrettable et de tous révérée, sage, illustre, vertueuse, bonne mère et parante.

ELLE EST AVEC DIEU.

SUR SON NOM : MARGUERITE.

Cellui qui des mortels peult avoir entrepris
D'aller, en Orient, querir des Marguerites,
S'arreste à celle-ci d'inestimable pris :
Toutes celles-là sont, au pris d'elle, petites.

On cherche communément des Marguerites à la couleur plus claire et céleste, c'est-à-dire moins participante de la terre; encores y a il tousjours à redire. Mais celle-ci n'avoit rien de jaunastre, rien de verdure, rien de sensuel, rien de mondain, rien, à vrai dire, qui ne sentist sa grande et excellente princesse.

1574.

Prise de Fontenai, en Poictou, par les Catholiques. — Le lundi 20e septembre, la ville de Fontenai en Poictou, tenue par les Huguenos, fust surprise, en parlementant, où le meurtre, le sac et le forcement de plusieurs filles et femmes rendist ceste pauvre ville misérable et désolée. Du Moulin, ministre de la ville, homme docte et qui avoit congnoissance de trois langues, latine, grœcque et hébraïque, y fust pendu et estranglé.

La Vie Ste Katherine. — En ce temps, la *Vie de la Roine-Mère*, imprimée, qu'on a depuis vulgairement apelée la *Vie Ste Katherine*, court partout. Les caves de Lyon en sont plaines, et la Roine elle-mesme se la fait lire, riant à gorge desploiée et disant que, s'ils lui en eussent communiqué devant, elle leur en eust bien

apris d'autres qu'ils ne sçavoient pas, qu'ils y avoient oubliées, et qui eussent bien fait grossir leur livre; dissimulant, à la Florentine, le mal talent qu'elle en avoit et couvoit contre les Huguenots, ausquels il estoit permis de crier et de se plaindre, puis qu'ils ne pouvoient autre chose. La vérité est, toutefois, que ce livre fust aussi bien receuilli des Catholiques que des Huguenots (tant le nom de ceste femme estoit odieux au peuple), et ai ouï dire à des Catholiques, ennemis jurés des Huguenos, qu'il n'y avoit rien dans le livre qui ne fust vrai; mais qu'il n'y en avoit pas la moictié de ce qu'elle avoit fait, et que c'estoit dommage qu'on n'y avoit tout mis. Le cardinal de Lorraine, l'aiant leu, dit à un sien familier, nommé la Montagne, qui lui en parloit et disoit qu'il croioit que la pluspart de ce qui estoit là dedans n'estoit que fausseté et mensonge: « Je croy, dist-il, qu'il y a voirement de « l'artifice et du desguisement en beaucoup de choses; mais « aussi il y a de la vérité beaucoup. Je n'ose dire, comme « l'autre, qu'il n'est que trop vrai. Croi-moi, Montagne, « que les Mémoires des Huguenos ne sont pas tousjours « bien certains; mais de ce costé-là ils ont rencontré. J'en « sçai quelque chose. »

Octobre.

Au commencement d'octobre, le mareschal Dampville sortist de Thurin et se retira à Montpellier, et peu après leva les armes et fist rédiger par escrit les causes et moiens de sa rebellion, qu'il fist publier partout.

Baron de Frontenai dans Lusignan. — Le 8e octobre, le duc de Montpensier, ayant assiégé Lusignan pour le Roy, le commence à battre. Le baron de Frontenai, de la maison de Rohan, y commandant dedans pour les Huguenos, le défend vaillamment, assisté d'un bon nom-

bre de capitaines, de gentilshommes et braves soldats de sa religion, si bien qu'on pouvoit dire : *Bien assailli, bien défendu.*

Propos notables du mareschal de Cossé. — Le 10e dudit mois d'octobre, le mareschal de Cossé, à cause de sa maladie, fust tiré de la Bastille et transporté en sa maison proche de là, devant les Tournelles, où il estoit détenu soubs bonne et seure garde. Quand on l'y mena, il dist que c'estoient ses services de la journée de Moncontour; qu'il avoit tousjours esté et estoit bon serviteur du Roy, et qu'on ne lui eust sceu faire son procès sur le crime de lèze-majesté; et qu'il s'asseuroit qu'il n'estoit en la puissance d'homme vivant de l'en fascher. Pour le regard des finances, dont il s'estoit meslé, qu'il n'avoit fait pis que les autres, et que si on vouloit le rechercher là-dessus, qu'il n'en disoit mot; mais qu'il s'y estoit gouverné mieux que beaucoup qui n'estoient de sa qualité, et n'avoient fait les services à la Couronne qu'il avoit faits; auxquels toutefois on ne demandoit rien, et estoient en plaine liberté, jouissans de leurs biens et honneurs comme de coustume, et ne sçavoit pourquoi il estoit de pire condition qu'eux.

Mort de Madame la princesse de Condé. — Le samedi 30 dudit mois d'octobre, dame Marie de Clèves, marquise d'Isle, femme de messire Henri de Bourbon, prince de Condé, douée d'une singulière bonté et beauté, à raison de laquelle le Roy l'aimoit esperdument et si fort qu'il falust que le cardinal de Bourbon, son oncle, pour festoier le Roy, la fist oster de son abbaye de Sainct-Germain-des-Prés : disant Sa Majesté qu'il n'estoit possible qu'elle y entrast, tant que son corps y seroit, mourust à Paris, en sa première couche et en la fleur de son aage, et laissa une fille son héritière. *(Elle dist en

mourant, qu'elle avoit espousé le prince de France le plus généreux, mais le plus jaloux de la terre, et auquel toutefois elle pensoit en avoir donné le moins d'occasion. Son mari estant en Alemagne, et en aiant receu la nouvelle, en fist grande démonstration de deuil, et dit : « Dieu sauve le demourant et ma fille de la main de mes « ennemis! » Car elle lui estoit de grande conséquence pour les biens; qui fut cause qu'il en escrivit à la Roine-Mère, et la lui recommanda affectueusement.)*

Accident prodigieux. — En ce mois d'octobre, en la maison des Jésuistes de Colongne, survint ung accident prodigieux et funeste, qui est remarqué par Surius en son Histoire, d'ung pauvre insensé et lunatique qui estoit gardé là dedans, lequel, retourné en son bon sens par l'espace de cinq ou six jours, et par ainsi mis en liberté, tua de sa main trois des premiers et principaux jésuistes dudit collége.

*Les Mémoires de France sous Charles IX*e — En ce temps furent divulgués les *Mémoires de l'Estat et Religion soubs Charles IX*e, divisés en trois tomes et imprimés in-8°, qui est une rapsodie et ramas confus, et trop précipitamment mis sur la presse pour y trouver la vérité, de plusieurs et divers Advis, Discours, Lettres, Négotiations et Mémoires d'Estat contre l'honneur du feu Roy, princes et seingneurs de son Conseil, à cause de la S.-Berthélemi, mesmes du Roy à présent régnant et de la Roine sa mère, de laquelle la légende y est transcripte tout du long. Il y a, toutefois, en ces livres, beaucoup de choses curieusement recherchées, qui méritent bien d'estre receuillies, et quelques traictés singuliers, qu'on ne peult nier pouvoir servir grandement au corps de l'histoire de nostre temps, qui a esté aussi l'intention de l'escrivain, comme il proteste. Mais il y en a un bon nombre aussi

infectés de la maladie du siècle, qui est la passion et la mesdisance, principalement quand il vient à descrire les massacres particuliers faits de ceux de la Religion par les villes, qu'il semble avoir basti sur le bruit des nouvelles du Palais, qui font souvent morts ceux qui vivent et se portent bien, et les injures et sornettes transcriptes du *Resveille-matin* des Huguenos, qui sont du tout à rejetter.

L'Histoire des neuf Charles de Belleforest. — En ce mesme temps, François de Belleforest fist imprimer, à Paris, son *Histoire des neuf Charles,* lesquels il exalte jusques au tiers ciel, comme les plus vertueux et magnanimes princes qui furent onques, et les plus sages. De quoi se moquant plaisamment, un docte homme de nostre temps composa l'épigramme suivant, qui vault mieux que tout le livre de Belleforest :

IN NOVEM CAROLOS BELLEFORESTÆI.

Nostrorum evolvas annosa volumina regum,
Et quæ sint illis dicta vel acta legas :
Regibus e Carlis dabitur cui tertia sedes,
In vivis fatuus vel furiosus agit.
A Magno incipias, est tertius ordine Simplex,
Tertius hunc sequitur quem furor exagitat.
A sexto numeres, est Karolus ordine nonus,
In cædes hujus mens malesana ruit.

C. M.

NOVEMBRE.

Protestations de Monsieur et [*du*] *Roy de Navarre sur le Corpus Domini.* — Le lundi 1er de novembre, jour et feste de Toussaints, le Roy, le Roy de Navarre et le duc d'Alançon firent, à Lyon, leurs Pasques et receurent ensemble leur Créateur. A ladite communion, le duc

d'Alançon et [le] Roy de Navarre, prosternés à genoux, protestèrent devant le Roy de leur fidélité, le supplians de mettre en oubli tout le passé, et lui jurans, sur la part qu'ils prétendoient en Paradis, et par le Dieu qu'ils alloient recevoir, estre fidèles à lui et à son Estat (comme ils avoient toujours esté) jusques à la dernière goutte de leur sang, et lui rendre service et obéissance inviolable, comme ils recongnoissoient lui debvoir.

Vente des biens de l'Eglise. — Le 4ᵉ dudit mois de novembre, furent extraordinairement, en temps de vacations, publiées en la Cour de parlement de Paris, les lettres patentes du Roy en forme d'édict, pour la vente et l'aliénation de deux cens mil livres de rente du temporel du Clergé de France.

Sage response de M. de Monmoranci. — Le 5ᵉ dudit mois, arriva à Paris le seingneur Dongnon Fontaines, maistre d'hostel du Roy, et envoyé par lui exprès pour dire au mareschal de Monmoranci, prisonnier en la Bastille, sous la garde du capitaine Magnane, qu'il eust à escrire au mareschal Dampville, son frère, et à ses deux autres frères les sieurs de Méru et de Thoré, de poser les armes, que puis naguères ils avoient levées contre sa Majesté. Auquel ledit seingneur mareschal fist response que le Roy en fist minuter et dresser les lettres, comme il lui plairoit, et qu'il les signeroit.

Bruits de Paris. — On print, en ce temps, à Paris, quelque doute et opinion mauvaise de quelque entreprise aux environs de la ville, pour surprendre Pontoise, Beaumont, Meulan, Mante, Poissi et autres ports et passages de la rivière de Seine, Marne, Oyse et Yonne, pour d'autant faciliter les desseins des Rebelles, mesme les advenues des Alemans, Reistres et Lansquenets, que l'on bruioit devoir estre de brief emmenés en France par le

prince de Condé et autres seingneurs et gentilshommes françois, réfugiés en Alemagne depuis la journée S.-Berthélemi 1572. Et à ceste cause, pour y obvier, furent, par l'ordonnance des intendans et gouverneurs de la ville de Paris, ostés et retirés des ports et passages desdites rivières les baqs et basteaux y servans. Mais enfin on trouva que c'estoient nouvelles par advance, et des bruits de Paris, c'est-à-dire menteries, et que le prince de Condé avec tous les siens n'avoient moien pour l'heure de mettre aux champs une compagnie d'hommes d'armes bien complette.

Voiage du Roy en Avignon. — Le mardi 16e de novembre, le Roy partist de Lyon pour aller en Avignon, où estoit paravant allé M. le cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, pour y faire aprester les logis au Roy. Plusieurs personnes ne trouvoient pas bon que le Roy fist ce voyage. Aussi n'alla-t-il pas si tost droit en Avignon: ains s'arresta à Tournon, aiant eu advis que de là en Avignon les passages n'estoient asseurés. Continua, toutefois, tost après son voiage, et arriva en Avignon le 23e dudit mois.

Naufrage au Pont-S.-Esprit. — En y allant, le train des Roy et Roine de Navarre, suivant en basteau sur le Rhosne, fist naufrage au Pont-Saint-Esprit, où se perdirent beaucoup de bons meubles; et de trente-cinq à quarante personnes qui estoient dans le basteau, s'en noyèrent et perdirent les vingt ou vingt-cinq, entre autres messire Alphons de Gondi, maistre d'hostel de ladite Roine.

Faute d'argent. — En ce voiage aussi l'argent se trouva si court, que la pluspart des pages du Roy se trouvèrent sans manteaux, estans contraints de les laisser en gage pour vivre par où ils passoient : et sans ung tré-

sorier nommé le Comte, qui accommoda la Roine-Mère de cinq mil francs, il ne lui fust demouré ni dame d'honneur, ni damoiselle aucune pour la servir, comme estant réduitte en extreme nécessité. *(On ne parloit lors à la Cour que de ce Diable d'Argent, qu'on disoit estre mort et trespassé, duquel ung certain courtizan s'esbastist à faire l'Epitaphe, qui fust incontinent divulgué partout et fort bien receuilli.)*.

ÉPITAPHE

DU GRAND DIABLE D'ARGENT.

EN AVIGNON, 1574[1].

Jadis, vous avez veu que le Diable d'Argent,
Quoique tirer à lui chacun fut diligent,
Avoit, de son vivant, une telle puissance,
Qu'il versoit dessus tous sa corne d'abondance :
Car ni des grands prélats les despens dissolus,
Ni des guerriers mutins les glaives esmoulus,
Ni des faints courtizans les masquées bombances,
Ni les superbes lieux de la gent des finances,
Ni les piéges subtils du vénal officier,
Ni des fins corneplaids le glueux attelier,
Ni les frais excessifs d'une guerre voisine,
De ce Diable n'ont peu parcombler la ruine.
Mesmes il vous souvient qu'à tous donnoit plaisir :
Il alloit librement partout à son desir,
Et nul, tant fust chagrin, ne l'eust trouvé par voie,
Qui ne l'eust emmené chez lui demener joie.
Mais ores il est mort en France, il est passé :
En pleure qui vouldra, le Diable est trespassé!
Hélas! qui a tué ce grand ami du Monde?

1. On lit à la marge : *L'Epitaphe du plus grand diable du monde.*

Est-ce d'une machoire ou bien d'un coup de fonde?
Samson seroit-il bien, ou David, revenu,
Pour faire le massacre en ce Diable avenu?
Non, ce ne sont-ils pas, mais un monstre terrible,
Terrible fault-il bien qu'il soit, grand et horrible,
Quand un Diable d'Argent il a tant altéré,
Qu'il soit évanoui et tout plat atterré.
Monstre jadis conceu en l'Empire de Romme,
Qui se bat de sa patte et soi-mesme s'assomme,
Tesmoins Cæsar, Pompée et Anthoine et Sylla.
Mais malheur aux François qu'il est parti de là!
Ce monstre est ennemi de la chose publique:
Il est cruel, barbare, impiteux et inique!
C'est le trouble cruel, qui l'Argent endiablé,
Ou le Diable d'Argent, a du tout accablé.
Car onc depuis, hélas! que ceste dure guerre
Est entrée aux confins de la françoise terre,
Cest argent ne s'est veu en un si mauvais point,
Que les grands et petits disent : Je n'en ai point!
Pleurez, Papes et Rois, et Monarques et Princes!
Par son décès vous vient le dégast des provinces!
Pleurez, Nobles et Grands, tous qui menez gros train:
Car, par son testament, il vous laisse la faim!
Pleurez, vous qui avez à la Cour quelque affaire :
Il vous donne, par mort, un despendre et rien faire!
Pleurez aussi, Guerriers, qui tant vous hazardez :
Vous avez, par sa mort, que vos gages perdez!
Pleurez, vous, Plaidereaux, et vous, Gens de justice :
Vous avez lais de rien et nul gain de l'office!
Pleurez, Marchans grossiers et Vendeurs en détail :
Par mort, à la boutique il donne un tour de mail!
Pleurez, vous, Gens oisifs, et aiez desplaisance
Qu'Argent, qui faisoit tout, vous réduit en souffrance!
Car, par son testament, si vous voulez manger,
Vous faudra à l'espargne et au travail ranger,
Ou prendre l'or sans poix, sans compte la monnoie,

Comme font les changeurs des passants par la voie!
Mais chantez gaiement, vous, quand Argent vivoit,
Qui voïez jour et nuict que sur table il trottoit,
Pour vous tenir liés dessus une scabelle,
Plus longtemps, plus au guet, qu'on n'est en sentinelle!
Car, ores qu'il est mort, dites adieu au flux,
A la prime, au tarot! Le Diable n'estant plus,
Vous aurez du repos et loisir tout propice,
Pour occuper l'esprit à meilleur exercice.
Mais n'est-ce pas assez? Que t'en semble, lecteur?
A peu qu'à tant parler du Diable, je n'ai peur,
Mesmes de cestui-là, qui fait par sa demeure
Que nostre âme d'orgueil ou avarice meure :
Dont l'ung fort longtemps fut du Ciel précipité,
Et le vrai Fils de Dieu de l'autre a protesté
Que qui s'adonne à elle, en ce mortel passage,
Il n'aura point de part au céleste héritage.
Laisse doncques ce Diable en terre, tel qu'il est :
Meilleur trésor là haut tu trouveras tout prest!

Garrault. — En ce mois de novembre et pendant le siége de Lusignan, les Huguenos de la Rochelle couroient le pays de Poictou en habits croisés et desguisés, passoient, alloient et venoient ordinairement, sans estre recongneus, et s'ils trouvoient quelques-uns dont ils peussent tirer bonne ransson, les prenoient prisonniers et les emmenoient à la Rochelle. Comme ils firent d'un financier de Poictou apelé Garrault, commis de l'extraordinaire des guerres, qu'ils prirent en ce temps sur les aisles du camp de M. de Montpensier, et l'emmenèrent prisonnier à la Rochelle.

Rochelois mutins. — En ce mesme mois, le Roy escrivit aux Rochelois que, s'ils vouloient poser les armes et les faire poser par même moien à ceux de leur religion et faction, qu'il les remectroit tous en leurs pri-

viléges, dignités, biens, honneurs et estats, leur en donneroit de si bonnes asseurances qu'ils n'auroient occasion de se desfier, mesmes leur accorderoit la liberté de conscience, mais sans exercice de Religion jusques à certain temps, pendant lequel il les prioit bien fort de le vouloir surseoir : ces lettres furent si mal receues à la Rochelle, qu'il fust mis en délibération de ne les point lire publiquement, et renvoier le courrier du Roy sans response. Mais enfin fust advisé et conclu au contraire, et lui fust fait response, qui offensa plus Sa Majesté qu'elle ne le contenta *(à la mode de la Rochelle)*.

La Haie. — *En ce mesme temps, la Haie, lieutenant de Poictou, se disant chef des Politiques et Malcontents, se retire de la Rochelle, ceux de dedans ne se pouvans asseurer de lui. On le tenoit pour homme de cervelle et de grande menée; mais on le soubçonnoit de double intelligence dans l'entreprise qu'il brassoit, par l'entremise de la Roine-Mère, qui l'affina à la fin comme beaucoup d'autres.*

Décembre.

Mort du duc de Bouillon. — Le 2e décembre 1574, le duc de Bouillon mourust en sa ville de Sedan, aiant esté empoisonné, selon le bruit commun. Par sa mort, fut baillé le gouvernement de Normandie à messire Loïs de Gonzague, duc de Nivernois.

Les Battus d'Avignon. — En ce temps, le Roy, estant en Avignon, va à la procession des Battus, et se fait confrère de leur confrairie. La Roine-Mère, comme bonne pœnitente, en voulust estre aussi, et son gendre le Roy de Navarre, que le Roy disoit en riant n'estre guères propre à cela. Il y en avoit de trois sortes audit Avignon : de blancs, qui estoient ceux du Roy; de noirs, qui

estoient ceux de la Roine-Mère; et de bleus, qui estoient ceux du cardinal d'Armagnac.

(Le vendredi 3e de ce mois, le Roy donne à L'Archant l'estat de capitaine des gardes et en desmit Brezé, toutefois par la cession faite, par ledit Brezé, tellement quellement audit L'Archant, auquel le Roy et la Roine sa mère l'avoient promis.)

Métamorphose du mareschal Dampville et du duc d'Uzès. — Cependant le mareschal D'Ampville, auquel les Huguenos avoient donné un Conseil et limité sa puissance, prend la ville de Saint-Gilles en Languedoq et court jusques aux portes d'Avignon, où la Court, y estant, fust troublée.

Le seingneur Dassier, comte d'Uzès, fut envoyé par le Roy aveq quelques compagnies d'hommes d'armes pour lui faire teste. Et là se vid une estrange métamorphose, c'est à sçavoir : dudit mareschal Dampville, qui, aux derniers troubles, formel Catholique, portant les armes pour le Roy contre les Huguenos, estoit pour lors l'un de leurs principaux chefs; et au contraire, le seingneur Dassier, formel Huguenot auxdits derniers troubles, estoit à ceste heure là formel Catholique, partizan pour ce parti et portant les armes pour le Roy, contre les Huguenos et leurs adhérants.

Liveron. — En ce temps, Liveron, forte place de Dauphiné, sise à trois lieues de Valence, fust assiégée par le mareschal de Bellegarde et battue de dix-huict canons à toute outrance : où ceux qui estoient dedans monstrèrent bien qu'ils estoient vrais Huguenos, qui sçavoient mieux le mestier de se deffendre que d'assaillir.

Argent demandé à Paris. — Le dimanche 19e de décembre, Pinard, secrétaire d'Estat, arriva à Paris, où il fut bruit qu'il avoit sondé secrettement le Prévost des

marchans et eschevins, pour tenter à lever, sur les habitans de ladite ville, autres six cens mil francs, ainsi que levés avoient esté, par le défunct Roy Charles, en l'esté précédent : dont il eust froide response, pource que les premiers six cens mil francs, levés par forme d'emprunt, n'avoient esté rendus ainsi qu'il avoit promis, et aussi qu'on commençoit de retirer aveq peine et difficulté les arrérages des rentes de l'Hostel-de-Ville, desquelles on commençoit d'avoir doute, à cause des affaires du Roy et du peu de moien qu'il avoit pour y subvenir.

De fait, il avoit, par la permission du Pape, levé, pour l'année 1574, un milion de livres sur le Clergé de France, et pour l'année 1575 s'en levoit encore un autre milion, pour la quotization duquel les diocœses et bénéfices estoient chargés de quotes deux ou trois fois plus grosses que n'avoient esté celles de l'impost du premier million.

Eveschés conférés à personnes dignes. — En ce mois, un capitaine dauphinois, nommé le Gas, favori du Roy (lequel il avoit suivi en Polongne et auquel Sa Majesté, pour récompense de ses services, avoit donné à son retour les éveschés de Grenoble et d'Amiens, vacans par la mort du cardinal de Créqui), vendit à une garse de la Cour l'évesché d'Amiens, qui dès longtemps avoit le bouquet sur l'aureille, la somme de trente mil francs : aiant vendu auparavant l'évesché de Grenoble quarante mil francs au fils du feu seingneur d'Avanson.

Le vendredi 24e, veille de Noël, le duc de Montpensier fist donner ung furieux assault à Lusignan, auquel le seingneur de Lucé, du parti du Roy (brave gentilhomme et signalé), fut blessé à mort, et les Vacheries prises aveq grand meurtre de part et d'autre.

Mort du cardinal de Lorraine en Avignon. — Le

dimanche 26e décembre, à cinq heures du matin, Charles, cardinal de Lorraine, aagé de cinquante ans, mourust en Avignon d'une fiebvre, symptomée d'un extrême mal de teste provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, qui lui avoit offensé le cerveau à la procession des Battus, où il s'estoit trouvé, en grande dévotion, avec le crucefix à la main, les pieds à moictié nuds et la teste peu couverte, qui est le poison qu'on a depuis voulu faire accroire qu'on lui avoit donné.

Vents impétueux. M. de Reims. — Le jour de sa mort et la nuit ensuivante, s'esleva, en Avignon, à Paris, et quasi par toute la France, un vent si grand et si impétueux, que de mémoire d'homme il n'avoit esté ouï ung tel fouldre et tempeste. Dont les Catholiques lorrains disoient que la véhémence de cest orage portoit indice du courroux de Dieu sur la France, qui la privoit d'un si bon, si grand et si sage prélat. Les Huguenots, au contraire, disoient que c'estoit le sabbath des diables, qui s'assembloient pour le venir quérir, et qu'il faisoit bon mourir ce jour, pour ce qu'ils estoient bien empeschés. Ses partizans maintenoient qu'il avoit fait une tant belle et chrétienne fin que rien plus. Les Huguenos soustenoient, au contraire, que, quand on lui pensoit parler de Dieu, durant sa maladie, il n'avoit en la bouche, pour toute response, que des vilanies, et mesme ce vilain mot de foutre; dont Monsieur de Reims, son nepveu, l'estant allé voir, et le voiant tenir tel langage, auroit dit, en se riant « qu'il ne voioit rien en son oncle pour en désespérer, et qu'il avoit encores toutes ses paroles et actions naturelles. » Or, la vérité est que sa maladie estoit au cerveau, lequel il avoit tellement troublé qu'il ne sçavoit qu'il disoit, ne qu'il faisoit; en quoi il continua jusques à la fin, mourant en grand trouble et inquiétude d'esprit, invo-

quant mesmes et appelant horriblement les diables, sur ses derniers soupirs : chose espouvantable, et toutefois tesmoignée de tous ceux qui lui assistoient !

En quoi s'est monstrée apertement l'impudence d'un certain jésuiste, nommé Auger, qui fist imprimer en ce temps un Discours, que j'ai veu, sur la mort et derniers propos de ce prélat, lequel il fait parler comme un ange, lui (dis-je) qui estoit privé de tout sens et jugement : discours, à la vérité, digne de la boutique du mestier, dont on dit qu'a esté premièrement ce jésuiste.

Pour en parler sans passion, c'estoit ung prélat que le cardinal de Lorraine, qui avoit d'aussi grandes parties et graces de Dieu que la France en ait jamais eu. Mais, s'il en a bien usé ou abusé, le jugement en est à Celui devant le throsne duquel il est comparu, comme nous comparoistrons tous. Le bon arbre, dit Nostre-Seigneur, se congnoist par le fruit. Ce fruit estoit (par les tesmoingnages mesme de ses gens) que, pour n'estre jamais trompé, il faloit croire tousjours tout le contraire de ce qu'il vous disoit.

Propos et belles visions de la Roine-Mère, après la mort du cardinal. — Ce jour, la Roine-Mère, se mettant à table, dit ces mots : « Nous aurons à ceste heure la « paix, puisque M. le cardinal de Lorraine est mort, qui « estoit celui (ce dist-on) qui l'empeschoit. Ce que je ne « puis croire, car c'estoit un grand et sage prélat, et homme « de bien, et auquel la France et nous tous perdons beau- « coup. » Et, en derrière, disoit que « ce jour-là estoit mort le plus meschant homme des hommes. » Puis s'estant mise à disner, aiant demandé à boire, comme on lui eust baillé son verre, elle commença tellement à trembler, qu'il lui cuida tumber des mains, et s'escria : « Jésus ! voila M. le « cardinal de Lorraine que je voy ! » Enfin, s'estant un peu

rassise et rasseurée, elle dit tout haut : « C'est grand cas de « l'appréhension! Je suis bien trompée si je n'ay veu ce bon- « homme passer devant moi pour s'en aller en Paradis, et « me sembloit que je l'y voiois monter ». Les nuits aussi, elle en avoit des appréhensions (au dire de ses femmes de chambre), et se plaignoit de ce que souvent elle le voioit, et ne le pouvoit oster et chasser de sa fantaisie, encores que, dès qu'il fust mort, on ne parla non plus du cardinal de Lorraine, que s'il n'eust jamais esté; et en fist-on moins de bruit à la Cour (ce qui est digne de remarque) qu'on n'eust fait d'un simple protenotaire ou curé de village[1]. Il y en eust seulement quelques-uns de la Religion qui s'en souvinrent, pour le mal possible qu'il leur avoit procuré de son vivant, et, entre autres, ung qui en fist les vers latins suivants, qu'on trouva bien faits, sur la rencontre de sa mort avec ces grands et impétueux tourbillons de vents qui y survindrent[2].

DE MAXIMO VENTORUM IMPETU, IN OBITUM CARDINALIS LOTARINGI SUPERVENIENTIUM 1574.

Concilio indicto, acciri jubet Æolus omnes
Queïs regere imperio ventos concessa potestas.
Quà patuêre fores excedunt protinus. Exin
Undique conveniunt, suspensisque auribus astant,
Intentique tenent compressis flatibus ora.

---

1. L'Estoile avait d'abord écrit ici deux autres rédactions, qu'il a biffées :
A * Il y eust seulement quelques sornettes et épitaphes (mais peu), divulgués par les Huguenos, entre lesquels j'ai recueilli ceux qui s'ensuivent. *
B * Il y eust seulement quelques Tombeaux et autres sornettes et épitaphes publiés sur sa mort par ceux de la Religion. *

2. Rédaction première, biffée par l'Estoile, au feuillet 55 : * En cest an 1575, le 1er jour du mois de may, un de mes amis me donna les vers latins suivants que M. de La Roche Chandieu avoit faits sur les grands vents horribles et impétueux qui advinrent lors de la mort du cardinal de Lorraine, qui fust, comme nous l'avons remarqué, le lendemain de Noël de l'an précédent, 1574. *

Tum sic e summo fari incipit Æolus antro :
« Carnalem nôstis Sanctorum sanguine tinctum,
Qui Regni titulo, et Regum juvenilibus annis,
Gallica justorum fædavit sceptra cruore,
Qui proceres populumque armavit, fœdere rupto,
In commune nefas, sumptis civilibus armis,
Ausus prætextu sacræ pietatis iniquo
Scindere, pacatum bella in contraria Regnum
Miscere, et cœlum terræ. Mors opprimit illum
Tandem, sera licet nimium. Abripite, abripite, inquam,
Quem prorsus renuunt Cœlum, Mare, Terra, Profundum! »
Abripiunt dicto citius, magnoque fragore,
Una Auster Boreasque ruunt, et murmure magno
Prosiliunt omnes, terras et turbine vertunt,
Per mare, per sylvas volvunt, per tecta, per ignes,
Concutiunt, agitant, rapiuntque per æthera, circum,
Circa, supra, infra, extra, intra, intus et in cute, passim,
A fronte, a tergo, huc, illuc, sursum atque deorsum,
Impulsus, pulsus, compulsus, et usque repulsus,
Eoliâ abstrahitur, tandemque furentibus austris
Circumcluditur, atque horrendis abditur antris.
Illic innumeris, fama est, cruciatibus angi.
O dirum caput! O vita! O mors terque quaterque
Atrox, crudelis, truculenta, infesta, nefanda!

Μήτε μοι ἄκλαυστος θάνατος πέλοι, ἀλλὰ φίλοισι
Καλλίποιμι θανὼν ἄλγεα, καὶ στοναχάς.

La Roche Chandieu *f.*

I

* *Ce Tombeau désiré, qui verse goutte à goutte*
Le sang, las! innocent, auquel il est confit,
Mille maux, en son temps, par sa cruauté fit,
*Dont aussi un chacun aux Enfers le redoute.**

Ce Tombeau desiré de long-temps en la France,
Tombeau de la Sangsue ennemie de Dieu,
A succé le vrai sang innocent en maint lieu,
Dont aussi, ès Enfers, en reçoit récompense.

O! le très heureux jour auquel la mort hideuse
A ravi ce Titan cardinalin d'Enfer,
Pour le mettre au Tombeau de ce grand Lucifer,
Au fond de ses manoirs, sous terre ténébreuse!

II

Le Paradis, l'Enfer, aussi le Purgatoire,
Furent, ces jours passés, en altercation,
Voulans du Cardinal, pour une insigne gloire,
Le remuant esprit remettre en sa maison.
Le Purgatoire a dit : « J'ay ma possession
Maintenue sous lui, par eau, feu, corde et fer.
— J'ay une infinité d'ames, ça, dit l'Enfer,
Venues ici bas de sa part place prendre. »
Le Paradis allègue : « Il ne pourroit descendre,
Car tant qu'il a vescu, sans jamais s'abaisser,
Il a, lui et les siens, par sus tous fait hausser. »
Auquel donc par raison se doit-il aller rendre?

III

Le Cardinal, lequel, durant sa vie,
Troubla le ciel et la mer et la terre,
Sert maintenant aux Enfers de furie,
Et aux damnés, comme à nous, fait la guerre.

IV

Purpureo fuerat quondam qui tectus amictu,
Omniaque imbuerat sanguine purpureo,
Purpureæ vitæ fertur, non dispare fato :
Abstulit huic animam purpura purpuream.

V

Lapis hic sepultam continet belli facem,
Qualem cruentæ non gerunt Erynnies.
Novam dolosus ne excitet flammam ignis,
Sparge, o viator, sparge lustrales aquas!

VI

Pourquoi vient-on jetter sur ce tombeau
Tant d'eau béniste et plus que de coustume?
Estaint y gist de Guerre le flambeau,
Et on a peur qu'encor' il ne s'allume.

Sonnets. — Ce jeudi 30e décembre, on me fist voir le sonnet suivant, fait sur l'Estat de France, qui couroit à Paris, il y avoit sept ou huict jours :

Si la France est un corps, dont le Roy soit la teste,
La Justice les yeux, la Noblesse les reins,
Le Peuple en soit les pieds, les jambes et les mains,
Pourroit-on jamais voir plus monstrueuse beste?

Le corps dessus le chef veult eslever la creste,
Le chef avec les yeux font des actes vilains,
Les reins sont sans vigueur, imbécilles et vains,
Et les pieds sont recreus, tant chacun les moleste.

Las! verrons-nous jamais ce monstre estre un vrai corps?
Et, par douce harmonie et gracieux accords,
Les membres et le chef tenir bien leur partie?

Si ferons, si Dieu veult; mais, pour bien commencer,
Il faudroit voir le chef les membres devancer,
Et chacun le suivroit, au bien de sa Patrie.

Stérilité de l'an 1574 *en la Guienne.* — Ceste année 1574 fust si stérile en sel et en vin, en la Guienne, qui est tout le trafic et richesse du pays, que la cherté y fust extresme. Qui fust un grand désavantage pour les affaires des Huguenos et de leurs associés, lesquels pensoient faire un grand fonds de deniers de la vente du sel, dont ils ne firent quasi rien, à raison des pluies continuelles et contraire disposition de l'année. Ainsi, leurs affaires, comme celles de beaucoup d'autres, demeurèrent ceste année faute d'argent, auquel chacun visoit et avoit bien du mal à se sauver des mains des poursuivans. Sur quoi furent faits et divulgués, en ce temps, les vers suivans qui me furent donnés, le vendredi dernier de l'an 1574 :

COMPLAINTE DE L'ARGENT.

Les célestes flambeaux,
Tant excellens et beaux,
En leur pénible cours
Et ordinaire
Ne font point tant de tours
Qu'on me fait faire.

L'ample mer est souvent
Agitée du vent;
Mais je suis tourmenté
Plus que son onde,
Par ma seule bonté
Estant au monde.

Dès que fus mis ès mains
Des hommes inhumains,
Mars le monde troubla

De meurtre et vice,
Et la terre combla
De maléfice.

Depuis, je n'ai cessé
D'estre fort oppressé
Finement attrappé,
Sur mer et terre,
Fondu, forgé, frappé,
Porté en guerre.

Tous les jours ciṣaillé,
Fricassé, tenaillé,
Par tant de mains passé,
Mal à mon aise,
Chargé, cloué, cassé,
Mis en fournaise,

Je n'ay aucun plaisir,
Nul repos, ne loisir
En un lieu séjourner,
Car me faut estre
Prompt à me destourner
Et changer maistre.

De l'un suis trop aimé,
Qui me tient enferme,
Et l'autre, désirant
Vivre en liesse,
Me va tousjours tirant,
Pièce après pièce.

Mon corps emprisonné
Au seul riche est donné,
Et le pauvre sçavant,

Qui le mérite,
N'est point mis en avant :
Dont me despite.

Car si la paix d'en hault
Çà bas faisoit un sault,
Mes membres monnoiés
Seroient plus fermés,
Et trop mieux employés
Qu'à faire allarmes.

1574.

SONNET

FAIT SUR LA MORT D'ESTIENNE JODELE, POËTE PARISIEN, par les Huguenos (lesquels ledit Jodele apeloit rebelles hœrétiques), qui me fust donné par ung mien ami en cest an 1574, avec ung petit mémoire et apostile de la vie, religion et mort dudit Jodele, qui advinst en juillet 1573.

. . . . . .

. . . . . .

(*Ici manque le feuillet suivant du ms.* (n° 27), *où devait se trouver ledit sonnet.*)

ANNÉE 1575

JANVIER.

Liveron. — Le 10e jour de janvier, le Roy partist d'Avignon et vinst par le Dauphiné à Romans, fist donner l'assault à Liveron, où il vid l'opiniastre résolution des Huguenots à se bien défendre, jusques aux femmes, qui, non moins courageusement et vaillamment que les hommes, combattoient à la bresche : ce qui lui fait lever le siège, estant adverti d'ailleurs que le mareschal Dampville avoit repris Pierrelatte, et la ville et fort d'Aigues-mortes.

Reistres du Roy huguenos ne veulent combattre contre leurs compagnons. — En ce temps, quelques cornettes de reistres, qui estoient en Champagne et Picardie, sous la conduitte du seingneur de la Mauvissière, après avoir ravagé et volé le plat pays, et protesté de ne vouloir combattre contre les Huguenos, pource qu'ils tenoient la mesme religion qu'eux, furent paiés par le Roy, par le mandement duquel ils estoient descendus en France, et s'en retournèrent en Alemagne, sur la fin du présent mois de janvier.

Lusignan rendu. — Le mardi 25e janvier, la ville et chasteau de Lusignan furent rendus par les Huguenos à M. de Montpensier, chef de l'armée du Roy en Poictou, soubs condition de vies et bagues sauves, et d'estre conduits seurement à la Rochelle : de quoi furent baillés

ostages pour seureté de ladite capitulation, encores que la foy de M. de Montpensier ne peust ni ne deust estre suspecte aux Huguenos, lesquels furent assiégés trois mois et vingt et un jours, durant lesquels furent tirés de sept à huict mil coups de canon. La place rendue, non-seulement fust desmantelée, mais aussi tous les forts rasés et la tour de Mélusine ruinée, dont l'exécution fut donnée à Chemeraud, gentilhomme du pays.

FEBVRIER.

Sacre du Roy. — Le vendredi 11e febvrier, le Roy arriva à Rheims, où il fust sacré le dimanche 13e dudit mois, l'an révolu de son sacre en Polongne, qui fust à mesme jour et heure. Quand on vinst à lui mettre la couronne sur la teste, il dit assez haut qu'elle le blessoit; et lui coula par deux fois, comme si elle eust voulu tomber: ce qui fut remarqué, et interpreté à mauvais présage.

Mariage du Roy. — Le lundi 14e dudit mois de febvrier, qui estoit le lendemain de son sacre, le Roy fiança damoiselle Loïse de Lorraine, auparavant appelée madamoiselle de Vaudemont, fille de messire Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, et de défuncte dame Katherine de Lalain, seur du comte Degmont, sa première femme : et le mardi 15e dudit mois, l'espousa en ladite ville et église de Rheims.

Opinions diverses de ce mariage. — Plusieurs seingneurs, mesmes des plus grands du roiaume de France et autres estrangers, trouvèrent ce mariage fort inégal, et néantmoins précipité et avancé, et quasi plustost consommé que pourparlé. Mais on disoit que le Roy, l'an précédent, allant en Polongne, l'avoit veue, passant par la Lorraine, et la trouvant belle et de bonne grâce, mesmes

adverti qu'elle avoit esté fort bien nourrie et estoit bien sage, en avoit pris dès lors quelque opinion, laquelle lui continuant depuis son retour et advénement à la Couronne, avoit esté confortée par la Roine sa mère, qui trouva ce mariage bon, et l'avança d'autant qu'elle espéra que de si belle et bien formée princesse, le Roy pourroit tost avoir belle et abondante lignée; qui estoit la chose (selon le commun bruit) que ladite Roine-Mère désiroit le plus (ou le moins, selon les autres) *en ce monde*.

Pourquoi la Roine-Mère trouva bon ce mariage. — Quoi que c'en soit, il est bien certain que ce qui en fist plus d'envie à la Roine, ce fut l'esprit paisible et dévot de ceste princesse; laquelle elle jugea plustost devoir s'adonner à prier Dieu qu'à se mesler de l'estat et affaires du monde (comme il est advenu), et qu'elle prieroit Dieu pour elle pendant qu'elle n'y pouvoit entendre.

Mons^r de Luxembourg. — Le jeudy 17^e^ dudit mois de febvrier, le Roy, aiant advisé messire François de Luxembourg, de la maison de Brienne, venu à son sacre et mariage, et sachant qu'il avoit fait l'amour à la Roine sa femme, prétendant l'espouser, lui dit ces mots: « Mon « cousin, j'ay espousé vostre maistresse; mais je veux en « contreschange que vous espousiés la mienne, » (entendant de Chasteauneuf, damoiselle bretonne de la suitte de la Roine-Mère, qui avoit esté sa favorite avant qu'il fust Roy et marié). A quoi ledit de Luxembourg lui respondist qu'il estoit fort joieux de ce que sa maistresse avoit rencontré tant d'heur et de grandeur, et tant gaingné au change; mais qu'il lui pleust l'excuser d'espouser Chasteauneuf pour encores, et qu'il lui donnast temps pour y penser. A quoi le Roy lui respondist qu'il vouloit et désiroit que tout à l'heure il l'espousast. Sur quoi, se sentant ledit de Luxembourg si fort pressé, supplia très-humble-

ment le Roy de lui donner la patience de huict jours; laquelle estant modérée par le Roy à trois jours seulement, il monta à cheval, et se retira de la Cour en diligence.

Remuement de Marseille. — Le vendredi 18e, le Roy eust advis d'un remuement de Marseille, advenu au commencement de ce mois, par quarante ou cinquante hommes armés et masqués, qui de nuict estoient allés à la Doane, avoient rompu les portes, poix et mesures, et jetté tout en la mer, en propos de couper la gorge à tous ceux qui, dès lors en avant, s'entremettroient de vouloir lever la dace d'icelle Doane. L'occasion de ceste esmeute fust que ladite Doane avoit esté accordée, par ceux de Marseille au Roy, pour certain temps lors expiré, combien que le Roy depuis ledit temps expiré continuast de la faire lever. A quoi les Marseillois voulans obvier, seroient venus par devers le Roy et son Conseil faire leurs remonstrances : lesquelles ouïes, on leur auroit accordé que ladite Doane, dès lors en avant, ne seroit plus levée, en paiant par eux la somme de trente ou quarante mil livres : à quoi ils auroient satisfait. Nonobstant laquelle satisfaction, on continuoit de lever et exiger tousjours ladite Doane, ce qui fust cause de ceste esmotion, qui n'estoit sans fondement : ce que recongneust aussi le Roy, disant qu'il s'estonnoit qu'il n'estoit pas advenu, mais qu'il y donneroit ordre,* comme il fist, pour quelque temps*.

Le Roy à Paris. — Le lundi 21e febvrier, le Roy partist de Reims et passa à Saint-Marcoul, où il fist faire sa neufvaine par son grand-ausmonier : puis vinst à Paris, où estant arrivé, le dimanche 27e de ce mois, alla descendre de son coche au Louvre, où aiant salué la Roine Blanche, vinst loger au logis neuf de du Mortier, près les

Filles-Repenties, aveq la Roine sa mère et la Roine sa femme.

Mort de M^me^ de Lorraine. — Le lundi 28^e^, arrivèrent les nouvelles à Paris de la mort de madame Claude de France, duchesse de Lorraine, décédée à Nanci, le vendredi 25^e^ de ce mois, estant en couche de deux enfans.

Mars.

Mort de Sélim, Empereur des Turqs. — Le jeudi 3^e^ mars, vinrent les nouvelles de la mort de Sélim, empereur des Turqs, auquel succéda Amurath, son fils: lequel se doutant de ses deux frères puisnés, les avoit fait estrangler.

Bruits de Paris attiltrés. — Autres nouvelles vinrent ledit jour, à Paris, d'une grande armée de reistres et lansquenets huguenos, qui commençoit à marcher, et si n'estoit pas encores levée. Bruit faux, semé exprès pour tirer argent.

Dévotions du Roy. Dévotions d'argent mal agréables. — Le Roy, séjournant à Paris le long du Quaresme de cest an 1575, va tous les jours par les paroices et autres églises de Paris, l'une après l'autre, ouïr le sermon et la messe, et faire ses dévotions. Et cependant exquiert tous moiens de faire argent en toutes sortes que ses ingénieux peuvent pourpenser. De fait, il leva sur toutes les bonnes villes de son roiaume trois millions de livres (outre le million qu'il lève sur le Clergé de France), dont la ville de Paris fust chargée d'un million pour sa part, par capitation sur les plus aisés. Il érigea quatre conseillers nouveaux aux Requestes du Palais, pour le prix de quinze mil livres chacun; fist publier un édict pour couper et vendre deux arbres en chaque arpant de toutes les forests de France; bailla à ferme les parties casuelles de son roiaume,

à la charge de fournir, par les fermiers, à son espargne quatre-vingts mil livres d'avance, chaque premier jour de tous les mois de l'an. De quoi les officiers roiaux se trouvent fort scandalizés, disans que c'est un moien de rechercher et exquerir leur mort, afin d'avoir offices à vendre. Bref, le bruit de la cour de ce temps n'estoit autre, sinon que le Roy n'avoit pas de quoi avoir à disner, et que le moien qu'il avoit de vivre n'est que par emprunts.

Emprunts. — De fait, le 18e jour de mars, le Roy envoia au premier président de la Cour et au lieutenant civil de Chastelet mandement pour sçavoir, des conseillers, advocats et procureurs desdits sièges, combien chacun d'eux lui vouloit gracieusement prester de deniers comptans, pour subvenir à ses affaires. Et furent à cest effect mandés les plus riches et aisés, dont on prist des ungs douze cens francs ; des autres, 600 et 500 livres ; des autres moins, selon leurs facultés. Et furent lesdits deniers emploiés par le Roy à faire un présent au capitaine Gas, de la valeur de cinquante mil livres et plus.

Les prières et services pour les ames des défunctes duchesses de Savoie et de Lorraine furent faites en la grande église de Nostre-Dame, à Paris, les mardi 22e et mecredi 23e jour de mars, aveq les cérimonies et magnificences accoustumées.

Durant ces services, arrivèrent nouvelles au Roy de nouveaux factionnaires eslevés ès pays de Bretagne et Normandie.

Le 22e mars, les députés de M. le prince de Condé, mareschal Damville et autres associés, tant de l'une que de l'autre religion, selon la permission qu'ils avoient eue du Roy d'envoier vers lui tels personnages qu'ils aviseroient pour l'avancement et conclusion d'une paix géné-

rale et asseurée à tout son roiaume, aians, par un commun advis, articulé leurs conditions, et icelles dressées en forme de requeste, partirent de Basle ledit 22e mars, pour venir trouver Sa Majesté à Paris, où ils arrivèrent le mardi 5e avril.

Avril.

Députés de la Religion ouïs au Conseil du Roy, et leurs demandes mal veues et receues de Sa Majesté. — Et le lundi ensuivant, 11e dudit mois, estans mandés par le Roy, furent ouïs en son Conseil privé, Sa Majesté y assistant : portant la parole maistre Jean Dauvet, seingneur Deraines, jadis conseiller du Parlement de Paris. Lequel aiant fini sa harangue, qui fut assez longue, le Roy aiant pris lui-mesme leurs cahiers, leur commanda de se retirer en son antichambre, d'où une heure après il les fist rapeler, et leur dit, en présence de la Roine sa mère : « Qu'il s'estoit fait lire leurs articles, mais qu'il les trouvoit si estranges et si desraisonnables, qu'il s'estonnoit comme ils avoient eu la hardiesse de se présenter devant lui pour lui faire de telles requestes. » Sur quoi, ledit d'Arènes répliqua, qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté de les vouloir excuser, et ne s'aigrir davantage contre eux pour le contenu desdits articles, attendu qu'ils n'en estoient que simples porteurs. A quoi Sa Majesté auroit respondu, « qu'il sçavoit le contraire, et « qu'ils n'avoient esté délibérés sans eux, mesmes sans « vous (dist-il à Deraines), que je sçai estre de leur con- « seil et des plus avant. Vous demandés la paix; mais je « ne voy point que vous l'affectionniez, comme vous « dites; et quant à l'affection que vous protestez avoir à « mon service, il ne m'en apparoist non plus, ains tout « le contraire, *par vos demandes*. Mais quand vous et

« ceux qui vous ont envoiés me rendront l'obéissance qui « m'est deue, et qu'ils monstreront par effect ce qu'ils veu- « lent que je croie d'eux, à ceste heure-là, je leur don- « nerai la paix et les traicterai comme mes bons subjets, « les asseurant, en foi de Roy, que tout ce que je leur pro- « mettrai sera entretenu, et que pour le faire entretenir « j'y exposerai (s'il est besoin) jusques à ma propre vie. » Dont d'Arènes le remercia très-humblement; et à l'instant s'adressant à la Roine-Mère, lui dit : « Madame, « Monsieur le prince de Condé, tant pour lui que pour ses « associés, m'a chargé de supplier très-humblement « Vostre Majesté d'emploier vostre pouvoir et auctorité « en une si sainte entreprise, et ajouster encores ceste « obligation aux autres dont la France vous est rede- « vable. » — « Je le ferai volontiers (dit la Roine), tant « pour leur particulier que pour le bien général et repos « de ce pauvre roiaume : toutefois, je m'engarderai bien « de conseiller à mon fils de leur accorder ce qu'ils « demandent, car leurs requestes sont ung peu bien « hautes et trop desraisonnables, comme tendantes à « donner la loy à leur maistre, duquel ils sont tenus de « la recevoir. Je sçais bien que ce sont des chats que vos « Huguenos, qui se retrouvent tousjours sur leurs pieds; « mais quand ils auroient cinquante mil hommes en « campagne, avec l'Amiral vivant et tous leurs chefs « debout, ils ne sçauroient parler plus haut qu'ils font. « Et, néantmoins, je ferai pour eux (comme j'ai tousjours « fait) tout ce qui me sera possible, moiennant qu'ils me « croient et se mettent à la raison. »

Le lendemain, le Roy ordonna trois de son privé Conseil, pour, avec les députés, et devant soi, examiner chacun point de leurs articles : où ils commencèrent de besongner tost après, et continuèrent jusques au com-

mencement de may, que le Roy leur permist de retourner vers ceux qui les avoient envoiés, leur porter ses responses à chacun point, avec injonction de retourner au plus tost pour résoudre du tout. Par leurs articles, entre autres choses, ils demandoient l'Edit de janvier : ce qui sembloit comme prodigieux et estrange, veu la journée et plaie S.-Berthélemi, encore sanglante et toute fraische.

Vignes gelées. Hannetons. — Le mardi 19e avril, les vignes furent gelées, en plusieurs endroits, aux environs de Paris : qui fut cause de faire renchérir le vin et le vendre trois et quatre sols la pinte, joint la grande abondance des hannetons, qui firent aussi grand dommage aux vignes et à toutes sortes d'arbres fruittiers.

Le samedi 23e, le Roy escrivist de sa main à M. de la Noue pour la paix, et, à cest effait, de le venir trouver : dont il disoit qu'il ne devoit faire difficulté, veu qu'il sçavoit qu'il lui avoit sauvé la vie. Il apeloit ledit la Noue son bon Huguenot, et le prince de Condé (par moquerie), le Hector des Huguenos : dont l'un d'entre eux, offensé et mal instruit en sa religion, qui recommande l'honneur et obéissance à son prince, composa l'épigramme suivant contre le Roy, pour le prince de Condé; lequel fust divulgué en ce temps à Paris et partout :

Epigramme d'un seditieux Huguenot, fait au nom de M. le prince de Condé, contre la Majesté du Roy; duquel il n'eust esté avoué dudit seingneur Prince ni des autres huguenos, qui se reconnoissent vrais subjets du Roy, et comme tels lui portent, selon le commandement de Dieu, honneur et révérence.

H. BORBONII AD HENRICUM IIIum,
GALLOR. ET POLON. REGEM, QUI PER LUDIBRIUM EUM
HECTORA APELLABAT, EPIGRAMMA.

Hectora me dicis, decet acta hoc fortia nomen,
Nec falsum est, si quid laudis ab hoste venit.

Nempe in me Francum genus eminet. Eminet ille
Sanguis, ab Hectoreis usque petitus avis.
Tu contra, magnum generosi nomen Achillis
Affectas, belli militiæque rudis.
Sed quamquam gemini fueris Chironis alumnus,
Cujus ab egregia factus es arte duplex,
Tu potius formosus ames dici Paris, olim
Dictus Alexander, cui sit amica Venus.
Namque tuas exosa manus est Pelias hasta,
Nec Peleus pater est, nec tibi Diva parens.
Sin Paridis nomen teneas, dicaris Achilles,
Dum te longævum non sinat esse Paris.

Incerti.
1575, pridiè cal. Maias.

May.

La Vraie Croix derobbée. — Le mardi 10e jour de may, la nuit, fut derobbée la vraie Croix estant en la Sainte-Chapelle du Palais à Paris; de quoi le peuple et toute la ville furent fort esmeus et troublés, et s'esleva incontinent un bruit qu'elle avoit esté enlevée par les menées et secrettes pratiques des plus grands du roiaume, mesmes de la Roine-Mère, que le peuple avoit tellement en horreur et mauvaise opinion, que tout ce qui advenoit de malencontre lui estoit imputé; et disoit-on qu'elle ne faisoit jamais bien, que quand elle pensoit faire mal. La commune opinion estoit qu'on l'avoit envoiée en Italie pour gage d'une grande somme de deniers, du consentement tacit du Roy et de la Roine sa mère.

Soldat pendu à Paris. — Le mecredi 25e may, fust pendu, au bout du pont Saint-Michel, un soldat, qui d'un coup de pistolle, quatre ou cinq jours auparavant, avoit tué messire Dinteville, abbé de Saint-Michel de Tonnerre, pour trente-deux escus que lui avoit donnés, pour ce faire, ung ennemi dudit Dinteville, et qui estoit en contention avec lui à raison de ladite abbaye.

Ce jour, vinrent nouvelles d'Amorat, empereur des Turqs, lequel faisant dessein de venir, avec cinq cens vaisseaux et cent mil combattans, prendre et subjuguer l'isle de Malte, avoit esté empesché par une peste qui s'estoit mise en son camp, de laquelle Dieu avoit frappé et fait mourir la plus grande partie de son armée.

Rencontre facétieuse et à-propos du Roy de Navarre. * Le jeudi 26e may, messire Henri de Bourbon, Roy de Navarre, estant dans la chambre de madame la princesse de Condé sa tante, où il prenoit plaisir à voir toucher le luth à un gentilhomme nommé de Nouailles, qui avoit le bruit d'aimer et estre aimé de madame la princesse, sa tante, comme il accordast mélodieusement sa voix à l'instrument, chantant dessus ceste chanson :

Je ne vois rien qui me contente
Absent de ta divinité.

Et, répétant ung peu trop souvent et passionnément ce mot de *divinité*, avec l'œil tousjours fiché sur madame la princesse, le Roy de Navarre, se prenant à rire de fort bonne grâce, et regardant sa tante, d'un costé, et Nouailles, de l'autre :

N'apelez pas ainsi ma tante (dist-il),
Elle aime trop l'humanité.

* *Dire du Roy sur la rencontre du Roy de Navarre, son beau-frère.* — Le Roy l'aiant entendu dès le jour mesme, y prist fort grand plaisir, et dist : « Voilà une « rencontre digne de mon frère ! Je vouldrois que lui et « les autres ne s'amusassent qu'à cela, nous aurions bien- « tost la paix. »

* En ce temps, courut à la Cour ung vilain sonnet et

satyrique, contenant ung petit *Dialogue du jeune de La Bordaizière et de sa seur*, lequel, hors le dernier vers, qui touche l'honneur du Roy, fust trouvé bien fait et fort receuilli, selon l'humeur corrompue des hommes de ce siècle.

*SONNET COURTIZAN

DU JEUNE DE LA BOURDAIZIÈRE ET DE SA SEUR.

**Ma seur, je voudrois bien vous dire quelque chose*
Qui touche grandement le point de vostre honneur,
Mais je ne vouldrois pas que vostre folle ardeur
Le descouvrist jamais à l'aucteur de la cause.

— Dites, petit fascheus? — Hélas! ma seur, je n'ause :
J'ai peur de vous fascher. Toutefois, dans le cœur,
La rage et le despit consomme ceste peur,
Et faut que vostre erreur à ce coup je propose.

Donc, pour le faire court, on m'a dit que Le Gast
A fait de vostre honneur un merveilleux dégast;
Que vous estes la carte où souvent il compose.

— Allez, petit fascheus; on en dit bien autant
De ma mère et Clermont, et de vous plus avant :
Car on dit que le Roy vous fait la mesme chose.

*Pour parler à la vérité, ce dont se plaint le prophète Jérémie, chapitre III^e^, des *Filles de Sion,* qui estoient eslevées, cheminans le col estendu et les yeux affettés, se guindant et branslant, et faisant resonner leurs pas, se pouvoit, à aussi bon tiltre et meilleur, dire en ce temps des femmes de Paris et filles de la Cour. Dont ne se faut esbahir, si le Seingneur, selon la menasse qu'il en fait au lieu mesme par son prophète, descheveloit leurs testes et leurs parties honteuses, par ces folastres faiseurs de pas-

quils, dont la ville de Paris et la Cour estoient remplies. Brief, le desbordement, sans parler de pis, estoit tel, que la caballe du cocuage estoit ung des plus clairs revenus de ce temps; dont furent divulgués le quatrain et sonnet suivans, dont le quatrain estoit des Huguenos, assez grossièrement fait, et le sonnet, d'un catholique des plus doctes et gentils esprits de ce siècle*.

QUATRAIN.

* *Quand d'estre Huguenot autant on gangnera*
Comme on gangne, à présent, d'estre cocu en France,
Dites à Dieu au Pape et son obéissance :
Car de Papistes lors l'engeance tarira.

C. R. D. N.

SONNET.

* *Quand plaindre je t'entends, pauvre homme de mestier,*
Que ta femme, assez belle, à un autre s'adonne,
Du fait ne m'esbahis. Mais de toi je m'estonne,
Qui veux en mariage estre tant singulier.

Penserois-tu bien donc éviter le danger,
Veu que tant d'empereurs, nonobstant leur couronne,
Tant de rois valeureux, que la force environne,
N'en ont esté exempts non plus qu'un manouvrier?

Si tu en peux de tels quelques-uns recongnoistre,
Plus haut montés que toi, tu es bienheureux d'estre
D'une si brave trouppe et plaine de plaisir.

Ceste marque jadis, comme elle estoit honteuse,
Se treuve maintenant aussi avantageuse :
Car l'un gangne à la faire et l'autre à la souffrir.

I. P.*

Disgrace de Roissi. — En ce mois, le Roy de Na-

varre donna congé à M. de Mesmes, seingneur de Roissi et de Malassise, son chancelier, et lui osta ses sceaux, à raison de tout plain de larcins, concussions et malversations prétendues faites par lui audit estat. Il estoit homme d'esprit et de sçauoir; mais des plus hautains et orgueilleux, auxquels Dieu résiste tousjours[1]. Et fust, par les deux Rois et Roine-Mère, chassé ignominieusement de la Cour (dont fut fait le quolibet suivant),* estant aussi peu plaint, pour l'amour de sa gloire, comme il estoit aimé.*

Il a dérobbé la Vache[2],
Mais il a esté surpris;
Et des sceaux plus je ne sache,
Si ne sont ceux de son puis.

Il est tumbé de sa selle,
Car il estoit Mal assis,
Et des sceaux point de nouvelle,
S'il ne prend ceux de son puis.

Pybraq. — En ce mesme mois, M. du Faur, seingneur de Pybrac, vendist son estat une bonne somme de deniers à maistre Barnabé Brisson, lequel, par ce moien, de simple advocat du Palais qu'il estoit, fust fait advocat du Roy. Sur ceste vendition et la disgrace de Roissi, avenue en mesme temps, fust fait l'épigramme qui s'ensuit, qui courust au Palais et partout:

Memmius amisit vano quæsita labore
Munera, jamque domi mæstus et æger agit.
Faurus ut hæc audit, jussit numerarier aurum,
Venditio cari muneris ista fuit.
Auri sacra fames fecit te perdere, Memmi,
Et te, Faure, locum vendere: FAURE, sapis.

1. *Réflexion écrite à la marge :* Un arrogant et glorieux, au lieu d'estre plaint, est communément moqué.
2. Armoiries du Roy de Navarre.

JUING.

Résolution notable de M. de Monmorency. — Le mecredi 8e juing, arrivèrent nouvelles au Roy (mais fausses) de la mort du mareschal Dampville, décédé à Nismes d'une fièvre procedante de poison : qui fut cause de faire resserrer, le dimanche en suivant 12e juing, le mareschal de Monmorenci ; et lui osta-l'on par commandement de Birague et de la Roine-Mère, contre l'advis du Roy, qui ne tenoit ceste nouvelle bien certaine ses principaux serviteurs et officiers. Desquels ce pauvre seingneur se voiant destitué et "traitté de ceste façon," aiant advis de ce qui se passoit et disoit, jugeant sa fin proche, dit à un de ses gens : « Dittes à la Roine que je « suis bien adverti de ce qu'elle veult faire de moi. Il n'y « faut point tant de façons ; qu'elle m'envoie seulement « l'apoticaire de M. le chancelier, je prendrai ce qu'il me « baillera. »

Toutefois, le jeudi ensuivant, 16e du mois, estans venues nouvelles contraires, on lui rendist ses gens, et fust la Roine-Mère faschée de la précipitation dont elle avoit usé, et dit à Birague, son chancelier, qu'elle ne se hasteroit pas tant une autre fois, et ne le croiroit plus. « Mais les fausses nouvelles, dist-il, Madame, et non pas « moi ? Car, sur ce que vous m'asseuriés estre vrai, je vous « en ai donné le conseil, que vous trouvastes fort bon, « et me dites que c'estoit le vostre et que vous en aviés « plus d'envie que moi. — Il est vrai, dist-elle, et ne fus « jamais tant trompée de nouvelle que de celle-là ; car « je la tenois pour toute certaine. Si j'eusse creu le Roy « mon fils, cela ne fust pas advenu. »

Mort de la duchesse de Ferrare. — Le dimanche 12e juing, Madame Renée de France, duchesse de Ferrare,

fille du roi Louis XII^e^, Père du peuple, mourust en son chasteau de Montargis, aagée *de près de quatre-vingts ans*, selon l'opinion commune, qui estoit très-fausse, car ladite dame n'avoit encores attaint la soixante-cinquiesme. Et en firent le Roy, la Roine et seingneurs de la Cour, le samedi 18^e^ dudit mois, quelques formes d'obsèques et funérailles, en la chapelle de Bourbon, encores que ladite dame fust de la Religion, et sa ville de Montargis, l'azyle et retraicte desdits de la Religion, où elle a tousjours fait faire et continuer l'exercice d'icelle publiquement, jusques à la fin de sa vie.

Mort de M. de Rouhan. — Ce mesme jour, mourust Henri de Rouhan, prince de Léon en Bretagne, en sa maison de Belin, après avoir esté longuement travaillé des gouttes. Sa fille, âgée d'onze à douze ans, mourust peu de jours après. Et fust, par ce moien, avancé et conclud le mariage du vicomte de Rouhan, son frère, avec l'héritière unique de la maison de Soubize, Catherine de Parthenay, veufve du seingneur de Pont, qui fust tué le jour S. Berthélemi, à Paris (1572), dame aussi vertueuse et douée d'autant de grâces d'esprit et de corps, qu'autre que la France ait produit en ce siècle.

Maladie de la Roine-Mère, et d'où provenue. — Le dimanche 19^e^ juing, arrivèrent à Paris M. le duc de Lorraine et M. de Vaudemont, père de la Roine, pour achever le mariage du marquis de Nomenie, fils aisné dudit seingneur de Vaudemont, aveq la damoiselle de Martigues. En congratulation et resjouissance des venues de ces princes, se firent à la Cour plusieurs jeux, tournois et festins magnifiques, en l'un desquels la Roine-Mère mangea tant qu'elle cuida crever, et fust malade au double de son desvoiement. On disoit que c'estoit d'avoir trop mangé de culs d'artichaux et de crestes et rongnons

de coq, dont elle estoit fort friande. Sur quoi furent divulgués à Paris les épigrammes suivants :

I

Fœmina miraris, Salica cur lege refixa,
Audax imperio Gallica colla premat.
Evirat, heu ! Gallos, cristas testesque revellens :
Imperium in Gallos inde virago tenet.

II

Semper testiculos Gallorum prodiga cœnat
Fœmina, et hunc avide quum vorat illa cibum,
Compressis dicit labris : « Sic Gallica castro
Pectora, sic Gallos eviro, sic subigo ! »

III

Quî fit, Gallorum fortissima pectora quondam,
Nunc ut fœminei mollia sint animi ?
Expediam paucis : mulier peregrina viriles
Testiculos Gallis omnibus execuit.

IV

Ut foveat lentum Veneris Katerina calorem
Gallorum cristas, testiculosque vorat.
Indè fit ut molles Gallos jam martius ardor,
Et vox et virtus mascula deficiant.
Atque ita Gallorum Rex incipit esse caponum,
Nec spes augendi nominis ulla manet.

Incerti.

Plaisant épitaphe. — Un plaisant épitaphe de la belle Huissière, qui mourust, à Paris, l'onziesme jour de ce mois de juing, fust divulgué, en ce mesme temps, et me fust baillé au Palais, où il couroit, ce lundi 23e juing, veuille de la S.-Jean :

ÉPITAFE DE LA BELLE HUISSIÈRE.

1575.

Ce fut le plus grand jour d'esté
Que trespassa la belle Huissière,
Avant que malade eust esté,
Dont le mari ne pleura guère.

Hélas! elle aima tant les vifs,
Quand elle estoit pleine de vie;
Mais à son convoi je n'y vis
Que son mari pour compagnie.

Monsieur l'Huissier jamais n'avoit
Si souvent en main la baguette,
Que sa femme, pour son jouet,
Le fourniment d'une braïette.

Elle en eut plus exécuté
Au corps en une matinée,
Que son mari n'en eust cité
Pour le moins en une journée.

Or donques, Messieurs, qui avez,
Vivans, caressé ceste Dame,
Dites à Dieu ce que sçavez,
Pour le salut de sa pauvre âme.

---

* Regna regunt vulvæ, gens tota clamat : Eheu væ!
Pernicies regni est a muliere regi. *

1575.

Périgueux surpris par Langoirant, Huguenot. —

Sur la fin de ce mois, le baron de Langoirant, Huguenot, surprist la ville de Périgueus, y aiant fait, en un jour de marché, entrer bon nombre de soldats en habits de paysans et autres pauvres artizans, lesquels, sous les bonnes intelligences qu'ils avoient dès long-temps dans la ville, s'estans saisis de l'une des portes, donnèrent entrée à ceux qui les suivoient de près. Estans dedans, ils pillèrent et ransonnèrent à la mode accoustumée, et firent grand butin sur les ecclésiastiques et églises dudit lieu. Peu de jours auparavant, la Noue avoit failli une entreprise sur Niort, qui fust découverte par les faux frères.

De ces entreprises, surprises et stratagèmes de Huguenos, en divers lieus et contrées de la France, le Roy en recevoit, tous les jours, nouveaux et divers advis, avec beaucoup de desplaisir, soubçon et mescontentement de ceux qui lui estoient plus proches ; ce qui faisoit qu'il les regardoit de mauvais œil, sachant que les Huguenos, sans eux, avec tous leurs associés, pouvoient si peu, qu'ils n'estoient capables de remuer une bicoque ou prendre un village. Et ne se pouvoit tenir (tout retenu et dissimulé qu'il estoit) d'en donner des attacches souvent à Monsieur et au Roy de Navarre, son beau-frère. Lesquels, de leur costé, ne pouvoient si bien se desguiser, qu'on n'aperceust *le maltalent qu'ils couvoient, pour n'estre en telle liberté qu'ils eussent bien désire*. Aussi, les Huguenos en estoient si glorieux, qu'au lieu de rechercher la paix (comme leur devoir et la profession qu'ils faisoient le requéroit, ils ne cornoient) que la guerre, se fondans sur les mauvaises paix qu'on leur avoit tousjours données, et sur la S.-Berthélemi principalement, qu'ils ne pouvoient oublier. Sur quoi fust fait le sonnet suivant, qu'on apela le *Paradoxe des Huguenos*, qui fust divulgué sur la fin de ce mois :

PARADOXE DES HUGUENOS.

1575.

La Paix est un grand mal, la Guerre est un grand bien.
La Paix est nostre mort, la Guerre est nostre vie.
La Paix nous a espars, la Guerre nous rallie.
La Paix tue les bons, la Guerre est leur soutien.

Paix est propre aux meschans, la Guerre au vrai chrestien.
A cellui donc qui a d'un bon repos envie
Et qui veult recouvrir sa liberté ravie,
La Guerre est nécessaire, et la Paix ne vault rien.

Je ne suis toutefois de la Paix ennemi :
Je suis du bien publiq zélateur et ami,
J'ay en horreur les maux qui règnent sur la terre.

Mais j'ose maintenir que, nous estans pippés
Plusieurs fois par la Paix, et par Guerre eschappés,
Pour establir la Paix il faut avoir la Guerre.

JUILLET.

Tumulte à Paris. — Le dimanche 3e juillet, le Roy et la Roine sa mère allèrent au Bois de Vincennes, et parlèrent à un secrétaire du prince de Condé, et à un capitaine nommé la Beausse, qui y estoient prisonniers, et aians descouvert, par leurs bouches, quelque entreprise qui se faisoit à Paris, firent prendre la nuit ensuivant cinq ou six prétendus capitaines, qu'on disoit estre consorts et complices de ladite entreprise, et les constituer prisonniers. Toute la nuit, les dixaines de Paris furent en armes sur le pavé, par le commandement du Prévost des Marchans et Eschevins de la dite ville, faisans la ronde par tous les quartiers, et y eust grand tumulte. On fist bruit qu'en la maison d'un tapissier de la rue Sainct-Antoine,

avoient esté trouvées armes pour armer cinq cens hommes. Ceste entreprise (disoit-on) se faisoit, sous ombre d'une querelle lors attaquée entre les escoliers et Italiens, à cause de quelques meurtres commis de part et d'autre par occasion.

Exécution du capitaine la Vergerie à Paris. Justice improuvée du Roy. — Le mardi 6e dudit mois, fust pendu à Paris, et puis mis en quatre quartiers. un capitaine nommé la Vergerie, condamné à mort par Birague, chancelier, et quelques maistres des requestes nommés par la Roine-mère, qui lui firent son procès bien court dedans l'Hostel de ladite Ville de Paris. Toute sa charge estoit que, s'estant trouvé en quelque compagnie, où on parloit de la querelle des escoliers et des Italiens, il avoit dit qu'il faloit se ranger du costé des escoliers, et saccager et couper la gorge à tous ces bougres d'Italiens *et à tous ceux qui les portoient et soustenoient, comme estans* cause de la ruine de la France: sans avoir autre chose fait ni attenté contre iceux. Le Roy le vid exécuter, encores qu'au dire d'un chacun il n'aprouvast pas cest inique jugement[1], lequel fust trouvé estrange de beaucoup d'honnestes hommes et scandaliza fort le peuple; comme si on eust voulu establir en France une domination estrangère, pour l'asservir et tirannizer, au préjudice des lois du roiaume, *tellement que, selon la liberté ordinaire et légèreté du François, on deschira, par toutes sortes d'escrits et de libelles (ne pouvant faire pis) les Messères Italiens, et la Roine, leur bonne patronne et maistresse, à laquelle on imputoit tous les maux et désordres qu'on voyoit au gouvernement de cest Estat. Entre une milliasse, j'ai recueilli les suivants, qui sont tumbés entre mes mains*.

1 *Première rédaction biffée :* *encores qu'il eust aimé mieux avoir perdu beaucoup qu'avoir donné ou approuvé un si inique jugement*.

*STANCES CONTRE LES ITALIENS.

*Lorsque Cæsar rengea, d'une vaillante main,
Nos vieux Pères Gaullois soubs l'Empire Rommain,
Il renversa leur loy et divine et humaine,
Il donna leurs Estats aux Romains seulement
Et aux Gaullois osta l'entier gouvernement :
Ainsi tout est changé, quand un tiran domine.

*Depuis que la rigueur du malheureux Destin
Nous a assubjettis sous le joug florentin,
Nostre ancienne loy a esté abolie.*
Les Estats on denie aux naturels François,
Et les Italiens les premiers ont le choix :
La France est de rechef serve de l'Italie.

Benefices et dons, estats et pensions
Sont pour eux seulement, qui par inventions
De tailles et imposts espuisent nostre France.
Sur tout, l'Italien est expert en cest art;
Des imposts qu'il y a, il en a bonne part :
Nous voyons bien à l'œil qu'ils ruinent la France.

Le plus fin de nos Rois, pour d'aucuns se venger,
En guerre le premier s'aida de l'Estranger,
Blessant par ce moien l'honneur de la Noblesse;
Les autres Rois, depuis, l'ont tous favorisé,
Et nostre règne après l'a naturalizé.
Tousjours un estranger les estrangers caresse.

Ces vieux pères Gaullois, paravant invaincus,
De honte rougissoient, bien qu'ils fussent vaincus
Par un brave guerrier qui Romme honnore et prise;
Et nous, sans nulle honte, endurons laschement

Qu'une femme ait sur nous l'entier gouvernement :
Le peuple est bien poltron, sur qui femme maistrise.

Aurions-nous bien le cœur d'assaillir l'Estranger
Et sous notre pouvoir, comme autrefois, ranger
Naples, Milan, Sicile et la comté de Flandre,
Puisque nous ne pouvons trouver un seul moien
De chasser hors de France un seul Italien?
Nul ne peult assaillir, qui ne se peult deffendre.

Un chacun d'entre nous ne tient autre propos,
Sinon qu'il faut chasser, pour nous mettre en repos,
Tous ces Italiens, gras de nostre pillage;
Mais quand il faut s'armer, nous craingnons nostre peau,
Et l'espée se tient, de peur, dans le fourreau.
Ce n'est rien de causer si l'on n'a bon courage.

« C'est alors, disent-ils, quand on les veut chasser,
Aux Huguenos plus tost qu'on se doit adresser,
Qui par cent mille maux ont la France affoiblie. »
Je dis qu'autant comme eux ils vont l'affoiblissant,
Pourchassant nostre mort, et nous apauvrissant :
Ravir le bien d'autrui, c'est lui oster la vie.

Les François n'entroient point en telle affliction,
Lors que l'Anglois les prinst en sa subjection,
Comme il est maintenant soubs ceux-ci miserable;
Ils se pouvoient garder d'un ouvert ennemi :
Ceux-ci nous font le mal sous le nom faint d'ami.
Un ennemi caché est sur tous dommageable.

Nos pères sont loués, aians d'un brave cœur
Reprins leur liberté soubs le Rommain vainqueur,
Qui tousjours desiroit sa tirannie accroistre.
On doit, avec raison, ceux-là tousjours priser

Qui chassent l'Estranger qui les veut maistriser :
Chacun de sa maison se doit rendre le maistre.

Avons-nous moins de cœur que nos prédécesseurs,
Qui furent des Rommains maistres et posesseurs,
Pour de France abaisser l'orgueil et l'arrogance?
Ils combatoient alors ces braves champions.
Nous avons seulement à faire à des coïons :
Un vrai fils suit tousjours du père la naissance.

« Oui, mais dira quelcun qui a faute de cœur :
Le Roy, des etrangers, se dit le protecteur;
Se ruer donc contre eux est rebelle se rendre. »
Je respons : que cellui ne peut se rebeller,
Qui s'arme contre ceux qui nous viennent fouller :
Défendre le subjet est le prince deffendre.

Si la justice en France avoit quelque vigueur,
Et que la loy ne fust, comme elle est, en langueur,
Il ne fauldroit pour nous autre force plus grande;
Mais si nous desirons ces Harpies chasser,
Il faut autre moien que la Loy pourchasser :
La Loy n'a plus de lieu, quand la force commande.

Au temps que ces Messieurs vindrent premièrement
On les pouvoit chasser dehors facilement :
Au faire ne manquoit, sans plus, que bon courage;
Maintenant que chacun de nous a le vouloir,
Je crains que nous n'aions la force et le pouvoir :
Tousjours, tousjours trop tard la France devient sage!

N. A.

SONNETS SUR CE SUBJECT

CONTRE LESDITS ITALIENS ET KATHERINE DE MEDICIS, ROINE-MÈRE.

I

Les guerres, les imposts, les affaires de France,
Par Péron, par Gondi, par Birague odieux,
Sont menés, sont pillés, sont conduits, à nos yeux,
Sans valeur, sans pitié et sans juste balance.

La crainte, l'avarice et la lourde ignorance
De l'indigne exacteur et du séditieux,
Que l'on void, que l'on sent, qu'on congnoist en tous lieus,
Nous apporte malheur, pauvreté, violence.

Vous, Noblesse, vous, Peuple, et vous, Sénat pourpré,
A la force, à l'argent, à l'honneur consacré,
Chassés-les, saccagés, envoiés au supplice.

Et vous tous, au repos de la France animés,
Décorés, deschargés et, sages, réformés
La Noblesse, le Peuple et la sainte Justice.

II

L'Italie, aujourdhuy, tirannize la France
Accablée en son joug, qu'elle souffre aisement;
L'un accroit ses imposts et l'autre avarement
Lui resucce, affamé, le sang et la substance :

La ruse, le sçavoir, la fine expérience
Du Tuscan se pourroit rompre facilement,
Si nous voulions un jour résoudre bravement,
Comme Alexandre feit, le nœud, par la vaillance.

Misérable François, qui ne peus desloger
De ton propre foier l'exacteur estranger,
Appren donq à souffrir l'Italie importune;

Ou d'un acier vengeur accable ces voleurs,
Ou quitte ton pays pour aller vivre ailleurs :
Car il te faut choisir de ces trois choses l'une.

III

L'Espagne a triomfé à l'encontre des Gots
Qui la tenoient sous eux d'une brave arrogance;
Et vous, Parisiens, sous un muet silence,
Très fins avés déceu les plus grands Huguenots.

Puisque vous retenés ces inventeurs d'imposts,
Poltrons Italiens, le malheur de la France,
Pour immortaliser vostre grande vaillance,
Que ne les grillés-vous de gros bois et fagots?

Les faits que leurs ayeuls aprirent à Sodome
Et qu'au sceu d'un chacun exercent dedans Romme,
Vous devroient inciter à œuvre si sacré.

Sus donc là! Commencés dessus ce grand Camille,
Sur Sardin le songeart, brief, sur tous à la file :
Le plus petit François vous en sçaura bon gré.

IV[1]

Diviser ses subjects pour les pouvoir destruire,
Se servir d'un parti pour l'autre exterminer,
Aggrandir les petits et les grands ruiner,
Et à un désespoir tout un pays réduire;

1. *En marge :* Contre la Roine-Mère.

De vices estrangers un royaume remplire,
De daces et imposts un peuple rançonner,
N'avoir rien sur le cœur plus cher que de régner,
Voir un Estat se perdre et n'en faire que rire ;

Desguiser un Tiran du nom de Roiaulté,
D'un cœur dissimulé couvrir sa cruaulté,
Ne pardonner jamais à celui qui offense ;

Voir l'asne Milannois devenir Chancelier,
Le banquier, Mareschal, le vilain, Chevalier :
C'est le fruit que produit la graine de Florence.

V

Jadis les Pharaons traictèrent durement
Le Peuple esleu de Dieu, qui, lors sous la puissance
De leur sceptre estranger, avoit pour pénitence
De leur fournir de brique en tout leur bastiment ;

Mais nous, tout au rebours, et plus cruellement
Sommes tirannisés, en nostre propre France,
D'une femme estrangère, à qui nostre substance
Bastist des Tuilleries pour son desbordement.

Encor' un autre cas nous rend plus dissemblables :
Car, entrant au désert, le Peuple a évité
Le joug accoustumé de sa captivité ;

Mais, nous, qui sommes Francs, devenons misérables,
D'une femme asservis, dont le venin couvert
Nous change évidemment la FRANCE *en un désert.*

VI

Celle qui, malgré nous, nous veult rendre ennemis,
Qui renverse les loix, qui règne en injustice,

Qui chasse la vertu pour ramener le vice
D'une autre Brunechilde ou de Sémiramis;

Qui de rage brulant, a par la France mis
Le fer, le feu, le sang, et d'un mauvais office
Veut France déserter de peuple et de police;
Se paissant de flatteurs qui lui servent d'amis;

Qui n'a plaisir, sinon de voir entrecrever
Les nobles de son fils et ses subjets grever;
Et qui tousjours par guerre a la paix contredite.

Si ces traits ne vous l'ont suffisamment pourtraitte,
Regardés-la, au nom, comme au vivre imparfaite :
Seconde Atalia, CHAINE DE CRIMES DITE.

VII

Puisque tu veux régner par la division,
Comme enseingne aux tirans ta nation maligne,
Que tu peus voir d'œil sec une extréme ruine
Et que le sang espars t'est en dérision;

Puisque jà quatre fois tu es occasion
D'armer toute la France en furie intestine;
Voire toute l'Europe à guerre s'acchemine,
Ou bien y est desja par ton induction;

Puisque du Roi ton fils le sceptre jà branlant,
Puisque son propre Estat, de ton esprit sanglant,
N'ont pu faire adoucir les passions meurtrières;

Puisque tu t'esjouis de la calamité,
On peult assez juger que, par fatalité,
Nous trouvons en ton nom : DANCE DE CIMETIÈRES.

AULTRES POÉSIES FRANÇOISES ET LATINES

CONTRE LA DITE DAME ET SES PARTIZANS.

I

Sardini les daces invente,
Gondi les tient et [les] augmente,
Diacette espuise l'argent :
Par là, le François indigent.
La Justice ès mains de Birague,
Les Armes ès mains de Gonzague,
De Strosse et du Péron aussi :
L'Italien fait tout ici.
Vous donc, François, quittez la France
Et cherchez ailleurs demeurance,
Et si quelque soin vous prenez
Du pays où vous estes nés,
Prenez la lance et la cuirasse,
Baillez à ces poltrons la chasse,
Et, d'un bras vainqueur et hardi,
Frappez dessus à l'estourdi,
Ruinant la vermine ainsi,
Que Florence a produit ici.

II[1]

Laisse la rouge couleur,
O ruine de la France!
Et porte nostre malheur
En ta ville de Florence.

Ainsi s'en ira la peur
Qui trouble nostre espérance,

Écrit à la marge : Katin.

Et l'Italien pipeur,
Riche de nostre indigence.

L'athéiste et le moqueur
De toute divine essence,
Te conduiront de bon cœur
Et seront ton asseurance.

Le courtizan affronteur
Accompagnera la dance,
Avec le Péron piqueur
De ta deshonneste pance.

Oste-nous ceste langueur,
Seullement par ton absence,
Ou bien le Prince vainqueur
Viendra rompre ta cadance.

Le Roi, nostre seul seingneur,
En prendra resjouissance
Et deviendra plus majeur,
Quittant ton obéissance.

O fosse plaine d'horreur!
O baldac plain d'impudence!
O sente plaine d'erreur!
Laissés-nous en patience!

Ainsi l'Hespagnol vanteur,
Avec sa grand' arrogance;
Ainsi le Pape menteur,
Tousjours voise en décadence.

Ainsi le grand rouge honneur
Du Tigre qui nous offence,
Trouve un Poltrot, moissonneur
De sa poltronne excellence.

CATIN, *dont la puanteur*
Rend toute la France rance,
Ou fais nostre estat meilleur,
Ou t'en retourne à Florence!

III

Fœmina miraris, Salicâ cur lege refixâ,
Et trux et meretrix, Gallica colla premat.
Et Cleopatra prius vetitis adamata maritis,
Ægypti validas non benè rexit opes.
Aspidis hæc morsu vitæ sibi finiit usum,
Illi perpetuum vulnus at aspis alet.
Dicitur ast bellè Catharis Medicæa virago,
Innumeros quoniam sustulit illa viros.

IV

Quid mirum Gallos instructos grandibus olim
Testibus, Eunuchos nunc evasisse vietos!
Fœmina magna Deum Mater, peregrina, profusa,
Altera nunc Cybele, magnas invecta per urbes,
Sublimisque in equis, Gallos, gentem omnipotentem
Olim, castratos hodiè atque virilibus orbos
Membris, esse sibi famulos, mollesque ministros
Atque Sacerdotes, sine mente et mentula inertes,
Cogit. Sic Galli, servato nomine, sed re
Amissâ, Cybelen Galli, Eunuchique sequuntur.

Incerti.

V

Regibus heu quondam solis parere solebas,
Gallia, Reginas licet alto à sanguine Regum
Cretas, à Regni moderamine longius arcens,
Hisque colum, lanam, telam, calathosque Minervæ
Mandans. At nunc (ô quantum, mea Gallia, ab illa
Mutata es!) vetulæ obscenæ, lenæque pudendæ
Et decoctrici, largitricique profusæ,
Justitiam atque fidem, atque Deos nihili facienti,
Servis. O tandem expergiscere, Gallia, et atram,
Circumfusam oculis quam primùm discute nubem!
O tandem ex oculis longum excute, Gallia, somnum!

T. S. A.

VI

Testiculis olim et mutonibus, ô mihi cara
Gallia, te quondam summittere fortis amabas.
At nunc, ô mores ! ô tempora ! mollis inersque,
Impuro assiduè pergis submittere cunno.
O tandem ex oculis longum excute, Gallia, somnum!

Incerti.

VII

Dum Gallos gallina regit, et vulva priapos,
Progreditur Gallis tristibus omne nefas.
Galle ferox, sævos vincis superasque leones
Et tauros fortes : sed regeris vitulâ.

VIII

Regna regunt vulvæ, gens tota clamat : Eheu væ!
Pernicies regni est a muliere regi[1].

IX

SUR LA BELLE MAISON DE BIRAGUE, CHANCELIER ITALIEN.

Ce beau palais, rempli de cire,
[Et] *basti par les poursuivans,*
S'il n'est fondu par nostre SIRE,
Il le sera par ses suivans.

X

SUR CELLE D'ADJACETO.

Ut rapta, ita hic maneat res.

XI

DEVISE DE LA ROINE-MÈRE[2].

Ardorem extinctâ testantur vivere flammâ
Tot pueri viduo quos tulit illa thoro.

---

1. *En marge de ce distique et des six pièces qui précèdent :* Katin.
2. *En marge :* La chaux avec les larmes, après la mort du roi Henri II, son mari.

XII

ANAGRAMME DE SON NOM.

CATHERINE DE MEDICIS, ROINE DE FRANCE.
HAINE ET DISCORD CIRCÉ D'ENFER AMEINE.

1575

Au mesme temps, courut, à Paris, ung sonnet fait sur le nom *des Majestés*, qui estoit le Roy qu'on apeloit ainsi, et n'estoit tenu pour courtizan celui qui disoit le Roy. Ains faloit dire « Leurs Majestés », à la mode de la Cour, où ce langage estoit tout vulgaire : dont quelcun, se voulant moquer, composa le suivant sonnet, qui me fust donné au Palais, ce jeudi 7e juillet :

SONNET DES MAJESTÉS[1].

Quand nos Rois les plus grands, un Louis, un François,
Se contentoient du nom ou de Roy ou de Sire,
La France florissant soubs leur croissant empire,
Estoient les noms égaux, ou moindres que les Rois.

Mais depuis qu'on a veu corrompre toutes loix,
L'insolence de ceux qui font un Roi de cire,
Esclaves eshontés de son plaisir ou ire,
Ne délaissans au Roy que le nom et la voix,

La France, décroissant pour toute récompense,
A prins sur l'Hespagnol l'idolâtre ventance,
Qui égalle de nom l'homme à la Déité;

1. On *lit à la marge :* Sonnet bien fait, hors ce qui peult toucher l'honneur du Roy.

Et or' que son estat ruineux s'hipocrise
De double majesté, qui est ce qui n'advise
Leurs Majestés au train d'estre sans majesté?

EN JUILLET 1575.

Prise et exécution de Mombrun. — Le vendredi 8e juillet, arrivèrent nouvelles au Roy de la prise du seingneur de Mombrun, près de la ville de Die en Dauphiné, que les Huguenos tenoient assiégée. Il estoit chef de parti pour ceux de la Religion, et des meilleurs qu'ils eussent, et qui mesmes au sortir d'Avignon avoit donné sur la queue de la suitte du Roy, et pillé la pluspart de son bagage. Il fust mené à Grenoble, où, quelques jours après, par commandement du Roy, il eust la teste tranchée, et son corps mis en quatre quartiers. Le chancelier Birague dit au Roy que les Huguenos avoient perdu une de leurs plumes, et que pour avoir fort bien congneu ledit Mombrun, il osoit asseurer qu'en toute la France il ne se trouveroit possible encores un capitaine plus résolu et déterminé qu'il estoit. A quoi le Roy respondist qu'il eust voulu que, de tous ces gens-là, le dernier eust esté en peinture dans sa chambre.

Mariage du marquis de Nomenie avec la damoiselle de Martigues. — Le mardi 12e juillet, furent mariés au Louvre, à Paris, le marquis de Nomenie, fils aisné du comte de Vaudemont et frère de la Roine, et mademoiselle de Martigues. A ces nopces se trouvèrent le duc de Lorraine et MM. de Guise, avec la pluspart des princes et seingneurs, qui lors estoient à la Cour, et y dansa le Roy tout du long du jour, en grande allégresse.

Le samedi 16e, Vaumesnil, excellent joueur de luth, qui estoit à Monsieur, avec ung autre nommé Jannin, furent constitués prisonnier au dongeon du bois de Vin-

cennes, pour charge (ainsi qu'on disoit) de conjuration, ou autre mauvaise entreprise. Ils furent néantmoins fort recommandés au Roy et à la Roine-Mère par Monsieur et les plus grands de la Cour, qui maintenoient qu'on leur faisoit tort, et que calomnieusement on les avoit accusés, estans bons serviteurs de Leurs Majestés. Car ceux qui entreprenoient en ce temps, estoient tous serviteurs du Roy (mais c'estoit pour le despouiller).

Publicains de Poictou. — Ce jour, arrivèrent nouvelles de Poictiers et quelques autres villes faillies par les mal contents du Poictou et publicains, qu'on apeloit, pour ce qu'ils s'aidoient du prétexte du bien publiq; desquels estoit chef maistre Jean de la Haie, lieutenant-général de Poictou.

Besme. — En ce temps, un nommé Besme, Alemand, escuier d'escurie du duc de Guise, ung des meurtriers du feu admiral, le jour S.-Berthélemi, à Paris 1572, fust pris par aucuns de la garnison de Bouteville, distant de sept lieues d'Angoulesme, comme il retournoit d'Hespagne. Se voiant recongneu et en grand danger de sa vie, il promist grosse rançon, et mesmes de faire rendre Montbrun, qu'on tenoit prisonnier à Grenoble. A quoi on presta fort l'oreille, pour l'honneur et amitié que les Huguenos portoient à Montbrun. Mais tost après, aiant eu advis de sa mort et exécution, Bertoville, gouverneur de la place de Bouteville, l'aiant fait serrer en attendant la résolution des Rochelois, qui le vouloient acheter pour en faire faire justice exemplaire, il trouva moien, par un soldat gaingné de la garnison, de se sauver; mais non si tost que, poursuivi par Bertoville, qui en fust adverti à temps, il ne fust rattrappé, où se voulant mettre en défense, il fust tué pas ledit Bertoville et ceux de la garnison, qui l'estendirent mort sur la place. Son corps fust

envoié au baron de Ruffec, à son instante prière et requeste, qui le fist honnorablement enterrer à Angoulesme : qui fust trop d'honneur à ce goujat et assassin, qui avoit esté laquais du cardinal de Lorraine, duquel on disoit qu'il estoit bastard.

Bastardin pendu en personne, et la Haie en effigie. — *Viennent, en ce mesme temps, nouvelles au Roy qu'un Italien nommé le Bastardin, lieutenant de la compagnie du seingneur du Lude, aiant esté pris pour estre de l'entreprise de Poictiers, avoit esté décapité et mis en quatre quartiers dans ladite ville de Poictiers, et maistre Jean de la Haie, lieutenant-général de Poictou, l'un des aucteurs et chefs de ladite conspiration, pendu en effigie dans ladite ville de Poictiers, en la place de Nostre-Dame-le-Grand.*

Rochelois. — *Le lundi 18e, arrivent à Paris des députés de la Rochelle, qui sont serviteurs du Roy comme les autres, en leur accordant ce qu'ils demandent.*

Mort de la Haie. Son Tumbeau. — Le samedi 30e, le Roy receust advis de la mort du lieutenant la Haie, tué en sa maison de la Bégaudière, à une lieue près de Poictiers, par Se Souline et ses gens. Son corps, encores tout chaud, fut mené à Poictiers, où la teste lui fut séparée du corps, en la place où estoit ja son tableau, et icelle mise sur le portail S. Cyprian et ses autres membres dispersés ès autres quartiers hors la ville. Il estoit homme de bon esprit et de grande menée, et avoit en Poictou gaingné, par sa dextérité, jusques à quatre cens gentilshommes prests à prendre les armes pour secouer le joug de la tirannie, qu'ils apeloient, c'est-à-dire de leur Roy et prince naturel, contre tout droit divin et humain. Pour son particulier de lui, on tenoit qu'il avoit son dessein à part, lequel il avoit basti sur le secret de la Roine-Mère, et que,

pour l'avoir mal mesnagé, il lui en avoit cousté la vie. Dont fut divulgué l'épitaphe qui courust à Paris, à la Cour et partout.

DE HAYO, PICTONUM ARCHIPRÆFECTO, QUEM OCCIDIT SANSOLENÆUS.

Qualis ubi Actæon, mutata fronte, figuram
Exuit et similis desiit esse suî,
Ipse suis canibus, quos prædæ assueverat olim,
Discerpto in partes corpore, præda fuit,
Sic postquam hic noster, mutata mente, figuram
Exuit, et similis desiit esse suî,
Civibus ipse suis, quos prædæ assueverat olim,
Discerpto miserè corpore, præda fuit.
Noverat arcanum Cybeles hic, ille Dianæ :
Ille suæ pœnas solvit, et iste suæ :

Incerti.

AOUST.

Exécution faite à Paris d'un nommé Abraham, secrétaire du prince de Condé. — Le samedi 13e aoust, fust pendu et puis mis en quatre quartiers, en la place de Grève à Paris, un nommé Abraham, secrétaire du prince de Condé, qui, un mois auparavant, avoit esté pris sur la coste de Normandie, voulant passer en Angleterre, chargé de paquets et mémoires concernans l'estat du Roy, et de son roiaume, et, disoit-on qu'enquis et gehenné, il avoit déclaré des secrets et entreprises de grande importance.

Le jeudi 18e dudit mois, la Roine, veufve du feu Roy Charles IXe, partist de Paris pour aller à Blois voir sa fille, et l'accompagnèrent et convoièrent le Roy, Monsieur, le Roy de Navarre, le duc de Lorraine, et autres princes et seingneurs en grand nombre jusqu'au Bourg-la-Roine.

Et les Guisars, sont les marchans
*Qui l'ont mis en leur gibessière.**

En ce temps, le Roy eust advis d'une émotion populaire survenue à Bordeaux, à cause d'une nouvelle dace de quinze sols pour tonneau de vin, qu'on vouloit exiger : dont fust fait ainsi grand bruit et rumeur à Paris, par ceux qui estoient bien aises de remuer le peuple soubs le prétexte du bien public, duquel ils se soucioient aussi peu que de leurs vieilles bottes.

10 SEPTEMBRE.

Évasion de Monsieur, frère du Roy. — Le jeudi 15e jour de septembre, François de France, duc d'Alançon, frère unique du Roy, lequel, depuis dix-huict mois, avoit tousjours esté exactement observé et gardé et tenu comme prisonnier, prattiqué sous main par les Huguenos et mal contents, sortist, sur les six heures du soir, de Paris, en coche, et en cachette, passa par Meudon, où il trouva Guiteri, l'attendant avec quarante ou cinquante chevaux, alla souper à Saint-Léger, près Montfort-
20 Lammaurri, puis tira à Dreux, ville de son apannage, où il séjourna huict jours, pendant lesquels vinrent à lui plusieurs gentilshommes et autres gens de guerre de son parti et intelligence. De quoi, le Roy, toute la Cour et la ville de Paris furent merveilleusement troublés.

Déclaration de Monsieur. — Le samedi 17e septembre, Monsieur publia sa Déclaration, fondée (comme elles sont toutes) sur la conservation et restablissement des loix et statuts du roiaume. En effect, c'estoit la querelle du Bien public résuscitée, laquelle ne se pouvoit appaiser
30 que par ung plus grand et riche apannage.

Simulté accorte du Roy de Navarre. — *Le Roy

l'ayant receue ce jour mesme, la monstra, en présence de la Roine sa mère, du Roy de Navarre son beau-frère, lequel leur dit : « Je sçai assez que valent toutes ces dé-« clarations là, on m'en a assez fait faire de telles pen-« dant que j'estois avec le feu admiral et les autres Hu-« guenos ; avant qu'il soit peu de temps, Monsieur m'en « dira des nouvelles et de ces gens qui le mettent en be-« songne. Il sera du commencement leur maistre, mais « peu à peu ils en feront leur valet : je sçay qu'en vault « l'aune. » Dissimulant dextrement l'intelligence qu'il avoit en ceste entreprise*.

Le président Séguier, prisonnier, paie ransson. — Le dimanche 18e, le président Séguier fust pris, en sa maison de Soret, par un des frères du baron de S.-Remy, lors prisonnier à Paris, et mené à Dreux, fust mis à ransson *de mil francs qu'il paia, et fust rendu incontinent après*. Mais tost après fust relasché et renvoié libre en sa maison.

Le mardi 20e, on leva à Paris, en diligence, deux mil harquebusiers, paiés par les bourgeois, qui à cest effaict furent quotizés et chargés, chacun pour leur part, de la solde des soldats levés, qu'on envoia au pays Chartrain, où les seingneurs de Nevers et de Matignon estoient allés assembler des forces pour essayer à retenir et arrester ledit seingneur Duc en ladite ville de Dreux, mais en pourparlant les moiens et seuretés de l'aboucher avec la Roine sa mère : laquelle, le mecredi 21e de ce mois, estoit sortie de Paris pour cest effect, accompagnée du cardinal de Bourbon et de l'évesque de Mende. M. le Duc, adverti de la surprise que l'on s'efforçoit lui faire, le vendredi 23e du mois, sur le midi, partist avec ses trouppes de ladite ville de Dreux, et passant par le Perche, se rendist, sur la fin du mois, aux environs de Blois, où la

Roine sa mère l'attendoit, cherchant tous moiens de l'aboucher et parler à lui.

Feux en l'air, veus sur la ville de Paris. — Le mecredi 28e septembre, veuille S. Michel, sur les neuf à dix heures du soir, sur la ville de Paris et aux environs, sont veus certains feux en l'air, faisans grande lumière et fumée, et représentans lances et hommes armés : dont toute la Cour du Roy et la ville de Paris fust estonnée, tirant chacun de là quelque présage sinistre du mal qu'auroit à souffrir Paris.

Les mareschaux mis hors de prison, par le moien de Monsieur. — Ce jour, la Roine parla à M. le duc, son fils, à Chambourg, qui lui dist qu'il n'entreroit plus avant en propos avec elle, sur le fait de la capitulation et accord dont elle lui parloit, que les mareschaux de Monmorancy et Cossé ne fussent remis en liberté. Suivant laquelle résolution, elle dépescha incontinent à Paris, pour supplier le Roy son fils de les faire eslargir. Ce qui fust fait le dimanche 2e octobre, et furent tous deux délivrés de prison et mis en liberté.

Octobre.

Le samedi premier jour d'octobre, M. le Duc partist de Blois à minuict, adverti que la Roine sa mère, qui l'y avoit fait venir sous ombre de pourparler la paix ou la treufve, l'y vouloit surprendre, et s'en alla à Rommorantin aveq ses troupes, où il entra par force, et fist mourir aucuns des habitans qui lui avoient voulu empescher l'entrée. Passa plus oultre par Vatan et Argenton, jusques à Chastelleraud, où M. le duc de Montpensier l'alla trouver pour lui persuader quelque bon accord et appointement.

Procession générale à Paris, où le Roy ne veult que

les dames se trouvent. — Le dimanche 9e octobre, feste de Saint-Denis, le Roy fist faire procession générale et solennelle à Paris, en laquelle il fist porter les saintes reliques de la Sainte-Chapelle; et y assista tout du long, disant son chapelet en grande dévotion. Le corps de la Cour avec celui de la Ville, et toutes les autres compagnies, s'y trouvèrent; aussi firent par le commandement de Sa Majesté tous les princes, seingneurs, officiers et gentilshommes de sa maison, hormis les dames, que le Roy ne voulust qu'elles s'y trouvassent, disant qu'il n'y avoit point de dévotion là où elles estoient.

Desfaite de Reistres par le duc de Guise, qui y demeura blessé. — Le mardi 11e octobre, le seingneur de Fervacques arriva à Paris, et apporta nouvelles au Roy de deux mille, que Reistres, que François, conduits par M. de Thoré, desfaits par le duc de Guise, près Fismes, en passant la rivière de Marne au-dessus de Dormans. Dont le Roy fait chanter le *Te Deum* solennel. Ceste desfaite estoit avenue le jour de devant 10e octobre, entre Dameri et Dormans, dont le bruit fust plus grand que l'effait; car il n'y mourust point cinquante hommes de part et d'autre, et après que deux ou trois cornettes de Reistres, prattiquées par argent, eurent fait semblant de se rendre à la merci du duc de Guise, le seingneur de Thoré passa sain et sauf à Nogent-sur-Seine, avec mil ou douze cens chevaux et s'alla rendre à M. le Duc, à Vatan.

Le duc de Guise, en ceste rencontre, par un simple soldat à pied qu'il attaqua, fut grièvement blessé d'une harquebuzade qui lui emporta une grande partie de la joue et de l'aureille gauche; tellement qu'on disoit à Paris et à la Cour, que le Roy et la France recevoient beaucoup plus de dommage du coup de ce jeune prince, que de gain de toute la prétendue deffaite susditte.

Le vendredi 14e octobre, les mareschaux de Monmoranci et de Cossey, par le commandement du Roy, sortirent de Paris, pour aller à Blois trouver la Roine sa mère et le duc de Montpensier, et avec eux capituler quelque traicté d'accord, de treufve ou paix avec M. le Duc son frère, qui s'y devoit trouver, le seiziesme dudit mois.

Ce jour, vinrent à Paris nouvelles au Roy de la prise de la ville d'Yssoire, en Auvergne, par les Huguenos.

Assassinat du capitaine Gast dans sa maison à Paris. — Le lundi dernier octobre, veille de la Toussaints, sur les 10 heures du soir, le capitaine Gast, gentilhomme dauphinois, favori du Roy, lequel il avoit suivi en Polongne, fust tué dans sa maison à Paris, rue Saint-Honoré, et avec lui son valet de chambre et un sien laquais, par certains hommes armés et masqués, qui l'assassinèrent à coups d'espées et de dagues, sans estre congneus ne retenus. Il dit, mourant, que c'estoit le baron de Viteaux, qui estoit à Monsieur, qui l'avoit tué : toutefois, cela ne fust point avéré, encores que la présumption en fust grande, et que ce coup avoit esté fait soubs bon advcu et par commandement; d'autant que ce mignon superbe et audacieux, enflé de la faveur de son maistre, avoit bravé Monsieur jusques à estre passé un jour devant lui en la rue Sainct-Antoine, sans le saluer ni faire semblant de le congnoistre, et avoir dit par plusieurs fois qu'il ne recongnoissoit que le Roy, et que quand il lui auroit commandé de tuer son propre frère, qu'il le feroit. Autres disoient qu'un grand l'avoit fait tuer par jalousie de sa femme. Quoique c'en soit, il n'en fust fait autre instance, ni poursuitte, sinon que le Roy lui fist faire ung beau service après sa mort, et enterrer solennellement à costé du grand autel de Saint-Germain de l'Auxerrois, se

chargeant de paier ses debtes, qu'on disoit se monter à cent mil francs et plus.

Jugement de Dieu sur le Gast. — Ce capitaine avoit respandu beaucoup de sang innocent à la S. Berthélemi, dont ne se faut estonner si, suivant la parole de Dieu, le sien fust aussi respandu; et comme il en avoit pris quelques-uns dans le lit (dont il se vantoit), aussi y fust-il lui-mesme pris et tué. Qui sont tous effets de cette divine Providence admirable et adorable.

NOVEMBRE.

Dévotions accoustumées et exercices du Roy. — Au commencement de novembre, le Roy fait remettre sus, par les églises de Paris, les oratoires, autrement dits les paradis, et y va tous les jours faire ses ausmonnes et prières, en grande dévotion, laisse ses chemises à grands goldrons, dont il estoit auparavant si curieux, et en prend à colet renversé, à l'italienne. Va en coche, avec la Roine son espouse, par les rues et maisons de Paris, prendre les petits chiens damerets, qui à lui et à elle viennent à plaisir; va semblablement, par tous les monastères de femmes estans aux environs de Paris, faire pareille queste de petits chiens, au grand regret et desplaisir des dames ausquelles les chiens appartenoient. Se fait lire la grammaire, et apprend à décliner.

Actions du Roy calomniées. — Sur lequel mot, qui sembloit présager la déclinaison de son Estat, veu les grandes affaires qu'il avoit sur les bras, furent faits et semés, par des mesdisans, les vers latins qui s'ensuivent :

I

Gallia dum passim civilibus occubat armis,
Et cinere obruitur semisepulta suo,

Grammaticam exercet mediâ Rex noster in aulâ,
Dicere jamque potest (vir generosus) : AMO.
Declinare cupit, verè declinat et ille :
Bis rex qui fuerat, fit modò grammaticus.

II

Discere te linguæ fama est elementa latinæ,
Atque AMO, per quinos jam variare modos.
Quid facis, ὦ βασιλεύς? Nimium scis istud AMARE!
Plus satis ista tibi mollia verba placent!
Quin potius si te externæ capit æmula linguæ
Gloria, per græcas fortior ibis opes :
Illic invenies generosum et nobile τύπτειν,
Hostibus horrendum, conveniensque tibi.
Non alio poteris pacem tibi quærere verbo,
Cum dices : τύπτω, dicet et hostis : AMO.

III

Grammaticæ studet Henricus, declinat et ille :
Extera regna habuit, vix sua regna tenet.

IV

Quoniam imperare non potest Poloniæ,
Henricus effuso rediit in Galliam
Cursu. Sed illam legibus nequit temperare
Suis, animum non habens oneri parem.
Edicit Artes, Litteras, Sophismata,
Ut doceat et faciat fidem proverbio :
Regnum regere qui nesciit, scholam regit [1].

CL. M.

Dire du Roy notable. — Le seingneur de Biron, en ce temps, va et vient, et fait plusieurs voiages pour la capitulation d'une treufve ou d'une paix, et cependant les compagnies des gens de guerre levés par le commandement du Roy, espars par toute la France, vaguent sans aucune discipline militaire, pillent, volent et sacca-

1. *L'Estoile a écrit après ce vers :* Dionysius Corinthi.

gent le pauvre peuple à toute outrance pis qu'ennemis déclarés : dont Sa Majesté reçoit de grandes plaintes. Et mesmes, le vendredi 11e de ce mois, jour de Sainct-Martin, on lui donna advis d'un capitaine de Provence qui s'estoit eslevé et faisoit comme un parti à part; ce que le Roy aiant entendu, comme il alloit à la messe, dit assez haut ces mots : « Voilà que c'est des guerres civiles; un « Connestable, prince du sang, jadis ne sceut faire parti « en France : maintenant les valets y en font. »

DÉCEMBRE.

Départ de Paris de la reine Ysabel, regrettée et pleurée du peuple. — Le lundi 5e décembre, la Roine veufve, madame Ysabel d'Austriche, partist de Paris, pour s'en retourner à Vienne, chés son père et sa mère : et lui bailla le Roy messieurs de Luxembourg, comte de Rais, et l'évesque de Paris, pour l'accompagner : qui la rendirent entre les mains des députés par l'Empereur son père, pour la recevoir à Nanci en Lorraine. Elle fut fort aimée et honorée par les François tant qu'elle demeura en France, nommément par le peuple de Paris, lequel, plorant et gémissant à son départ, disoit qu'elle emportoit avec elle le bonheur de la France.

* Ce jour, s'esleva un bruit à Paris, que nonobstant la treufve accordée à Champigni le 22e du mois passé, signée Katherine et François, les reistres levés par M. le prince de Condé, conduits par le duc Casimir et autres seingneurs alemans, passoient le Rhin pour s'accheminer en France. De quoi aussi Sa Majesté a advis : laquelle, sur icelui, depesche le seingneur de Biron, grand maistre de l'artillerie, par devers ceux du seingneur prince. *

Assemblée de Ville, pour emprunts résolus enfin au contentement du Roy. — Le lundi 12e décembre, est

faite, par commandement du Roy, Assemblée de bourgeois en la grande salle de l'Hostel-de-Ville de Paris, en laquelle, par le Prevost des marchans Charron, fut aux assistans proposée la demande que le Roy faisoit, qu'on lui fist aide et secours, par forme d'impost ou emprunt à faire, par capitation, sur les bourgeois de la ville et autres lieux de la prévosté de Paris, pour la soulde de trois mil Suisses, faisant moitié des six mil que le Roy faisoit venir pour la garde et défense du roiaume, nommément de ladite Ville de Paris, contre les rebelles, à la raison de cinquante mil francs pour chacun des quatre mois prochains à venir: où il fut résolu qu'on remonstreroit au Roy la nécessité de la paix et la pauvreté de son peuple.

De fait, furent lesdites remonstrances rédigées par escrit et portées au Roy par ledit Prévost des marchans, accompagné de plusieurs notables bourgeois, lequel en aiant ouï la lecture, feit remonstrance, de sa part, de la peine qu'il avoit tousjours prise et prenoit journellement à pacifier les troubles, et des hautes et indignes demandes que faisoient ses ennemis, et de la nécessité qu'il avoit de s'opposer à leurs desseins aveq les armes et la force, et conséquemment d'estre secouru de deniers, en si urgent besoin, par ses bons et loiaux subjects. Ce qu'estant rapporté en autre Assemblée, faite audit Hostel-de-Ville, le 23e de ce mois, fut conclud qu'on ottroieroit au Roy sa demande, et que la Ville de Paris fourniroit les deux tiers de la somme par lui requise pour lesdits quatre mois, revenans lesdits deux tiers à trente et trois mille quatre cens livres par mois, et que le surplus seroit départi sur les villes circonvoisines enclavées en la généralité dudit lieu.

Rochepot à la Rochelle, de la part de Monsieur. — En ce temps, et sur la fin de ceste année, le baron de

Rochepot fust dépesché de la part de Monsieur vers les Rochelois, avec ample créance, laquelle il leur prononça et puis bailla par escrit, en une solennelle assemblée publique, faite à l'eschevignage, le 20e du présent mois de décembre, contenant en somme une protestation de s'employer de toute sa puissance pour eux, et embrasser de bon cœur la querelle des Eglises Réformées de France, pour leur procurer, par une bonne paix ou victoire mémorable, le libre exercice de leur religion, et particulièrement de faire pour eux et en faveur de leurs priviléges tout ce qui lui seroit possible jusques au hazard de sa vie; mais qu'il estoit réduit en nécessité d'argent, pour le grand prest et avance de deniers qu'il avoit convenu et convenoit faire encores pour l'exécution d'une si belle et haute entreprise, qui estoit la glose (comme on dit) du *Committimus* et le principal point de la dépesche.

A quoi les Rochelois du commencement se monstrèrent froids; mais enfin résolurent d'envoier leurs députés vers Son Excellence, avec offres et soubmissions très-amples et très-humbles, et la somme de dix mil francs que la Ville présentoit à Son Excellence, la priant d'excuser la pauvreté d'icelle, pour les grandes affaires et frais qu'il lui avoit convenu soustenir durant ces guerres et misères. *Le prince de Condé, d'autre costé, leur escrivit aussi à mesme fin et par le conseil de Th. de Besze, entre autres, leur dissuadoit la treufve et en traversoit l'exécution tant qu'il pouvoit, comme aussi faisoient en ce temps les gouverneurs des villes et places, tant roiaux qu'autres, qui ne demandoient que plaie et bosse, comme les barbiers : si bien, qu'enfin elle fust rendue illusoire, contre le gré et volonté de la Roine-Mère, qui avoit autre dessein, à ce que tout le monde disoit.*

Ruffec. — En ce mesme temps, le baron de Ruffec, gouverneur d'Angoulesme, refusa totalement l'entrée de la ville au duc de Montpensier, qui, au nom de Monsieur (auquel par la treufve elle avoit esté accordée), y estoit allé pour en prendre posession. Ses raisons estoient que, pour avoir toute sa vie esté serviteur du Roy, il avoit acquis beaucoup d'ennemis et des plus grands, qui avoient conjuré de lui faire perdre la vie, en quelque sorte que ce fust; que, pour s'en garder, il n'eust sceu trouver lieu de seureté en tout le roiaume, et que si on avoit bien eu l'audace de tuer, dans la ville de Paris, siége principal de la justice et devant les yeux de Sa Majesté, le capitaine Gast, non pour autre raison, sinon qu'il estoit bon serviteur du Roy et aimé de lui pour ceste occasion, qu'il estoit vraisemblable qu'il ne seroit non plus espargné, voire se retirast-il dans la chambre et cabinet de Sa Majesté. Lesquelles paroles offensèrent fort Monsieur, auquel Ruffec rescrivist fort humblement et s'excusa des paroles et du refus, en telle sorte, toutefois, qu'il ne lui livra rien, nonobstant les prières, commandemens et réitérées jussions du Roy et de la Roine sa mère, desquelles les gouverneurs faisoient fort peu d'estat, en ce temps de guerre, estans Roys eux-mesmes.

Divisions, à la Rochelle, sur la prise des armes de Monsieur. — A la Rochelle aussi, en mesme temps, il y eust quelques divisions sur les opinions diverses de l'intention de Monsieur, et sembloit que la Rochelle fust divisée en deux ligues : les uns magnifians jusques au ciel l'entreprise et dessein de Monsieur ; les autres, en parlant plus froidement, en discouroient comme d'un artifice des nopces du Roy de Navarre, où tant de gens de bien demeurèrent enterrés. Les autres condamnoient ouvertement son entreprise, qu'ils apeloient surprise. Et y

avoit deux ministres de ladite ville, différens d'opinions pour ce regard, et preschans tout le contraire l'un de l'autre, qui y cuidèrent mettre le feu à bon escient. L'un estoit Odet de Nort, le premier et plus docte de la ville, qui soustenoit l'entreprise de Monsieur, et preschoit publiquement la droite et sincère intention d'icelui. L'autre, qui preschoit le contraire, estoit Noël Magnen, lequel, pour s'y monstrer ung peu trop passionné, et aussi que l'opinion de Nort estoit mieux receue et plus plausible de ce peuple, eust commandement de s'abstenir de prescher. Ce qu'il fist, et se retira peu après en Angleterre, et de là vers le prince d'Orange.

Le 20e de ce mois, un conseiller de Chastelet, avec le commissaire du quartier, furent par les maisons des bourgeois de Paris, leur faire commandement de par le Roy, qu'ils eussent à fournir leurs maisons de bled, vin et lard pour un an; et de hoiaux, hottes et pelles, pour trancher et remparer au besoin.

La ville de S. Denis fortifiée. — Les festes de Noël, on commença à fortifier la ville de S. Denis en France, et relever les tranchées et boulevars, où travaillent 3ooo pionniers paiés des deniers des fortifications, qu'on contraint les bourgeois de Paris bailler par avance, et fut fait commandement aux villages circonvoisins dudit S. Denis d'y porter cent muis de bled de munition, chacun suivant sa quotte.

Sur la fin de ceste année, furent semés et divulgués, à Paris, les sonnets suivants faits sur l'estat et gouvernement de ce temps.

SONNETS[1].

1575.

I

Voiant de nostre Estat l'inconstante manière,
Qui attend d'heure à autre un changement nouveau,
On peult accomparer la France à un tableau
Où quatre grands joueurs s'esbattent à première.

Le Roy, sûr qui doit choir la perte tout entière,
Dit : Passe, si je puis, *bien que son jeu soit beau.*
Je l'envy', *dit Monsieur, abaissant son chapeau,*
Sans voir ce qui lui vient en la carte dernière.

Je le tiens, *dit la Roine,* y allast-il de plus.
Le Prince, sous espoir de quelque petit flus,
S'enfonce de sa reste et l'autrui y hasarde;

Mais le Roy de Navarre, assistant tout debout,
Luy demande à moictié, ce pendant qu'il regarde
Le jeu des trois premiers, pour l'avertir de tout.

II

Les nouvelles qu'on dit, c'est que sous la balance
D'un jeu, l'Estat françois s'esbranle inconstamment;
A Prime se jouant nostre entier changement,
Par quatre qui devroient conserver nostre France.

Le premier, soit qu'il n'ait en son jeu grand'fiance,
Soit pour faire le fin, passe tout doucement;

---

1. *A droite du titre, L'Estoile a écrit :* Prenez les bons, laissez les mauvais.

Le second, qui en perte a joué longuement,
Se pique de sa reste et fait tourner la chance;

Le tiers [lui] voïant [bien] que l'heur ne lui dit plus,
Demande à composer, montrant l'espoir d'un flux,
Et son mauvais ieu cache en la carte couverte;

Mais le quart quitte tout, pour le malheur qu'il a,
Et nous apauvrist tous, d'autant que cellui-là
Nous tient associés à moictié de sa perte.

III

Je compare la France et son sort malheureux
A ceux qui au tripot jouent une partie
Cinq ou six jours entiers, sans qu'elle soit finie;
Et puis, n'en pouvant plus, se reposent tous deux.

La peine et le travail, la despense est pour eux;
Bonne part du plaisir vient à la compagnie
Qui regarde le jeu; leur perte est départie
Aux marqueurs, aux naquets, au paiement des estœufs.

Nous en ferons de mesme en nos guerres civilles,
Pillans le plat pays et ruinant nos villes :
Rien que perte n'aura l'un ne l'autre parti;

Les princes estrangers, se moquans de nos rages,
Nous fourniront d'estœufs et garderont les gages,
Et, comme tels, auront tout le gain départi.

IV

La France alaicte encor' deux enfans aujourd'hui,
Dont l'un de ses deux mains tient les bouts de sa mère,

Et à grans coups de pied veut empescher son frère
D'avoir sa nourriture aussi bien comme lui;

Le plus jeune, fasché d'avoir jeuné meshui,
Se défend affamé, et tous deux, en colère,
S'arrachent les deux yeux, et le sein à la mère.
La mère en perd son laict, sa substance, d'ennui;

Elle vole des mains aux cheveux et aux tresses,
Et dit à ses deux fils, les regardant en pièces :
« Ah! malheureux enfans, d'execrable nature!

Vous m'otez donc le laict qui vous a alaicté!
Vous polluez de sang mon sein et ma beauté!
Vous n'aurez que du sang pour vostre nourriture. »

V

Deschire tes cheveux, ô France malheureuse!
Plombe ton estomach de mil et mille coups,
Et d'un cri enragé tesmoingne ton courroux,
En te montrant aux tiens horriblement piteuse!

La vertu de l'enfant rend la vieillesse heureuse
Du père rempli d'ans. Mais las! où sommes-nous?
La France a des enfans plus cruels que les loups,
Qui la rendent ainsi et sauvage et hideuse :

Ce sont ces beaux soldats qui aprennent au Roy
Comme il faut guerroier, en violant sa foy.
O Terre, crève-toi, et dans tes flancs enserre

Ces mutins, ces félons! Que Juppin, courroucé,
D'un foudre punisseur sur leur teste élancé,
Les envoie, aux Enfers, à Pluton faire guerre!

VI

Toute crainte de Dieu dessous les pieds fouler,
Partout authoriʒer un dévot brigandage;
Le profane et le saint, la raison et la rage,
L'humain et le divin, dessus dessous mesler;

Au plus homme de bien le meschant égaler,
Tout l'avoir et l'honneur de tout sexe et tout age,
Des desbordés soldats exposer à l'outrage;
Chasser le naturel, l'estranger apeler;

Asseurer ton salut sur qui cherche ta mort;
En te voulant venger, faire à toi mesme tort;
Mespriser le sçavoir, adorer l'ignorance,

Enrichir l'ennemi, son ami ruiner;
Par la teste d'un seul les deux partis mener :
C'est le gouvernement du roiaume de France.

VII

Depuis que le vulgaire a laissé la police,
Mesprisé les estats qui lui sont ordonnés,
Blasmé les magistrats que Dieu lui a donnés,
Délaissé la vertu et embrassé le vice;

Depuis que le prélat espousa l'avarice,
Et à la sainteté n'a ses vœus adonnés;
Depuis que les seingneurs eurent abandonnés
Du prince naturel l'honneur et le service :

La France onques depuis n'a esté sans malheur,
Ains a tousjours senti depuis quelque rigueur
De Dieu, qui maintenant en permet la dépouille;

Mais en tout n'a pecché jamais si librement,
Qu'alors qu'elle a esté sous le gouvernement
D'Ambition, d'Amour, de Prestre et de Quenouille.

VIII

Ne t'estonne, Bignet, si maintenant tu voids
Nostre France, qui fut autre fois couronnée
De mille lauriers verds, ores abandonnée,
Ne servir que de fable aux peuples et aux Rois.

Le malheur de ce siècle a eschangé nos loix.
Ceste masle vertu, qui jadis estoit née
Dès le bers avec nous, s'est toute efféminée,
Ne nous restant pour tout que le nom de François.

Nos pères honnoroient le nom de Roy sur tous,
Ce beau nom! Mais depuis, la sottie de nous,
Ainçois du courtizan, l'a fait tourner en rouille.

On ne parle en la Court que de Sa Majesté :
Elle va, Elle vient, Elle est, Elle a esté.
N'est-ce faire tumber le roiaume en quenouille?

IX

Vous jouez, comme aux dés, vostre couronne, Sire?
J'y perds, vous y perdez encores plus que moi.
Le phlegme, la froideur, la palleur et l'effroi,
Et la peur d'une mère, ont perdu vostre empire.

Vous le sentez, Gaulois, et si, ne l'osez dire!
Chappons au lieu de coqs, vous chastrez vostre loy!
Retourne, Chilperic! Clovis, resveille-toi!
Voiez nostre malheur qui ne peult estre pire :

Une femme estrangère, un prince sans cerveau,
Un conseil bigarré, un Jesus-Christ nouveau,
Renverse nostre sceptre. O la fatale rage!

Nostre nef est froissée au rocher du Destin!
Viendra point quelque prince, ou plus fort, ou plus fin,
Qui puisse receuillir les tables du naufrage?

X

Ovide, lors qu'en sa Métamorphose
Nous fait discours du bel Aage Doré,
Monstre, en iceux, qu'il estoit préparé
A bien donner la forme à toute chose.

Celle d'Argent, après la Doree, ose
Se faire voir en habit bien paré;
Celle d'Airain a l'esprit altéré,
Mal prôpre aux vers, mais digne d'une prose.

L'Aage de Fer, plaine de tous malheurs,
Tu nous accrois chascun jcur nos douleurs :
Car, oppressés par la peste et la guerre,

Tu nous fais voir et sentir de combien,
Auprès des trois premiers, tu ne vaux rien :
Aussi, tu fais ton seul dieu de la terre.

XI

Alors qu'ensemblement des maux nous devisons
Que la France a souffert par la civile guerre,
Sans des grands faits de Dieu nullement nous enquerre,
Ainsi, comme il nous semble, en cherchons les raisons;

Et, sans viser plus haut, follement nous disons
Que ces maux nous avons du reistre, qui tout serre,
Et des soldats venus d'une estrangère terre,
Qui ont pillé nos biens et bruslé nos maisons.

Mais nous ne pensons pas que nos pecchés sont cause
Que la main du Seingneur, en courroux, s'est desclose,
Et a tous ses fléols sur la France laschés,

Et que tous ces soldats, Espagnols et Flammans,
Walons, Italiens, Suisses et Alemans,
Sont, à la verité, nos mesfaits et pecchés!

XII

Sire, vostre roiaume a esté florissant,
Tandis que la vertu y surmontoit le vice,
Que chacun y estoit contenu en office,
Et qu'à son Roy le peuple estoit obéissant;

Depuis, il est allé peu à peu décroissant,
Que l'indigne a esté pourveu du bénéfice,
Et qu'a esté vendu l'estat de la justice
A celi qui en estoit dernier enchérissant.

Sire, lors cesseront tant de divisions,
Que la France n'aura tant de religions,
Et le moien d'en faire une seule paroistre,

C'est d'oster, ou de moins retrancher les abbus,
Desquels sont vos subjets extremement imbus,
Et qui gardent qu'en eux la vertu ne peult croistre.

Epigramme bien fait. — Sur la fin de cest an 1575,

les chesnes et colliers de fer que portoient les dames amoiselles, qui sembloient symbolizer au malheur du le où nous estions, fust divulgué l'épigramme suivant, tulé :

DE MUNDO MULIEBRI.

1575.

Quod nunc ex ferro mollis fert fœmina ferrum,
Ærumnas nostri temporis hocce notat.
Ornatum ex auro quondam Aurea protulit ætas,
Nunc meritò ferrum Ferrea secla ferunt.
Ornatur ferro mulier, splendescit et auro :
Ast ferro ac auro Gallia tota perit,
Et ferrum ac aurum in sua viscera Gallia vertit,
Atque suis discors viribus ipsa perit.

Incerti.

Autre sur les François, se disans tous François, serurs d'un Dieu et d'un Roy, et toutefois s'entretuans et vrans par ce moien la porte à l'Estranger :

IN GALLOS MUTUIS ARMIS PEREUNTES.

1575.

Undique fraternis dum Gallia fluctuat armis,
Mixtaque cum flammis sanguinis unda fluit
(Res est mira quidem), concors Discordia surgit,
Atque pares animos utraque turba gerit.
Utraque divino tangi se numine jactat
Regis et imperio subdere colla sui,
Utraque Gallorum vicos expugnat et urbes,
Et populi gazas utraque turba rapit ;
Et modò barbaricas acies in prælia ducit,
Imperet ut Gallis incola, Rhene, tuus!
Sic quæ non potuit vicino milite vinci,
Comparibus votis Gallia pressa ruit.

Incerti. 1575.

Sur le portail de l'Hostel-de-Ville, à Paris, estoient, sur une toile peints, une navire représentant la Ville de Paris, et un peu plus haut, à costé droit, une couronne représentant le Roy, tous deux comme embrazés en feu, et comme dans le ciel entre les estoilles. Les vers suivans estoient escrits au dessoubs :

Nostra sacris flagrare juvat sic pectora flammis
Regis amore sui, ut rex ardet amore suorum :
Vivet uterque ignis medio inter sidera cœlo.

Suivant la belle ardeur d'une juste puissance,
Nous bruslons de desir de rendre obéissance.

Au dessus desdits navire et couronne, estoit escrit en lettres d'or : *VIVET UTERQUE IGNIS.*

Vers plaisants. — Au dessoubs, on afficcha les vers suivants, dont plusieurs eurent copie avant qu'ils peussent estre ostés :

Le Prevost des Marchans et les quatre Eschevins
De Paris la grand ville ont fait une justice
En la place de Grève, où se vendent les vins,
Cruelle outre mesure et contre la police.

Ils ont brulé le monde, après l'avoir pendu,
Et chacun arboutant qui quelque appui lui donne,
Et ont ce nouvel feu si avant respandu,
Qu'il a tout embrazé la Ville et la Couronne.

Mais je ne sçai pas bien comme ils viendront à bout
De ce flagrant desir qu'en pur or ils escrivent,
S'ils ne brulent la hotte et bretelles et tout :
Car ils veulent encor' que tous ces deux feux vivent.

Faire d'une formi un escumant verrat,
Et, petis compagnons, monter à la grand gorre,
Ce n'est rien de nouveau : aujhourdui passe rat
Là où par ci devant on souloit chats enclorre.

I. P. A.

D'UN OFFICIER DU ROY, FILS D'UN APOTICAIRE, FAISANT L'AMOUR A PARIS,

EN CEST AN 1575.

Le fils d'un apoticaire
Tout son bien en amour despend :
L'un l'a gaingné par derriere,
Et l'autre le perd par devant.

ANNÉE 1576

JANVIER.

Du vin empoisonné présenté à Monsieur. — Le dimanche premier de l'an 1576 viennent nouvelles à Paris, que M. le Duc, le seingneur de Thoré et Cimier, le 26e décembre, avoient beu du vin empoisonné, en la collation d'après-souper, iequel vin avoit esté apporté par un valet de chambre dudit seingneur duc, nommé Blondel ou Blondeau, qui avoit autrefois servi le chancelier Birague: ce qui rendoit le fait encores beaucoup plus suspect. De fait, M. le Duc, dès le 27e décembre, avoit dépesché exprès le seingneur de Marivaux par devers le Roy, pour l'en advertir et le prier de lui en faire justice; et un autre gentilhomme par devers la Roine sa mère, qui estoit demeurée malade à Chastelleraud d'un cathairre : laquelle en fust fort marrie, et prist toute peine d'en purger elle et le Roy son fils. Cependant, le procès fait audit Blondeau, aiant esté mis par plusieurs fois à la question, n'aiant recongneu aucun empoisonnement par lui ou autre fait ou procuré, et ne s'estant contre lui trouvée aucune autre charge, joint que par contrepoisons ceux qui en avoient beu avoient esté incontinent garantis, fut ledit Blondeau relasché, et neantmoins chassé, après qu'on lui eust fait faire amande honnorable, pour n'avoir fait l'essai, avant que présenter le vin à mondit seingneur, comme on a coustume de faire aux princes de son qualibre.

Exercices du Roy. — En ce temps, le Roy, pour tous les affaires de la guerre et de la rebellion qu'il a sur les bras, ne laisse d'aller souvent, aux environs de Paris de costé et d'autre, se proumener avec la Roine son espouse, visiter les monastères des nonnains et autres lieux de plaisir, et en revenir la nuit, souvent par les fanges et mauvais temps; et mesmes, le samedi 7e de ce mois de janvier, son coche estant rompu, fist bien une lieue à pied, par ung despiteux temps qu'il faisoit, et arriva au Louvre, qu'il estoit plus de minuict.

Mort du moine Richelieu, symbolisante à sa vie. — Le jeudi 19e janvier, le capitaine Richelieu, de Poittou, dit *le moine Richelieu,* qui avoit charge de vingt enseingnes de gens à pied, homme mal famé et renommé pour ses larcins, voleries et blasphêmes, estant au reste grand ruffien et gruier de tous les bordeaux, fut tué à Paris, en la rue des Lavandières, par des ruffiens comme lui, estans aveq des garses en une maison prochaine dudit Richelieu, lesquels, sur les dix ou onze heures du soir, il estoit allé increper et chasser dudit lieu, comme lui desplaisant de ce qu'ils entreprenoient ruffianer et bordeler si près de son logis, à sa veue et à sa barbe.

Le mecredi 25e janvier, la Roine-Mère revenant de Poittou, entra à Paris avec le cardinal de Bourbon, l'évesque de Limoges et les seingneurs de Lanssac et de Villequier. Le Roy, les princes et les autres seingneurs estans à Paris, furent au-devant d'elle jusques à Estampes. Et fut bruit qu'elle revenoit fort mal contente des seingneurs qui estoient près du Roy, comme aians empesché l'exécution de la treufve qu'elle avoit eu tant de peine à faire, et qu'ils traversoient en tout ce qu'ils pouvoient la négotiation de la paix, qu'ils faisoient trouver mauvaise au Roy son fils.

Le vendredi, 27e dudit mois, le seingneur de Biron fust renvoié vers Monsieur, afin de lui offrir, des trois villes de Tours, Amboise et Blois, les deux qu'il lui plairoit prendre, au lieu de celle de Bourges que les habitans avoient tout à plat refusé rendre aux seingneurs de Rambouillet et de Cheverni, vers eux exprès envoiés pour cest effait.

Hérauld envoié à Bourges. — Aveq lui furent envoiés un héraud et un huissier du Conseil privé, pour sommer les habitans de Bourges de remettre leur ville és mains et à la dévotion du Roy, et à leur refus, leur signifier l'arrest contre eux donné par le Roy et son Conseil, par lequel ils estoient déclarés criminels de lèze-majesté, et eux, leurs biens, femmes et enfans abandonnés et donnés en proie au premier qui s'en pourra saisir.

Déluge ès pays du Maine et Anjou. — Le lundi 30e, vinrent nouvelles à Paris, d'ung petit déluge advenu au pays du Maine et d'Anjou, qui y avoit fait terreur et dommage notable, et d'un grand tremblement de terre advenu à Boulongne sur la Mer, la nuit du vendredi 27e de ce mois, avec éclairs et tonnerres espouvantables qui avoient mis en fraieur Boulongne et tous le pays de Boulenois. *On contoit, entre autres particularités, d'un certain homme, lequel appuié, durant ceste tempeste, sur le mas de son navire, avoit esté frappé du tonnerre et jetté dans l'eau, si bien qu'il avoit esté bruslé et naié. Sur ce subject, ung docte homme de Paris composa l'épitafe suivant, qui fust divulgué partout :

EPITAPHIUM CUJUSDAM, QUI, MALO NAVIS HÆRENS, FULMINE ICTUS INTERIIT. 1576.

Hærebam malo attonitus, cum fulminis ictu
In medias rapior præcipitatus aquas.

Sic ambustus, aquis madidus, sic haurior igni,
Inque meam certant ignis et unda necem.
O casum horribilem! Mediis me in fluctibus arsit
Ignis, et in mediis ignibus hausit aqua.

N. Sud.

Febvrier

Lespeilly. Nuis. — Le mecredi premier febvrier, le Roy receust nouvelles comme les Reistres, conduis par le prince de Condé, qui estoient aux environs de Dijon, avoient branqueté la ville de deux cent mil francs, et sauvé la Chartreuse pour douze mil, et comme ils avoient rasé Lespeilly, maison belle et magnifique appartenant au seingneur de Tavannes. Et le mesme jour, lui vinrent autres nouvelles de Nuis, ville de Bourgongne, sise assez près de Dijon, prise d'assault et saccagée par les Alemans et François de la suitte dudit prince de Condé, qui se prétendoit injurié et outragé d'eux, pour avoir tué un sien gentilhomme qu'il leur avoit envoyé. * Desquels outrages et excès il eust sa raison tout du long, car ceste pauvre ville fut mise à feu et à sang, beaucoup de pauvres femmes et filles violées, et les autres mises toutes nues hors la ville. C'estoit la teneur de la dépesche qu'en receust, ce jour, le Roy, à Paris, fust-elle désguisée ou autrement. *

Le vendredi 3e febvrier, messire Henri de Bourbon, Roy de Navarre, qui tousjours avoit fait semblant, depuis l'évasion de Monsieur, d'estre en mauvais mesnage avec lui, et n'affecter aucunement le parti des Huguenos, aiant gaingné ce point par sa dextérité et bonne mine, que les plus grans Catholiques, ennemis jurés des Huguenos, voire jusques aux tueurs de la Sainct-Berthélemi, ne juroient plus que par la foy que lui devoient, sortist de Paris, sous couleur d'aller à la chasse en la forest de

Senlis, où il courut un cerf le samedi, et renvoia un gentilhomme nommé Sainct-Martin, que le Roy lui avoit donné, lui porter une lettre en poste; et partant de Senlis, sur le soir, accompagné des seingneurs de Laverdin, de Fervaques et du jeune La Vallette, auparavant affectionnés partizans du Roy, prinst le chemin de Vandosme, puis alla à Alançon, où il abjura la religion catholique, en plain presche, et de là se retira au pays du Maine et d'Anjou, où il commença à prendre le parti de Monsieur et du prince de Condé son cousin, reprenant la Religion qu'il avoit esté contraint par force d'abjurer à Paris, et recommençant l'ouverte profession d'icelle, par un acte solennel de baptesme, tenant la fille d'un médecin au presche.

Bruit fut à Paris, que ledit Roy de Navarre (ce qui m'a depuis esté confirmé par un gentilhomme des siens, homme de bien et véritable), depuis son partement de Senlis jusques à ce qu'il eust passé la rivière de Loire, ne dist mot; mais, aussitost [qu'il] l'eust passée, jettant un grand souspir et levant les yeux au ciel, dit ces mots: « Loué soit Dieu, qui m'a délivré! On a fait mourir la « Roine, ma mère, à Paris; on y a tué M. l'admiral et « tous mes meilleurs serviteurs; on n'avoit pas envie de « me mieux faire, si Dieu ne m'eust gardé. Je n'y re- « tourne plus, si on ne m'y traîne. » Puis, gossant à sa manière accoustumée, disoit: « Qu'il n'avoit regret à Paris « que pour deux choses qu'il y avoit laissées: qui estoient « la messe et sa femme. Toutefois, quant à la première, « qu'il essaieroit de s'en passer; mais de l'autre, qu'il ne « pouvoit, et qu'il la vouloit ravoir. »

Le jour qu'il sortist de Paris, qui estoit le premier jour de la foire Sainct-Germain, il y alla tout botté avec M. de Guise, auquel il fist des caresses extraordi-

naires et le voulust emmener à la chasse avec lui, le tenant embrassé plus d'un grand demi-quart d'heure devant tout ce peuple, qui, ne jugeant que de la longueur de son nés, tiroit de là un bon présage, comme s'ils eussent esté bons amis et bien reconciliés ensemble. Mais le duc de Guise, qui ne tenoit rien du manant et du Parisien, n'y voulut jamais aller, pour quelque prière et instance que lui en fist le Roy de Navarre, soit qu'il desfiast de quelque chose ou autrement.

Traict de Béarnois. — Deux jours avant son évasion, il avoit couru un bruit, à la Cour et par Paris, qu'il s'en estoit fui : et de fait, le Roy et la Roine, sa mère, en eurent opinion, pour n'avoir couché à Paris et ne sçavoir *pour tant* qu'il estoit devenu, jusques à ce que, le lendemain matin bien tard, lorsqu'ils ne l'attendoient plus, il vinst à l'improviste trouver tout botté Leurs Majestés à la Saincte-Chapelle, et leur dist, en riant à sa manière accoustumée : « Qu'il avoit remmené celui qu'ils cherchoient et pour-« lequel ils estoient tant en peine ; qu'il lui estoit bien aisé « de le faire s'il en eust eu envie ; mais que jamais il ne lui « estoit tumbé au cœur : ce qu'il leur avoit bien voulu faire « paroistre, afin que doresnavant ils n'eussent plus de telles « opinions, et qu'ils s'asseurassent qu'il n'eslongneroit « jamais Leurs Majestés que par leur commandement, « ains mourroit auprès d'eux et à leurs pieds, pour leur « service. » Vrai traict de Bearnois, qui venoit de son esprit, s'estant résolu de s'en aller le lendemain, et aiant joué ce jeu tout à propos, afin que le Roy et la Roine ne se peussent desfier si tost de la partie qui en estoit faite.

Le mardi 7e febvrier, le seingneur de Biron revinst à Paris de devers Monsieur, où le Roy l'avoit envoié, et rapporta promesse de son Excellence de se contenter des

villes de Moulins et Decize, au lieu de celle de Bourges, qu'on lui devoit bailler : ce qui contenta fort le Roy.

*Cependant, on a nouvelles, que le prince de Condé et ses trouppes, alemandes et françoises, aians passé la rivière de Loire à Roanne, alloient passer celle d'Allier à Vischi, en Auvergne ; et que, d'autre costé, le seingneur de la Chastre, accompagné de quelques gens de pied et de cheval, saccageoit et pilloit les maisons champestres des habitans de Bourges, aux environs de la ville, et tuoit les résistans.

Nonobstant toutes ces misères, on ne laisse de s'esgaier à Paris, d'y rire et danser à bon escient et y faire des pasquils, et entre autres le suivant, fort scandaleux et diffamatoire, contre la pluspart des grandes maisons et familles de la ville, lequel fust semé et divulgué partout, en ce mois de febvrier 1576.

PASQUIL. 1576.

*Réveille-toi, Pasquil, grand prophète des hommes,
Secret mignon du Temps, des Ans, de Vérité!
Enfle tes deux costés, repren ta liberté,
Pour chanter les secrets du siècle auquel nous sommes.

Mannequins, Hennequins, ridicule canaille,
Fils de l'aune et du poix, des comptoirs, des estaux,
Enfans et nourrissons de fiens, mis en paille,
Emplissent le palais de cocus et de veaux.

1. *A la marge sont les noms de la plupart des personnages pasquillés :* Les Hennequins, — *Dassi*, — *Segrets*, — *Sermoise*, — *Jonas*, — La Grossetière, — les Guiots, — Dolu, — Cocus de la Chambre des Comptes, — les Brissonnets, — les de Mesmes, — Séguier, — Du Vair, — Camus, — Huaud, — les Bragelonnes, — Neuilli, — Courtin, — Teudart, — du Refuge, — Maillard, — Brulard, — Juifs de Paris, — les Trésoriers, — les Asnes de la Cour, — Brissonnet, — les Ladres de Paris.

Le triboulet Dassi, le mignon de Segrets,
Le begue de Sermoise, et le Chantre aux grenouilles,
Et le comte Jonas, sont cinq vaillantes couilles
Pour voltiger trois tours le cul sur les retraits.

O honte du Palais ! Honte des compagnées,
Dont les chefs sont yssus de pauvres portefais,
De bouchers, d'esplinguiers, de frippiers, de valets,
Trop plus qu'autres portans les trongnes renfrongnées!

Et toi, la Grossetière, estant jadis vallet,
De cuisine souillon, depuis commis de taille,
Pour prendre et recevoir, où tant pinssas la maille,
Qu'on t'a fait Président d'un estrillemullet.

Certes, on t'a fait tort, car tu as mieux la mine
D'un sale cuisinier, ou d'un gueux de cuisine,
Ou d'un ord patissier, que d'un bon Président,
Et, pour estre cocu de plus hautain parage,
Ta femme, dessous dame, animant ton courage,
Une dame tu feis damée indignement.

Vous, race de Guiots, race de taverniers,
Pour vos armes prenez le pot et le foiret,
Et mettez en leur champ le blanc et le clairet,
Armes propres à tous vinotiers hosteliers.

Dolu le Président, estallon de boutique,
Le drap, l'aune et le beq t'ont fait venir et naistre
D'un sire mal vestu ; un devant t'a fait maistre :
Ta mère au bas mestier trionfoit en prattique.

O cage belle et grand' des Oiseaux horlogers,
Des chantres de midi, nostre Chambre des Comptes,

Présidens, auditeurs, maistres clercs et greffiers,
Sont bien un tiers coqus. Ores que je les compte :

Dolu, la Grossetière et le Porc Sainct Mesmin,
Le gros badin Thibaud, le rotisseur Lefèvre,
Voluise le grand sot, le boiteux Hennequin,
Le Geay, le beau foireux, le bon seigneur de Sèvre;
Mais sur tous Guipeville a le chef plus cornu
Qu'un taureau : bon bélier, sur tous, il est congnu;

Et vous, les Brissonnets, la sourcilleuse race,
Plaine de gloire et vent, d'orgueil et de mespris :
Vostre ayeul, chaussetier, chaussoit ces bons pieds gris,
Et maintenant vostre art les deschausse et desplace.

De Mesmes, les hautains, la gravité du monde,
Vostre ayeul fut jadis notaire de village,
Qui vivoit de poireaux, de chous et de laictage :
Vostre gloire et grandeur sur cest estoq se fonde.

Seguier, la grosse moue, orgueilleux lieutenant,
Petit-fils de mercier, pour mieux feindre le grave,
Tranche du renfrongné, du fascheux et du brave,
Du vieil, de l'entendu, du maistre et du pédant.

Du Vair, si [la] Nature t'engendra serviteur,
L'Art de bien dérobber t'a fait devenir maistre;
La Justice et la Foy, pour enrichir et croistre,
Indignement tu vends au plus haut acheteur.

Camus, si le saffran t'a tiré de la boue,
Si la banque, du saq, ton père mendiant,
Ne t'orgueilli de rien : Fortune, qui se joue,
Eslève et apauvrit pauvre et riche, en riant.

Huaud, si de vallet, par impudicité,
Ta maistresse te fist son seingneur et son maistre,

Ne te hausse : le Temps, qui desfait et fait estre,
Te pourra, par retour, réduire à pauvreté.

Et vous, race poissée, race de savetiers,
Petis Bragelonnets, enfans de Bragelonne,
Votre ayeul savetier, cousant ses vieux souliers.
Ne vous apprint jamais à faire bonne trongne.

Neuilli, le parangon de vice et d'ignorance,
Si on te fait coqu, c'est par dévotion;
Courtin, ton grand ami, qui l'est sans passion,
Te le fait, par retour, pour te mettre en sa dance.

Teudart, si la Nature, embelissant le monde,
Du Refuge t'eust fait, t'armant de sa faconde,
Tout le vide de l'air ne seroit pas capable,
Pour voir et retenir la gloire de ton œil :
Veu que n'estant en rien, en rien di son pareil,
Encore en moins que rien fais-tu l'insupportable

Maillard, si les maillets t'estoient si bonnes armes
Pour rabattre l'orgueil du vin qui te maistrise ;
Brulard, si ce qui t'ard n'estoit gloire et sotise,
Vous seriez l'un beau fils, l'autre courtois aux dames

Paris, monstre tes Juifs, monstre-nous un Florette,
Yssu d'un vigneron; monstre-nous un Charron,
Monstre-nous Allegrain, la Poisle et le Chaudron,
Mignons de Sainct Mathieu qui rien donne et tout preste.

Monstre ces trésoriers riches et oppulents,
Valets, fils de valets, de records ou sergents,
Qui sentent le cordeau : sus, Milon! sus, Moreau!
Le Febvre, général, Bragelonne et le Jars,
Brochet, et ce Marcel, le prince du marteau,
Marcel, ce coquineau, tous larrons et pillards!

Monstre du Parlement, par noms et par surnoms,
Ces grans broutechardons, ces Arcades asnons,
Ce Maulevrat, Florette; or, sus, qu'on voie en place
Midorge et Aujorrant, le Vaillant et la Place,
Rubentel, Pelletier, ce bastard de Sorbonne,
Foubrist et Brandon, Le Clerc et Bragelonne!

Et toi, beau Brissonnet, qu'on dit Grippemontagne,
L'asne le mieux basté qui soit dedans Paris,
Morgueur, happelourdier bombant qui tout desdaingne,
Ne payant que du nez, de la teste et du ris!

Paris, ce sont, qui sont tes ladres? Di, de grâce?
Les rusés Angevins, les Clercs, les Balahans,
Et les Barthelemis, les Croquets beaux et grands,
Les petits Boucherats, avec leur blanche face,
Sont ladres bien formés d'origine et de race!

[illegible]

De ce pasquil fust fait grand bruit et murmure à Paris, et y en eust recherche; et furent soubçonnés les du Tillets de l'avoir fait, pour ce que pas un d'eux et de leur maison n'y estoit, encores qu'on dit qu'ils méritassent d'y estre aussi bien ou mieux qu'aucun de ceux qu'on y avoit mis. Messire Jean Charron, Maistre des requestes et Prévost des marchans mal famé et renommé en son estat et fort hay du peuple, s'en remua fort, et aiant sceu que d'Attichi, secrétaire du Roy, en avoit ung, comme il estoit fort commun à Paris où, de deffendre telles mesdisances, c'est les publier davantage, le fust prendre prisonnier en son logis. Sur laquelle prise, et le perroquet de d'Attichi, qui l'avoit apelé larron, furent divulgués à Paris les vers suivants :

LE PERROQUET D'ATTICCHI.

*Quand Le Charron fist capture
De d'Atticchi dernièrement,
Comm'il est de sa nature
Presumptueux, sans jugement,
Crioit en la Cour hautement :
C'est moi qui suis monsieur Charron.
Le perroquet soudainement
Commence à l'appeler larron,
Et tous ses archers de ville
Disoient que c'estoit évangile.

*Contre ledit Charron fust divulgué, à Paris, en mesme temps, le sonnet qui s'ensuit :

SONNET CONTRE CHARRON

PRÉVOST DES MARCHANDS.

*O sages citoiens, un asnier vous commande !
Un vendeur de saffran, un coqu effronté,
Qui trahist votre autel et vostre auctorité,
Larron digne, cent fois et cent fois, qu'on le pende !

O riches citoiens, un coquin vous gourmande,
Qui, pour se relever de honte et pauvreté,
Vend à deniers comptans les loix, la liberté,
Et rien qu'emprunts, qu'imposts, que tailles ne demande !

Que vous sert-il, Messieurs, de vous armer dehors,
Si toujours ce venin se couve en votre corps,
Qui vous succe le sang, qui vous ronge et vous mine ?

Que ne l'envoiez-vous, à l'aide d'un cordeau,
Vers l'avare nocher de l'infernal basteau,
Duquel il a le nom, le front et la rapine? *

Le lundi 27e febvrier, le Roy, la Roine sa femme, la Roine sa mère, et le cardinal de Bourbon s'en allèrent à Gaillon, et de là à Bresle-lès-Beauvais, que le Roy estoit en opinion d'acheter pour le donner à la Roine sa femme, et ne faisoit Sa Majesté quasi autre chose que se proumener aux environs de Paris, pour y voir les plus belles maisons, et en acheter une qui fust en gré de lui et de la Roine sa femme.

Mars.

Propos notables du Roy. — Le dimanche 4e mars, le Roy receust, de divers endroits, grandes plaintes des vols et exactions que faisoit sa gendarmerie, par faute de paiement, et lettres de M. du Maine, abandonné de toutes ses trouppes, tant de pied que de cheval, qui s'estoient retirées les unes vers Monsieur et les autres vers le Roy de Navarre. Ce qu'aiant entendu Sa Majesté estant au Louvre, à Paris, comme il s'alloit mettre à table, dit ces mots: « J'ay si grand horreur d'entendre les choses qu'on « me mande, et si grande pitié de l'affliction et oppres- « sion de mon pauvre peuple, que, pour y pourvoir, je « me délibère d'avoir la paix et de la faire, voire à quelque « prix que ce soit, et me deussai-je despouiller de la « moitié de mon Roiaume. Et veux que jusques à ce que « Dieu nous l'ait donnée, que, tous les jours extraordi- « nairement, soit célébrée en ma Court une messe du « Sainct-Esprit, et que tout le monde y assiste, afin d'im- « plorer son aide, et que la paix puisse estre à l'honneur « de Dieu et au repos et soulagement de mon peuple: « dont je le prie de tout mon cœur. »

Le mardi 13e mars, le Roy mena la Roine sa femme à Nantœil le Haudouin, pour le voir et acheter du duc de Guise, auquel il en fist offrir quatre cens cinquante mil francs.

Ledit jour, Beauvais la Nocle, chef des députés des Huguenos et Catholiques associés, et qui portoit toute la créance, arriva à Paris, et le lendemain commencèrent lesdits députés à ouvrir leurs articles et faire leurs propositions au Conseil du Roy, où, par le commandement de Sa Majesté, ils travaillèrent tous les jours et continuèrent jusques au 20e mars, auquel jour ceux du Conseil entrèrent en si grande contention et hautes paroles, avec les députés, pour les haultes et exorbitantes demandes qu'ils faisoient, qu'ils se levèrent et s'en allèrent de part et d'autre, comme si tout eust esté rompu. Mais M. de Montpensier, arrivant à Paris le 22e, venant d'avec Monsieur, frère du Roy, appaisa ces grandes colères, et fut cause que le 24e, les seingneurs de Laffin et de Micheri, avec le seingneur de Beaufort, de la part du Roy, allèrent retrouver Monsieur à Moulins, pour lui communiquer ce qui avoit esté accordé par le Roy, et adviser par lui sur la conclusion et arrest du traicté de la pacification, et sur ce qui restoit en débat.

Billets. — On envoia, en ce temps, aux bourgeois de Paris, les billets de leurs quottes pour les deux cens mil livres accordés au Roy pour les quatre mois de la solde des deux mille Suisses : dont y eust grand murmure, pour ce que la taxe sembloit excessive et non conforme à celle faite par les quartiers et dixaines, et aussi que plusieurs personnes estoient comprises auxdites quottes, oultre leurs facultés et hors de raison.

Le vendredi 30e mars, le Roy, estant allé se proumener avec les Roines à Nantœil et à Vernœil lès Creil, revinst

tout court à Paris, aiant eu advis que quelques trouppes d'Alemans Reistres, jusques au nombre de trois mil, aians passé la rivière vers Cosne, tenoient la routte du grand chemin de Paris.

Avril.

Au commencement d'avril, les Huguenos firent contenance d'assiéger la ville de Nevers, et la branquettèrent de trente mil francs, comme ils avoient auparavant branqueté ceux de la Limagne d'Auvergne, de cent cinquante mil livres, et ceux de Berri de quarante mil livres. D'autre costé, les gens de pied et de cheval, partizans du Roy, espandus par tous les endroits du roiaume, vivans, sans conduitte ou discipline militaire, à discrétion, soubs ombre qu'ils n'estoient pas paiés, pilloient, brigandoient, ravageoient, saccageoient, tuoient, brusloient, violoient et ransonnoient villages et leurs villageois, bourgs et bourgeois. Par ainsi, le pauvre estoit pillé et ruiné, et le peuple mangé de tous les deux partis : car, si en l'ung il y avoit bien des larrons, il n'y avoit pas faute de brigands de l'autre.

Du duc de Nemours et de Beauvais la Nocle. — Le lundi 9e avril, le duc de Nemours, estant au Conseil, au Louvre, entra en hautes paroles avec Beauvais la Nocle, jusques à lui dire que s'il eust esté en la place du Roy, il l'eust envoié en lieu où il eust parlé plus bas. A quoi ledit Beauvais répliqua : « Qu'il estoit bien en la puissance du Roy de le faire quand il lui plairoit ; mais que ceux qui lui seroient serviteurs, ne lui donneroient pas ce conseil, "oultre que Sa Majesté estoit assez prudente et advisée pour ne le pas faire," veu les garants qu'il avoit, et aussi qu'il ne s'estoit en rien oublié du devoir et respect, que, comme son humble subject, il avoit tousjours rendu et rendroit à jamais à Sa Majesté. » — « Je ne sçai, dit

« M. de Nemours, quels subjects sont que les Huguenos; « mais si j'en avois, et qu'ils me parlassent de la façon que « vous faites au Roy, il n'y auroit garantie ni adveu qui « tinst que je ne les envoiasse, tout bottés, sur un eschaf- « faut. » Lors, Beauvais voulant répliquer, le Roy lui dit qu'il se teust, et à l'instant, s'adressant à M. de Nemours, lui tint ce propos : « Mon cousin, s'il y a quelqu'un « d'offensé en ceste procédure, c'est moi; et toutefois « vous voiés comme je patiente : mon silence vous de- « vroit avoir apris à vous taire. — Sire, ce dist-il, Vostre « Majesté m'excusera s'il lui plaist; s'il eust esté question « en ceci de mon particulier, je l'eusse fait très-volon- « tiers, mais, y allant du bien de vostre service, je ne me « puis taire. — J'ai ouï dire autrefois, dit le Roy, qu'il « n'y avoit que ceux-là de mal servis, qui avoient le plus « de vallets. » Et là-dessus se leva, et commanda à Beauvais de le venir trouver le lendemain, à son lever.

Le samedi 14e, Beauvais la Nocle partist de Paris, pour aller trouver Monsieur et les princes et seingneurs de son parti, avec ample charge du Roy pour traicter et accorder de tout.

Le 15e avril, jour de Pasques flories, le Roy fist publier, aux prosnes de toutes les paroisses de Paris, qu'il avoit fait faire de nouvel une croix[1], semblable à celle qui souloit estre en sa Sainte Chapelle à Paris, et qui dérobée avoit esté l'année précédente; et qu'en icelle il avoit fait enchasser une partie d'une grand pièce de la vraie croix de nostre Seingneur Jésus Christ, dès pieça gardée en une autre grand croix double, au trésor de sadite Sainte Chapelle; et que chacun l'allast, la semaine

1. *L'Estoile a écrit, en regard de cet alinéa :* * Cela ne couste guères à faire à un Roy et sert bien souvent de beaucoup, car il faut amuser un peuple de cela, qui en veult chevir. *

sainte et autres jours de dévotion, baiser et adorer, comme de coustume. De quoi le peuple de Paris, qui est fort dévot, et de légère croiance en telles matières, fut fort joieux et content.

Le 16e et 17e jours d'avril, sur le bruit que les avant-coureurs de l'armée du prince de Condé et du duc Jean Casimir couroient jusques à Milli en Gastinois, et que le prince de Condé estoit en sa maison de Valeri, les paysans de tous les villages estans de ce costé, emmenèrent et apportèrent en diligence tous leurs biens et bestail à Paris, avec grand fraieur et tumulte : qui fut cause que la ville soudain ordonna gardes et sentinelles de jour et de nuit par les rues et cantons de Paris, et reveue des soldats des dixaines.

Le jour du vendredi saint, 20e avril, revinst dans Paris Beauvais la Nocle, avec les députés qui l'avoient accompagné, lesquels, rentrans en conférence avec le Roy et son Conseil, donnèrent certaine asseurance d'un bon et brief accord.

Cependant, et pour éviter à surprise, le Roy dépescha les ducs de Guise et du Maine, frères, le samedi 21e, veille de Pasques, lesquels allèrent l'un à Melun et l'autre à Estampes rassembler les forces du Roy et dresser quelque forme de camp, pour faire teste au prince de Condé, lors estant à Orsonville en Beausse, à trois lieues d'Estampes, s'il faisoit contenance de s'avancer vers Paris. Mais il n'y eust, de part ne d'autre, autres coups rués combien que lesdits seingneurs ducs fussent en bonne volonté de mener les mains et en cherchassent toute occasion, pource que, le jour de Pasques, la paix fust conclue et arrestée dans le Louvre à Paris[1].

1. L'Estoile a écrit à la marge : A bon jour bonne œuvre.

* Le mecredi 25e avril, la Roine, mère du Roy, part de Paris pour aller à l'abbaye de Cercauseaux trouver Monsieur, son fils, et les princes de son parti, et leur faire signer les articles du traicté de pacification, jà signés par le Roy et elle. *

Le Roy au Palais, pour demander argent. Les Présidents taxeurs. — Le lundi 30e et dernier avril, le Roy alla au Palais et demanda à Messieurs de la Cour de Parlement, que chacun d'eux, selon leurs moiens et facultés, eust à lui faire prest de quelques sommes de deniers, promtement, afin de faire sortir tant de gens de guerre estrangers de son roiaume, lesquels, comme ils sçavoient, le mangeoient, pilloient et ruinoient à toute outrance, et ausquels il avoit promis beaucoup d'argent en traictant la paix, leur promettant leur rendre ou bien en assigner rente. A quoi chacun fist offre de le secourir de tout ce qui lui seroit possible. De fait il les fist venir, et ceux des Comptes et autres ses officiers, au Louvre, les jours enssuivans, et en personne, (pour estonner les uns et donner courage aux autres de mieux faire), et exigea de chacun d'eux ce qu'il en peust tirer. Le Premier Président bailla cinq mil francs; les autres Présidens, qui quatre, qui trois, qui deux mille. Les Conseillers : les uns mille, les autres huict, six, quatre, trois, deux cens livres, et les autres officiers, à l'équipollent, s'efforçant chacun par ses remonstrances à paier le moins que possible lui estoit. Et pource que le Roy entroit parfois en coière contre ceux qui contestoient et offroient moins que son gré, on le retira de là. Et furent commis à faire les taxes MM. de Thou et Séguier, premier et tiers présidents de la Grand chambre du Parlement; Nicolaï et Bailly, premier et tiers présidents des Comptes; de Nully, premier président des Généraux, et de Thou, premier advocat du

Roy au Parlement; lesquels y gaingnèrent la faveur du Roy et la haine du peuple : lequel, au mois de may enssuivant, mist en plusieurs endroits de la ville de Paris, des placcars et libelles diffamatoires contre eux, portans menaces de les massacrer et saccager : dont ils entrèrent en fraieur et estonnement. Entre les autres, le suivant fust affiché et plaqué, le 30e may, par les quarrefours de Paris, *et en arrachai un ce jour, bien tard, qui estoit affiché*, et au coin de la maison du président Séguier; qui estoit tel :

Placcart contre les présidens de Thou et Séguier. — « Suffise vous, Président de Thou et Séguier, antiques « pestes de la justice, d'avoir introduit, par vérification, « pacte à pris fait avec les ennemis de Dieu et du Roy, « la prétendue Religion au roiaume de France et mis « l'Église de Dieu en confusion. Cessés de ruiner le pau- « vre peuple, par vos beaux emprunts et par le mauvais « conseil que vous donnés de la rupture de l'Hostel de « Ville et abolition des rentes et biens des veufves et « pupilles, et de vendre les biens de l'Église, et vous « engardés d'en vérifier les édits et d'y adhérer. Et si « vous prenés meilleur conseil, opposés-vous-y, ou vous « mourrés. Car il n'est pas raisonnable que vous jouissiés « à vostre aise, de si long-temps, du bien qui vous ac- « croist par ruine d'autrui. »

Mes des Requestes blasonnés. —* En ce mesme temps, sur une attacche que le Roy avoit donné à trois de ses Maistres des requestes, qui avoient assés mauvais bruit à Paris, aiant dit, en ce gossant et les désignant cependant par leurs noms, qu'il se faloit garder de trois de son Conseil, qui estoient de Vair Camelot Vetus; on publia la rithme suivante :

**Gardez-vous bien de ceux qui [dans le] Conseil sont*
Du ver camelot vestus.
Ce sont trois scélérats hommes, et grands larrons :
*Du Ver, Amelot, Vetus.**

MAY.

Au commencement du mois de may, l'édit de la pacification estant résolu et dressé à Valeri, par les gens du Conseil de Monsieur, frère du Roy, du prince de Condé et du duc Kasimir, assistés du seingneur de Pybrac et autres du Conseil du Roy, les Reistres tant amis qu'ennemis, se retirèrent vers la frontière de Lorraine, attendans qu'on fournist au duc Kasimir le premier paiement, montant à trois cens vingt cinq mil livres, des trois millions six cens mil livres à lui promises et accordées pour la soulte des Allemans et Suisses, venus en France et y amenés par lui et le prince de Condé : pour la seureté de laquelle somme (et pour avoir si bien ruiné la France), on lui bailla une grande partie des plus précieuses bagues du cabinet du Roy et trois ou quatre grands seingneurs pour ostages, jusques à la fin de paiement, sans *ce que par le traicté de la pacification le Roy et Monsieur son frère lui avoient jà accordé*, les quarante mil livres de pension annuelle assignées sur le duché d'Estampes et sur le comté de Chasteau Thierri, qui lui furent accordés pour le retenir ami du Roy et confédéré de la Couronne de France, à laquelle il avoit fait un si bon et signalé service, qu'il y avoit peu de bons François qui ne s'en mescontentassent.

Annulation de l'emprisonnement des Mareschaux. — Le lundi 7[e] may, furent, en la Cour de parlement, en publique audiance, publiées et entérinées les lettres pa-

tentes du Roy contenans l'annullation de l'emprisonnement du Mareschal de Monmoranci et la déclaration de son innocence.

Advocats et procureurs taxés. — Ledit jour, les advocats et procureurs de Parlement furent, par le Premier Président, appelés et assemblés au Palais, en la salle S.-Louis, afin de se quotiser et prester au Roy la somme de cent mil livres, qu'il s'estoit promis de tirer de leurs deux communeautés. De fait, chacun fit quelques offres, lesquelles toutefois ne furent suivies, ains augmentées par lesdits taxeurs, lesquels envoièrent tost après, à chacun des plus apparents et aisés advocats et procureurs, un billet de leur taxe, signé Potier, qui estoit secrétaire des finances et à ce commis par le Roy; dont y eust grande plainte et murmure. Et toutefois il ne falut laisser de paier, et porta chacun la somme de sa taxe aux coffres du Louvre, et en rapporta quittance pour lui servir en temps et lieu.

Semblables taxes furent faites sur les autres officiers, pratticiens et notables bourgeois de Paris, desquels le Roy tira en moins d'un mois une bonne somme d'argent, principalement de ses officiers, qui crioient le plus haut, et toutefois Sa Majesté n'eust sceu ériger si petit office qu'on ne s'entrebattist incontinent à qui l'auroit, et n'estoit importunée d'autre chose que de survivances, n'y aiant si chétif officier qui ne voulust asseurer son estat, et qui ne trouvast argent prompt pour acheter une survivance, et cependant blasmoit son Roy et rejettoit sur lui l'abus de la pluralité et vénalité des offices, dont il estoit la première et principale cause.

Publication de la Paix. — Le mardi 8e dudit mois, la paix fust publiée par les rues et quarrefours de Paris, comme elle avoit esté, le dimanche sixiesme, à Sens et

aux camps de Monsieur, frère du Roy, et des Princes.

Le Roy à la Cour, pour son édit de la paix. Sottise de peuple. — Le lundi 14e may, Le Roy vinst au Palais, accompagné des princes du sang et officiers de la Couronne, et, en sa présence, par la Cour assemblée en robbes rouges, fist emologuer et publier l'édit de pacification : l'entretenement duquel il jura et fist jurer par les assistans.

Après la publication, le Roy, sortant du Palais, voulut venir, en la grande église Nostre Dame, faire chanter le *Te Deum*, et puis faire feux d'alégresse par la ville ; mais le clergé et le peuple ne voulust entendre ni à l'un ni à l'autre, faschés et desplaisans de plusieurs articles accordés aux Huguenos par cest édit de paix.

Toutefois, le lendemain, fust ledit *Te Deum* solennel chanté par les chantres du Roy, en ladite église de Paris, sur les cinq heures du soir, et ce en l'absence des chanoines, chapelains et chantres de Paris, lesquels ne s'y voulurent trouver : dont le Roy fut fort marri et indigné. Sa Majesté, avec sa Cour de parlement et les Prévost et Eschevins de sa bonne ville, assista audit *Te Deum*, et puis, fust fait le feu d'alégresse devant l'Hostel de la Ville, avec peu d'assistance et joie du peuple, qui estoit tout mal content de ceste paix ; laquelle, le jour mesme, fut par six trompettes et herauts du Roy publiée sur la Table de marbre, en la Salle, et sur la Pierre de marbre en la cour du Palais, avec fort peu d'allégresse des assistans et escoutans.

Le vendredi 18e may, le mareschal de Montmoranci, revenant d'avec Monsieur, frère du Roy, avec lequel il avoit demeuré, par le commandement de Sa Majesté, environ six mois, arriva à Paris, où il fust bien veu et receu du Roy, comme aussi fust-il, le lundi ensuivant,

en la Cour de parlement, qu'il alla voir et saluer, et y tenir son reng en l'Audiance.

Le Roy à la Cour, pour la vérification de l'apannage de Monsieur. — Le jeudi 24e may, le Roy alla à la Cour, et en sa présence fist publier ses lettres patentes contenantes l'augmentation de l'apannage de Monsieur le duc d'Alençon, son unique frère, des duchés de Berri et d'Anjou, et des comtés de Touraine et du Maine, avec tout plain d'autres membres du domaine de la Couronne de France; laquelle augmentation avoit esté accordée en traictant ladite pacification, et estoit une des principales pièces d'icelle.

Des rentes de la ville. Abot. — Sur la fin du présent mois de may, on descouvrist que le Roy avoit pris et arresté quelques deniers destinés au paiement des rentes assignées sur l'Hostel de Ville, pour les quartiers de Pasques et Saint-Jean. De quoi le peuple de Paris, troublé, murmura fort, mesmes de ce que le Roy, prenant emprunts sur emprunts et daces sur daces, lui empeschoit encores et retenoit les rentes de la ville, qui estoit le seul moien qui lui restoit pour vivre.

De fait, pour y aviser et pourveoir, furent, les 26e, 27e et 28e may, convoqués et assemblés en l'Hostel de la Ville plusieurs notables bourgeois, entre lesquels se trouvèrent quelques Présidens et Conseillers, et autres personnages de robe longue, et entre autres le conseiller Abot, qui librement et franchement déclama contre le mauvais Conseil par lequel estoit conduit le Roy, et fut résolu qu'on lui feroit remonstrances, qui de fait furent dressées et proposées à Sa Majesté, par Charron, prevost des marchans, le premier juing: auxquelles le Roy, tout duit et instruit à cela dès long-temps, fist response qu'il les avoit bien entendues et bien prises, qu'il en communi-

queroit aux Princes de son sang et autres seingneurs de son Conseil, et au surplus feroit en sorte que chacun resteroit content. Qui estoit à dire : pendez-les au croq, et qu'on n'en parle plus !

Princesse de Navarre va trouver son frère. — Le mardi 29e may, la princesse de Navarre sortist de Paris pour s'accheminer en Bearn, par le commandement du Roy de Navarre, son frère, qui y avoit envoié Fervaques exprès à ceste fin.

JUING.

Mort du Président Baillet, qu'on apeloit communement le Mulet et l'Asne de la Cour. — Le mardi cinquiesme juing, messire René Baillet, seingneur de Sceaux et de Tresme, conseiller du Roy en son privé Conseil, et second président en sa Cour de parlement de Paris (à laquelle on disoit qu'il ne faisoit pas beaucoup d'honneur[1] pour le peu de sçavoir et esprit qui estoit en lui, estant au reste bon justicier en ce qui le pouvoit estre, et pecchant plus par ignorance que par malice), mourust en sa maison de ceste ville de Paris. Et fust pourveu de l'estat de Président, vacant par sa mort, messire Pomponne de Belièvre, auparavant conseiller au Conseil privé et ambassadeur du Roy en Suisse.

Érection de la Chambre Mi-partie odieuse à la Cour. — Le jeudi 7e de ce mois, le Roy, accompagné des princes, seingneurs et gens de son Conseil, vinst au Palais, seoir en son Parlement, et en sa présence, fist publier l'édit de l'érection de la nouvelle Chambre, apelée *Mi-partie*, establie par l'édict de pacification. Laquelle estoit si odieuse à la Cour, que, si le Roy n'y fust venu luimesmes, elle n'y eust jamais esté publiée.

1. *Première rédaction* : * il y avoit long temps que faisoit honte. *

En ce temps, plusieurs gentilshommes se jettent dans la ville de Péronne, en délibération de la garder et de n'y laisser entrer le prince de Condé; et court un bruit qu'il y a secrette intelligence et ligue sourde entre le Roy d'Hespagne, le Pape et quelques seingneurs françois, contre les Huguenos et les Catholiques unis avec eux.

Cependant, ceux de la Religion, voians qu'on s'opiniastre en plusieurs villes pour ne point recevoir leur religion, ni l'exercice d'icelle, et que, contre la teneur de l'édict, on ferme les portes à ceux qui suivant icelui y doivent entrer pour y commander, aians advis d'ailleurs que ceux de Péronne sont ligués avec ceux d'Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, Beauvais, Corbie et autres villes de Picardie et Pays-Bas, pour empescher l'exécution de l'édit de pacification, se saisissent, par l'intelligence du bailli de Berri, de la ville de la Charité, ce qui met encores davantage le feu et l'allarme partout.

Le vendredi 15^e juing, on cessa de faire la garde des portes de la ville de Paris; toutefois, à cause que le soir un escuier du duc de Nemours, près le collége Mignon, avoit esté tué d'un coup de pistole, on fist encores, le lendemain, quelque garde et forme de recherche.

Le dimanche 17^e juing, le président Belièvre partist de Paris pour aller porter, à Casimir et ses Réistres huguenos, trois cens mil livres, sur et tant moins des deniers qui accordés leur avoient esté par la pacification.

*En ce temps, courust à Paris et à la Cour un *Sonnet* d'Estat énigmatique, après lequel chacun travailloit pour le deschiffrer. Il est tel et me fust baillé ce jour, par un mien ami.*

*SONNET ÆNIGMATIQUE. 1576.

*Un opulent marchand, qu'on nomme Embéguiné,
Dont la maison estoit de tous maux affligée,
D'envieux, de flatteurs, de larrons assiégée,
Avoit un serviteur, Caillette enfariné,

Qui, de malheur, un jour, avoit tant chopiné,
Que le dormir lui fut remède salutaire.
Or, le marchand avoit une chatte de mère,
Aidée d'un ribaud qu'elle avoit affiné.

Ils dérobbent l'argent de l'endormi Caillette,
Qui, resveillé, trouvant faute de sa bougette,
N'eust que le seul recours de dire tels propos :

« Non, tant qu'ici seront ceste vieille chimère,
Cest asne bigarré et sa trouppe estrangère,
Mon maistre Embéguiné, ni moi, n'aurons repos. »

Le suivant, qu'on disoit avoir couru longtemps sous le nom de Passerat, me fust donné le lendemain au Palais.

SONNET.

*Qui de ses propres mains a estranglé son père,
Qui a meurtri sa mère et a tué sa seur ;
Qui, comme les Titans, aux astres a fait peur.
Et qui a fait manger ses nepveux à son frère ;

Qui son plus grand ami, au temps de sa misère,
A vendu par argent, ou livré par faveur ;
Qui, cruel, a fiché sa dague dans le cœur
De son hoste ancien, sans ouïr sa prière ;

Qui a rompu l'humaine et la divine loy,
Qui a trahi sa foy, son pays et son Roy
Et allumé les feus d'une guerre civille:

Quiconque est cellui-là, s'il veut que ses pecchés
Ne lui soient, à la fin, devant Dieu reprochés,
Qu'il disne à Artenay et souppe à Angerville.

I. P.

Le vendredi 22e juin, le Roy avec la Roine son espouse, s'en alla à Gaillon, et de là à Rouen, Dieppe et Havre de Grace, par forme de pourmenade et passe-temps, et pour se donner du plaisir.

Voyage de M. de Paris à Rome. — Ce jour, messire Pierre de Gondi, évesque de Paris, partist de Paris pour aller à Romme, afin de faire accorder au Pape, avecques bulle de Sa Sainteté, l'aliénation des deux cens mil livres de rente accordées au Roy par le Clergé de France.

Tour subtil joué par le baron de Viteaux à son frère. — Ce jour mesme, le baron de Viteaux estant, sous couleur d'amitié, allé voir le Prévost de Paris, son frère, nouvellement marié à la fille de Cani, estant en son chasteau de Nantouillet, après y avoir fait bonne chère le soir, s'estant rendu, le lendemain matin, le plus fort audit chasteau, fust trouver son frère en sa chambre et le força de lui fournir quatre mil escus, tant en argent monnoié qu'en joiaux et bagues, pour le prétendu supplément de ses partages, et s'en partist bien monté des chevaux de sondit frère, dont il prinst les meilleurs en ses escuries, et bien bagué et garni d'argent aux despens de lui et de sa femme.

Maurevert. — Ce mesme jour, Maurevert, jeune gentilhomme Briois, cest insigne et tant renommé assassin, qui en l'an 1569 avoit, à Niort, tué proditoirement d'un

coup de pistole le seingneur de Moui, son maistre, et en l'an 1572 [1], tiré le coup de harquebouze à l'amiral de Chastillon, pour récompense desquels services il estoit pourveu de deux bonnes abbaies, voiant la pacification accordée et publiée, demanda argent à la Roine-Mère, pour se retirer hors de France; laquelle, craignant le désespoir de cest homme et redoutant sa trahison (de laquelle, pour l'avoir mis en besongne, elle n'avoit fait que trop de preuve), lui fist promptement délivrer mil escus, pensant qu'il s'en deust en aller bien loing, *car elle n'en demandoit que les talons et la depesche*. Mais cest assassin, aiant touché l'argent, se retira en sa maison, où il se tinst clos et couvert, soubs l'asseurance que lui donnèrent ceux de la maison de Guise de le conserver et défendre contre tous ses ennemis.

*Le dimanche 24e juing, jour de la Saint-Jean, on fist le conte au Roy, à son disner, du bon tour joué par le baron de Viteaux à son frère le Prévost de Paris, lequel l'aiant entendu, dit : « J'ay tousjours cru l'un capable de « ceste peur, et l'autre de ceste hardiesse. » *

JUILLET.

Le 14e juillet, le Roy et la Roine sa femme arrivèrent* à Paris, revenans du pays de Normandie, d'où ils rapportèrent grande quantité de guenons, perroquets et petits chiens, achetés à Dieppe.

Deraines. — Le lundi 16e, le Roy fust au Palais, et fist au Parlement, en sa présence, publier l'édit de l'aliénation de deux cens mil livres de rente accordées par le Clergé de France; et voulant faire recevoir messire Guillaume Dauvet, seingneur Deraines, président en la

1. *Le Ms. porte par erreur :* 1592.

Chambre Mi-partie, ledit Dauvet, voiant les difficultés qu'on lui faisoit à cause de sa Religion, supplia le Roy de ne passer outre, lui disant qu'il aimoit mieux ne l'estre point que d'estre receu par contrainte et extraordinairement.

Entrée de Monsieur dans Bourges, et gentille excuse du Prince de Condé pour n'y point entrer. — Le mecredi matin, 18e de ce mois, arrivèrent les nouvelles au Roy de l'entrée de Monsieur, son frère, dans la ville de Bourges, le dimanche 15e de ce mois, et comme il y avoit esté bien et magnifiquement receu. M. le prince de Condé, qui l'avoit tousjours accompagné, n'y voulust point entrer, quelque prière et instante requeste que Monsieur lui en fist, soit qu'on lui en eust donné advis (ce que beaucoup asseurent), soit que cela vinst de luimesmes, se desfiant de quelque chose ou autrement. Quoi que c'en soit, il est bien certain que, se voiant fort pressé de Monsieur d'y entrer, il lui dit : « Qu'il congnoissoit le peuple de Bourges si mal affectionné à ceux de « sa Religion, qu'il avoit peur d'y troubler la feste s'il y « entroit, pource qu'entre tant de peuple, il se trouveroit possible quelque coquin, qui, faisant semblant de « viser ailleurs, lui donneroit à la teste, dont il ne doute « point que son Excellence ne fust fort marrie; mais « cependant le prince de Condé seroit mort, et le coquin « seroit pendu, possible, avec deux ou trois autres. Je « vous prie, dist-il, Monsieur, que je ne face point pendre des coquins, pour l'amour de moi. » Et là-dessus, baisant humblement les mains à son Excellence, prist congé et se retira avec le Roy de Navarre vers La Rochelle.

Custos. — Ledit jour de mecredi 18e de ce mois, un docteur ès droits, Tholozain, nommé Custos, homme de

grande litérature et preudhommie et fort estimé de ceux de la Religion, de laquelle il faisoit entière et ouverte profession, se tua lui-mesmes au village de Lardi, par forme de désespoir, estant (comme on dit) partroublé de son esprit.

Scoreol. — En ce mesme temps, monsieur Scoreol, jadis conseiller du Parlement de Paris, et des mieux famés et renommés en son estat, tant pour la justice et probité, que pour le bel esprit et rare doctrine qui estoient en lui, fust tué d'une pistolade à la teste, proditoirement et par forme d'assassinat, à Vilbourgeon en Solongne, comme il se proumenoit avec Madamoiselle de Bagneus, sa seur, par un nommé Du Chesne, entremetteur des affaires de Monsieur de Juranville, qu'il recongneust, et toutefois, se sentant blessé à mort, ne dist autre chose, sinon que ce n'estoit point la main de l'homme, mais la main de Dieu qui l'avoit touché, et que c'estoit Du Chesne qui l'avoit tué. Il vescust deux ou trois jours, pendant lesquels il ne fist autre chose que d'implorer l'aide et miséricorde de Dieu, avec une grande repentance, confession et contrition de ses pecchés, disant tousjours que l'Emmanuel l'avoit frappé selon sa justice; mais qu'en sa miséricorde il le voioit lui tendre les bras pour aller à lui, cachant ses pecchés en son sang, et ne lui imputant point la faute pour laquelle il méritoit bien d'estre à jamais rejetté de sa grace. Telle fut la fin de ce personnage, en laquelle Dieu voulut proposer sa justice et miséricorde tout ensemble et sa justice, en ce que cest homme aiant délaissé Dieu jusques-là (ainsi qu'on disoit) que d'abuser de la fille de sa femme (sage damoiselle et vertueuse, et laquelle, s'en estant aperceu, en estoit morte en partie de regret), fust tué et assassiné malheureusement, pour salaire de son pecché, qui estoit très grand et plus en lui

qu'en un autre, à cause de la congnoissance que Dieu lui avoit donné, et les grandes graces qu'il avoit mises en lui ; et sa miséricorde, en ce que lui faisant sentir à bon escient son pecché, en le chastiant, il le sauve, et en le tuant, le vivifie par le sang de son Fils, auquel il le fait espérer : qui est l'unique purgation de tous pecchés et le salut de nos ames.

De ceste mort n'en fust faite autre instance ni poursuitte, la fille estant mariée à un gentilhomme nommé Juranville, Huguenot, qui fist faire le coup par ce Duhesne, qui estoit à lui, pour avoir surpris des lettres qu'elle escrivoit de sa main audit Scoreol, par lesquelles elle le conjuroit de la tirer de la peine où elle estoit, par poison ou autrement, tellement que si Dieu n'y eust remédié à l'heure, il y eust eu grand danger qu'on eust conjoint ung meurtre à ce misérable inceste. Le père de ce Scoreol ici, estant aagé de près de quatre vingts ans, avoit esté repris et en peine, pour avoir voulu violer une fille : ce qui est remarquable.

Huguenos de Rouen s'enfuient devant la croix du cardinal de Bourbon. — Le lundi 23e de juillet, le cardinal de Bourbon, qui estoit archevesque de Rouen, accompagné de plusieurs dignités et chanoines de la grande église dudit Rouen, et estant précédé de sa croix archiépiscopale, alla au lieu où les Huguenos faisoient leur presche en ladite ville, suivant la permission de l'édit du Roy, pour leur faire quelques salutaires remonstrances ; mais le ministre et les auditeurs, esmeus de crainte de pis, en estans advertis, s'escoulèrent les uns après les autres, et gaingnèrent le haut.

Le lendemain on en fist le conte au Roy, et comme M. le Cardinal, avec le baston de la croix, avoit chassé tous les Huguenos de Rouen : « Je vouldrois, dit le Roy,

« que les autres fussent aussi aisés à chasser, à la charge « qu'on y deust porter le benoistier et tout. »

Achat de la terre d'Olinville par le Roy. — En ce temps, le Roy acheta la terre d'Olinville, sise près Chastres, soubs Montleheri, soixante mil francs, de Benoist Milon, trésorier et intendant de ses finances, puis la donna à la Roine sa femme, et y mist pour cent mil francs de nouveaux meubles. Ceste terre estoit à feu Jean de Baillon, trésorier de l'Espargne, le plus homme de bien de comptable que la France ait jamais eu; et l'avoit eue son fils aisné Me Guillaume de Baillon, Me des comptes, en son partage, pour dix huict mil francs. En estant las, la vendist à son beau-frère, Mr du Gast, Me des requestes, et, ledit du Gast à Milon, trente mil francs, qui la revendist au Roy son maistre soixante mil livres.

Milon et sa généalogie, avec sa subtilité et adresse à crocheter. — Et pource que ledit Milon estoit venu, comme les champignons, en une nuict, et de pauvre garson qu'il estoit, fils d'un serrurier de Blois, à de grandes richesses et biens, pour avoir, au lieu des huis et serrures que crochetoit son père, crocheté dextrement et finement (comme il n'avoit faute d'esprit et d'adresse) les deniers et finances du Roy, on publia contre lui les vers suivants, bastis sur le subject de sa maison d'Olinville, qu'il avoit vendue au Roy :

I

Ille Milo, emunctor regum, cui nomen in *olim*
Versum, qui fiscos diruit ære graves,
Regales æquans luxus in divite villâ,
Dum timet in fiscum ne malè parta cadant,
Mutavit villam tanto auri pondere, quanto
Postmodo, si lubeat, regia possit emi.

Vulcano genitore satum, certissima fama est,
Fortunæ potuit qui faber esse suæ.
Jure placet Regi ista domus, nam gaudet habere
Mulciberi factam Juppiter arte domum.

FL. CH. A.

II.

Ille Crotoniates dum sperat fissile robur
Frangere luctandi nobilis arte Milo,
Ipse suis victus manibus, queis vicerat olim,
Queis tulerat vitulum, queis tuleratque bovem,
Occidit, et piguit fortes habuisse lacertos,
Pœnituit palmas tot retulisse decem.
Infœlix Athleta pependit in arbore fractâ:
Hoc voluêre nimis, quæ valuêre manus.
Te quoque quem ditant bellorum robora, nummi,
Qui multum nervis, qui manibusque potes,
Non dubium est olim maneat quin exitus idem,
Viribus ut pereant pendula colla suis.

FL. CH. A.

III

Ut variet Fortuna vices, hinc disce, Viator:
Regia nunc, olim villa Milonis eram.

Mignons. — Le nom de *Mignons* commença, en ce temps, à trotter par la bouche du peuple, auquel ils estoient fort odieux, tant pour leurs façons de faire qui estoient badines et hautaines, que pour leurs fards et accoustremens effeminés et impudiques, mais surtout pour les dons immenses et libéralités que leur faisoit le Roy, que le peuple avoit opinion estre la cause de leur ruine, encores que la vérité fust que telles libéralités, ne pouvans subsister en leur espargne un seul moment, estoient aussitost transmises au peuple qu'est l'eau par un conduict.

:s beaux Mignons portoient leurs cheveux longuets,
s et refrisés par artifices, remontans par dessus leurs
; bonnets de velours, comme font les putains du
leau, et leurs fraises de chemises de toiles d'atour
ezées et longues de demi-pied, de façon qu'à voir leur
: dessus leur fraize, il sembloit que ce fust le chef
t-Jean dans un plat.* Le reste de leurs abhillemens
de mesme : leurs exercices estoient de jouer, blas-
ner, sauter, danser, volter, quereller et paillarder, et
re le Roy partout et en toutes compagnies; ne faire,
ire rien que pour lui plaire; peu soucieux, en effect,
)ieu et de la vertu, se contentans d'estre en la bonne
e de leur maistre, qu'ils craingnoient et honnoroient
que Dieu.* Ce qui donna subjet au poème suivant,
fust semé, en ce temps, à Paris, et divulgué partout,
)s ce titre :

LES VERTUS ET PROPRIÉTÉS DES MIGNONS.

1576.

I

C'est assez chanté de l'Amour;
Il fault qu'une nouvelle corde,
D'un luth plus piquant, nous accorde
Les indignités de la Cour :
Car, chantant un accord semblable,
On n'est pas toujours agréable
A toutes espèces d'humeurs.
L'abeille le doux miel compose
Du lis, du thim et de la rose,
Et n'est tousjours sur mesmes fleurs.

II

Ainsi qu'au printemps, bien souvent
Une saison, mal tempérée,
Pour nostre malheur, nous procrée,
D'un trop grand et humide vent,
La chenille et la sauterelle,
Ennemis de l'herbe nouvelle,
Des fleurs et des boutons naissans,
Qui, hostes du tout inutiles,
Rongent l'espoir des champs fertiles,
Donnans la faim aux paysans :

III

Tout ainsi, les trop libres loix
De nostre pauvre esclave France
Permettent de prendre acroissance
Autour de nos Princes et Rois,
Par une vengeance divine,
A une petite vermine
De Mignons, venus en trois nuits,
Qui, comme la chenille, paissent
Nos fleurs, aussitost qu'elles naissent,
Et mangent en l'herbe nos fruits.

IV

Nostre Roy doit cent millions,
Et fault, pour aquitter ses debtes,
Que messieurs les Mignons ont faites,
Rechercher les inventions
D'un nouveau tiran de Florence,
Et les prattiquer en la France.
Avant que l'argent en soit prest,

Monsieur le mignon. le consomme,
Et fait un parti de la somme
A cent pour cent pour l'intérest.

V

Et cependant que le lien
De ces tiranniques gabelles,
Et les frais des daces nouvelles
Que nous forge l'Italien,
Cruellement serre et accable
La pauvre France misérable,
Ces beaux mignons prodiguement
Se veaultrent dedans leurs délices,
Et peultestre dedans tels vices
Qu'on ne peut dire honnestement.

VI

Leur parler et leur vestement
Se void tel, qu'une honneste femme
Auroit peur d'en recevoir blasme,
En usant si lascivement;
Leur œil ne se tourne à son aise
Dedans le repli de leur fraise;
Desjà le fourment n'est plus bon
Pour l'empois blanc de leur chemise,
Et fault pour façon plus exquise,
Faire de ris leur amidon.

VII

Leur poil est tondu par compas,
Et non d'une façon pareille:
Car en avant, depuis l'oreille,
Il est long, et derrière bas.

Se tiennent droits par artifice,
Et une gomme les hérisse.
On retord leurs plis refrisés;
Et dessus leur teste légère,
Un petit bonnet, par derrière,
Les rend encor' plus desguisés.

VIII

Je n'ose dire que le fard
Leur est plus commun qu'à la femme;
J'aurois peur d'en recevoir blasme,
Et qu'entre eux il prattiquent l'art
De l'impudique Ganimède.
Quant à leur habit, il excède
Tout leur bien et tout leur trésor:
Car le mignon, qui tout consomme,
Ne se vest plus en gentilhomme,
Mais comme un prince, de drap d'or.

IX

Pensés vous que nos beaux François,
Qui par leurs armes valeureuses,
En tant de guerre dangereuses,
Ont fait retentir mainte fois,
Le fruict espandu de leur gloire,
Avec le nom de leur victoire,
En tant de périlleus hazards,
Encore la chemise empesée,
Encore la perruque frisée,
Encore le taint blanchi de fards?

X

Henry ainsi ne s'accoustroit.

Ainsi ne s'attifoit Acchille,
L'un qui, preux, défendoit sa ville,
Et l'autre, qui la combatoit.
Ainsi l'Espagnol Alexandre,
Qui ne sçavoit pas se défendre,
S'accoustroit d'un atour mignard,
En s'enfuiant au bruit des armes,
Et au grand conflit des alarmes,
Se cachoit poltron et couard.

XI

Et toutesfois, ce mol troupeau
De faces ganimédiennes
Et d'âmes épicuriennes,
Qui ne sont que pesant fardeau
Et faix inutile à la France,
Consomme toute la substance
Du Clergé et du Noble aussi,
Et le Tiers Estat, misérable,
Gémist du faix insupportable
De ces prodigues sans souci.

XII

Les premiers et plus grands honneurs,
Deus aux anciens capitaines
Pour la couronne de leurs peines,
Sont pour ces Déliens seingneurs,
Qui jouissent, en leurs délices,
Et ce, pour guerdon de leurs vices,
De l'honneur par vous mérité.
Que vous sert d'aller à la guerre,
Puisqu'on peult telle grâce aquerre
Par une molle oisiveté ?

XIII

Les grans biens à Dieu destinés
Et consacrés à son service
Sont, pour nourriciers de tout vice,
Baillez à ces efféminés,
Qui troquent, changent et vendent
Et inutilement despendent
Les biens venus du Crucifix,
Que l'on leur donne en mariage,
Pour guerdon d'un maquerelage,
Ou de quelque chose de pis.

XIV

Et pour pouvoir mieux contenter
Leur jeu, leur pompe, leur bombance
Et leur trop prodigue despense,
Il faut tous les jours inventer
Nouveaux imposts, nouvelles tailles,
Qu'il faut du profond des entrailles
Des pauvres subjets arracher,
Qui trainent leurs chetives vies
Sous la griffe de ces harpies,
Qui [illegible] tout sans mascher

XV

Ouvrez les yeux, pauvres François!
[illegible] cest Estat miserable.
[illegible]
[illegible] pour aux plus puissans [illegible]
[illegible] les plus braves.
[illegible] et [illegible]
[illegible] vous [illegible]

Et laissez manger la substance
De tous les Estats de la France
A ces vilains efféminés ?

1576, le 25 juillet.

Birague au Parlement. — Le lundi 30e juillet, messire René de Birague, Chancelier, accompagné des seingneurs de Limoges, de Morvilliers, de Cheverni, de Roissi, et autres du Privé Conseil, vinst au Palais en Parlement, et fist recevoir Daunet, seingneur Deraines, président de la Chambre Mi Partie. Lequel fut receu avec mauvais visage de toute la Cour, qui du commencement refusa lui bailler acte de sa réception, disant qu'il avoit esté receu par le Chancelier et non par elle; mais enfin fut contrainte, par réitérées jussions du Roy et de la Roine sa mère, entremeslées de quelques menaces, de lui délivrer l'acte de sadite réception.

Epigramme d'un jeune homme fardé à S.-Eustace. — * Ce jour, couroit au Palais ung épigramme fait sur un jeune homme fardé, qui avoit esté marié à S.-Eustace, le mardi de devant 24e de ce mois, avec une belle fille, par le vicaire de ladite église, qui rencontra gaillardement sur leurs fards et passefillons. Il est tel :

* *Peu de jours a, qu'en ceste ville,*
Un jeune mignon, bien pigné,
Bien fardé [*et*] *bien goldronné,*
Espousoit une jeune fille.
Le vicaire, homme fort gaillard,
Leur dit : Vous avez tant de fard,
Vous avez tant de passefillons,
Les cheveux si crespus et blonds,
Que je ne sçay pas d'entre vous
Laquelle est l'espouse ou l'espoux. *

24e juillet 1576.

Aoust

Ducs de Guise, du Maine et de Nemours. — * Le jeudi 2e aoust, Leurs Majestés, adverties d'une secrette ligue et confédération qui se prattiquoit sourdement entre plusieurs seingneurs et villes de ce roiaume, afin d'empescher par tous moiens l'exécution de l'édit de pacification, et mesmes s'y opposer à main armée, font, aux duc de Guise, duc de Maienne son frère, duc de Nemours leur beau-père, jurer et signer l'observation entière de l'édit et l'entretenement d'icelui, aians eu advis que ces trois seingneurs estoient soubçonnés d'estre chefs de ceste Ligue, qui n'estoit autre chose qu'un commencement de conjuration contre l'Estat.

En ce temps, courust un bruit à Paris, que le Roy de Navarre vouloit donner sa seur en mariage au prince de Condé, son cousin, qui estoit à Périgueus avec lui, vivant amiablement comme bons cousins, de mesme humeur et religion, et faisans fortifier la ville ensemblement pour leur seureté.*

Mariage du duc du Maine à Meudon. — Le lundi 6e aoust, messire Charles de Lorraine, duc de Maienne la Juhés, fust marié à Meudon avecques dame Marie de Savoie, fille unique du comte de Villars, admiral de France, et veufve du seingneur de Montpezat, duquel elle avoit six enfans vivans. Ce jeune, beau et gaillard seingneur fut attrait à ce mariage, par le moien de cent mil livres de deniers clairs et comptans qu'elle lui donna, et de trente mil livres de rente qu'elle donna aussi par mesme moien au premier masle qui naistroit dudit mariage. Bruit fut que le duc du Maine avait presté au Roy les cent mil livres de son mariage, et qu'il avoit eu assi-

gnation de trois cens mille sur les deniers provenans de la vente des biens du Clergé de France.

L'évesque de Paris mal voulu du Clergé. — Le lundi 13e du dit mois, l'évesque de Paris arriva de Romme et rapporta au Roy une bulle du Pape, portant permission de vendre du bien de l'Église jusques à la concurrence de cinquante mil escus de rente, dont tout le Clergé de France lui sceut fort mauvais gré, et en parlèrent les prédicateurs en leurs chaires.

D'Espesse. — En ce temps, le seingneur de Carrouge, le président Belièvre et Charles de Harlay, agens du Roy envoiés vers Cazimir et ses Reistres, pour leur porter quelque peu d'argent et les adoucir avec remonstrances pour surattendre le surplus de ce qui leur estoit deu, combien qu'ils eussent jà les principales bagues du cabinet du Roy et la parole du duc de Lorraine pour asseurance de leur deu, furent par eux retenus et menés à Strasbourg. Et, un mois après, furent rendus et remis en leur liberté par le moien du sieur Despesse, maistre des Requestes, que le Roy y envoia pour cest effaict.

En ce temps, le Roy alloit à pied par les églises de Paris gaingner le pardon du Jubilé, envoié en France par le pape Grégoire XIIIe, accompagné de deux ou trois personnes seulement, et tenant en sa main de grosses patenostres, les alloit disant et marmonnant par les rues. On disoit que ce faisoit-il par le conseil de sa mère, afin de faire croire au peuple de Paris qu'il estoit fort dévotieus catholique, apostolique et rommain, et lui donner courage de fouiller plus librement à la bourse. Mais le peuple de Paris (encores qu'il soit fort aisé de lui imposer principalement en telles matières où il y va de la religion), n'en fist point de cas autrement, et furent les vers suivants,

en forme de pasquil et quolibet, affichés et semés par les rues[1].

Le Roy, pour avoir de l'argent,
A fait le pauvre et l'indigent
Et l'hipocrite.
Le grand pardon il a gaingné;
Au pain, à l'eau il a jusné
Comme un hermitte.

Mais Paris, qui le congnoist bien,
Ne lui vouldra plus prester rien,
A sa requeste :
Car il en a jà tant presté,
Qu'il a de lui dire arresté :
Allez en queste!

Plaisante drollerie. — Le dimanche 19e de ce mois, fust affichée par les quarrefours et semée par les rues de Paris, la fadèze suivante imprimée en gros canon.

« Peuple de Paris qui vous levés matin pour gaingner « les pardons et le jubilé, ne sentés-vous point puant? « Car il y a tant de capitaines punais, capitaines banque- « routtiers, et d'autres capitaines saffraniers, qui man- « gent les pauvres gens! » * Le lendemain et les jours suivants, il en fust encores jetté, et en ramassai un, allant au Palais. *

Le mardi 28e aoust, arrivèrent les nouvelles à Paris de l'entrée de Monsieur, frère du Roy, comme comte de Touraine, en la ville de Tours, et comme il y avoit esté bien et magnifiquement receu, le samedi précédent 25e de ce mois, jour et feste de S.-Louis.

1. *L'Estoile a écrit à la marge :* Les dévotions des Rois sont trouvées bonnes quand elles se font à bonne fin, mais autrement on s'en moque.

SEPTEMBRE.

Affiche à Paris contre ceux de la Justice. — Les lundi, mardi, mecredi et jeudi, troisiesme, quatriesme, cinquiesme et sixiesme jours de septembre, fust affichié, publié et semé au Louvre, et en divers lieux et endroits de la ville de Paris, le suivant placcard diffamatoire, fait contre ceux de la Justice, auxquels on en vouloit fort, et qu'on disoit, par leur connivence, ouvrir la porte peu à peu à ceux qui ne demandoient qu'à la violenter. Et combien que tout passast soubs le nom des Huguenos, pour faire avaller la pilule plus doucement, si est-ce que tous ces pasquils et medisances venoient bien d'ailleurs, et de gens qui, abusans de la simplicité du peuple, eussent volontiers permis à tout le monde d'estre Huguenot, pourveu qu'on leur eust permis de régner, et à la justice de dérobber librement, à la charge d'auctorizer leur ligue et conjuration contre cest Estat.

L'ÉVANGILLE DES LONG VESTUS.

1576.

Sire, et vous, ô Peuple de France, s'il est ainsi comme le succès des choses du monde et la suitte des siècles vous ont, par une infallible expérience, fait congnoistre que la continuation et duration successive de toute Royauté et Monarchie despend de la garde et exercice de deux choses : de la Foy et de la Justice, desquelles, comme l'une est le fondement de l'autre, l'autre, l'establissement et conservation de tous les ordres, desquels l'union indivisible du monde est contenue. Aussi est-il très-certain que de l'absence de l'ung et de l'autre et le mespris de tous les deux, est la perturbation des choses, la division de toute société humaine et l'entière ruine et desmembrement de tout Estat bien constitué et ordonné. Ceste chose, Sire, s'estant dernièrement proposée à discuter à Basle, sur les exquises recherches que les uns et les autres faisoient, sur les causes et motifs des troubles et misères qui, depuis quinze ans en ça, avoient misérablement affligé vos peuples et pays de France :

entre plusieurs et divers propos qui çà et là furent traictés e plusieurs belles raisons alléguées, il y eust deux fort honneste gentilshommes, qui, en la continuation du mesme subject, meurent un discours de divers moiens que la fortune avoit administrés à tant de présidens et conseillers de vostre Parlement de Paris, pour parvenir aux magistrats et charges publiques, où presque tous ils y estoient, ou pour le vice de leur corrompue nature, ou pour l'insuffisance et incapacité de leurs personnes, ou pour les honteus et infâmes moiens par lesquels y estoient parvenus et indignement constitués. Et entre ceux de la première liste, ils accouploient deux grands brigands et faussaires juges, un Poisle et un Molevault, avec plusieurs autres, tant présidens que conseillers de ce mesme poil, vie et aage, sans un autre nombre indicible de petis larronneaux, qui tous suivoient au grand galop la trace des plus vieux loups de ceste grand forest de Parlement. A la seconde liste, ils donnoient en partage les trois parts de toute la forest aux asnes, desquels ils en nommoient, par droit de prérogative, quelques-uns comme un Molevault à survivance, un Pelletier, un Foudriac, un Florette, un Brissonnet, un Midorge, un et deux Hennequins, un Brandon, un de Mesmes, ung Rubentel, ung Tendart, un Anjorrant, un Texier, un la Place, avec quatre ou cinq hongres, qui tenoient entre les asnes reng honnorable de mullets; ung Michon, ung Hère, ung Fleuri, ung Congneus, avec un gros veau qui paissoit avec les asnes et mullets. En la troisième liste, ils accoloient un Gilot et un Dupoix, lesquels ils disoient avoir esté portés à une presque mesme fortune par divers moiens et diverses avantures: l'un par le putanisme de sa mère, l'autre par le maquerelage de ses seurs; l'un par les abbés et les prœbstres, l'autre par les cabarets et bordeaux. L'Église a fait l'un conseiller, l'autre est conseiller d'Église. Et, toutefois, une mesme chose, par arts divers et diverses prattiques, à l'un et l'autre, de deux cases et ouvroirs d'artizans, eslevés de nouvel au période de fortune et grade d'honneur, auquel chacun les void aujourdhui indignement et vilainement constitués. Voilà, Sire, les trois espèces de monstres dont vostre France est servie; voilà, France, les autheurs de tes maux; voilà ceux qui en tes entrailles ont mis le feu et les flammes; voilà, peuple, les loups qui vous deschirent, les sangsues qui vous succent, les serpens qui vous infectent, qui de vos ruines naissent, qui de vos ruines croissent, qui de vos ruines vivent. O! combien est dangereus le passage de telle forest, où tant de bestes diversement bigarrées pasturent et séjournent! Puissent donques, pour ceux de la première liste, en icelle se transformer les arbres en potences et en cordeaux bien tissus les branchages. Pour ceux de la seconde, puissent

es feuilles devenir chardons ; et pour la tierce, que comme infâmes, ils soient de la forest bannis ; que la forest soit abbattue et que Dieu veuille, à très-puissant, très-auguste et très-invincible Roy, inspirer les Majestés de vous et de vostre très-honorée Mère à rebastir un nouveau siége de Justice, le remplire de nouveaux hommes, afin qu'en France l'on puisse voir revivre la foy et justice, lesquels la corruptèle de tant de monstres de juges seule a bannis. A quoi, Sire, si vous ne pourvoiez, puisque pour y pourvoir le glaive et la force sont en vos mains, Dieu, qui donne les roiaumes, qui establit les Rois, qui les destruit quand il veult, vous perdra en brief, eslévera vos peuples contre vous, vous remplira l'air et la terre de malédictions et ruinera entièrement vostre Estat. *In nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis, ita fiat.*

Donné à Basle, ce 12e aoust, l'an 4e de la Journée de la Trahison.

DES TROIS ESPÈCES DE LARRONS.

* Larron en rithme, comme Breton, Gascon;
Larron par raison, comme un Musnier;
Larron sans rithme ni raison, comme Prœsidens, Conseillers,
Advocas, Procureurs, et toute telle autre vermine.

Affiché en septembre 1576.*

Le Peuple est un sot animal en toutes sortes. — En ce mesme temps, coururent à Paris, soubs le nom du Peuple (qui est un sot animal, ingrat et testu, et plus volage et inconstant que les girouettes de leurs clochers), les tiltres suivants, donnés par ce sot Peuple à son Roy, pour récompense de tant de biens qu'il lui avoit faits et continuoit à lui faire, s'estant fait comme leur concitoien et bourgeois de leur ville, pour de tant plus l'enrichir et augmenter.

LES TILTRES DONNÉS PAR LE PEUPLE DE PARIS AU ROY HENRI III. 1576.

« Henri, par la grace de sa mère, incert Roy de France « et de Polongne imaginaire, Concierge du Louvre, Mar-

« guillier de S. Germain de L'auxerrois et de toutes les « Eglises de Paris, gendre de Colas, gauderonneur des « colets de sa femme et frizeur de ses cheveux, mercier « du Palais, visiteur des estuves, gardien des Quatre « Mendians, père conscript des Blancs-Battus, et protec- « teur des *Caputtiers*[1]. »

Le lundi 17e septembre, le duc de Guise, ses frères et tous leurs parens et alliés, partirent de Paris, pour aller à Jainville, faire les nopces du seingneur d'Aumale aveq la damoiselle Delbœuf, sa cousine germaine, et de M. de Luxembourg, frère du feu duc de Brienne (jadis évesque de Laon), aveq madamoiselle d'Aumale, seur dudit seingneur duc d'Aumale.

Le jeudi 20e septembre, le seingneur de Duras vinst à Paris, envoié exprès par le Roy de Navarre pour venir quérir la Roine de Navarre, sa femme, et la lui mener en Bearn; dont il s'en retourna esconduit, soubs couleur de certaines affaires qu'elle avoit à Paris, * apostées à ceste fin *.

Messe chantée à la Rochelle. — Le samedi 22e, vinrent les nouvelles à Paris, de la messe chantée dans la Rochelle, le dimanche précédent, 16e de ce mois, dans un petit temple où l'on fondoit l'artillerie. Elle n'y avoit esté chantée depuis les Matines de Paris.

Les Richebourgs. — Vialard. — Le vendredi 28e de ce mois, en la place de Grève, à Paris, furent, en effigie, les seingneurs de Richebourg père et fils décapités, et deux de leurs valets roués, à faute de les avoir peu appréhender au corps, à cause du meurtre et assassinat par eux commis en la personne de Me Jaques Vialard, président du Grand Conseil, le jeudi absolut précédent, en sa terre d'Arses, près Montfort-Lammaurri, d'un coup de

1. *En marge :* Fadèze de manants, qu'on fait parler comme des orgues.

pistole. Les maisons d'Arses et de Richebourg estoient voisines, et à ceste occasion avoit le seingneur de Richebourg tousjours eu quelque querelle contre ledit Vialard, homme hautain et hargneus de sa nature, qui, par le moien de ce que toute sa vie il avoit esté constitué en dignités et grands estats, aiant esté lieutenant civil de la prevosté de Paris, maistre des Requestes de l'hostel du Roy, président en la Grand Chambre du Parlement de Rouan, et président du Grand Conseil, et autrement homme d'esprit et de sçavoir, sçavoit bien défendre ses droits. Et de fait, avoit esté ledit seingneur de Richebourg condamné en quelques grandes sommes de deniers envers lui, et exécuté en ses biens, à faute d'icelles paier. En haine de quoi le fist ledit Richebourg et ses enfans, jeunes, suivans les armes, ainsi meurdrir et assassiner de guet-à-pens, l'aiant fait espier seul avec un laquais, en un chemin, et lui donner par un coquin un coup de pistole, tant estoit l'impunité et insolence grande en ce temps, et effrénée la licence des armes, à cause des troubles et guerres civiles.

Huguenos. — Le Roy. — Les dimanches 23e et 30e de septembre, aux Huguenos de Paris, revenans en trouppe du presche qu'ils avoient commencé à faire à Noisi le Seq, suivant l'édit, furent faites tout plein de bravades et insolences par la populasse, les allant par curiosité voir à leur retour ; et furent rués de part et d'autres quelques coups de pierre et d'espée : dont advinst tumulte, et y en eust de tués et blessés ; et en fust fait plainte au Roy, lequel ce pendant couroit la bague, vestu en amazone, et faisoit tous les jours bails et festins nouveaux, comme si son Estat eust esté le plus paisible du monde.

Octobre.

Le lundi 8e octobre, le Roy, la Roine son espouse, la Roine sa mère, sortent de Paris et s'en vont à Olinville, où le Roy danse et se donne du bon temps avec ses mignons.

Le vendredi 12e, le Roy estant à Olinville, lui vinst advis que les gentilshommes et le peuple de Champagne, lassés des insolences que faisoient les huict cornettes de Reistres du seingneur de Chomberg, que le Roy y retenoit depuis Pasques, menassoient de leur courir sus, si on ne les paioit et envoioit hors du pays. Il se trouva, par le calcul des capitaines, qu'à la Toussaints il leur estoit deu de quatorze à quinze cens mil escus.

La Noue sort de Paris plus viste qu'il n'y estoit entré. — Le dimanche 14e, M. de la Noue vinst à Paris et y demeura jusques au 25e; auquel jour il sortist de Paris, sans response ni congé du Roy et de la Roine, aiant descouvert une partie faite pour le tuer; estant hay doublement, tant pour la demande qu'il faisoit à Leurs Majestés de lui donner permission de mener des gens en Flandres au secours des Estats, contre le Roy d'Hespagne, que pour la profession ouverte qu'il faisoit de la Religion.

Vigni et Petremol. Bon advis. — En ce mois, Me François de Vigni le Jeune, receveur de la ville de Paris, vendist son estat à un nommé Petremol, qui estoit de la maison et famille du bastard du feu Roy Henri, lors grand-prieur de France, et en furent d'accord à cinquante mil francs, que ledit de Vigni en devoit toucher. Mais les Prevost des Marchans et Eschevins, ne mesmes les bons Bourgeois de la ville, ni encores le Roy, ne ceux de son Conseil, ne trouvèrent bon que l'office qui donné avoit esté au père et au fils, et duquel ils s'estoient tous deux

prévalus et grandement accreus, fut par ledit de Vigni fils vendu à un autre, sans le sceu et consentement de ceux de ladite ville ausquels appartenoit d'y pourvoir. De fait, ledit Petremol n'estant agréable aux uns ni aux autres, pour ce qu'outre ce qu'il estoit en mauvais nom et en soubçon de beaucoup devoir, chacun pensa incontinent qu'il ne l'avoit si chèrement acheté que pour en tirer quelque grand proufit, au dommage et préjudice du pauvre peuple, ne peust (quelque brigue et despense qu'il eust faite) estre receu à faire l'exercice dudit estat. Tellement qu'y aiant perdu ce qu'il y avoit mis et avancé, y fust ledit de Vigni arresté et continué, après que le président Nicolaï et le président Saint-Mesmin, lors Prevost des Marchans (tous deux présidens des Comptes et de bien près alliés), furent en pleine Assemblée de Ville entrés en grande contention et hautes paroles d'argus, soustenant l'un d'eux le parti de l'un, et l'autre le parti de l'autre.

Mémoires de David. But de la Maison de Lorraine et le vrai fondement de la Ligue. — Sur la fin de ce mois, commencèrent à courir les Mémoires de deffunct maistre Jean David, advocat, trouvés entre ses papiers après son décès, à Romme, où il estoit allé pour l'effect de la Ligue sainte, fondée sur le prétexte de la Religion en apparance, mais en effect sur les prétentions de ceux de la Maison de Lorraine, qui se disoient de la race de Charlemagne, et en ceste qualité, comme bien fondés, prétendoient :

Antiquum exscindere regnum
Et magno gentem deductam rege Capeto.

NOVEMBRE.

Entreveue du Roy et de Monsieur son frère donne l'alarme aux Huguenos et aux Catholiques leurs as-

sociés. — Le lundi 5e novembre, le Roy et la Roine sa femme, de Paris vinrent coucher à Olinville, où le mecredi 7e, à deux heures après midi, Mr le Duc vinst en poste, peu accompagné, trouver le Roy son frère, et se firent à l'arrivée fort grandes caresses.

Le vendredi 9e, ledit seingneur Duc vinst à Paris, aussi en poste, et alla descendre aux Augustins, où il tinst sur fonds de baptesme le fils de M. de Nevers, en grande magnificence, puis alla soupper et coucher au Louvre, où son logis estoit appresté. Et le dimanche 11e, s'en retourna aveq la Roine de Navarre, sa seur bien aimée, retrouver le Roy à Olinville, dont ils partirent ensemble le mardi 13e, et le jeudi 15e arrivèrent à Orléans, où le Roy fist son entrée. De là passèrent à Blois tenir les Estats, qui y avoient esté convoqués au 25e de novembre.

De ceste entrevue du Roy et de Mr son frère, et de leur tant soudaine et inespérée réconciliation, partout fut grand l'esbahissement, principalement entre les Huguenos et Catholiques leurs associés, auxquels, depuis la Saint-Berthélemi, il ne faloit pas grand chose pour les mettre en alarme et en desfiance. De fait, ils commencèrent à penser à leurs affaires, et ne fut bruit que de guerre et d'armes entre eux, aussitost qu'ils en eurent receu les nouvelles. Et ce qui plus leur augmenta le soupçon, fust l'advis qu'ils eurent qu'en mesme temps Dompp Jean d'Austria, avec quatre chevaux de poste, et sous le passeport d'un Portugais, estoit passé par Paris, où, avec l'ambassadeur d'Hespagne, il avoit séjourné et demeuré caché deux jours, et que de là il tiroit à Luxembourg, où il devoit voir et parler au duc de Guise.

* Sur ce bruit, courust, à Paris, le sonnet suivant, qui me fust baillé au Palais, la veuille Saint-Martin :

SONNET.

**Je crains que l'Alemant triumphe de la France,*
Ou qu'il ne soit chez nous par l'Espagnol desfait;
Je crains, dedans Paris, quelque voie de fait;
Je crains du roy Philippe encore une alliance;

Je crains, si la victoire est tousjours en balance,
Que ce ne soit, hélas! entre nous jamais fait;
Et si l'un des partis est vaincu tout à fait,
Je crains que la victoire apporte une insolence;

Je crains un prompt assault, je redoute un long siége;
Je crains qu'en ces Estats plusieurs soient pris au piége;
Brief, de nos beaux projets, de grands hasards je crains;

Mais quand du temps passé les discours je rameine
Et que du temps présent la fureur [*nous*] *entraine,*
*Je crains, je crains surtout la Maison des Lorrains!**

Nouvelles à Paris, du sac d'Anvers. — Le samedi 10e novembre, arrivèrent à Paris les tristes et piteuses nouvelles du sac de la ville d'Anvers; et comme le dimanche 4e de ce mois, sur le midi, les Espagnols estoient sortis en furie de la citadelle, et avoient chargé les pauvres habitans d'Anvers, et desfait trois mil Alemans qu'ils y avoient fait entrer, nonobstant le secours des gens du pays que le comte d'Egmont y avoit envoiés; et comme les Espagnols estans demeurés les maistres de ceste belle ville, avoient bruslé la maison des Ostrelins, leur Hostel de Ville, et bien huict cens maisons de bourgeois, tué, massacré, et saccagé et bruslé pour trois ou quatre millions de marchandises qu'ils n'avoient peu emporter. Dura le saq et le massacre environ quinze jours, durant

lesquel son faisoit compte de sept à huict mil personnes de morts, de tous aages, sexes et qualités; car l'Espagnol victorieux est ordinairement insolent, et si cruel et peu respectueux, qu'il n'espargne rien pour se venger de son ennemi. Grande et pitoiable fut la désolation de ceste ville d'Anvers, qui estoit auparavant (comme chacun sçait) l'une des plus belles, riches et magnifiques villes du monde.

Estats vendus à Paris. — En ce mois, M^r^ de Thoré vendist son bailliage du Palais dix huict mil francs à messire René Baillet, seingneur de Tresme, fils de deffunct président Baillet; et le seingneur de Meru, la capitainerie de la Bastille de Paris, à Testu, Chevalier du Guet, plus propre, ainsi qu'on disoit, pour le gouvernement d'une bouteille que d'une telle place.

Décembre.

Harangues du Roy et du Chancelier. — Le jeudi 13^e^ de décembre, le Roy, estant à Blois, ouvrist les Estats, et y fist la première séance en laquelle Sa Majesté harangua disertement et bien à propos. Au contraire, le chancelier de Biragues, après lui, harangua longuement, lourdement et mal à propos, dont fust fait et semé le suivant quatrain :

Tels sont les faits des hommes que les dits:
Le Roy dit bien, car il est débonnaire;
Son Chancelier fait bien, tout au contraire:
Car il dit mal et fait encore pis.

Meurtre du seingneur de Saint Sulpice, dans la basse cour du château de Blois. — Le jeudi 20^e^ décembre, le fils aisné du seingneur de Saint Sulpice fust tué, en la

basse court du chasteau de Blois, par le vicomte de Tours, frère de Madame de Sauves, femme de Fizes, secrétaire d'estat, pour querelle particulière, occasionnée de ce que ledit Saint-Sulpice avoit reproché audit vicomte qu'il n'estoit pas gentilhomme. Le mort fust regretté, et en fist le Roy démonstration de grand malcontentement, parce que le seingneur de Saint-Sulpice, père du mort, avoit esté gouverneur de Mr le duc d'Alençon, frère du Roy, estant des anciens chevaliers de l'Ordre et conseilliers du Conseil privé, et respecté et aimé du Roy et de la Roine sa mère, comme ancien courtizan.

Prise du Saint-Esprit par les Catholiques. — Ce jour, vinrent nouvelles à Paris, comme le capitaine de Luins, maistre de camp du mareschal Dámpville, et ès mains et garde duquel ledit mareschal avoit, dès l'an 1575, mis la ville du Pont-Saint-Esprit, en Dauphiné, pour la garder à la dévocion de lui et des Huguenos et Catholiques leurs associés, l'avoit rendue et remise en l'obéissance du Roy, et mis dehors ceux du parti contraire, aiant failli à se saisir de la personne du seingneur de Thoré, lors y estant, lequel se sauva de vistesse.

Belle rencontre. — Sur ceste prise du S.-Esprit par les Catholiques, et de la Charité par les Huguenos, qui étoient aussi peu touchés du S.-Esprit que les autres de la charité, furent faits et divulgués les vers suivants :

Pour mieux recommencer une fureur tragique,
Le soldat Huguenot a pris La Charité,
Vers nous peu charitable, et le fin Catholique
[De]dans le Saint-Esprit brusquement s'est jetté.
Que prîrons-nous à Dieu pour vivre en seureté?
Que puisse au Huguenot le Saint-Esprit se rendre,
Et que la Charité au Roy se laisse prendre.

Le Roy veult la paix. — Sur la fin de ce mois, le Roy, aiant entendu, sous main, que les Estats se résolvoient, tous trois d'un accord, de demander l'abolition de l'exercice de la nouvelle religion, pourveu que cela se fist avec toute douceur et sans rentrer, s'il estoit possible, en guerre, envoia de Blois le secrétaire Viart avec Masparrot, maistre des requestes, vers le Roy de Navarre et mareschal Dampville, pour traicter avec eux et leur faire relascher beaucoup de choses à eux accordées par l'édit de pacification; entre autres les Chambres Mi-Parties, sans toutefois leur oster totalement l'exercice de leur religion, que Sa Majesté estoit contente de leur laisser en certains lieux, et la liberté de conscience partout. A quoi, du commencement, ils prestèrent fort l'oreille, et en estoient comme d'accord; mais la nouvelle de la prise du Pont-Saint-Esprit et de la Rochelle et Aigues-Morte, faillies en mesme temps, remist tout en trouble, et aussi la longueur dont on usa : car qui ne prend telles gens au mot, comme les femmes, il y a après jour d'advis.

Mort de Nancey. — En ce mois, mourust le seingneur de Nancey, capitaine des gardes, et fut sondit estat donné par le Roy à M. de Clermont d'Antragues.

ANNÉE 1577

JANVIER.

Déclaration du Roy aux Estats, le 1er de l'an 1577. — Noblesse. Clergé. Le peuple. — Le mardi premier de l'an, le Roy déclara aux députés des Estats assemblés à Blois, que, suivant leur advis et requeste, il n'entendoit et ne vouloit qu'en tout son Roiaume il y eust exercice de religion autre que de la Catholique, Apostolique et Rommaine, et qu'il révoquoit ce qu'au contraire il auroit accordé, par le dernier édit de pacification, comme par force et contrainte.

De quoi advertis, le Roy de Navarre, [le] prince de Condé, et mareschal Dampville, chefs des Huguenos et Catholiques associés, et aussi que le Roy avoit juré et signé la Sainte Ligue, dès le 12e de décembre dernier, font leurs préparatifs de munitions et d'hommes pour la guerre, qu'ils dient ouverte, fortifient la ville de la Charité, montent à cheval, battent la campagne et prennent villes et chasteaux de toutes parts, et font tous actes d'hostilité comme en guerre ouverte, dont le Roy, la Roine et les trois Estats demeurent tout estonnés. Là dessus, la Noblesse (comme c'est l'ordinaire) fait ferme pour son Roy, sans avoir esgard à autre chose qu'à la manutention de l'estat de la couronne; le Clergé, intéressé en la cause de la religion, favorise ce changement et secrettement affectionne le parti de ceux de Lorraine, qui

est la Ligue, voire contre le Roy mesme et son Estat, au cas qu'il y aille du leur. Le Peuple, qui de soi-mesme n'a mouvement que celui que le vent des grands lui fait prendre, s'esmeust où le premier vent le pousse, et ordinairement contre son utilité manifeste.

Obsèques de l'empereur Maximilian. — Le mecredi 9e janvier, les obsèques et funérailles du deffunct Maximilian d'Austriche, Empereur, beau-père du feu Roy Charles IXe, furent faites en l'église de Paris, aveq grande magnificence et cérimonies en tels cas accoustumées. Frère Henri Godefroi, Parisien, religieux de Saint-Denis, docteur en théologie, fist et prononça l'oraison funèbre, telle qu'elle est imprimée.

Le samedi 12e janvier, on recommença à Paris la garde des portes, par commandement du Roy.

Impunité de meurtres qui se commettent publiquement à la veue et à la barbe du Roy. — Le dimanche 13e janvier, le bruit de la guerre, la débordée licence des armées et le peu ou point de militaire discipline et de justice que lors y avoit en France, donnèrent la hardiesse à un soldat, de tuer, sur les degrés du chasteau de Blois, le Roy y estant, un brave capitaine gascon, nommé la Braigne, nepveu du capitaine Puigaillard, et encores le moien de se sauver et évader sans punition.

Seconde séance des Estats. Depinac. Senescé. Versoris. — Le jeudi 17e janvier, fut faite à Blois la seconde séance des Estats, et ouït le Roy les propositions et harangues, c'est à sçavoir de messire Louis Depinac, archevesque de Lion, député du Clergé de France, du baron de Senescé, député de la Noblesse, et de maistre Pierre Versoris, advocat au Parlement de Paris, député du Tiers-Estat. Les deux premiers dirent bien et au contentement de chacun. Versoris fut long et ennuieus, et pour le

dire en un mot, ne dit rien qui vaille et mescontenta grands et petits, combien qu'il fust exercé à bien dire, estant un des premiers et mieux nommés avocas plaidans ordinairement au barreau du Parlement de Paris. Tous conclurent à ce qu'il pleust au Roy ne permettre en son roiaume autre exercice de religion que celle de la Catholique, Apostolique et Rommaine.

Offres du Clergé, de la Noblesse, et du Tiers-Estat.— Le Clergé et la Noblesse, avec toute douceur et modération, supplièrent très-humblement Sa Majesté, qu'il traittast si gracieusement ceux de la nouvelle opinion, qu'ils n'eussent point d'occasion de recommencer la guerre. Et néantmoins, au cas qu'il y falust rentrer, le Clergé offrist soudoier à ses dépens cinq mille hommes de pied et douze cens chevaux. La Noblesse offrit ses forces et son service en armes. Versoris, pour le Tiers-Estat, avec son compagnon le président l'Huillier, offrirent le corps et les biens, trippes et boiaux jusques à la dernière goutte du sang et jusques à la dernière maille du bien, principalement Versoris, lequel comme pensionnaire, principal conseil et factionnaire de la maison de Guise, corna la guerre contre les Huguenos plus hault et plus ouvertement et scandaleusement qu'aucun des députés des autres Estats : dont il fust désavoué et blasmé, *principalement des Huguenos, lesquels, à leur manière accoustumée, sans respect de prince ni supérieurs, deschirèrent par leurs escrits tous ceux qu'ils tenoient pour autheurs et conseillers de la guerre, et par conséquent de leur malheur, aiguisans en ce temps leurs plumes, qui coupoient aussi bien que leurs espées, mais ne faisoient pas du tout tant de mal. Entre une quantité qui furent semés en ce mois, les suivans sont tumbés entre mes mains*.

I

SONNET CRUEL ET MÉDISANT.

Despinac, Bauffremont et le porc Versoris,
Moine, noble, vilain, enfrocqué, pilleur, herre,
Forceant Christ, la Noblesse et le Peuple à la guerre,
Renouvellent l'erreur, les meurtres et les cris.

Le Néron de la France, et Guise, et Médicis,
Tiran outrecuidé, peste de nostre terre,
Cruel, ambitieux, salle putain qui serre
L'or, l'honneur et le bien, dont nous sommes nourrès;

Leur ont presté la force, et le bras, et l'esprit,
Tirannique, homicide, yssu de l'Antechrist.
Mais ô Christ! ô Noblesse! ô Peuple misérable!

Pren le feu, pren le fer et pren la pierre en main,
Fouldroie, tue, assomme, ards, massacre et accable
Le tiran, l'arrogant et la salle putain,
Le caffard, le meurtrier et le herre exécrable!

II

SONNET VÉRITABLE.

Cependant qu'aux Estats l'Huillier et Versoris
Devisent à loisir des malheurs de la France
En leur zèle ignorant, et que chacun d'eux pense
Le reste des François aussi gras que Paris,

Et que nos saints prélats ne sonnent à hauts cris,
Pour bien se reformer, que feu, fureur et lances;

Que le prodigue Do gabelle les finances,
Et que les bons François sont tenus en mespris :

Nous voions cest Estat tumber en précipice,
Sans ordre, sans moien, sans foy, loy, ne justice,
[L'Eglise, le Bourgeois, le Noble en désarroi :]

Nous faisons, par nos mains et par ces beaux ministres,
Ce que n'ont peu Anglois, ne Hespagnols, ne Reistres,
Ou le Roy sans subjets ou les subjets sans Roy.

III

SONNET PLAISANT.

** Quand on veit Versoris, ce gros porc vénérable,*
Si gras et boursoufflé, chacun à haute voix
Cria qu'on avoit fait en lui fort mauvais choix,
Pour monstrer la pitié du peuple misérable.

Lors sa harangue fut si fort désagréable,
Il réussit si beffle et fut là tant de fois
Recongneu pour badault, sans sçavoir et sans loix,
Qu'onques le Tiers-Estat ne fut si misérable.

Les lettres qu'on a veu que sa femme a escrit
A de Mesmes, font foy qu'elle eut beaucoup mieux dit ;
Car elle est éloquente et si habile femme,

Que Seurre et du Tillet ont dit, en maints bons lieux,
Et pour le bien sçavoir (toutefois, sans diffame),
Que si elle dit bien, elle fait encor mieux.

IV

DU PRÉSIDENT L'HUILLIER, SON COMPAGNON.

** Je le conneus au ruban du bonnet,*
A sa calothe et à sa barbe rase,

Au gros anneau qui lui sert de sonnet,
A son baudrier qui le tient en ecstase.
« Ha! dy-je lors, voici le Jan in caze,
Dont tant on parle! » Et moi, de m'en aller
Droit à sa femme et bragues avaller,
Car je pensai qu'aiant connu le maistre,
Je pourrois bien la maistresse connoistre.

V

** Pour exciter le Roy aux armes,*
L'Eglise a présenté ses larmes,
Et la Noblesse, de cœur franc,
Lui a fait offre de son sang.
Versoris, en ce beau combat,
Et l'Huilier, pour le Tiers-Estat,
Ont offert trippes et boiaux :
Ne sont-ce pas de beaux joiaux!

VI

*Oravit multum, rectèque Ecclesia, Miles
Ense brevis dictis conveniente fuit :
Versoris gentem, ut cum nomine verteret omnem,
Versantem mentem versaque verba tulit.

VII

** Il a oré! — Et qui? —Ce mignon Versoris,*
Procureur général des badaux de Paris.
Comment a-il oré? D'une si bonne grâce,
Qu'il a outrepassé la montagne d'Horace,
En accouchant d'un ver *avec une* souris.

VIII

** Tous les fols sont en grande deffiance*
De ce qu'on dit que le Roy a promis

De Sibillot l'estat en survivance,
Et le vacant, au pourceau Versoris.

IX

L'orage qui poursuit ta ruine à outrance,
Pauvre peuple françois ! te fait paix demander ;
Mais Paris n'en veult point!... Hélas! en tel danger,
Fault-il, pour un Paris, hazarder une France?

X

Ou la guerre ou la paix les Estats produiront :
Si la paix, en quel lieu recouvrera la France
Gens propres et moiens qui donnent asseurance
Aux trompés, tant de fois telle qu'ils requerront?

Posons donc que la guerre ils nous ramèneront :
Il vauldroit mieux ailleurs emploier sa finance,
Que ragasser ceux-là, lesquels, à toute outrance,
N'ont que trop fait sentir qu'ils se revangeront.

Encores le hazard aux batailles peult estre,
Que demeurer vainqueurs tels s'ausent le promettre,
D'avoir compté sans l'hoste auxquels il desplaira,

Et semble que jadis prognostiqua Pétrarque
De ce malheureux temps la signalée marque,
Disant: Pace non trovo, et non ho da far Guerra.

XI

Vous, qui taschez, par l'arrest des Estats,
Rompre la paix, ne pouvez-vous comprendre
Qu'en ce faisant, la France se va fendre,
Et la verrez voller tout en esclats?

XII

** Le peu de bien, jadis, dont jouissoit le peuple,*
Plus riche le rendoit, qu'en l'abondance il n'est :
Car en émundant l'arbre, il produit son rejet ;
Mais arrachant le tout, à grand peine il repeuple.

Les prélats, pour le Roy, ont vendu leur domaine ;
Les nobles, pour le Roy, ont leur sang respandu ;
Le peuple, pour le Roy, a le sien despendu :
Ainsi joue chacun en la farce mondaine.
Mais, pour le comble à tous d'un extreme désastre,
Il faut tout despouiller, au sortir du théatre.

XIII

** Estre tousjours flatteur, ne faire que mentir,*
Se mocquer de chacun, monstrer en son langage
N'avouer ce qu'on dit, et, changeant son visage,
A ce que le Roy veult, soudain y consentir ;

D'avoir fait quelque bien soudain se repentir,
Et fuir la vertu, ainsi qu'un grand orage ;
Estre sçavant à faire aux putains un message,
Et parmi les logis en Mordieus *retentir,*

Passer outre Venus, perdre ce qu'on labeure,
Doubler Ganimedes, renverser la nature,
Aux pauvres affligés faire tousjours le sourd,

N'avoir ne foy ne loy, et pour plaire à un Prince,
Trahir tous ses amis, son Dieu et sa province :
Voilà, mon cher Simeoni, comme on vit à la Court.

XIV

*Promettre monts et vaulx, et ne tenir sa foy,
N'avoir soin de sçavoir en quoi l'honneur consiste,
Faire un bordeau publiq, n'estre qu'un athéiste,
Et, selon son humeur, se forger une loy;

Voller un magistrat qui aura bien dequoi,
Estre bon maquereau, bouffon et sodomiste,
Mesdire d'un chascun, tuer à l'improviste,
Et n'avoir de raison, si non qu'il plaist au Roy;

Retirer près de soi quelque diseur de fable,
Déchasser du Conseil un homme véritable,
Ou par quelque poison lui estouffer le cœur;

Ravir une héritière en sa plus grande enfance,
Afin de la garder pour quelque massacreur:
C'est aujourd'hui l'estat de ceste Court de France.

XV

*Se plonger en son sang, soi-mesme se desfaire;
Se desfier de tous, jamais ne s'asseurer;
Avoir la guerre au cœur, les Estats publier,
Se résouldre soudain en un meschant affaire;

D'une vaine grandeur sa mine contrefaire;
D'une umbre de vertu se faire révérer;
D'un parler retenu chacun désespérer;
Voir le parti plus seur, et suivre le contraire;

Se mettre entre les bras d'un Conseil estranger;
Les meurs, l'ordre, les loix, les serviteurs changer;
Ensevelir son mal au profond d'une dance;

Mespriser follement ceux de sa nation,
Et perdre, en moins d'un mois, sa réputation :
C'est, à mon grand regret, l'estat de nostre France.

XVI

**Le serviteur monte en l'estat du maistre,*
Le villain prend du noble l'arrogance,
Le noble, bas de race et de puissance,
Tasche au haut reng du grand seingneur se mettre;

Le grand seingneur autant se veult permettre
Comme le Roy, cherchant l'obéissance
Egalle à lui, et le Roy l'excellence
Ause des Dieux souverains se promettre;

Le serf commande, et la femme conseille;
Le villain chasse, et le noble est doré;
Le grand seingneur au hault Roy s'appareille;

Le hault Roy est des Estats adoré...
Puisqu'ainsi est, temps est que Dieu s'esveille
Et tienne Estats, pour se voir honoré.

XVII

**Miserable est la France et sa condition;*
Misérables sont ceux que son giron enserre,
Par l'aspect furieux d'une cruelle guerre,
Sans y voir nul espoir de composition;

Pour y voir un Conseil d'estrange nation,
Qui fait courir fortune en commune desserre,
Lequel aime trop mieux voir le reste par terre,
Que pour le bien publiq faire aucune action.

Le pis est que j'y voy beaucoup de gens de bien
Qui congnoissent ce mal, mais ils n'y peuvent rien,
Et ne laissent pourtant d'estre communs en perte.

Si le peuple françois avoit un peu de cœur,
De lui destourneroit, par armes, ce malheur,
Car leur grand'tirannie est toute descouverte.

XVIII

* *Dessus la plume et corrompus pilliers,*
Justice dort ; son espée est brisée :
Droit, Equité, ses deux enfans très chers,
Sont trop petits. Parquoi est peu prisée. *

Publiés en Janvier 1577.

Voyage de M. de Montpensier vers le Roy de Navarre. — Le lundi 21e janvier, M. de Montpensier partist de la Cour, par commandement du Roy, pour aller trouver le Roy de Navarre et [le] prince de Condé, qui estant fraischement sorti de la Rochelle, de laquelle il s'estoit fait bourgeois, courroit le pays de Poictou, et y faisoit la guerre à bon escient. Le jour de devant, qui estoit le dimanche 20e, Mirambeau, gentilhomme huguenot, se retira de la Cour et laissa son adieu par escrit, crainte de pis. *Bruit estoit à la Cour que M. de Montpensier alloit en partie vers le Roy de Navarre, pour lui parler (c'est-à-dire l'endormir, si on pouvoit) du mariage de sa seur avec M. le Duc, frère du Roy.*

Placard de Paris. — Le mardi 22e janvier, fust attaché à Paris, contre les portes de l'Hostel de Ville, l'escrit suivant, imprimé en fort petite lettre, *duquel je pris moimesme la copie telle que s'ensuit* :

PLACCARD DE PARIS.

Messieurs, c'est chose certaine, que le pauvre peuple aime mieux un jour de paix que dix ans de guerre. Si la guerre s'allume davantage, la justice et la police seront renversées, le commerce et le labourage cesseront ; mais il y a des gens qui ne peuvent et ne sçavent vivre qu'en trouble et division. La Royne a tant travaillé pour nous accorder, elle a tant fait d'allées et de venues, s'il lui plaist, elle fera valoir son action. Nous l'en prions tous, si mieux n'aimons que les Estrangers nous accordent à nos despens.

La paix affermit un Estat, la guerre estrangère l'esbranle, la civile le ruine du tout. C'est trop fait des fous. Bienheureux celui, ce dit-on, qui devient sage aux despens d'autrui. Nous le devrions estre aux nostres. Nous avons le navire pour devise, si la guerre se renouvelle, nous sommes plus près du naufrage qu'il ne semble.

A Blois, le Tiers-Estat s'est excusé des frais de la guerre sur son impuissance et sur l'impossibilité. Il a supplié le Roy de le maintenir en paix, sans laquelle telle Assemblée seroit infructueuse, comme le Roy mesme l'a recongneu par sa harangue et proposition. Ne faisons ici une action contraire, qui soit pour attirer sur nous un juste desdain et haine universelle. Ne nous desmentons point, mais pensons à bon escient quel gouffre c'est que la guerre. Que quand on tirera d'ici les trois cens mil francs et d'ailleurs deux millions (ce qui ne se pourra faire, sans danger de souslèvement), à peine basteront-ils (ainsi que les finances sont aujourdh'ui mesnagées) pour battre une place ou deux. Je ne veux mettre en compte ce qu'on doit aux Estrangers, mais bien dirai-je qu'il n'est expédient d'accroistre telles obligations, qui montent desjà si haut. Et ne sçai si les Estrangers, par le renouvellement de nos troubles, voians le peu de moiens qu'on auroit de leur satisfaire, se saisiroient point d'une des parties du roiaume, comme Cæsar dit qu'il en advinst aux Séquanois.

Au reste, ce n'est aujourdh'ui de Paris, ce qu'on crie. Les bourses y sont espuisées, on ne reçoit rien des champs, les gages des officiers sont arrestés, les rentes de céans mal paiées, en danger de ne l'estre plus, si la guerre continue. Chacun s'endebte, et mesmes y a plusieurs si avant enfondrés des debtes des années passées, que je ne sçai si jamais ils s'en pourront tirer. Toutes choses enchérissent et sont desjà si chères, qu'à peine pouvons-nous nourrir nos femmes et nos enfans. Pour dix qui vivent grassement ici, il y en a dix mil qui ont disette, et moi le

premier. Et toutefois on nous dit : Donnez ou prestez (car c'est tout un) trois cens mil francs. Quelle somme en ce temps ! C'est chose impossible. C'est bien loin de nous rendre ce qu'avons presté et nous paier ce qu'on doibt, dont nous avons si grand besoin. Mais quoi ! on nous paiera de la response ordinaire, en haussant les espaules : C'est la guerre, laquelle ne conviendroit pas mal à ceux qui l'ont demandée et qui la demandent; mais aux autres. Il me semble que telle response est de volleurs et pippeurs.

Que si le Roy a tant donné, par le passé, qu'il faut aujourdhui qu'on lui en donne, qu'il s'adresse à ceux qui ont son argent et qui ont si bien mousché ses finances. Qu'il répète ce qui a esté par importunité ou mal ou trop donné. Ce ne sera chose nouvelle, car il s'est fait autrefois en moindre nécessité, et ceste proposition est bien digne des Estats, car elle réussit au bien et soulagement de tout le peuple, et le Roy mesme y a un notable intérest.

Somme, Messieurs, mesurons les moiens de nous et de nos concitoiens, aions esgard au temps, et si nous aimons le salut de nostre patrie, la conservation de nostre bonne ville, si nous affectons la paix et le repos, qui est tout le bien de nostre vie, gardons-nous de rallumer le feu qui nous bruslera, soubs quelque saint prétexte que ce soit, comme de la Religion, qui nous est aisé de maintenir, sans rentrer (comme on nous veult faire accroire) à la guerre. Unissons-nous seulement comme bons bourgeois et concitoiens Catholiques, assemblons-nous et nous mettons en devoir d'estaindre et estouffer toute semence de division et de sédition. »

Affiché le 22e janvier 1577.

30 *Usuriers recherchés. Beauvais.* — Sur la fin de ce mois de janvier, on fist recherche des usuriers à Paris, suivant les édits et commissions du Roy, qui délégua certain nombre de Présidens et Conseillers de la Cour, pour faire et parfaire leur procès ; et furent leurs amandes et confiscations données aux seingneurs de Guise et de Lanssac, lesquels en firent faire diligente et continuelle poursuitte. Un nommé de Beauvais, jadis commissaire de Chastelet et lors greffier des généraux de la justice des présentations de la cour de Parlement et du bailliage de Meaux, fust le 40 premier recherché et emprisonné pour ce fait. La cause

de lui faire faire son procès fut qu'il estoit venu de bas lieu, tenoit neantmoins pour cinquante mil francs d'offices, et estoit estimé riche de deux ou trois cens mil francs, avoit fait peu ou point d'amis, et avoit tousjours esté fort superbe.

Aimar et Bodin. — En mesme temps, Aimar, president de Bordeaux, et Bodin, advocat de Laon, députés pour le Tiers-Estat de leurs villes et provinces, aux assemblées particulières du Tiers-Estat, parlèrent hautement et pertinemment pour l'entretenement de la paix, contre Versoris et ses adhérens.

FEBVRIER.

La Ligue. — Parti. — Le vendredi premier febvrier, les quarteniers et dixeniers de la ville de Paris alloient par les maisons des bourgeois porter la Ligue et faire signer les articles d'icelle. M. le Premier président de Thou la signa avec restriction et modification, comme aussi firent quelques autres Présidens et Conseillers.

Les autres la rejettèrent tout à plat et la refusèrent, la pluspart du peuple aussi, et la meilleure ne la voulust signer, non plus qu'ès villes de Picardie et de Champagne, où ils ne la voulurent recevoir, congnoissans bien que tout cela ne tendoit qu'à tyrannizer et espuiser l'argent des bourses, * et estoit la cause pour laquelle le Roy, qui n'ignoroit le fonds de la menée, y consentoit, pensant en tirer de l'argent et se fondant sur le peu de moien qu'avoit lors la Maison de Lorraine de remuer, et lui aussi, assés mal à propos toutefois, comme il a paru du depuis, un Roy ne devant jamais endurer autre parti que le sien en son roiaume, pource que c'est le plus beau parti du monde que d'estre Roy *.

Le lundi 4^e^ febvrier, arrivèrent les nouvelles à Paris

de la ville de Loudun, prise et pillée par les trouppes du prince de Condé, et de plusieurs autres places surprises par les Huguenos en Lionnois, Auvergne et Poictou.

Humières en Picardie pour la Ligue. — Le vendredi 15e febvrier, le seingneur de Humières, accompagné de deux ou trois cens chevaux et d'un bon nombre de gentilshommes picards, partizans de la Ligue, entrèrent en la ville d'Amiens, en intention de forcer les habitans à condescendre à signer la Ligue. Mais, voians le peuple mutiné et armé pour repousser la force par la force se retirèrent aveq leur courte honte, sans rien faire.

Et depuis, les députés d'Amiens envoiés vers le Roy à Blois, ouïs en leurs remonstrances, rapportèrent exemption de jurer et signer la Sainte-Ligue moiennant la somme de six mil livres, qu'ils promirent paier au Roy, lequel, en ce faisant, leur accorda ce qu'ils voulurent, car Sa Majesté ne demandoit que tels et semblables refus pour avoir de l'argent.

Les Gelosi. — En ce mois, la compagnie des comédians italiens surnommés *I Gelosi*, que le Roy avoit fait venir de Venise, exprès pour se donner du passe-temps, et desquels il avoit paié la ransson, aians esté pris et dévalizés par les Huguenos, environ les festes de Noël précédent, commencèrent à jouer leurs comœdies dans la salle des Estats à Blois, et leur permist le Roy de prendre demi teston de tous ceux qui les viendroient voir jouer.

Sur lequel subject, et le lieu où le Roy les faisoit jouer, furent divulgués à la Cour les vers suivants :

DE COMITIIS BLESANIS.

Henricus populum Blesiis Rex convocat. Ille
Ex oris mimos evocat Italicis.

Nous n'avons sceu trouver aucun lieu de repos
(Tant sommes avveuglés d'une sotte ignorance,
Qui remect, tantost haut, tantost bas, la balance).
Maintenant suis d'advis qu'ostions l'affection
Qui, sans jugement, vient de nostre passion :
Passion malheureuse, et qui nous ronge et mine,
Qui procure nos maux, nostre perte et ruine,
Qui fait de tous nos biens enrichir l'Estranger,
Qui nous pousse au hazard, au péril, au danger,
Qui triomfe de nous, qui nous corne la guerre,
Pour bannir nos François de la Françoise terre.
O François aveuglés ! ne voyez-vous pas bien
Que vostre los acquis, vostre honneur, vostre bien,
Se diminue à veue, et vostre renommée
Se perd avec le vent, ainsi qu'une fumée ?
Pour une opinion, ô malheureux François !
Vous renversez l'Estat, la Couronne et les Loix.
François ! ta nation, qui souloit par victoire,
Par faits chevaleureux, éterniser sa gloire,
Vaincre ses ennemis et leur donner la loy,
Prend les armes, par eux, maintenant contre toy,
Contre tes propres fils, contre ta nourriture,
Au hasard du péril d'une desconfiture !
Est-ce Religion ? O vous, Religieux,
Qui vous convie à faire actes prodigieux,
Desrobber, massacrer et exercer tout vice,
Ne faire cas de Dieu, de Roy ne de justice ?
Je vous supply', François, desbandez-vous les yeux,
Et suivez la vertu de vos premiers ayeulx !
Soyez amis ensemble et faites alliance
Entre vous, contre tous les ennemis de France !
Or, ne permettez plus qu'on triomphe de vous,
Comme par le passé ! Les plus sauvages loups,
Les tigres plus cruels, ne les bestes sauvages,
Ne ces petis oiseaux, enfermés dans leurs cages,
Ne font un tel désordre, ains d'un commun accord

de Vaudemont, son beau-père, peu auparavant advenu, il eust despendu, au carneval, en jeux et mascarades, cent ou deux cens mil francs. Tant estoit le luxe enraciné au cœur de ce prince !

Sornette contre le président Saint-Mesmin, qui n'avoit de l'esprit que pour sa provision, encores pas. — Sur la fin de ce mois, les députés des Estats furent licentiés par le Roy, qui retinst leurs Cahiers pour y respondre par escrit, par l'advis de son Conseil. Il eschappa lors au président Saint-Mesmin, compagnon de Versoris, de dire tout hault, en pleine salle des Estats : « Qu'ils seroient « bien fessés à leur retour à Paris. » A quoi ung meschant Normant, qui estoit là, respondit tout hault : « Qu'ils « n'en auroient guères, car ils feroient beau cul. » Ledit Saint-Mesmin et Versoris avoient pour adjoint avec eux ung nommé Prevost, des quatre notaires de la Cour, honneste homme et docte, mais de mesme taille et corpulance qu'eux : dont, par quolibet, ils furent surnommés *les trois Bedons*.

Vers semés à Blois, assez grossiers, mais véritables. — * En ce temps, furent trouvés, à la porte de la salle du Conseil à Blois, les vers suivants adressans au Roy :

** Je ne suis Huguenot, et ne le vouldrois estre ;*
J'aimerois mieux (j'en jure) estre encores à naistre.
La secte m'en desplaist, le nom m'est odieux
Plus que la peste et plus que mal contagieux.
Je vouldroy' de bon cœur (je le di sans faintise),
Que n'eussions qu'une Loy et qu'une seule Église :
Car la division engendre le discord,
Renverse l'union, et n'aime point l'accord.
Mais, puisque le despit, puisque l'outrecuidance,
Qui possède les cœurs de la pluspart de France,
Fait que, depuis seize ans, sans raison ne propos,

Mars.

Le vendredi premier jour de mars, le Roy estant à Blois, assembla jusques au nombre de 23 hommes de son privé Conseil, avec la Roine sa mère, pour leur faire entendre ce que M. le duc de Montpensier avoit rapporté, revenant de Guienne, c'est à sçavoir que les pauvres gens des champs, à centaines, se venoient par les chemins prosterner et jetter à genoux devant lui, le supplians très humblement, si le Roy vouloit continuer la guerre, qu'il lui pleust leur faire couper la gorge, sans tant les faire languir; et fut, par les dix-neuf, conclud à l'entretènement ou renouvellement d'un édit de pacification retrenché. A quoy le Roy presta fort l'oreille, et la Roine sa mère fist lors semblant d'y vouloir entendre. L'ambassadeur du duc Kazimir y estoit, qui demandoit trois millions, qui estoient deus à son maistre : ce qui y frappa un grand coup, et fut cause que M. de Biron fut depesché de Leurs Majestés par devers le Roy de Navarre et les autres, pour parler d'accord.

*Au commencement de ce mois, on ne parloit quasi plus à Paris de signer la Ligue, chacun en estant desgousté, les uns en mesdisans ouvertement, et les autres s'en moquans : ce que voians le Roy et la Roine, tournèrent leur phantaisie à tirer argent du peuple par autre moien. Sur quoi fut fait le huittain suivant, qui courust partout, duquel on faisoit aucteur N. Rappin :

* *Un compagnon, qui devoit de l'argent,*
Fut adjourné pour acquitter sa debte :
« Je suis ligué, ce dist-il au sergent :
De rien paier, de la Ligue est le texte.
— Cela seroit une bonne recepte
Pour nostre Roy, respondit l'officier :

Car, se mettant de la Ligue, ainsi faitte.
Il seroit quitte aussi, sans rien paier. » *

N. R.

* Il courust aussi, en ce temps, un gentil discours intitulé : *Réadvis et abjuration d'un gentilhomme qui a signé la Ligue,* et se fist voir longtemps escrit à la main, puis fust imprimé, comme il en estoit bien digne, car il descouvroit naïvement l'artifice, imposture et vanité de ladite Ligue. *

Le mardi 12e mars, se fist Assemblée en l'Hostel-de-Ville à Paris, pour adviser quelle response on feroit au Roy, demandant trois cens mil francs à Paris, en don gratuit.

En ce mois, le Roy fist, par ses lettres patentes pour ce décernées, injonction et mandement aux villes de son roiaume de lui fournir la somme de douze cens mil livres pour faire les frais de la guerre, à laquelle avoit esté conclud par les Estats. Et néantmoins, fist, le vendredi 20e mars, publier à son de trompe, à Paris, qu'il ne feroit response aux Cahiers et articles desdits Estats, jusques à ce que les troubles fussent composés et les guerres appaisées : qui estoient deux choses toutes contraires.

Avril.

Le lundi premier d'avril, le mareschal de Cossey arriva à Paris, et, le 3e, y arriva la Roine-Mère, pour tirer quelque argent des Parisiens, et le samedi 7e, en partist, emportant avec elle cent mil livres, qu'elle prinst à intérest de Baptiste Gondi et autres partizans italiens.

Assemblée de Ville pour de l'argent. — Le 15e, 16e, 17e et 18e jours d'avril, on s'assembla en l'Hostel-de-Ville de Paris, pour résouldre ce don gratuit de trois cens mil livres, requis par le Roy et la Roine sa mère; où, après les remonstrances de plusieurs braves

conseillers de la Cour et autres bons Bourgeois assistans, qui ne furent d'avis d'accorder aucune somme de deniers au Roy, attendu la calamité du temps et le peu de moien que le peuple de Paris, apauvri par les guerres et par les emprunts et imposts précédents, avoit d'y pouvoir fournir, par les menées du Prevost des marchans et Eschevins (que l'on disoit avoir part la queste), fust conclu que la Compagnie n'avoit pas esté légitimement assemblée, et qu'on la rassembleroit de nouvel. Comme, de fait, on fist nouvelles Assemblées les 26e et 27e jours d'avril, et encores les 2e et 3e jours de may, où fut résolu à la pluralité des voix qu'on aideroit le Roy de cent mil livres, qui seroient levées sur les bourgeois à la rate (au double, triple, quadruple et sextuple) de ce que chacun d'eux avoit accoustumé de paier tous les ans pour la nouvelle fortification : dont le Roy se contenta, et peu après décerna ses lettres patentes pour faire la levée des dits cent mil livres de ceste façon.

Mort des capitaines Martinengues, Brichanteau et Quartier. — Le samedi 20e avril, Monsieur, frère du Roy, partit de Gian sur Loire pour aller à Poilly, et faire les approches de la ville de la Charité, occupée par les Huguenos, qu'il avoit résolu d'assiéger. Ausquelles approches, d'un coup de mosquet fut tué le comte de Martinengo, ancien capitaine Bessan, le plus scélérat homme qui fut oncques. Brichanteau, son lieutenant, qui ne valoit pas mieux que son capitaine, mourust incontinent après; et depuis, le capitaine Quartier, aussi homme de bien que les deux autres, fust tué, passant la rivière de Loire. Ainsi, en ung mesme temps, la France fust deschargée de trois meschans garnemens.

Le mardi 23e avril, à trois heures après midi, mourust Danès, évesque de La Vaurs, lecteur du Roy, en répu-

tation d'un bon, sage et docte prélat, et en fust fait à Paris (où il mourust fort grand deuil); car Dieu lui fist la grace, que comme il avoit bien vescu, de bien mourir en lui, et fist une fort belle et chrestienne fin.

*Le suivant épitaphe fust divulgué à sa mémoire :

**Quand le Ciel eut ravi, pour estre à jamais sien,*
Ce prélat de Danès, seul honneur de l'Église,
La Terre, ayant perdu sa gloire plus exquise :
« Pourquoi dist-elle, ô Ciel ! prens-tu ce qui est mien ?

— Je ne suis point jaloux, dit le Ciel, de ton bien;
Je ne porte à ton heur aucune convoitise :
Ce prélat a toujours sa confiance mise
Sur ce qui est céleste, et non pas terrien.

— Laissez, dit l'Eternel, ces propos curieux,
Maintenant je vous veux rendre contens tous deux.
Tu garderas, ô Ciel, pour ta plus grande gloire,

L'esprit de ce prélat. La Terre jouira
De son brave renom, et immortel vivra
*Son esprit au haut Ciel, en Terre sa mémoire. »**

Reddition de la Charité. — Le jeudi 25e avril, Monsieur, aiant fait sommer la ville de la Charité, commença à la battre et fist tirer quelques coups de canon contre les clochers de la ville. Puis, après avoir forcé le ravelin, qui estoit au bout du pont, et rompu quelques arches d'icelui, les 27e, 28e et 29e dudit mois, continua de battre ladite ville avec douze canons; et après avoir fait bresche grande et raisonnable, le deuxiesme may, lui fut rendue par composition, telle que portent les articles. Nonobstant laquelle fut la ville pour la pluspart pillée et plusieurs des habitans tués, ne pouvant, Monsieur, ni les autres sein-

gneurs estans avec lui, retenir les soldats animés au sang et au butin. Et fut Monsieur contraint de laisser cent harquebuziers pour la garde et défense de la maison et famille du seingneur des Landes, qui y commandoit pendant le siège; lequel, y laissant sa femme, se retira en sa maison du Sauvage, avec les gentilshommes de sa compagnie et faction.

Mai.

Bussy d'Amboise et ses pilleries. Le vice salarié. — Au commencement du mois de may, Bussy d'Amboise (auquel Monsieur avoit baillé la ville d'Angers en garde) pilla les pays d'Anjou et du Maine, mesmes les fauxbourgs du Mans, et avec quatre mil harquebuziers qui se firent tous riches de butin, saccagea plus de vingt-cinq lieus de pays. Ce qu'aiant entendu, le Roy envoia pardevers lui à Angers les seingneurs évesque de Mendes et de Villeroy, avec lesquels il vinst effrontément trouver Sa Majesté à Tours, et se scait si bien excuser de ceste hostilité publique et tirannie, exécutée sur ses subjets, tesmoingnée et avérée par une infinité de personnes, qu'il est retenu de Sa Majesté comme l'un de ses plus fidèles serviteurs, et continué en ses charges et pensions, dont tout le peuple murmura fort.

Festin roial. Festin de la Roine-Mere. Pudicité de la Cour. — Le mecredi 15e may, le Roy, au Plessis-lès-Tours, fist un festin à M. le Duc son frère et aux seingneurs et capitaines qui l'avoient accompagné au siége et prise de la Charité: auquel les dames, vestues de verd en habits d'hommes, firent le service, et y furent tous les assistans vestus de verd: et à cest effait, fut levé à Paris et ailleurs pour soixante mil francs de draps de soie verte. La Roine-Mere fist après son banquet à Chenonceau, qui

lui revenoit (à ce qu'on disoit) à près de cent mil francs, qu'on leva comme par forme d'emprunt sur les plus aisés serviteurs du Roy, et mesmes de quelques Italiens, qui s'en sçeurent bien rembourser au double. En ce beau banquet, les dames les plus belles et honnestes de la Cour, estant à moictié nues et aiant leurs cheveux espars comme espousées, furent employées à faire le service.

Basteleurs mieux receus et ouïs du peuple que les prédicateurs. — Le dimanche 19e may, les comœdians italiens, surnommés *I Gelosi*, commencèrent à jouer leurs comœdies italiennes en la salle de l'Hostel de Bourbon, à Paris. Ils prenoient de salaire quatre sols pour teste de tous les François qui les vouloient aller voir jouer, où il y avoit tel concours et affluence de peuple, que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient pas trestous ensemble autant quand ils preschoient.

Le mareschal Dampville prend le parti du Roy. — En ce temps, messire Henri de Monmorancy, mareschal de France, seingneur Dampville, tourna sa robbe, et se joingnant pour le service du Roy avec M. de Joieuse, donna le gast au pays de Languedoc, aux environs des villes rebelles, en la faveur du Roy, dont les communes du pays tout estonnées se mutinèrent : M. de Méru, son frère, se sauva à la Rochelle avec le prince de Condé, et le seingneur de Thoré avec M. de Chastillon, son cousin, à Montpellier.

Comte de Genevois prisonnier. — En ce mesme temps, le comte de Genevois, prétendu fils du duc de Nemours et de Madamoiselle de Rohan, fust pris prisonnier, avec le seingneur de Badouville, fils de la comtesse des Vertus, et quelques autres gentilshommes huguenos, par le duc du Maine, qui les envoia prisonniers en la ville d'Angoulesme, où ils coururent grande fortune

de leur vie, nommément le comte de Genevois, pour par sa mort estaindre la vieille querelle de l'aisnesse des enfans du duc de Nemours; mais le Roy l'engarda, et dépescha en diligence, pour cest effaict, homme exprès pardevers le duc du Maine.

Marle. — En ce mesme temps, Marle et ses compagnons voleurs se retirèrent d'Ambert, petite ville distant de six lieues d'Yssoire, à Marvejouls, et cependant laissèrent dans Ambert une bonne troupe de soldats résolus, qui firent recevoir une honte à Saint-Vidal, et quelques troupes Lionoises, qui, de la part du Roy, assiégèrent et attaquèrent ceste bicoque.

Yssoire. — Le mardi 28e may, Monsieur, aiant assiégé la ville d'Yssoire, commença à la battre furieusement; laquelle, en parlementant, fust prise comme d'assault, le mecredi 12e juing.

Les soldats de l'armée de Monsieur, se souvenant de la composition de la Charité faite à leur désavantage, et de tant de gentilshommes et braves capitaines tués aux approches et assaults de ces deux villes, ne purent estre retenus ni empeschés qu'ils ne pillassent et brulassent la ville, voire et tuassent inhumainement tout ce qui se trouva devant eux, sans discrétion. Et fut Monsieur et les seingneurs de sa compagnie assés empeschés à sauver l'honneur des femmes et des filles. Le seingneur de Bussy le jeune, avec le lieutenant du capitaine Saint-Luc et plusieurs autres gentilshommes, furent tués aux assaults et approches, et le seingneur d'Allègre, qui en avoit esté quitte pour une harquebuzade en la cuisse, tost après fust tué de nuit en son chasteau d'Allègre, à l'occasion d'une dame du pays, à laquelle il faisoit l'amour.

Bonnes nouvelles au Roy, mauvaises aux Huguenos. — Le Roy aiant heu à Chenonceau les nouvelles de la

prise d'Yssoire et de quelques autres villes, la réduction à son parti du mareschal Dampville et toutes bonnes nouvelles, l'appelle le Chasteau de Bonnes-Nouvelles. Au contraire, le Roy de Navarre, prince de Condé et leurs partizans, trouvans bien dur et estrange le traictement qu'on faisoit à ceux de leur religion, et le peu de fidélité qu'on leur gardoit, et aussi que leurs affaires alloient tout à rebours, apellent cest an l'Année des Mauvaises-Nouvelles.

En ce temps, le Roy partist de Chenonceau, et, passant par Tours, par Bourgeuil et par Champigni, arriva à Chastelleraud, sur la fin de juin, et de là passa à Poictiers, où il fit séjour.

Juing.

Monnoies descriées. Prix des monnoies en juing 1577. — Le samedi 15e juing, les monnoies furent descriées par Lettres patentes du Roy, modifiées et corrigées par quelques arrests et ordonnances de la Cour de parlement, sur ce par diverses fois assemblée. Ce descri apporta grande incommodité au peuple de France, pourceque par toutes les villes du roiaume ne se pouvoient voir ne recouvrer ne douzains, ne carolus, ny autre menue monnoie, qui toute avoit esté transportée hors du roiaume pour l'eschanger à l'or, estant à haut prix en France, comme l'escu-soleil à trois livres douze sols six deniers; le double ducat à deux testes, à dix livres; les ducas doubles de Portugal, dits *S.-Estienne* ou *Millerais*, à neuf livres cinq sols; le noble rose, à onze livres; l'impériale de Flandres d'or double, à six livres; les reales d'Espagne d'argent simples, à six et sept sols; les philippus d'argent, à trois livres; le teston de France, à vingt

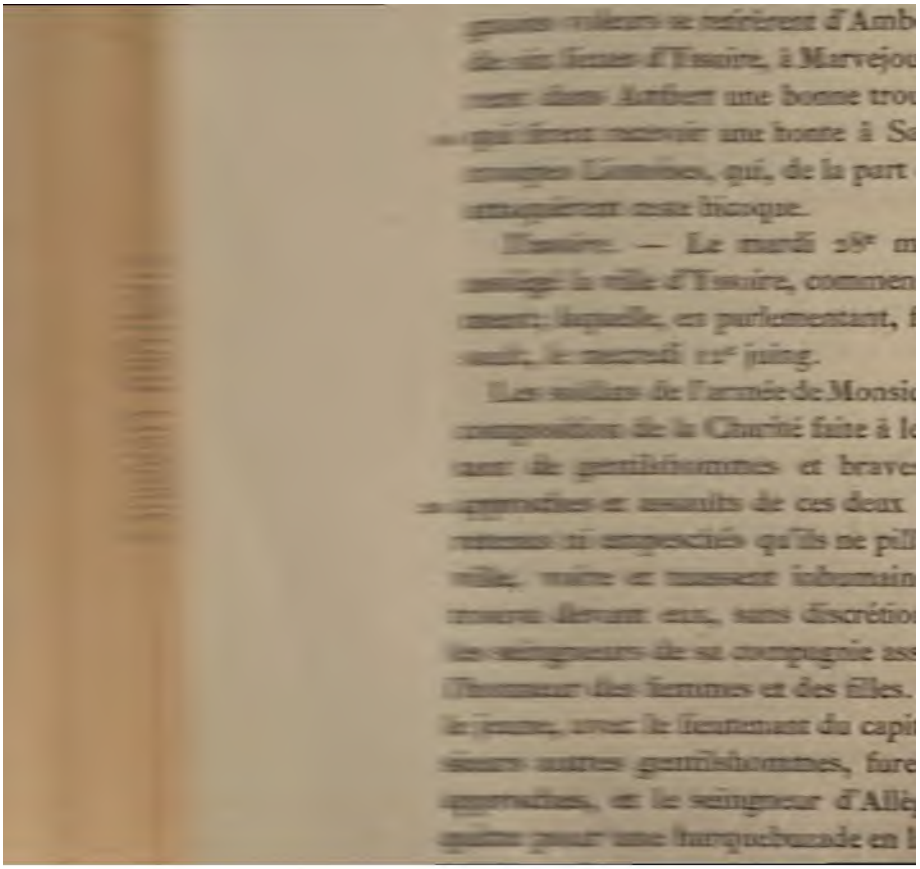

et vingt-deux sols ; les ducas dis de Polongne (dont couroit lors un nombre effrené par tout le roiaume de France), et que mesmes on disoit estre forgés en France, à quatre livres quinze sols, qui n'estoient, toutesfois, que d'or d'escu et ne pesoient que deux grains plus que l'escu-soleil. Et néantmoins n'y donnoient, ne le Roy, ne la Cour, ne les Généraux des Monnoies, ni tous les autres officiers du Roy, aucun ordre ni remède, ains vivoit le peuple à sa discrétion pour ce regard. Aussi ne furent lesdites ordonnances observées, ne gardées, et se mettoit publiquement, au premier jour d'aoust, l'escu-soleil, à la boucherie et partout ailleurs, en marchandise, à trois livres quinze sols pièce, et les autres espèces à l'équipolent.

Demandes du Clergé pour les rentes de la ville. — En ce temps le Clergé de France, pour les diocœses affligés, demanda delay de deux ans pour paier les arrérages deus à l'Hostel de la Ville de Paris, pour le paiement des rentes constituées, ce qui lui fust tout à plat desnié *et refusé*.

Défenses de la Cour aux Gelosi de jouer. Comparaison des dames de ce temps aux soldats. Les soufflets des dames. — Le mecredi 26e juing, la Cour, assemblée en mercuriale, fist faire défenses aux *Gelosi*, comœdians Italiens, de plus jouer leurs comœdies, pour ce qu'en ladite assemblée, aucuns conseillers de ladite Cour, mesme des plus jeunes *(pour l'intérêt possible qu'ils y prétendoient, estant grande année de coqus)*, remonstrèrent que toutes ces comœdies n'enseignoient que paillardises et adultères, et ne servoient que d'escole de desbauche à la jeunesse de tout sexe de la ville de Paris. Et à la vérité, le desbord y estoit assez grand, sans tels précepteurs, principalement entre les dames et damoiselles, lesquelles sembloient avoir appris la manière des soldats de

ce temps, qui font parade de monstrer leurs poictrinals dorés et reluisans, quand ils vont faire leurs monstres; car, tout de mesme elles faisoient monstres de leurs seins et poictrines ouvertes, et autres parties pectorales qui ont un perpétuel mouvement, que ces bonnes dames faisoient aller par compas ou mesure, comme un orloge, ou pour mieux dire, comme les soufflets des mareschaux, lesquels allument le feu pour servir à leur forge.

JUILLET.

Hosteliers et cabaretiers, officiers du Roy pour de l'argent. — Le jeudi 4e juillet, le Roy, par un édict publié ce jour et enregistré en la Cour de parlement, erigea tous les hosteliers et cabaretiers de son roiaume en estât et offices formés, espérant de ceste érection toucher une grande somme de deniers.

Mort du sieur de Palaiseau tué. — Le mardi 9e juillet, vinrent nouvelles à Paris du jeune seingneur de Palaiseau surpris par les Huguenos de Saint-Jean d'Angeli, en un village près de là, et tué avec la pluspart de sadite compagnie : qui fut un grand dommage, pour ce que c'estoit un jeune seingneur de grande espérance. Et peu après, le Roy eut advis qu'en ces mesmes quartiers, les Huguenos avoient pris deux de ses mignons, la Guische et Quailus: lequel en fust fort desplaisant et l'eust esté davantage, n'eust esté la nouvelle, qu'il receust incontinent après, de la desfaite, près Pézenas, de tout plain de Huguenos, par le mareschal Dampville.

Mort du président Hennequin. Plaisant pasquil. — Le lundi 22e jour de juillet, messire Pierre Hennequin, quart président de la Grand chambre au Parlement, décéda en sa maison de ceste ville, atténué d'une longue maladie, et en grand trouble et inquiétude d'esprit, comme

il advient ordinairement à ceux qui, comme cestui-ci, jouissent en paix des grands biens et honneurs de ce monde, et s'y confient : auxquels la mort ordinairement (selon le dire du sage) est très-amère. Ce président fut homme d'esprit et de menée, grandement riche, mais avaricieux et ambitieux outre mesure, accort, desguisé et un fin renard (comme on dit communément), duquel il portoit la vraie trongne. Au reste, grand Catholique, mais turbulent et factieux, créature de Messieurs de Guise et ung des principaux pillers et conducteurs de leur Ligue, estant parvenu à cest estat par leur moien et par de l'argent, aiant presté, à cest effect, au Roy Charles IX^e^, l'an 1568, soixante mil francs, dont il trouva moien, depuis, de se faire rembourser; n'aiant aucune doctrine, ni vertu en lui, qui le pust rendre recommandable et digne d'une telle charge. *Qui fust cause qu'au mois de janvier 1568, lorsqu'il fust fait sixiesme président de la Cour, le suivant pasquil fust semé à Paris, affiché par les quarrefours, et divulgué partout :

* PUERO REGNANTE, FÆMINA IMPERANTE, MARCELLO SUADENTE, ARCHYPIRATA SENONENSI SUFFRAGANTE, REPUBLICA COLLABENTE, CIVILI DISSENSIONE EXARDESCENTE, SOLE ECLYPSIM PATIENTE, PAPISTICA FACTIONE PARISIIS PRÆPOTENTE, CARDINALI BORBONIO AD OMNIA ANNUENTE, LANSACCO IN SACCO PONENTE, AURI SACRA FAME COGENTE, *ASINUS QUINTUS* PRÆSES SEXTUS CREATUS EST. *

Le président Hennequin canonizé, après sa mort, par le suivant Tumbeau, dressé par les Huguenos, ses bons amis. — *Or, comme les Huguenos, ses bons amis, l'eussent pasquillé plaisamment durant sa vie, et principalement à sa nouvelle élection et création, ils ne le voulurent non plus oublier à sa mort; et, désirans le canonizer à leur mode, publièrent les épitaphes suivans, et entre autres ce premier pour estre consacré à sa mémoire, lequel ils inscripront de cette façon:

*A LA MÉMOIRE ÉTERNELLE
DE MESSIRE PIERRE HENNEQUIN
CHEVALIER, CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL PRIVÉ
ET QUART PRÉSIDENT EN SA COUR DE PARLEMENT.
A PARIS,
ARTUS DÉSIRÉ, 1577.

*LES ENTREPARLEURS

LE PASSANT ET LES ESPRITS.

PASSANT.

Qui est dans ce cachot tant noir et ténébreux,
Qu'environnez, Esprits? Respondez à mon dire?

ESPRITS.

C'est un esprit malin, des plus méchants le pire,
Qu'on amena jamais en ces infernaux lieux.

PASSANT.

Qui l'a ici logé en si obscure place?

ESPRITS.

Dissimulation, Faveur et Injustice,
Superstition fausse, Usure, et Avarice,
Ambition, Orgueil, et impudente Audace.

PASSANT.

Comment avoit-il nom ?

ESPRITS.

Son nom est trop congnu,
Pour si peu qu'a vescu, et est tant détestable,
Qu'à tout homme vivant il est abominable ;
Et presque pour cela je ne l'ai retenu.

PASSANT.

Quel est-il ?

ESPRITS.

Hennequin, Hennequin effronté,
Qui, par brigues et arts, par argent et menées.
Président au Palais fut dix ou douze années,
Où il n'a fait que mal : dont estoit redouté.

PASSANT.

O quelle perte a fait la Catholique Église,
Paris et sa police, et tout l'Estat de France,
La Couronne, le Roy, la Ligue et sa deffense,
Le Roy d'Hespaigne aussi et la Maison de Guise !

L'avez-vous bien receu ?

ESPRITS.

Oui, car en faisant hommage
Au grand Roy des enfers, feit solennel serment
Qu'onques ne creut en Dieu, et que tout autrement
En pensoit en son cœur qu'il n'avoit au langage.

PASSANT.

Cela croire ne puis.

ESPRITS.

Or, croids le si tu veux.

PASSANT.

Comment! C'estoit l'appui de tous les Catholiques,
Le grand persécuteur d'Huguenos hérétiques
Et le flambeau ardant de tous séditieux!

ESPRITS.

Néantmoins, nous l'avons, et est ici en serre,
Avec serpens, crapaux et telle autre vermine,
Qui son esprit mutin, sans cesse, ronge et mine
Pour expier les maux qu'il a commis en terre.

PASSANT.

Mais las! j'oy un grand bruit! Qu'est-ce?

ESPRITS.

C'est Injustice,
Qui à coups de marteau lui fracasse la teste,
Et, pour sa bien venue, aussi font grande feste
Usure, Ambition, Orgueil et Avarice.

PASSANT.

Qui lui donne confort?

ESPRITS.

Qui? Fausse Hipocrisie,
De tous ses faits le masque, et qui soubs beau maintien
Faisoit sembler à tous qu'il estoit bon chrestien,
Mais, comme il a juré, ne le fut en sa vie.

PASSANT.

Si est-ce qu'il a fait force aumosnes et dons

Aux Jésuites mesme et chanter tant de messes,
Visiter les saints lieux de toutes les paroisses,
Pour mériter les cieux et gaingner les pardons.

ESPRITS.

Eh bien, tout au rebours, a receu son salaire,
Pour ce qu'en son estat il faisoit faussetés,
Brigues, concussions, torts et meschancetés,
Et tous iniques traits qu'un scélérat peult faire.

PASSANT.

Que je suis estonné tous ces propos entendre!
Comme avez-vous voulu, ô! esprits fortunés,
Qu'avec vous demeurast? Car serez ruinés,
Si revoir vos procès un jour veult entreprendre.

ESPRITS.

Point nous ne le craingnons, combien que plus meschant
Il soit que nous trestous.

PASSANT.

Prenez y donc bien garde,
Car il mord en riant.

ESPRITS.

Ne fault qu'il s'y hazarde.

PASSANT.

Il a un parler cault, traistre, double, alléchant.

ESPRITS.

Tout son chiquanarrois, papiers, plumes et encre,
Parchemin, loix, décrets, coustumes et prattiques,

Escritures, arrests, contredits et repliques.
Soudain par nostre feu seront réduits en cendre.

PASSANT.

O heureux Parlement, de n'avoir plus tel homme!
Heureuse la cité! plus heureux citoiens!
Mais arrestez-le bien, Esprits, en vos liens,
Qu'il ne soit retiré par le pape de Romme!

ESPRITS.

Garde n'a de sortir; il est tout entouré
Des gens de son mestier, et sur iceux préside.
Pour Conseil près de lui, Belzebuc y réside,
Et enfin, comme lui, il sera adoré.

Va, passe ton chemin et dis à ses semblables
Qu'il y a du logis assez pour les loger:
S'ils ne font la justice et procès abbréger,
Ils seront tous à nous.

PASSANT.

Adieu, Messieurs les Diables.

1577.

* De lui encore :

* HENNEQUIN, CHARRON.

HENNEQUIN.

** Hau! Charron, passe moi.*

CHARRON.

Més que je sois à bord.

HENNEQUIN

Il y a ja long temps qu'ici suis à t'attendre.

CHARRON.

Il me fault qui tu es premièrement entendre,
Car je ne puis aucun dans ma nacelle prendre,
Sans que sache son nom et comment il est mort.

HENNEQUIN.

Nommé suis Hennequin, qui au Palais naguère
Estois quart Président.

CHARRON.

Hors d'ici! Vas arrière!
Tu ne passeras pas.

HENNEQUIN.

Dy moi pourquoi cela?

CHARRON.

Pluton l'a défendu, craignant que tes menées
Ne missent en discord tous ces âmes damnées,
Ainsi que tu faisois les hommes par de là.

*Aultre :

*HENNEQUIN, SATHAN, LUCIFER.

**Hennequin, estant mort, aux Enfers devalla,*
Et, tout oultrecuidé, brusque, frappe à la porte

SATHAN.

Qui est cest estourdi qui heurte en ceste sorte?
Dit Sathan.

HENNEQUIN

Hau ! c'est moi.

SATHAN.

Tout beau, attendez là.

Alors Sathan, courant, vers Lucifer alla :
« Mon maistre, soyez gay ; nouvelles vous apporte
Qu'Hennequin, despouillé de sa charongne morte,
Veult entrer en ce lieu. Dittes s'on ouvrira? »

LUCIFER.

Adviser me convient, avecques mon Conseil,
S'il entrera céans, car c'est le nompareil :
Il nous pourroit liguer, amis, l'un contre l'autre.

Un bon moien je sçai : c'est qu'on le mette à part
Avecques les fermiers, en un lieu à l'escart.
Sus, ouvrez-lui les huis vistement ! Qu'il soit nostre! *

Par la mort de ce Président, fut pourveu de son estat messire Gui du Faur, seingneur de Pybraq, conseiller du Conseil privé, auquel le Roy le donna pour récompense de ses services.

Farceurs autorizés audessus d'une Cour de parlement. — Le samedi 27e juillet, les *Gelosi*, comœdians d'Italie, après avoir présenté à la Cour de parlement les lettres patentes par eux obtenues du Roy, afin qu'il leur fust permis de jouer leurs comœdies, nonobstant les défenses de la Cour, furent renvoiés par fin de non-recevoir, et défenses à eux faites de plus n'obtenir et présenter à ladite Cour telles lettres, sur peine de dix mil livres parisis d'amande, applicable à la Boitte des pauvres ; nonobstant lesquelles défenses, au commencement de septembre ensuivant, ils recommencèrent à jouer leurs comœdies en

l'Hostel de Bourbon, comme auparavant, par la permission et jussion expresse du Roy, la corruption de ce temps estant telle que les farceurs, bouffons, putains et mignons avoient tout le crédit.

Meurtre de l'abbé d'Orbais. — En ce mois, messire Michel de la Croix, parisien, abbé de l'abbaie d'Orbais, près Chasteauthierri, allant en son abbaie, fut espié sur les chemins par deux fils d'un feu seingneur du Brœïl, son prochain voisin, et un nommé Malherbe, leur beau frère, accompagnés de trente chevaux et quelques soldats de pieds, et tué de guet-à-pens et de machination précogitée, en une maison d'un village de Verdon, où fuiant leur fureur, après les avoir descouverts, il s'estoit retiré ; tué, dy-je, et saccagé en forme d'hostilité publique, après avoir rompu et bruslé les portes de la maison où il estoit. Il est vrai que les assassins usèrent envers lui d'honnesteté telle, qu'après lui avoir donné cent coups de dague et de pistole, après sa mort, ils baillèrent le corps mort en garde à l'hoste, avec toutes ses hardes, chevaux et bagage, sans offenser ses serviteurs, qui ne leur firent point de résistance. L'occasion de cest assassinat fut le meurtre du feu seingneur du Brœïl, environ dix ans auparavant, commis par ledit abbé d'Orbais, duquel il avoit esté absous par un arrest du Grand Conseil, mais non de celui de Dieu, qui prononce, au contraire, que tout homme qui espand le sang d'autrui, il faut que le sien soit respandu. *Gen.*, *IX^e^*.

Sur la fin de ce mois de juillet, le fort du mont Saint-Michel fut surpris des Huguenos, par l'intelligence et monopole de trois moines de l'abbaie, et, vingt quatre heures après, repris par la diligence et dextérité des Catholiques, qui jetterent les trois traistres de moines dans la mer.

Aoust.

Le samedi 10e aoust, vinrent nouvelles à Paris de la ville de Namur, surprise par dom Joan d'Austria, soubs umbre d'y recevoir et festoier la Roine de Navarre allant aux bains.

En ce temps, Benoist Milon, sieur de Videville, intendant des finances, sortist de Paris pour aller aux Baings, en Flandres, chercher allégeance d'un mal de calcul et de gravelle qui le tourmentoit. Et pour ce qu'en y allant, on voulust guairir sa bourse de l'ung et de l'autre, on publia à Paris les vers suivants :

DE MILONE AD THERMAS PENE CAPTO

1577.

Cum Thermas Milo Belgicas adiret,
Vesicæ male calculo laborans,
Quem contraxerat arte calculorum,
Ah! penè incidit in manus latronum.
Hic morbum Milo calculi levare
Dum studet, penè calculo levata est,
Non ipsius vesica, sed crumena.
O Thermæ, male calculis salubres!

Brouage rendu au Roy. — Le mardi 20e aoust, le fort de Brouage fut rendu par composition au duc de Maienne, qui l'avoit tenu près de cinq mois assiégé. Le pourparlé de la pacification, lors fort avancé, mais principalement une bonne somme de deniers, dont le Roy fist present aux principaux capitaines qui y tenoient fort pour les Huguenos, furent cause de cette reddition, laquelle lui importoit de beaucoup pour la ville de la Rochelle, *lui estant une mauvaise espine au pied*.

SEPTEMBRE.

Continuation du Parlement. — Le samedi 7ᵉ septembre, l'édit de la continuation du Parlement fut publié et homologué, suivant les géminées jussions du Roy et nonobstant toutes les remonstrances à lui faites par ladite Cour. Et fut bruit que ladite continuation se faisoit exprès, afin d'avoir moien de publier, pendant ladite continuation, l'édit de pacification, dont l'accord estoit desja fort avancé.

Histoire tragique de la Villequier, tuée par son mari. — Au commencement de ce mois de septembre, le seingneur de Villequier, chevalier de l'ordre du Roy et capitaine de cinquante hommes d'armes dedans le chasteau de Poictiers, où lors estoit le Roy et où ledit de Villequier, comme favori de Sa Majesté, estoit aussi logé, tua sa femme sortant de son lict et la poingnarda, avec une de ses damoiselles, qui lui tenoit un mirouer, et lui aidoit à se pinplocher. Et ce, sur le subject d'un pacquet que ledit Villequier surprist, duquel il print asseurance de sa paillardise (que despieça, toutefois, il estoit bien adverti qu'elle exerçoit avec plusieurs personnes).

Ce pacquet estoit par elle adressé au seingneur de Barbizi, qui estoit un beau jeune homme parisien, qui avoit espousé la veufve de deffunct Villemain, Mᵉ des requestes, et avec laquelle il paillardoit du vivant de feu son mari, et lui mandoit qu'elle estoit grosse de son fait, combien que son mari plus de dix mois auparavant n'eust couché avec elle. Et encores disoit l'on que ledit Villequier avoit descouvert une entreprise que sa femme avoit fait de l'empoisonner, comme jà ledit Barbizi avoit empoisonné la sienne, affin de se marier ensemble, après la mort de l'un et de l'autre; et qu'il avoit trouvé dans les

coffres de sa femme la mixtion ou paste dont il devoit estre empoisonné.

Ce meurtre fust trouvé cruel, comme commis en une femme grosse de deux enfans; et estrange, comme fait au logis du Roy, Sa Majesté y estant, et encores en la Cour, où la paillardise est publiquement et notoirement prattiquée entre les dames, qui la tiennent pour vertu. Mais l'yssue et la facilité de la grâce et remission qu'en obstinst Villequier sans aucune difficulté firent croire qu'il y avoit, en ce fait, un secret commandement ou tacit consentement du Roy, qui hayoit ceste dame, (*encores qu'il en eust abuzé long temps, à ce qu'on disoit, par l'entremise de son mari, qui en étoit le maquereau*) pour un rapport qu'on lui avoit fait qu'elle avoit mesdit de Sa Majesté en plaine compagnie.

Sur ceste mort tragique et estrange accident furent faits et divulgués plusieurs et diverses sortes de Tombeaux et épitaphes: entre lesquels j'ai receuilli les suivants, qui sont tumbés en mes mains.

I

**Cessez de tourmenter mes umbres, je vous prie:*
Mon forfait n'est si grand que vous le pourpensez.
Si c'est faute où les dieux doivent estre offensés,
Blasmez-en ceste Court où j'ai esté nourrie.

Me formant au patron d'une trouppe infinie,
Suivant de Cupidon les brandons eslancés,
Maints amants ont esté par moi récompensés.
Si c'est un mal commun, devois-je estre punie?

Non, Passant, ne blasmez les dames, mais blasmez
D'un coquu courtizan les désirs affamés;
Blasmez-en mon meurtrier, qui telle me feit estre,

Qui, n'aiant de vertu pour monter en faveur,
M'abandonna, premier, aux plaisirs de son maistre,
Trafiquant son crédit au prix de mon honneur.

II

**Du fer de mon mari sanglantement meurtrie,*
Je dors sous ce tombeau d'un éternel sommeil,
Ne me seme des fleurs, ne meine point de deuil :
J'ay eu la mort, Passant, que méritoit ma vie.

Si ne devois-je point ressentir la folie
Par les mains d'un mari, à ma vie pareil,
Qui, pour souiller son lict, me servoit de conseil,
Coulpable comme moi fait par la loy Julie?

Toutefois, méritant, sinon de mon espoux,
Au moins de mes parens, sentir le grief courroux,
Qui vengeassent de mort sur moi mon adultère,

N'aiant point de parens, ni père en aucun lieu,
Mon mari, plus prochain, fut inspiré de Dieu,
Pour servir au besoin de parents et de père.

III

**Des beaultés, des attraits et des discours féconds*
De ma force, ma grâce et ma douce éloquence,
J'enflambai, j'amorçai et j'attirai en France
Les plus beaux à m'aimer, gracieux et faconds,

Qui d'aspects, de souris, de beaux propos, semonds,
A me voir, me chercher, et m'entendre en présence,
Bruslés, surpris, ravis, estoient en ma puissance,
D'yeux, de cœur et de bouche à mon service prompts.

Mais mon mari, autant laid, fascheux et barbare,
Que j'estois belle et douce, et d'un discours bien rare,
Me ravit, me fanist, me tarist à la fois,
[blesme,
Dans mes yeux, dans mon front, dedans ma bouche
Ma beauté et ma grace, et ma parole mesme,
De sa dague persant le canal de ma voix.

IV

** Que m'a servi cacher mon amour violent,*
User d'attraits subtils, autant qu'on pourroit faire
Et d'un rare refus avoir accreu ma gloire,
Puisque le fier Destin me brassoit ce tourment ?

Puisqu'un mari vengeur me punist promptement,
Adjoustant mort sur mort, laissant à la mémoire
Un lignage incertain, un lieu autant notoire
Qui fut tesmoin secret à mon contentèment.

Ce sort fut bien preveu par signes apparens :
Car ainsi je nasquis, tels furent mes parens ;
De mon commencement la fin est ensuivie.

Mais ingrate serois, si je voulois à tort
Accuser le destin, car je reçois la mort
Par les mesmes moiens qui m'ont donné la vie.

V

** Dessoubs ce marbre ici gist le corps d'une dame*
Qui, vivant, n'avoit pas son pareil en beauté :
Le corps, que son mari, rempli de cruaulté,
Meurtrissant de ses mains, a privé de son ame.

Ses vicieuses mœurs et son renom infâme
N'ont à la massacrer son mari incité :
C'estoit la douceur mesme et la mesme bonté,
Que ceste charitable et honnorable femme.

Mais, hélas ! la raison qui moienna sa mort.
C'est que son laid mari, qui la caressoit fort,
N'aiant hélas ! le ventre au niveau de sa brague,

Et, ventru, ne pouvant de son nerf l'approcher,
Pour un estoc volant aux cuisses lui lascher,
Lui lascha par despit un estoq de sa dague.

VI

Arreste ici, Passant, et dessus ce tombeau
Discours en ton esprit sur cest acte nouveau.
Celle qui gist ici, fut l'impudique femme
D'un coquu courtizan, exécrable et infâme,
Qui de sa propre main la daguant, l'estouffant,
Occist cruellement et la mère et l'enfant.
Non l'ire, non l'honneur, non quelque humeur jalous
L'ont fait ensanglanter au sang de son espouse.
D'honneur en eust-il onc? Eust-il esté jaloux
D'une qu'il sçavoit bien estre commune à tous,
Et que mesme il avoit nourrie en tous délices,
Adhéré, consenti mille fois à ses vices,
Et qui n'aimoit pas moins de se faire coquu
Qu'il aime et qu'il chérist d'un bardache le cul ?
Dieu! Quelle impiété! que le Ciel ne l'abisme !
Qui peult ce scelerat expier de ce crime !
Or est-il signalé par ceste cruaulté,
Non pas moins qu'elle fust par l'impudicité.
Va, Passant, elle a eu justement son salaire

Que mérite à bon droict une femme adultère,
Et lui soit, pour jamais, dit l'infâme bourreau
De celle dont il fut autrefois maquereau !

VII

**Pour avoir mis à mort mon épouse infidelle,*
Du tort qu'avoy' receu j'ai esté satisfait :
Mais, pour avoir commis vers elle ce forfait,
Je congnoi maintenant ma peine estre éternelle.

Je voi le mal sur mal qui sur moi renouvelle !
Car, pour l'avoir tuée, un meurtrier je suis fait :
Par ceste cruaulté tout le monde me hait,
Et, pour sa paillardise, un coquu *l'on m'apelle :*

Ainsi, quand, pour ce fait, je pense estre honnoré,
Je me damne et je suis hay, vitupéré,
Par meurtre, cruaulté, et par cest adultère.

De mon propre cousteau je me treuve vaincu :
Car, pensant acquérir de ma honte une gloire,
Lors je suis veu meurtrier, et cruel, et coquu.

VIII

**Arreste un peu, Passant, et voy, en ce cerceuil,*
Que le plaisir charnel finist par un grand deuil !
Car celle qui jouoit à fausse compagnie
Cy gist, par son mari cruellement meurtrie.

Lequel, après longs cours de l'infâme forfait,
Pour soi venger du tort, l'homicide en a fait.
Mais, si tu es coquu, Passant, point ne t'arreste :

Va garder que chez toi on ne danse à la feste,
Tandis que tu serois à t'amuser ici.

Et toi, qui n'es rongé encor' d'un tel souci,
N'estant point marié, si tu cherches de l'estre,
Lis, lis jusques au bout: à toi va ceste lettre,
Et note, sur ce cas, que l'un et l'autre tour
Sont de ceux-là qu'on fait communément en Cour.
Pour ne te mettre donc au livre des merveilles,
*Mais en femme estre heureux, pren la par les aureilles_*
*Et non pour ses beaux yeux, ou pour ses belles mains_*
*Qui sont le plus souvent une attrappe aux mondains.**

IX

*Haud Tumulum, at Thalamum; Thalamum? Non immo, Vi[illegible]
Et Thalamum pariter hic Tumulumque vides.
Sævus adulterii pœnas dum à Conjuge Conjux
Exigit, hoc miseram me necat in Thalamo.
Sic mihi qui Thalamus, Tumulus quoque qui fuit, idem
Causa mihi lethi, lætitiæque fuit.
At vos, ô Veneres, colitis quæ Principis Aulam,
En sapite exemplo, turba proterva, meo.

X

*Nocturno uxorem Vileclarius ense peremit,
Cum gravidam ex alio crederet esse viro.
Et nondum natus, jam tum miserabilis infans,
Ipse sua est jussus cum genitrice mori.
Attonitæ flevêre nurus, flevêre beati,
Gallica tam multos quos alit Aula, Proci.
Ecquid enim potuit, subita malè percitus ira,
Fœminea ignavam tingere cæde manum?
Nam qui tam multis leno fuit antè puellis,
Uxori leno debuit esse suæ.

XI

OCCISA AMANTI.

*Berbisiane, meum illicita dum fraude maritum
Temno, nimisque places, Berbisiane, mihi,
Berbisiane, toro quo nuper nupta colvi,
Morte violenta, Berbisiane, cado.
Berbisiane, tuum imprudens cur scribis amorem !
Littera quæ scripta est, Berbisiane, manet.
Berbisiane, malo nunquam pia Numina cedunt,
Est sceleris Vindex, Berbisiane, Deus.
Berbisiane, cave, et damno vos discite amantes.
Ista meo, sed tu, Berbisiane, cave.

XII

ELLE AU MESME.

** Mon corps, le tien, ma mort et ta doubteuse vie,*
Te desplaist, me destruit, me delivre, et te poinct.
Mon corps mort te desplaist, le tien ne m'ayde point;
La mort m'a mise ici : elle a sur toi envie. *

En septembre 1577.

Pybraq receu en l'estat du président Hennequin, oultre le gré et consentement de la Cour. — En ce mois, le seingneur de Pybraq, pourveu de l'estat du feu président Hennequin, présenta ses lettres à la Cour, pour estre receu et mis en possession dudist estat : laquelle fit response que ledit estat estoit supernumeraire et de nouvel créé, et devoit estre supprimé, par l'avis mesme dudit sieur de Pybraq, qui, estant advocat du Roy, en avoit requis la suppression : et fit la Cour sur ce remonstrances au Roy ; lequel, sans avoir esgard à leurs remonstrances, leur envoie lettres de jussion très-expresse, et un édit de restablissement dudit estat, lequel fut par ladite Cour vérifié, le lundi 23e septembre, et peu de temps après, ledit sieur de Pybraq receu et installé audit estat.

Prix des escus et autres monnoies, en septembre 1577. — En ce mois de septembre, les escus sols, nonobstant l'ordonnance du Roy, se mettoient à Paris pour quatre livres cinq sols; le teston, pour vingt deux sols. A Orléans et autres villes du roiaume, l'escu se mettoit pour cinq et six livres, et le teston pour 30 et 35 sols : et ce, à cause du peu d'argent et d'or qu'on disoit qu'il y avoit en France, mais principalement à cause de la disette de la monnoie, dont on ne pouvoit recouvrir en façon que ce fût.

Acte généreux pour une dame de son mestier. — La damoiselle de Chasteauneuf, l'une des mignonnes du Roy Henri III^e^ avant qu'il allast en Polongne, s'estant mariée par amourettes à un Florentin nommé Antinoti, qui estoit comte de galères à Marseille, et l'aiant trouvé paillardant avec une autre damoiselle, le tua bravement et virilement de sa propre main, en ce mesme mois.

**E. de Bray. La Grandru.* — Le mariage de M^e^ Estienne de Bray, impuissant, frère de la dame de Grandru (ceste grande hipocrite et bigotte de Paris, qui, avec son long chappelet a chappelé la bourse de tant de gens), peu auparavant fait et consommé avec la fille unique de la damoiselle de Corbie, estoit tenu sur les rencs à Paris; et n'y parloit-on, en ce temps, quasi d'autre chose, estant le subject des compagnies pour rire, et argument aux bons compagnons et gaillards esprits de mettre la main à la plume et écrire force pasquils, sornettes et sonnets. Et entre lesquels j'ai receueilli les suivants, qui sont tombés entre mes mains.

I

* *Mesdames, ce fringant, ce pimpant qui vous baise,*
N'a mouillé que la bouche et que les ongles grands :

Rien long que le discours et les pieds et les dents :
Rien que le ventre gros, rien roidde que sa fraize.

Toutefois, entre vous, assis en une chaise,
Pour faire le gaillard, il discourt des changeans ;
Mais, bien que sur le pont il ait usé ses ans,
Il ne vous rendroit pas vostre change à son aise :

Il ne jette pas bien, il n'a rien en sa bourse,
Son pendant soupple et mol à tout coup se rebourse,
Et au lieu de paier en gros, pieces de prix,

Si, contraint, il s'efforce aquitter, il ne paie
Qu'en rides descriés, doubles mis aux descris,
Petits, usés, rongnés, ou en fausse monnoie.

II

* *Entre les médecins renommés, à Paris,*
En bonne expérience, [en] science et doctrine,
Pour juger l'imparfait de la couple androgine,
Par de Brai et sa femme ont esté sept choisis.

De Brai a eu pour lui les trois de moindre prix :
Le Court, l'Endormi, Piètre ; et sa femme, plus fine,
Les quatre plus experts en l'art de médecine,
Le Grand, Duret, le Gros et Vigoureux, a pris.

On peult, par là, juger qui des deux gaingnera
Et si le Grand du Court victorieux sera ;
Vigoureux, d'Endormi ; le Gros, Duret, de Piètre ;

Et de Brai, n'aiant point ces deux de son costé,
Estant plus imparfait que mari ne peult estre,
A faute de bon droit en sera débouté.

III

*A son désir et gré tient embrassée
Ceste Lucrèce en ferme chasteté,
Ceste Pallas qui ressemble, en beaulté,
La belle fleur, d'esclorre encommencée.

Ce gros roussin à la crouppe froissée,
Qui n'est bien droit, bien dressé, ni domté,
Qui plus est vain lorsqu'il est mieux traicté,
Et plus restif quand la chasse est pressée.

Par tout chemin on le pique, on le point,
Mais ce coursier pourtant ne saute point:
En vain le frain, pour le dresser, on hoche;

Faire on ne peult lever sa teste en hault,
Plus on le brait, et tant plus ce courtault
Est froid et lent, plus s'avance, et plus cloche.

IV

*Le Ciel t'aiant donné une seule héritière,
Belle, riche et honneste, et plaine de douceur,
Un homme de bon lieu eut receu à grand heur
De pouvoir obtenir chose si singulière;

Mais las! comme fortune est toujours journalière,
Avveugle elle te feit, par un trop grand malheur,
Entre plusieurs choisir un beau fils abuseur,
Masquant bien peu de cas sous une façon fière,

Assisté d'une seur, qui de son flageolet,
Traistrement te pippa, comme on fait l'oyselet,
Estants les rets tendus, louant ce monstre estrange,

Toi ne connoissant pas que le faux diamant,
Le desguisé rubi et le mauvais argent
Se rencontrent souvent dessus le Pont-au-Change.

V

Un jour passoient deux damoiselles
Bien gaillardes, gentilles, belles,
Devant la porte de de Bray.
L'une dit : « Ma seur, est-il vray
Que de Bray que vous voiés là,
N'a pas de quoi faire cela? »
Dit l'autre : « Ainsi chacun le conte. »
Lui, qui a beu toute sa honte,
Aiant entr'ouï ces propos,
Envoia son laquais dispos
Courir après, chargé de dire :
« Damoiselle, venez, beau sire
A mon maistre un petit parler,
Qui ne faudra de vous culler,
Pour vous monstrer comme il est homme. »
Elle lui respondit en somme,
« C'est à vostre maistre assez fait
D'en avoir trompé, en effait,
Une, sans qu'autre il en abuse,
Avecques sa coquarde ruse :
Car puisque Hennequin est mort,
Il a perdu tout son support,
. . . . . .
Estant devenu mosquetaire ;
Car, pour maintenir son bon droit,
Une fourchette il lui faudroit,
Qui n'est encor' de belle taille.
Pour bien combattre à la bataille,
Monstré a qu'il est mal habille.

Sont les vignes de la Courtille :
Belle monstre et peu de rapport. »
« Le grand Diable qui vous emport',
Dit le laquais, mademoiselle !
Vous n'estes qu'une maquerelle :
A mon maistre je le vays dire.
Ces propos ne le feront rire,
Car il deffend bien son honneur,
Par toute menasse et rigueur,
Avec son piaffeus Baluet,
Tire ta dague, [mon] Raguet,
Et ses autres espadassins. »
Ainsi passai sous les moulins,
Et, estant au logis venu,
Ne sçay que tout est devenu.

VI

**Quoique cest esbarbé vous cause,*
Madamoiselle, il est bien loin
De gaingner devant vous sa cause :
Car il n'a pièce, ne tesmoin,
Qui puisse faire, en vostre endroit,
Rien qui soit contre vostre droit.

VII

*Non mirum, si nostra tibi dedit æqua repulsam,
Curia : testi uni credere jura vetant.

VIII

*Callida ab algenti divortit nupta marito.
Ille riget, calet hæc : Pontice, vult futui. *

*Le suivant poème, vilain et lassif, et mal sonnant aux aureilles chrestiennes, intitulé *Jean qui ne peult*, fut divulgué, en ce temps, à Paris et partout, dont on tenoit pour aucteur Remi Belleau, un des doctes et gentils poètes de nostre temps, mais qui, en ce siecle corrompu, n'eust esté tenu pour bon poète et parfait, si, à l'exemple de ses compagnons, il n'eust souillé sa muse de telles et semblables vilanies.

JAN QUI NE PEULT.

*Quel désastre nouveau, quel estrange malheur
Me brasse le Destin, me bannissant de l'heur...
. . . . . .
. . . . . .

R. BELLEAU. 1577.*[1]

OCTOBRE.

Taverniers. Italiens. — Au commencement du mois d'octobre, les taverniers et hosteliers de la ville et fauxbourgs de Paris, furent appelés et fais venir au Palais, en la Chambre du Trésor, pour prendre lettres du Roy, suivant l'édit sur ce auparavant fait et omologué en la Cour, et paier la finance à laquelle le Premier-président de Thou, le président Nicolaï et autres à ce commis par le Roy, avoient taxé et cottizé chacun d'eux. Dont ils murmurèrent bien fort, faisans refus tout à plat d'y entendre et obéir; toutefois, aians crainte des menasses qu'on

1. *Les éditeurs n'ont pas cru pouvoir donner ici cette pièce, qui contient 74 vers, et en marge de laquelle L'Estoile a mis encore :* Vilain.

leur faisant de premiers prisonniers les réfractaires et rebelles, peu à peu baissèrent la teste, prindrent leurs lettres et paièrent leurs taxes, montans à cent escus pour les uns, pour les autres plus ou moins, selon ce qu'on avoit peu apprendre de leurs moiens et facultés. Et revinst ce nouvel impost, pour la Ville de Paris, à cent mil escus, et, pour tout le royaume de France, à plus de cinq cens mil escus, qui furent avancés par des Italiens, inventeurs de tels nouveaux subsides, et plustost donnés, dissipés et mangés que levés : tant estoit bon le mesnage des deniers et finances du Roy.

Édit de paix publié. — Le samedi 5[e] d'octobre, l'édit de la pacification, accordé entre le Roy et les Catholiques d'une part, et le Roy de Navarre, prince de Condé et leurs partizans Huguenos, et Catholiques surnommés *Mal-Contents* d'autre part, fut publié par les quarrefours de Paris, à son de trompe. Et le mardi 8[e], fut vérifié en la cour de Parlement et derechef publié à son de trompe par la ville le matin, et l'après-disnée en fut fait, en la place de Grève, devant l'Hostel-de-Ville, un feu d'allégresse, avec force cannonades en la manière accoustumée : dont le peuple fist fort peu de compte et moins de signe de joie.

Poncet et son sermon sur la paix. — *De cest édit, frère Maurice Poncet, docteur fort renommé, curé de Saint-Pierre-des-Arsis et ung des bons et renommés prédicateurs de Paris, preschant dans l'église Saint-Supplice à Paris, où j'estois, dit ces mots : « J'oy toute jour crier « par ces rues l'édit du Roy, fait avec ceux de la nouvelle « opinion, pour la pacification des troubles et leurs fiebvres quartaines. Devant que jamais il fust fait, on m'en « demanda mon advis : — Monsieur nostre maistre (me « dit l'on), que vous en semble ? — Il me semble, (leur dy-

« je lors) tout hautement et franchement (comme je ferai « tousjours en telles matières, y allast-il de ma teste et « de ma vie), que l'édit et ceux qui l'ont fait et les conseil- « lers d'icelui, que tout n'en vault rien. — Taisez-vous ! « taisez-vous, Monsieur nostre maistre (me respondirent- « ils) : ce n'est que pour les attrapper. — Ils feront leurs « fiebvres quartaines, s'ils les attrappent. De ma part, je « vous déclare, si j'estois Huguenot, que je ne m'y « fierois pas. Ils ont autant d'ame trestous, comme des « mulets. » Voilà, de mot pour mot, le plaisant dialogue qu'en fist nostre M^e^ Poncet en sa chaire, et le peu de contentement que Messieurs de l'Église, aussi mal conseillés que le peuple estoit sot, avoient de ceste paix, et la bonne opinion que ce bon docteur avoit de la prudhommie et conscience de ceux qui conseilloient le Roy. *

La Roine malade de fascherie, par un faux rapport. — Le lundi 7^e^ octobre, le Roy partist de Poictiers, passa à Chenonceau et à Amboise, où la Roine, sa femme, demeura malade, de fascherie (comme on disoit) qu'elle ne peut faire d'enfans, et qu'elle avoit ouï quelque bruit qu'à ceste cause, le Roi estoit en termes de la répudier. Ce qui estoit faux.

Le mecredi 9^e^ octobre, Monsieur, frère du Roy, arriva à Paris et logea au Cloistre Nostre-Dame, en la maison canoniale de messire Renaud de Beaune, évesque de Mendes, son chancelier : d'où il partit le samedi 12^e^, pour aller, à la Fère en Picardie, voir la Roine de Navarre, sa seur.

* *Mignons.* — Le dimanche 20^e^ octobre, le Roy arriva à Olinville, en poste, aveq la trouppe de ses jeunes mignons, fraisés et frizés aveq les crestes levées, les ratepennades en leurs testes, un maintien fardé, avec l'ostentation de mesmes, pignés, diaprés et pulvérizés de poul-

dres violettes et senteurs odoriférantes, qui aromatizoient les rues, places et maisons où ils fréquentoient. Ils furent tous enfilés en un sonnet, qui en fust fait en ce temps, semé et divulgué partout, intitulé :

*LES MIGNONS DE L'AN 1577.

(Sonnet vilain monstrant la corruption du siècle et de la Cour.)

**Sainct-Luc, petit qu'il est, commande bravement*
A la trouppe Haultefort, que sa bourse a conquise;
Mais Quelus, desdaingnant si pauvre marchandise,
Ne trouve qu'en son luc tout son advancement.

Do, cest archilarron, hardi, ne sçai comment,
Aime le jeu de main, craind aussi peu la prise;
L'Archant d'un beau semblant veult cacher sa sottise;
Sagonne, est un peu bougre, et noble nullement;

Montigni fait le bègue et voudroit bien sembler
Estre honneste homme un peu, mais il n'y peult aller;
Riberac est un sot, Tournon une cigalle;

Saint-Mesgrin, sans subject, bravache audacieux...
Je parleroy' plus hault, sans la crainte des Dieux,
*De ceux qui tiennent renc en la belle caballe.**

Mort de M. de Morvilliers, à Tours. — Le jeudi 24e octobre, M. de Morvilliers, jadis évesque d'Orléans, et le plus ancien homme de robbe longue du Conseil privé du Roy, et des plus sages et entendus aux affaires d'Estat, mourut à Tours, au retour de Poictiers, fort plaint et regretté de tous les gens de bien.

Le jeudi dernier dudit mois d'octobre, veille de la Toussaints, le Roy et toute sa Cour arriva à Paris, où peu

après arrivent des députés des Estats de Flandres, pour supplier Monsieur de les vouloir prendre en sa protection : dont ledit seingneur s'excusa.

Novembre.

Comette de l'an 1577 et la peur de la Roine-Mère. — Le jeudi 7e novembre, commença à paroistre une comette vers le midi, dont la queue fort longue tiroit vers l'Orient estival. Elle levoit avecques la lune, peu après le soleil couché, et s'abaissoit sous l'orizon sur les neuf ou dix heures du soir, et fut veue quarante jours. Ces fols d'astrologues disoient qu'elle présageoit la mort d'une Roine ou de quelque grande Dame, avec quelque remarquable et insigne malheur. Ce que aiant entendu, la Roine-Mère entra incontinent en fraieur et appréhension que ce fust elle : de quoi se moquant un docte courtizan, comme ne pouvant advenir *que tout bonheur de sa mort[1], composa l'épigramme qui s'en suit, qui fust semé et divulgué partout :

DE COMETA ANNI 1577, AD REGINAM MATREM.

Spargeret audaces cum tristis in æthere crines,
Venturique daret signa Cometa mali,
Ecce suæ Regina timens malè conscia vitæ,
Credidit invisum poscere Fata caput.
Quid, Regina, times? Namque hæc mala si qua minatur,
Longa timenda tua est, non tibi vita brevis.

Édit des monnoies, très-nécessaire. — Le lundi 18e novembre, fust publié l'édit des monnoies, tant en la cour de Parlement que par les quarrefours de Paris, où il

1. *Autre rédaction :* Un plus grand bien.

y eust un peu de murmure du pauvre peuple, pour ce que l'escu sol fust rabaissé à 66 sols, le teston à 16 sols 6 deniers, quasi toutes les monnoies estrangères descriées, et celles qui furent retenues, fort bas ravallées, et n'y avoit point de menue monnoie blanche, dont le peuple se peust aider. Qui fut cause que le Roy fist mettre entre les mains des dixainiers et commissaires certaine quantité de douxains, pour soulager le bas peuple et leur changer leurs pièces au prix de l'ordonnance, pour éviter à plus grand tumulte. Ceste ordonnance fust trouvée très-bonne et raisonnable, et eust-on bien désiré que le Roy, pour le bien de son roiaume, en eust fait autant des hommes comme il avoit fait des escus et qu'il les eust remis à leur prix : dont fut fait le sonnet suivant qui courust partout *et me fut donné au Palais, ce jeudi 21e novembre* :

Si par un bel édit, le Roy vouloit remectre,
Comme il fait les escus, les hommes à leur prix,
Tel veult estre à la Cour entre les grands compris,
Qui autour de son col auroit un beau chevestre.

La vertu floriroit, et verroit-on renaistre,
En cest aage dernier, infinis bons esprits.
On verroit les meschans de leurs vices repris,
Et les hommes d'honneur près du Roy nostre maistre.

L'Estranger n'auroit plus de renc en nos combats,
Et seroit aussi peu admis aux beaux estats,
Desquels, de si long temps, la France est enrichie.

Si ce bel ordre estoit entre nous establi,
Tout murmure civil seroit mis en oubli,
Et ne vid-on jamais plus belle Monarchie.

Requeste des marchans de soie de la ville de Paris, sur le descri des monnoies. — Le mecredi 20e novembre, les marchans de soie de la ville de Paris, par la voix de Me Guillaume Aubert, advocat en Parlement, firent leur requeste au Roy et aux seingneurs de son Conseil privé, à ce qu'il leur pleust d'un quart modérer la somme de dix huict cens mil livres, laquelle, au terme de Noel, lors prochain, ils devoient aux Italiens, pour vente et délivrance de marchandises de draps de soie, attendu qu'il les avoient achetées à plus haut prix à cause du haut cours des espèces d'or; et, néantmoins, le Roy, par sa dernière ordonnance, en avoit moindri le prix et le cours d'un quart pour le moins. Auquel ramodéré prix desdites espèces, s'ils estoient contrainct paier, l'Italien proufiteroit de plus de cent mil escus de gain extraordinaire, et eux souffriroient autant d'extraordinaire perte, et plusieurs d'entre eux patiroient prompte ruine. De laquelle leur requeste néantmoins ils furent sur le champ déboutés, au moien de la faveur qu'avoient lors les Italiens, et qu'ils avoient gaingnée et achetée (selon le bruit commun) du chancelier de Birague, et autres principaux conseillers du Conseil du Roy.

Desfiances du Roy. — Sur la fin de novembre, le Roy renforcea sa garde ordinaire de Suisses, assis à la porte du Louvre, d'une compagnie de soldats françois, pris du régiment de Beauvais Nangi, qui pour cest effect vinst loger aux fauxbourgs Saint-Marceau, à la grande oppression des pauvres habitans du fauxbourg. Et fut ce renfort de garde occasionné de ce qu'Antoine du Prat, Prevost de Paris, avoit fait entendre à Sa Majesté qu'il y avoit entreprise contre elle, faite par le baron de Viteaux, son frère, et autres ses complices, et offroit fournir tesmoins pour preuve de ladite conjuration. A raison de

quoi, le Roy estoit entré en quelque jalousie contre M. le duc son frère et en grande desfiance de plusieurs de sa suitte. De fait, Bussy et Fervacques, favoris dudit seingneur duc, se retirèrent secrettement (et soubs autre prétexte) de la Cour et de Paris, pour quelques jours.

Mort de Troïlus Ursin, tué. — Le samedi 30e et dernier de novembre, Troïlus Ursin, gentilhomme rommain signalé, de la Case Ursine, au soir, à neuf heures, revenant de la ville, à cheval, fust attaint par le ventre d'une balle de pistolle, qui lui fust tirée par un homme incongneu : dont il mourust trois jours après. Pendant sa maladie, il ne voulust jamais déclarer qui l'avoit tué ou fait tuer, combien qu'il fist contenance de le bien sçavoir; ains dit seulement qu'il pardonnoit sa mort à celui qui l'avoit fait ainsi meurdrir. Ceux qui plus familièrement congnoissoient lui et ses affaires disoient que c'estoit une vindicte de quelque grand seingneur d'Italie, lequel avoit esté, quelques ans auparavant, offensé par ledit Troïlus en son honneur. Il fut solennellement enterré en la chapelle des Ursins, ses parens, en la grande église de Paris.

Décembre.

La nopce de Marcel. — Le mardy 10e de décembre, Claude Marcel, naguères orfèvre du Pont-au-Change, lors conseiller du Roy, et l'un des surintendans de ses finances, maria l'une de ses filles au seingneur de Vicourt. La nopce fut faite en l'hostel de Guise, où disnèrent le Roy, les trois Roines, M. le duc et Messieurs de Guise. Après souper, le Roy y fust, lui trentiesme, masqué en homme avec trente, que princesses, que dames de Cour, masquées en femmes, tous et toutes vestues de drap et toile d'argent, et autres soies blanches, enrichies de per-

les et pierreries en grand nombre et de grand prix. Ces masquarades y apportèrent telle confusion, pour la grande suitte qu'elles avoient, que la pluspart de ceux de la nopce furent contraints de sortir, et les plus sages dames et damoiselles se retirèrent, et firent sagement : car la confusion y apporta tel désordre et vilanie, que si les tapisseries (*derrière lesquelles se donnèrent maints bons coups*) et les murailles eussent peu parler, elles eussent dit beaucoup de belles choses.

*Au mesme temps, au Louvre, se firent deux plaisantes masquarades et honnestes, l'une de gens de village et l'autre de foullons. Ceux de village presentèrent au dos de leurs targes l'escrit qui s'en suit :

Si tous ceux-là que vos yeux ont blessés,
Montoient sur vous, vous en auriez assez.
Si de l'amour vous estes assaillie,
Parant du luc, evitez sa furie.
On dit qu'Amour entrée a par la veue,
Mais par le luc il trouve son yssue.
L'Amour aux cœurs cause peine et ennui,
Mais vos devants le rendent adouci,
Vostre beauté ne seroit que du vent;
Si vous aviez perdu vostre devant.

*Les foullons présentèrent à leurs maistresses les vers suivants :

Nous sommes pressureurs de vin,
Et foulons la grappe nouvelle :
Rien plus ne craignons que la gresle
Ne tumbe sur nostre raisin.

Nous sommes pourveus de bondons,
Fournis de drappeaux et d'estouppe;

Si quelque vaisseau se destouppe,
Gentiment nous le rebondons.

Les fentes nous sçavons rejoindre
Des cuves, à coup de maillet,
Et portons bondon et foiret,
Pour les estoupper et les poindre.

Vous cuvez trop vostre vendange,
Vous n'aurez que du ripopé.
Pour faire quelque doux meslange,
Vous faut trouver un bon rappé.

Quand le bois des cuves se jette
Et suinte, à faulte de tampons,
Du gros manche de la serpette,
En coingnant, nous les estouppons.

Quand le manche de nos serpettes
Est trop sec et de chaleur plain,
Nous le trempons en vos cuvettes,
Pour le rendre soupple à la main.

Dames, puisque ne voulez pas
Faire complant de bois tortu,
Prenez nostre manche poinctu,
Ou vous servez des eschallats.

La grappe de nostre moissine
Est meure et plaine de bon just;
Le grain est de couleur pourprine,
Mais la queue en est de ver just.

Si vostre vin vieil se distille,
Sans le forer, hors du vaisseau,
Pressez, sans plus, vostre sibille,
Nous le remplirons de nouveau.

Dames, pressez-nous vos caviers,

Pour descharger nostre vendange,
Qui se perd dedans nos panniers,
Faute seulement de vidange.

Si vous voulez que je renverse
Vostre vaisseau qui sent l'évent,
Je porte, pour le mettre en perse,
Le foret, et lui donner vent.

Le foulleur, qui a plus d'envie
De travailler à son pressoir,
Souvent, par son mesme entonnoir,
Distille le sang et la vie.

Arrest du Parlement de Bordeaux sur le nouvel édit des monnoies. — Sur la fin de ce mois de décembre, en la ville de Bordeaux, par arrest de la Cour de parlement dudit lieu, fut, au peuple gascon et autres y traffiquant, permis exposer et recevoir l'escu-soleil pour quatre livres 10 sols, jusques à la Saint-Jean ensuivant, et autres pièces à l'équipollent, pour ce que plusieurs marchans estrangers, y estans venus pour le trafiq des vins et autres marchandises, avoient jà fait voile pour s'en retourner sans rien faire, à cause qu'on ne vouloit prendre leurs espèces au prix aiant cours entre marchans avant l'ordonnance, et auquel prix lesdits marchans estrangers les avoient receus : qui leur revenoit à grande perte. Duquel arrest, toutefois, le Roy fust fort peu content, à cause de l'infraction de son édit, qu'il vouloit estre exactement gardé, comme aussi il estoit très nécessaire et utile[1].

. . . . . .

. . . . . .

[En ce mesme an, fut prise et découverte, dans le cou-

1. *Il manque ici un feuillet* (n° 104) *du ms. Le feuillet* 105 *commence par ces mots :* « Et quant à ceste fille-garçon, etc. » Tout ce qui précédait est donc perdu, sauf les dernières lignes, qu'avait extraites l'éditeur de 1621; et que nous reproduisons entre crochets.

vent des Cordeliers de Paris, une garce fort belle, déguisée et habillée en homme, qui se faisoit appeler Anthoine. Elle servoit entre autres frère Jacques Berson, qu'on appeloit l'Enfant de Paris et le Cordelier aux belles mains, pensant, et eux tous, à ce qu'ils disoient, que ce fust un vrai garçon : dont on se rapporta à leur conscience.] *Et quant à ceste fille-garçon, elle en fust quitte pour la gehenne et pour le fouet, que je lui vis donner dans le préau de la Conciergerie. Sur la grande chasteté de ceste femme, qui se disoit mariée et par dévotion avoir servi bien dix ans les beaux Pères, sans jamais avoir esté interessée en son honneur, fust divulgué l'épigramme suivant :

*DE ANTONIO FÆMINA SIMULANTE VIRUM.

*Desine, Roma, tuas tandem jactare Sabinas,
Quas probat æterna fama pudicitia.
Claudia nec tanti fuerit, si Dardana cautes
Sit Tiberis tenera per vada tracta manu.
Castè inter castas potuit vixisse puellas,
Inclusa ærata parva puella domo.
Ecce aliud mirum, sed verum protulit ætas,
Prodigium intactæ nostra pudicitiæ.
Fæmina passa marem, veneremque experta jugalem,
Experta et grati dulcia furta tori,
Nescio quo miserum fato aspernata maritum,
Legitimas liquit cum fugitiva faces.
Non illa umbrosis fugiens latet abdita sylvis,
Non hæc solivagos sola peragrat agros,
Non fugit ad placidos, Monialia claustra, recessus,
Non illam rigidæ detinuere fores:
Sed permixta viris, illæso casta pudore,
Bis quinos annos vivere visa fuit.
Casta ministerio multis servivit honesto,
Præcipue raso sed tamen illa gregi.
Est mirum, mulier castè quod vixerit inter
Ardentes monachos sacrificosque viros!

1577

Année 1578

Janvier.

Bravache de Bussy Damboise. — Le lundi 6e janvier 1578, jour des Roys, la damoiselle de Pons, de Bretagne, Roine de la Febve, par le Roy désespérement brave, frizé et goldronné, fut menée du chasteau du Louvre, à la messe, en la chapelle de Bourbon, estant le Roy suivi de ses jeunes mignons, autant ou plus braves que lui. Bussy d'Amboise, le mignon de Monsieur, frère du Roy, s'y trouva à la suite de Monsieur le Duc son maistre, habillé tout simplement et modestement, mais suivi de six pages vestus de drap d'or frizé, disant tout haut que la saison estoit venue que les plus bélistres seroient les plus braves. De quoi suivirent les secrettes haines et les malcontentements et querelles qui parurent bientost après.

*Ce jour, le Roy eust advis de l'entreprise faite par Bourdeilles, sur la ville de Perigueus, que les Huguenos tenoient. De laquelle, le Roy fist contenance d'estre fort desplaisant et encores plus (comme on présupposoit) de ce que ladite entreprise n'avoit réussi. Toutefois, afin de ne mettre en alarme les Huguenos, comme si par là il eust tendu à faire rompre sous main leur Édit de pacification, il dépescha en diligence vers le Roy de Navarre et les autres, pour les asseurer qu'il vouloit entretenir son édit, et qu'il feroit telle justice de ceux qui seroient trouvés

coulpables de l'entreprise de Périgueux, qu'ils auroient occasion de s'en contenter*.

Querelles de mignons. — Le vendredi 10e janvier, Bussi, qui le soir du jeudi précédent, au bail qui tous les soirs, en la grande salle du Louvre, en grande pompe et magnificence se faisoit et continuoit depuis les Roys, avoit pris querelle avec le seingneur de Grammont, soubs la faveur de M. le Duc son maistre et de ceux qui suivoient son parti et sa maison, envoia à la porte Saint-Antoine jusques à trois cens gentilshommes bien armés et montés, et le seingneur de Grammont autant des favoris et partizans du Roy son maistre, pour là combattre et y démesler leur querelle à toute outrance.

L'occasion de laquelle avoit pris source de quelque légère bravade ou supercherie qu'au bail l'un d'eux disoit avoir souffert de l'autre; mais ces animosités sourdoient de plus loin. Or furent-ils, ce matin, empeschés de combattre par le commandement du Roy : nonobstant lequel, Grammont, qui se disoit et sentoit outragé, l'après disnée, bien accompagné, alla rechercher Bussi en son logis, qui estoit en la rue des Prouvelles, auquel il s'efforça d'entrer par force, et y fust, par quelque espace de temps, combattu entre ceux de dedans et ceux de dehors (insollence criminelle et capitale, dans une ville de Paris, Sa Majesté mesmes y estant). De quoi aiant esté advertie, y envoia le seingneur mareschal de Cossé, et le capitaine Strosze, colonnel de l'infanterie françoise, avec ses gardes, qui emmenèrent Bussi au Louvre, où tost après y fut amené aussi, par commandement du Roy, le seingneur de Grammont, et furent là retenus chacun en une chambre à part, aveq deffenses de se mesfaire ou mesdire, sur peine de la vie, et jusques à ce que, le lendemain matin, ils furent mis d'accord et reconciliés ensemble, par l'advis

des mareschaux de Monmoranci et de Cossé, ausquels le Roy avoit donné charge de faire leur accord, au lieu du procès qu'il leur convenoit faire, s'il y eust eu une bonne justice en France et à la Cour.

Belle déclaration du Roy sur les querelles. — Ce mesme jour, le Roy estant en sa chambre, et autour de lui grand nombre de princes, seingneurs et gentilshommes, leur fist de sa bouche une belle et grave remonstrance, touchant les querelles qui, journellement, se prenoient entre eux, mesmes en son chasteau et près de sa personne (chose capitale, par les loix du roiaume), et encores pour des occasions légères et de néant, ce qui lui desplaisoit grandement: et pour y obvier, par l'advis des princes et seingneurs de son Conseil, il avoit arresté certaines ordonnances contre tels quereleurs, et pour la punition et justice exemplaire d'iceux, qu'il entendoit faire publier et estroictement garder. Et, de fait, elles furent, peu de jours après, publiées, et imprimées, et néantmoins très-mal gardées, comme sont ordinairement en France toutes les bonnes ordonnances.

Febvrier.

Querelle de mignons. — Le samedi premier febvrier, le jeune seingneur de Quélus, accompagné des jeunes seingneurs de Saint-Luc, Do, Darques et Saint-Mesgrin, tous jeunes mignons chéris et favorizés du Roy, près la porte Saint-Honoré, hors la ville, tira l'espée et chargea Bussy d'Amboise, le grand mignon de Monsieur, qui, monté sur une jument bragarde de l'escurie du Roy, revenoit de donner quarrière à quelque cheval, au corridor des Tuilleries; et fut la fortune tant propice aux uns et aux autres, que de plusieurs coups d'espée tirés, pas un

ne porta, fors sur un gentilhomme qui accompagnoit Bussy, lequel fust fort blessé et en danger de mort.

Quélus. — De ces tant légères et fréquentes querelles, le peuple ne s'en esmouvoit plus, ains servoient seulement de subject de risée et gausserie aux bons compagnons, qui en firent le suivant quatrain, qui courust incontinent partout :

Quélus n'entend pas la manière
De prendre les gens par devant ;
S'il eust pris Bussy par derrière,
Il lui eust fourré bien avant.

Monsieur offensé de ceste querelle. — Ceste charge, cependant, faite par Quélus et ses compagnons sur Bussy, qui n'estoit accompagné que d'un gentilhomme (en quoi il montra du cœur et de la résolution beaucoup à se deffendre), sembla à Monsieur, frère du Roy, faite par extraordinaire supercherie, et comme de gaité de cœur, venant de plus hault, soubs umbre que tous les mignons sçavoient bien que le Roy n'aimoit pas Bussy, et que sans la grande faveur qu'ouvertement Monsieur lui portoit, il eust despieça esté en mauvais parti, et aussi pource que Bussy, qui estoit brave soldat et haut à la main, se moquoit ordinairement de ces mignons de couchette, et en faisoit fort peu de compte. Ce qui fut cause de la querelle, sans autre occasion au moins qui ait esté apparante et descouverte.

Faveur des Roys. Monsieur empesché de sortir par la Roine sa mère. — Or, pour ce que l'ordonnance, sur le fait des querelles, avoit esté peu auparavant publiée, les uns et les autres, doutans les premières fureurs, se retirèrent promptement hors la ville : Bussy et ses partizans à Cha-

renton; Quélus et les siens à Saint-Cloud. Sur quoi aiant été délibéré, les 3e et 4e jours de ce mois, au Conseil privé du Roy, Sa Majesté présente, fut arresté que Quélus aggresseur torcionnier seroit constitué prisonnier et son procès fait. Dont toutefois ne fust rien mis à exécution, le Roy l'aiant soubs main couvert et défendu comme son mignon. De quoi Monsieur, offensé et indigné, et des querelles d'Aleman qu'il sembloit qu'on lui dressoit journellement en la personne de Bussy, son favori (lequel, se sentant innocent de ce qui avoit esté entrepris en ceste querelle, estoit revenu se proumener à Paris), délibéra de sortir de la ville et la Cour du Roy son frère, pour tenir la sienne ailleurs. De quoi la Roine, sa mère, advertie, rompist le coup et fist si bien qu'elle l'y arresta encores pour quelque temps.

Festin par la Ville fait au Roy, où ordinairement tel paie l'escot qui n'en a pas tasté.—Le jeudi gras 6e febvrier, le Roy, Monsieur son frère, les princes et seigneurs de leur suitte, les trois Roines et leurs dames, disnèrent en l'Hostel de la Ville de Paris, où le prévost des Marchans et Eschevins leur firent le festin avec grande sumptuosité et magnificence.

Nopces de Saint-Luc avec la Brissac. — Le dimanche gras 9e febvrier, Monsieur, frère du Roy, accompagné de la Roine, sa mère, et de la Roine de Navarre, sa seur, s'en alla dès le matin proumener au bois de Vincennes et à Saint-Maur-des-Fossés, tout exprès affin de n'assister aux nopces qui ce jour furent faites au Louvre, en grande pompe, de Saint-Luc et de la damoiselle de Brissac, par la volonté et exprès commandement du Roy, qui s'y trouva et y dansa en grande allégresse. *La mariée estoit laide, bossue et contrefaite, et encores pis, selon le bruit de la Cour, quelque artifice qu'elle em-

ploiast pour sembler et paroistre autre. Et si n'avoit l'esprit guères plus beau (à ce qu'on disoit) que le corps; dont fust semé à la Cour le suivant quatrain :

"Brissac aime tant l'artifice
Et du dedans et du dehors,
Qu'ostez-lui le faux et le vice,
Vous lui ostez l'ame et le corps."

Le lendemain de la nopce, qui estoit le lundi gras, fust fait en l'hostel neuf de Monmoranci, où allèrent le Roy et la Roine sa femme, et MM. de Guise, M. le Duc et les deux autres Roines, revindrent le soir et souppèrent au Louvre avec le duc de Lorraine, qui ce jour arriva à Paris.

Dessein de Monsieur empesché; sa personne et ses gens arrestés, puis relaschés et reconciliés tous ensemble, à la mode de la Cour, par le moien de M. de Lorraine. — Or estoit M. le Duc résolu de partir, le lendemain matin, jour du mardi gras, pour se retirer à Angers, et avoit commandé à ses gens de tenir son train et cariage tout prest pour déloger. De quoi le Roy et la Roine, sa mère, advertis, entrèrent en quelques soubçons et desfiances, de mode que la nuit sortans du bail, ils l'allèrent voir en sa chambre, où, montés en hauts propos, s'asseurèrent de la personne dudit seingneur Duc, lui laissans garde en sa chambre, et le matin firent saisir la Chastre, Cimier, de la Rochepot et autres des plus près approchans la personne dudit seingneur Duc, qu'ils firent mettre à la Bastille sous bonne et seure garde. Et tendoient les affaires à grand trouble, quand sur le midi, par l'intervention de Monsieur de Lorraine, le Roy et Monsieur, son frère, furent reconciliés, s'embrassèrent avec larmes

et promirent de demeurer bons frères et bons amis, et furent les prisonniers délivrés ; jurèrent pareillement Bussi et les autres favoris de M. le Duc, comme aussi firent Quélus, Saint-Luc et les autres mignons du Roy, de vivre dès lors en avant fraternellement, sans haine ne sans querelle, s'entr'embrassèrent plusieurs fois, en signe de réconciliation, faisans à la courtizanne la meilleure pippée du monde.

Festin de Combaud aux mignons. — Le jeudi 13e février, second jour de quaresme, le seingneur de Combaud, maistre d'hostel du Roy et l'un de ses favoris, donna à disner aux mignons, lesquels il traita magnifiquement, et beurent les uns aux autres et s'entrecaressèrent courtizannement. Et pria Bussi la compagnie à disner au samedi ensuivant, tellement qu'il n'y avoit plus d'apparance ni espérance d'autre chose que de toute bonne réconciliation et amitié.

Ung fils de France saute les murailles de la ville. — Monsieur, de sa part, faisoit pareille mine et contenance avec le Roy son frère, la Roine sa mère, et autres princes et seingneurs courtizans, et néantmoins, tout à coup et à l'improviste, dès le lendemain, qui estoit le vendredi 14e de ce mois, sur les sept heures du soir, s'en estant allé à l'Abbaye Sainte-Geneviève et faisant semblant de venir faire collation avec l'abbé, s'en va en certain endroit de ladite Abbaye à ce destiné et ordonné, et pardessus les murailles de la ville se fait descendre avec une corde dans le fossé, comme semblablement firent la Chastre, Bussi, Cimier, Chamvallon, le chevalier Breton, la Rochepot, Hergni et autres de ses favoris, et sur chevaux prests et exprès apostés, se retirèrent à Angers en diligence.

De ceste telle et comme larronnesse départie furent le

Roy, la Roine sa mère, toute la Cour et le peuple de Paris merveilleusement esbahis et scandalizés, et partist la Roine, dès le lendemain 15e du mois, pour aller trouver son fils et tascher de le ramener ou appaiser; et laissèrent le Roy et elle librement départir de Paris et le suivre tous les gentilshommes et officiers de sa maison, ensemble tous ses mulets, coffres et bagages, ne le voulans en rien irriter, ains recherchans tous moiens de le contenter, en sorte qu'il ne peust prendre juste ou apparante occasion de rien remuer.

Édit des clercs du greffe. — Le jeudi 20e febvrier, fut, en la Cour de parlement, publié l'édit du Roy, par lequel tous les clercs des greffes de France furent érigés officiers du Roy, moiennant bon paiement, selon les taxes d'un chascun faites par les commissaires à ce députés.

Rochepot. — Sur la fin de ce mois, le seingneur de Rochepot vinst trouver le Roy à Paris, de la part de Monsieur, qui lui escrivist une lettre fort honneste et gracieuse, par laquelle il l'asseuroit que sa retraicte ne tendoit à aucune autre entreprise contre lui et son Estat, ains seulement au repos de l'un et de l'autre, et qu'il lui demeureroit tousjours dévot et bon frère, fidèle subject et serviteur.

Mars.

Trois Cardinaux françois faits à Rome. — Le samedi premier jour de mars, le nonce du Pape vinst trouver le Roy et lui fist sçavoir que le Pape, son maistre, avoit fait trois Cardinaux françois : c'est à sçavoir, M. Charles, fils du duc de Lorraine, apelé le Cardinal de Lorraine; messire Loïs, archevesque de Rheims, frère du duc de Guise, apelé le Cardinal de Guise; et messire

René de Biragues, Chancelier de France, apelé le Cardinal de Biragues.

Retour de la Roine-Mère d'Angers et de son voyage. On fait passer le guischet à la Roine. — Le mecredi 12e mars, la Roine-Mère arriva à Paris, retournant d'Angers, de voir M. le duc son fils : d'où elle rapporta assés froide response, et en revinst fort mal contente, combien que Monsieur l'eust bien asseurée de ne vouloir rien remuer. Son mescontentement estoit de ce que Bussy vinst trois lieues au devant d'elle, hors la ville d'Angers, et après lui, la Chastre, une lieue, et leur demandant où estoit son fils, lui firent response qu'il se trouvoit mal; et quand elle repliqua s'ils le tenoient point prisonnier, puisqu'il ne venoit au devant d'elle, dirent en riant que non, mais qu'il ne se pouvoit soustenir. Arrivée à Angers, elle ne voulust aller droit au chasteau, où la Chastre et Bussi la vouloient mener, leur disant qu'ils l'y pourroient retenir prisonnière comme son fils, et alla loger ailleurs, en la ville. Et, ung jour après, voiant que Monsieur ne faisoit compte de venir vers elle, elle alla au chasteau le trouver, où on la fist entrer par un guischet : ce qu'elle trouva fort mauvais, et dit que c'estoit la première fois qu'on lui avoit fait passer le guischet, et M. le duc se fist descendre du chasteau dedans une chaire à bras, faisant semblant de s'estre démis une jambe et ne pouvoir cheminer, et se fist porter de ceste façon au devant d'elle, jusques à la porte du chasteau.

Rare exemple. — Le samedi 22e mars, le seingneur de la Loue fust, par le commandement du Roy, mené soubs seure garde à Saint-Germain, où on lui fist espouser Malherbe, damoiselle de la Roine, qu'il avoit engrossée, et au retour, les envoia tous deux prisonniers au Bois de Vincennes, menassant la Loue de lui faire tran-

cher la teste, à cause de l'outrage et excès par lui fait en la maison de la Roine son espouse, aiant esté si présomptueux que d'y engrosser une de ses filles.

Maisons de Paris honnorées du Roy pendant le karesme de l'an 1578. — Le Roy, pendant ce karesme, alloit deux ou trois fois la semaine faire collation aux bonnes maisons de Paris, et y dansoit jusques à minuit avec ses mignons fraizés et frizés, et aveq les dames de la Court et de la ville : entre les autres, sur la présidente de Boullancour, où il passoit le temps souvent avec la damoiselle Dassi, sa belle-fille.

Mort du Cardinal de Guise à Paris. — Le samedi 29e mars, veille de Pasques, mourust à Paris le Cardinal de Guise, qui estoit demeuré le dernier de six frères de la Maison de Guise : néantmoins, mourust jeune comme en l'aage de quarante-huict ans. Son corps fut porté, de l'Hostel de Sens, où il estoit décédé, en une chapelle de l'Abbaye de Saint-Victor-lès-Paris, de laquelle il avoit esté abbé vingt-cinq ans, et depuis fut là inhumé.

Cardinal des Bouteilles. — On apeloit ce bon prélat le *Cardinal des Bouteilles*, pource qu'il les aimoit fort, et ne se mesloit guères d'autres affaires que de celles de la cuisine, où il se cognoissoit fort bien, et les entendoit mieux que celles de la Religion et de l'Estat.

Avril.

Bataille rangée de Mignons. — Le mecredi 2e avril, Souvrai et la Valette, pour démesler une querelle qu'ils avoient prise pour l'amour des dames, assemblèrent grandes trouppes de jeunes gentilshommes de part et d'autre. Souvrai estoit soutenu par ceux de la Maison de Guise; la Valette, par les mignons du Roy : la Majesté

duquel, au lieu de les faire punir exemplairement, comme ils méritoient, appaisa leurs querelles, sans coup férir.

Mort de la fille du Roy Charles. — Ce jour, mourust en l'Hostel d'Anjou, à Paris, Madame Marie Ysabel de France, fille unique et légitime du feu Roy Charles IX^e^, aagée de cinq à six ans, qui fust pleurée et regrettée, à cause de son gentil esprit et de sa bonté et douceur, qu'elle retenoit de madame Ysabel d'Austriche, fille de l'Empereur Maximilian d'Austriche, sa mère.

Le mecredi 9^e^ d'avril, son corps, de l'hostel d'Anjou, auquel elle estoit décédée, fust porté en l'église de Paris, avec magnificence et appareil fort honnorable; et le lendemain fut fait solennel service en ladite église; puis le lendemain son corps, mis dans un coche, fust mené à Saint-Denis, en France, et là enterré sans autre solennité.

Mort de la princesse de la Rochesurion. La Roine de Navarre. — Le samedi 12^e^ avril, Madame la princesse de la Rochesurion mourust en son hostel, aux fauxbourgs Saint-Germain-des-Prés, heureusement et en Dieu, détestant le monde et sa vanité, et, avec une belle confession et recongnoissance de ses pecchés, passa de ceste vie en l'autre meilleure, avec une grande résolution et asseurance aux promesses de Dieu. Deux jours devant qu'elle mourust, la Roine de Navarre (qui l'aimoit fort) la fust voir, à laquelle elle dit ces mots : « Madame, vous « voiez ici un bel exemple en moi, que Dieu vous pro- « pose. Il faut mourir, Madame, et laisser ce monde ici. « Songez-y : il passe, et nous fait passer à ce grand Juge, « devant le throsne judicial duquel il faut tous compa- « roistre, et grands et petits, Roys et Roines. Retirez- « vous, Madame, je vous prie, car il me faut prier et « songer à mon Dieu, et vous ne me faites que ramente-

« voir le monde, quand je vous regarde. » Cela disoit-elle pource que la Roine de Navarre estoit, comme de coustume, diaprée et fardée, ce qu'on appelle, à la Cour, bien accoustrée à son avantage.

Querelle. Salcède sauvé. — Le lundi 14e de ce mois, la Chicodaie, accompagné du capitaine Boisvert et des seingneurs de Guébriant, la Julianaie, Malvenue et Carnay, tous gentilshommes bretons, sur la minuit, revenans du coucher du duc de Mercœur, frère de la Roine, chargèrent à coups de pistolle Salcède, accompagné des seingneurs de Vey et de Panville, lesquels ils tuèrent tous deux, encores qu'ils n'eussent aucune querelle ensemble à démesler. Et demeura Salcède, leur ennemi, auquel ils en vouloient, sain et sauf, pource que les coups de pistole qu'ils lui tirèrent ne portèrent pas; ce que voiant, Salcède mist l'espée au poing, avec aucuns de sa suitte, et chargea si furieurement les assaillans, que Boisvert et ung autre y demeurèrent et les autres se sauvèrent, par les ténèbres de la nuit, à Noisi, chez le mareschal de Rets, et de là en leur pays de Bretagne, sans qu'il en fut faite autre justice : tout estant permis en ce temps, fors bien dire et bien faire.

Vendition des estats de Justice. Exactions. Collations de Bénéfices. — Tous les estats de France se vendoient aussi au plus offrant et dernier enchérisseur, mais principalement ceux de la justice, contre tout droit et raison. Qui estoit la cause qu'on revendoit en détail ce qu'on avoit acheté en gros, et qu'on espiçoit si bien les sentences aux pauvres parties, qu'elles n'avoient garde de pourrir. Mais ce qui estoit le plus abominable estoit la cabale des matières bénéficiales, la pluspart des bénéfices ecclésiastiques estans tenus et possédés par femmes et gentilshommes mariés, ausquels ils estoient conférés

et donnés pour récompense de leurs services, jusques aux enfans ausquels lesdits bénéfices se trouvoient le plus souvent affectés, estans encore en la matrice de leur mère, tellement, que quand ils venoient au monde, ils portoient la crosse et mittre en leur teste, comme ce poisson de mer mittré de Rondelet. Brief, il n'estoit possible de voir une escrevice plus tortue et contrefaitte que l'ordre et gouvernement de cest Estat : sur la difformité duquel furent publiés, en ce temps, plusieurs libelles et escrits scandaleux, entre lesquels les trois Sonnets qui s'ensuivent, bien que piquans, furent fort receuillis et trouvés bien faits[1] :

I

* *Veux-tu sçavoir quelle est aujourdhui nostre France?*
On n'y void aucun ordre, en pas un des Estats :
La Noblesse commet de merveilleus dégasts;
La Justice n'a plus son égale balance;

Au Peuple, n'y a plus de foy, d'obéissance
A son supérieur; le Clergé ne fait cas
Du service de Dieu; la plus part des Soldas
Ravit, rançonne, vole avec toute licence.

Donc, ne faut s'esbahir si nous sentons sur nous
Du Ciel, incessamment, le très juste courroux.
Et qui fait provoquer sa divine vengeance?

C'est que plus il nous bat et menace aujourdhui,
Tant plus, nous, obstinés, roidissons contre lui,
Et, redoublant nos maux, redoublons nostre offense.

1. *Première rédaction :* * Sur lequel un mien ami composa les Sonnets suivants, qu'il me donna ce 14e avril. *

II

** Rien n'est, en ces bas lieux, constant ni perdurable :*
Tout s'y change soudain, les empires, les villes,
Les hommes, les grandeurs, les polices civiles,
Et tout ce que l'on void au monde d'agréable.

Ceste grand' Babilon, qui fut tant admirable,
Les Mèdes, les Grégeois, les prattiques subtiles
Du superbe Rommain et leurs forces viriles,
Ont receu, à la fin, changement lamentable.

On a veu tant de fois le peuple Israélite
Estre tantost vainqueur, puis tantost mis en fuitte :
Or, tout cela ne m'est aucunement estrange.

Mais je m'estonne, ô Dieu ! quand, par voies mauditte,
Chacun va blasphémant ton nom et ta louange,
Et voy que les chrestiens deviennent athéistes !

M. C.

III

** Loiauté dort et Vérité sommeille ;*
Justice et Droit sont allés aux pardons :
Les deux premiers, n'a nul qui les resveille ;
Les autres deux sont corrompus par dons.

* Il n'y a plus de vérité, et n'y a plus de miséricorde, et la science de Dieu n'est plus en la terre. Mal parler, mentir, tuer, dérobber et paillarder, ces choses-là abondent, et un sang a touché l'autre sang : qui est le vray type de ce temps [1].*

1. *On lit à la marge :* Du prophète Osée, 4e Chapitre.

Festin d'un nouveau Cardinal. — Le jeudi 17e avril, le Roy retourna d'Olinville, et la Roine-Mère, de Monsseaux, exprès pour assister au festin que, le dimanche ensuivant, le cardinal de Birague leur devoit faire, pour le proficiat de son cardinalat.

Edit cassé. Beauclerc. — Le samedi 26e avril, au privé Conseil où le Roy estoit présent, fut révoqué et cassé certain édit de la suspension de tous les offices des finances, introduits et érigés, depuis l'an 1514, après que le Roy eust ouï les remonstrances du trésorier Beauclerc, faites sur l'iniquité d'icelui, où le Roy porta cest honneur audit Beauclerc, de dire, tout haut, « qu'il « n'avoit jamais ouï mieux dire, ni si bien entendu « le fond de ce négoce, que par la bouche dudit Beau- « clerc ».

Combat des mignons. Maugiron, Riberac, Livarrot, Antraguet, Quélus. Mort de Quélus, et ses derniers souspirs et propos. — Le dimanche 27e avril, pour demesler une querelle née pour fort légère occasion, le jour précédent, en la cour du Louvre, entre le seigneur de Quélus, l'un des grans mignons du Roy, et le jeune Entragues, qu'on apeloit Antraguet, favori de la maison de Guise, ledit Quélus avec Maugiron et Livarrot, et Antraguet avec Riberac et le jeune Chomberg, se trouvèrent, dès cinq heures du matin, au Marché-aux-Chevaux (anciennement les Tournelles, près la Bastille-Saint-Anthoine), et là combattirent si furieusement, que le beau Maugiron et le jeune Chomberg demeurèrent morts, sur la place. Riberac, des coups qu'il y receust, mourust le lendemain à midi. Livarrot, d'un grand coup qu'il eut sur la teste, fut six sepmaines malade et enfin reschappa. Antraguet s'en alla sain et sauf aveq un petit coup, qui n'estoit qu'une esgratigneure* au bras*. Quélus, aucteur

et agresseur de la noise, de dix-neuf coups qu'il y receust, languist trente-trois jours, et mourust le jeudi vingt-neuvième may, en l'hostel de Boisi, où il fut porté du champ du combat, comme lieu plus ami et plus voisin. Et ne lui proufita la grande faveur du Roy, qui l'alloit tous les jours voir, et ne bougeoit du chevet de son lit, et qui avoit promis aux chirurgiens qui le pensoient cent mil francs au cas qu'il revinst en convalescence, et à ce beau mignon, cent mil escus pour lui faire avoir bon courage de guérir. Nonobstant lesquelles promesses, il passa de ce monde en l'autre, aiant toujours en la bouche ces mots, mesmes entre ses derniers souspirs qu'il jettoit avec grande force et grand regret : « Ah ! mon Roy, mon Roy ! » sans parler autrement de Dieu ne de sa Mère. A la vérité, le Roy portoit à Maugiron et à lui une merveilleuse amitié, car il les baisa tous deux morts, fist tondre leurs testes et emporter et serrer leurs blonds cheveux, osta à Quélus les pendans de ses aureilles, que luimesme auparavant lui avoit donnés et attacchés de sa propre main.

Telles et semblables façons de faire (indignes à la vérité d'un grand Roy et magnanime comme il estoit) causèrent peu à peu le mespris de ce Prince, et le mal qu'on vouloit à ses mignons qui le possédoient, donnèrent un grand avantage à ceux de Lorraine, pour corrompre le peuple et, dans le Tiers-Estat, créer et former, peu à peu, entièrement leur parti, qui estoit la Ligue, de laquelle ils avoient jetté les fondemens dès l'an précédent 1577.

Grand nombre d'Epitaphes, Tombeaux, Vaudevilles et de toutes sortes de poésies latines et françoises, pour et contre ces mignons, selon l'humeur des esprits, furent semés et divulgués à Paris et à la Cour, tant sur leur beau

ombat que sur leur mort; entre lesquelles j'ay receuilli elles qui s'ensuivent :

* VAUDEVILLE SUR LE COMBAT DES MIGNONS LE 27e AVRIL 1578.

I

**Au bruit qui courut par la ville,*
Après ce combat des Mignons,
N'y avoit ni femme ni fille,
Vallets, ni autres compagnons,
Qui n'allassent de grand' vitesse
Voir les morts. Les uns, en tristesse,
Disoient : « Vrayment ! c'est grand pitié !
— Fy ! pas n'y en a à moitié !
Dit la femme d'un forgeron.
Voici là Monsieur Bougeron,
Qui estoit grand ami du Roy.
Mais il me semble que je voy
Son grand mignon, monsieur Culus,
Qui n'est seulement que blessé :
Croiez qu'il sera bien pensé,
C'est lui que le Roy aime plus,
Il n'aura pas faute d'escus.
Au grand diable soit telle engeance !
C'est de la graine de Florence,
Qui ruinera nostre France,
Si Dieu, par son juste courroux,
Ne les abisme et perd trestous !
Chaque dimanche de l'année,
Soit telle peste exterminée,
Jusques à tant que nul ne reste
De ce mestier si deshonneste ! »

II

*Antraguet, de cœur vaillant,
A combattu bravement,
Et fait renverser par terre
Les mignons du Roy, qui guerre
Avoient envie lui mener
Et son honneur ruiner.
Mais maintenant bien les empesche :
Fruit de Corbeil, belle dépesche!

III

*L'Entraiguet et ses compagnons
Ont bien estrillé les mignons.
Chacun dit que c'est grand dommage
Qu'il n'y en est mort davantage.

IV

*En la Place des Maquignons
Est demeuré l'un des mignons.
Le peuple dit : « C'est grand dommage
Qu'on n'en a tué davantage ! »

V

*Vers semés incontinent après ce beau combat, qu'on tiltra du nom de courtizans, c'est-à-dire peu honnestes, sales et vilains à la mode de la Cour, mesmes en ce qu'ils touchent l'honneur du Roy : duquel il n'y a que les fous et les meschans qui en mesdisent.

*[1]Bidet, que l'orgueil ne vous pique
D'avoir Quelus si mal traicté :

1. *En marge :* Vilains.

Si vous l'eussiez pris à la pique,
Ce mignon fust plain de santé.

Vous n'eussiez fait acte inhumain,
De meurtrir, par juste vengeance,
Quélus, de qui la belle main
Respand souvent le sang de France.

Samson force aux cheveux avoit,
Et Maugeron l'eust au derrière.
Fuiant, Riberac ne devoit
Le poursuivre en telle manière :

Il debvoit prendre pour parrains
Le Pere, Combaud et Camille,
Car ils les ont bien veu aux mains,
Par leur conduitte très utile.

Ce Combaud, homme de crédit,
Qui par sa noblesse gouverne :
Madame Do me l'a bien dit
Que son pere tenoit taverne.

Sainct-Luc, le plus sage de tous,
Monstre qu'il est de Normandie :
Quand ses compagnons sont aux coups,
Il sçait feindre une maladie.

Puisqu'il en sçait bien la manière,
Et qu'elle pust par le devant,
Que ne la prend-il par derrière,
Comme l'on le prend bien souvent ?

Ils sont benins et gracieux,
Sainct-Luc et Do, comme l'on dit :

Mais en despit des envieux,
Croiez qu'ils mourront dans leur lit.

Est-ce pas avoir grand crédit
De gouverner toute la France,
D'avoir le maniement du Tiv,
De la Chambre et de la Finance?

Sainct-Mesgrin fut bardache à Romme,
Et tua More en trahison :
Il ne peult en ceste saison
Qu'il ne passe pour galland homme.

Montigni, Randan, La Valette,
Friquenelles peu renommés,
Les poins coupés je vous souhaitte,
Car nostre Roy vous diffamez!

O Dieu, par qui tout est rangé,
Fault-il que la France se perde,
Et que le peuple soit mangé
Par ces beaux petits Fouille-merde!

CL. D. L. P., *Ligueur*, A. 1578.

VI

* DU BEAU MAUGERON.

**Tel qu'un Cæsar, il fut grand en courage;*
Tel qu'Adonis, il eut beau le visage.
Il pleut à Mars, et eust le cœur espris
De son amour la déesse Cypris.
Mars le dit sien, et Cypris, au contraire,
L'advoue à soi. Mars, outré de colère,

Pour enlaidir un visage aussi beau,
Estaint, cruel, le céleste flambeau
De son bel œil. Tel acte davantage
De la déesse enflamme le courage.
C'est œil perdu ne le rend point plus laid :
Ce jeune enfant lui aggrée et lui plaist,
C'est tout son cœur. Maugeron, ce lui semble,
A Cupidon de plus en plus ressemble,
Qui n'a qu'un œil. Car s'il n'avoit point d'yeux,
Qui est celui qui lui sembleroit mieux ?
Lors le dieu Mars, troublé de jalousie,
Se resolut de lui oster la vie.
Il mourut donc, pour n'avoir moins esté
Rempli de cœur que rempli de beaulté.

VII

* DE LUI ENCOR.

**Quand ce beau Maugeron prinst naissance ici-bas,*
Trois grandes déités pour lui prindrent querelle :
Mars, le dieu de Lampsaque, et Cyprine la belle,
Qui tous diversement se plaisent aux combas.

Juppiter, qui voioit leurs courageux debats,
Son troien eschanson Ganimedes apelle,
Voulant qu'il appaisast ceste noise nouvelle,
Comme competant juge en amoureux esbats.

« Un si beau corps, dist-il, à trois ne peult suffire :
Pour un ce seroit trop ; pour deux il bastera :
Vénus son beau devant, et Priapus aura

Le derriere pour soi, qui le devant n'empire. »
Mars, frustré de son droit, forcenoit en son ire,
Et qu'il auroit son ame en partage il jura !

*Ce beau mignon mourust sur le champ du combat, et expira en regniant Dieu. — « Le testament de Maugeron : *Je regnie Dieu* (dit nostre Me Poncet en sa chaire), et qu'il le faloit traîner, lui et ses compagnons, à la voirie. » — Nonosbstant lesquelles remontrances, le Roy l'honnora, lui et les autres, de superbes convois, services et sépulchres de princes, et voulust que les plus grands de sa Cour assistassent à leur enterrement et service : ce que la pluspart firent, comme par contrainte et à regret.*

VIII

*TUMULUS MAUGERONII.

*STA, VIATOR. HIC JACET BELLUS ADOLESCENS, NON BELLO, SED DUELLO, ex provocatione, victor et victus, imbelles manus suas, animi nimia fiducia et ferocia, expertus. Vix ex ephœbis excesserat, commodum lanoso barbitio genas inumbrante, in omnes Veneris decipulas formatus adolescens, cum sese belli pericolis et aleæ telorum, obsidione Yssoriæ Alvernorum urbis, objecit. Ferunt indignatam Nemesin quod, tam elegantis formæ nimium prodigus, hic conatus foret. Nam statim teli jactus alterum oculum effodit. At adolescentem mellita vultus uredine pellectus Mars adamavit. Formæ hoc ornamentum addere cogitabat qui cæcitatem illi, ad veram amoris effigiem, deesse crediderat. Ex vulnere sperata existimationis accessio, et obsidionalis coronæ meritum, geminæ superbiæ procaciam excitavit. Mox in amicitiam regiam, regium sodalitium, regias delicias adoptatus, regium spirans, regias opes, gratiam, fruisci cui licebat, fortunæ non tædio, sed impatienter dum ad indictam pugnam properanti sodali, ultro sese, tanquam in ludum gladiatorum, comitem infert, et perduellem alterum sibi quoque componi petit, compositus est. Simul pugnavit et occidit. At Fors, ne inultam et indecoram mortem obiret, temere in porrectum ensem irruentem hostem mutuo vulnere confecit. Pugnatum est in Veteris Regiæ ad Turriculas area. Cadaver Rex amplexus luxit, et regio funere efferendum curavit. Regius alumnus in Regia mori, regiis lacrymis fleri, debuerat.

IX

* EJUSDEM EPITAPHIUM.

*Æacides animo, forma formosus Adonis,
Gratus erat Marti, gratus erat Veneri.
Contendit Mars esse suum : Venus aurea contra
Asserit illa sibi; vindicat ille sibi
Ille animum, hæc formam laudat vultumque decorem;
Marti animus, Veneri forma venusta, placet.
Præstantem ut forma deformem redderet, olli
In pugna evulsum Mars oculum eripuit.
Quem Venus irridens : « Mavors stultissime! dixit :
Est geminus factus, qui fuit unus, Amor.
Est Mogeron luscus; cæcus, mea cura, Cupido :
Sic mihi luscus Amor, sic mihi carus Amor. »
Mars ira infrendens : « Sedet mors jurgia! » dixit,
Et gelidum, illato vulnere, sternit humo.
Sic periit Mogeron, dulcesque reliquit amicos,
Invidia Martis, cœsus amore Deæ.

C. M.

X

*EJUSDEM.

*Maugeronis in hoc sunt ossa reposta sepulchro,
Cui virtus annos contigit ante suos.
Octo namque decem natus non pluribus annos,
Alter erat Cocles, Annibal alter erat.
Testis erit tantæ juvenili Yssoria capta
Virtuti; testis, perditus huic oculus.

XI

* EPITAPHIUM QUESLÆI.

*Magna fides erga Regem mihi Regis amorem,
Magnus amor Regis quæsiit invidiam.

Invidia est odium, atque odium sua rima secuta.
Tres hinc, tres illinc, conseruere manus.
Tres subito cæsi, tres evasere; superstes
Adversarius est, sed sua turba perit.
Evasurus eram, de vulnere sospes et ipse :
Erubui socio sed superesse meo.

C. M.

XII

*Queslæus jacet hic, Martis certissima proles,
Martia si Parcæ tempus ad arma darent.
Ut fuit invictus, sic mente et moribus æquis
Fœlix, si fœlix non minus ille foret.
Invidiam peperit virtus maturior annis :
Cæsus at invidiæ vivit in invidiam.

XIII

*Si sit Queslæus, Martis certissima proles,
Hunc qui prostravit, dic, rogo, quantus erit.
Queslæum Antragus paribus superavit in armis,
Antragi virtus bellica major erit.
Antragus victor victis non invidet umbris,
Cum solum miseros torqueat invidia.

XIV

*Hic situs est Quelus, superas revocatus ad ædes,
Primus ut assideat, cum Ganimede, Jovi.

XV

*AU ROY

SUR LA MORT DE SON MIGNON QUÉLUS.

**Sire, comme Quélus naguères a esté*
Une fleur de printemps qui n'a veu son esté,

Un esclair qui est mort, soudain qu'on l'a veu naistre,
Quand, vainement enflé du vent de vos faveurs,
Il a précipité sa vie et ses honneurs,
Pensant estre immortel soubs l'appui d'un tel Maistre.

Que ce bel Adonis vous serve de leçon,
Pour ne vous paistre plus, doresnavant, au son
D'une enfance, qui or' partout vous environne.
Le Ciel, qui fut aux Roys favorable et benin,
S'ils ne mettent aussi de l'eau dedans leur vin,
Souvent en un clain d'œil leur oste la couronne.

Quélus estoit chéri uniquement de vous :
Vous estes honoré uniquement de tous.
Que vostre fin ne soit avecques lui commune :
Ne faites, violent par superbes discours,
Qui perdant et de Dieu et de nous le secours,
Vous soiez, comme lui, un esclair de fortune.

XVI

*DE LUI ENCOR.

** Quélus est doncques mort, et cellui que la France,*
Trop aimé de son Roy, par dessus tous les siens,
Voioit seul dévorant ses honneurs et ses biens,
Or' le void renversé d'une aigre décadance!

Le bastiment hardi de si haute puissance,
Fondé sur les sablons des honneurs terriens,
Ne pouvoit plus longtemps, aux fragiles liens
D'une bastarde Court, garder son asseurance.

Au premier heurt et vent, il devoit son malheur,
Son sac et sa ruine, et jamais la grandeur
D'un courtizan chéri n'envieillist en ce monde.

La Vertu, non les Rois, le plus souvent tirans,
Du ciel dérobbe aux siens l'éternité des ans,
Les trésors immortels d'une gloire féconde.

* Leurs corps à tous reposent à Saint-Pol,
serrail des mignons. *

1578.

Le duc du Maine installé en la possession de l'Amiraulté. — Le lundi 28e avril, messire Charles de Lorraine, duc de Maienne, fut, par le Premier Président, installé au siége de la Table de Marbre, en signe de prinse de possession de l'Amirauté de France, que le Roy lui avoit donnée à la survivance du comte de Villars, son beau-père.

Levée de gens par Monsieur. Le Roy. L'Hespagnol. — Sur la fin de ce mois, Monsieur fist lever, par toutes les terres de son apannage, compagnies de gens de pied et gens de cheval, pour aller en Flandres au secours des Estats; ce que le Roy fait semblant de trouver fort mauvais, à cause de l'ambassadeur d'Hespagne qu'il avoit près de lui, lequel le menassoit d'une guerre à son maistre, s'il n'empeschoit ce dessein, tellement qu'il fit

faire défenses à tous ses subjets de sortir des terres de son obéissance en armes, sans son exprès congé et commandement, sur peine de saisie et confiscation de tous leurs biens; et cependant, soubs main, aide Monsieur de deniers et fait ce qu'il peut pour lui en faire trouver.

May.

L'entreprise de Flandres. — Le samedi 3e may, le Roy envoia le seingneur de Beauvais-Nangis à Saint-Denis, avec quatre compagnies de gens de pied pour asseurer ladite ville, qui avoit esté si fort troublée, par l'insolence de quelques compagnies se disans aller en Flandres pour Monsieur, que les religieux dudit Saint-Denis en avoient apporté, tout à la haste, leur trésor à Paris. Qui fut un mauvais commencement et de sinistre présage pour la prospérité d'une telle entreprise, qui commençoit par un brigandage, pour finir (comme elle fist) par l'espée et le cousteau de la justice de Dieu, sur les autheurs et conducteurs de tels voleurs et brigands.

Sortie de ceux de Guise de la Cour, et pourquoi. Le duc de Guise pour Antraguet. — Le samedi 10e may, les ducs de Lorraine, de Guise, de Maienne et d'Aumale, avec le marquis Delbœuf et le nouveau cardinal de Guise, partirent ensemble de la ville de Paris et se retirèrent en leurs maisons, mal contents et indignés contre les mignons du Roy (ou, pour le moins, faisans semblant de l'estre, car telles faveurs avançoient plus leurs desseins qu'elles ne les reculoient). Quoique c'en soit, le duc de Guise, sur le bruit qui couroit à la Cour qu'on ne menaçoit Antraguet de rien moins que [de] la mort, s'il avenoit faute de Quélus, dist tout haut qu'An-

traguet n'avoit fait acte que de gentilhomme et d'homme de bien, et que si pour cela on le vouloit fascher, qu'il avoit une bonne espée et qui coupoit bien, qui lui en feroit la raison. Manda aussi audit Antraguet qu'il estoit de ses amis, et qu'il s'en asseurast au besoin.

Querelles ordinaires de Cour, pour rien. — Le mardi 20e may, Castelnau et La Valette, tous deux gascons, jeunes d'aage, voulurent départir une légère querelle aveq leurs armes; mais ils en furent empeschés par le sieur de Puigaillard et les gardes du Roy.

Randan tué par Lavardin. — En ce mois de may, Lavardin, à Lucey en Vandômois, tua de sang-froid et de guet-apens le jeune Randan, soubs ombre de ce que ledit Randan s'ingéroit de faire l'amour à la jeune dame de Lucey, riche veufve que Lavardin aimoit pour l'espouser. Ce meurtre fust trouvé fort cruel et estrangement barbare, et envoia le Roy un Prévost des mareschaux, avec forces, pour prendre au corps Lavardin; lequel se retira en Gascongne vers le Roy de Navarre, son maistre, où il fust le bien venu. * Chose grandement déplorable, en ce malheureux siècle, de voir les maisons des Roys et des Princes servir d'azyle et retraicte aux meurtriers et assassins. *

Commencement du Pont-Neuf. — En ce mesme mois de may, à la faveur des eaux qui lors commencèrent, et jusqu'à la Saint-Martin continuèrent d'estre fort basses, fut commencé le Pont Neuf, de pierre de taille, qui conduit de Nesle à l'escole Saint-Germain, soubs l'ordonnance du jeune du Cerceau, architecte du Roy, et la surintendance de messire Christophle de Thou, premier président, maistre Pierre Seguier, lieutenant civil, maistre Jean de La Guesle, procureur-général, et maistre Claude Marcel, surintendant des finances. Et

furent, en ce mesme an, les quatre piles du canal de la rivière de Seine, fluant entre le quay des Augustins et l'isle du Palais, levées environ une toise chacune par dessus de rés-de-chaussée. Les deniers furent pris sur le peuple, par je ne sçais quelle creue ou dace extraordinaire, et disoit-on que la toise de l'ouvrage coustoit quatre-vingts-cinq livres.

Juing.

Le Roy se baingne en la mer. — Le mardi 3ᵉ juing, le Roy et les Roines, après avoir souppé chez Adjacet, allèrent coucher à Escouan, de là à Chantilli, où le mareschal de Monmoranci les traitta par trois jours magnifiquement. Puis, passèrent à Trie, à Charleval, à Gaillon, à Rouen et à Dieppe, où le Roy, par le conseil de ses médecins, s'alla baingner en la mer, pour guairir certaines galles dont il estoit travaillé.

Entrée de Rouen rachetée. — Cependant les habitans de Rouen, quand le Roy y passa, qui estoit la première fois après son couronnement, furent contraints de racheter l'entrée qu'ils lui debvoient, de la somme de vingt mille escus, que le Roy prinst pour donner à ses mignons. Ce qui fust trouvé fort estrange.

Birague à Nostre-Dame, pour son chappeau de Cardinal. — Le mardi 24ᵉ juing, jour et feste de Saint-Jehan, le chancelier de Biragues, accompagné de plus de deux cents chevaux, tant italiens que françois, vinst en habit de Cardinal en la grande Église de Paris, prendre de la main du Nonce du Pape le chapeau rouge que Sa Sainteté lui avoit envoié : lequel lui fut baillé, après la messe solennellement dite avec grandes magnificences et

cérimonies, auxquelles assistèrent plusieurs présidens et conseillers de la Cour de parlement, maistre des requestes et la pluspart des secrétaires de la Maison et Couronne de France; le tout avec grand apparat et sumptuosité, sans laquelle les cardinalats seroient fort peu de chose[1].

JUILLET.

Le jeudi 3e juillet, le Roy arriva à Paris, de son voiage de Normandie, où en passant il laissa garnisons de gens de pied à Gisors, Vernon, Mante, Meulan, Poissi, Pontoise, et autres places sises sur les rivières de Seine et d'Oise, pour empescher le passage aux gens de guerre levés par Monsieur, ès terre de deça l'eau, pour aller en Flandres au secours des Estats.

Premier voiage de Monsieur en Flandres. — Le lundi 7e juillet, M. le Duc partist de la ville de Vernœil, à minuict, accompagné de Bussi, Cimier, la Rocheguion, la Chastre, Chamvallon et autres gentilshommes de sa suitte jusques au nombre de dix chevaux seulement, vinst passer la Seine à la Rocheguion, et avec chevaux de relais avança chemin, de façon qu'il se rendit, en deux jours, à Bapaume et à Arras, et de là à Mons en Hainaut, où il fut le bien veu et bien receu.

Peu de jours après, messire Regnauld de Beaulne, son chancelier, vinst à Paris pour recouvrement de deniers *à M. le Duc son maistre*. Au recouvrement desquels le Roy lui fit toutes faveurs possibles, mesmes fit défendre à tous les notaires de Paris de recevoir aucuns contracts de constitution de rente, sur peine de nullité d'iceux, et

1. *Première rédaction :* * ne seroient rien *.

enjoignist à tous ceux qui auroient deniers à bailler à rente, iceux porter au receveur général de la Ville de Paris, ou au receveur de la Ville, qui leur en feront rente au denier douze. Menoit ordinairement avec lui dans son coche proumener ledit seingneur de Mandes, ung des principaux conseillers de l'entreprise de Monsieur, ce qui s'accordoit mal avec les garnisons que Sa Majesté avoit mises sur les avenues de la rivière, pour empescher le passage des gens de Monsieur; ce qui faisoit croire à beaucoup, et mesmes à l'Hespagnol, qu'il y avoit secrette intelligence en ce dessein entre Monsieur son frère et lui.

Ung frère fait meurtrir par son frère, pour adultère. — En ce mois, Cimier, gentilhomme favori de Monsieur, fist tuer et assassiner, en son chasteau de Cimier, le chevalier de Malte son frère, beau jeune gentilhomme, pource qu'il avoit esté adverti que, pendant les quatorze mois qui estoient passés depuis qu'il n'avoit veu sa femme, fille du sieur Dangeau, près Loudun, ledit chevalier son frère, en la garde duquel il l'avoit laissée, n'avoit cessé de paillarder avec elle, et de fait estoit grosse de lui. Ils tuèrent ledit chevalier, à l'entrée de la porte du chasteau, que lui-mesme leur estoit venu ouvrir, et combien qu'ils eussent charge de tuer quand et lui la damoiselle, ils s'en abstindrent toutefois à cause de sa grossesse qu'elle leur asseura. Ainsi voions-nous que Dieu enfin juge tousjours les adultères.

Meurtre du mignon Saint-Mesgrin. — Le lundi 21e juillet, Saint-Mesgrin, jeune gentilhomme bourdelois, beau, riche et de bonne part, l'un des mignons fraisés et frizés du Roy, sortant à onze heures du soir du chasteau du Louvre, où le Roy estoit, en la mesme rue du Louvre, vers la rue S.-Honnoré, est chargé de

coups de pistole, d'espée et de coustelas, par vingt ou trente hommes incongneus, qui le laissèrent sur le pavé pour mort. Comme aussi mourust-il, le jour ensuivant, et fut merveilles encores comme il peust tant vivre, estant attaint de trente-quatre ou trente-cinq coups mortels. Le Roy fist porter son corps mort au logis de Boisi, près la Bastille S.-Antoine, où estoit mort Quélus, son compagnon, et enterrer à Saint-Pol, avec semblable pompe et solennité qu'avoient esté auparavant inhumés en ladite église Quélus et Maugiron, ses compagnons *de mignétise envers le Roy*.

Cause de la mort de Saint-Mesgrin. — De ce meurtre et assassinat n'en fut faite autre instance et poursuitte, tout mignon et favori du Roy qu'il estoit : Sa Majesté estant bien advertie que le duc de Guise l'avoit fait faire, pour le bruit qu'avait ce mignon d'entretenir sa femme, et que celui qui avoit fait le coup portoit la barbe et la contenance du duc de Maïenne, son frère.

Dire du roi de Navarre sur ceste mort. — Les nouvelles venues en Gascongne au Roy de Navarre, on dit qu'il dit ces mots : « Je sçai bon gré au duc de Guise, « mon cousin, de n'avoir peu souffrir qu'un mignon de « couchette, comme Saint-Mesgrin, le fist coqu. C'est « ainsi qu'il faudroit accoustrer tous ces autres petis gal« lans de la Cour, qui se meslent d'approcher les prin« cesses pour les mugueter et leur faire l'amour. »

*Sur ceste mort furent divulgués quelques épitaphes, entre lesquels j'ai receuilli ceux qui s'ensuivent :

I

SUR LA MORT DE POL DE CASSADE, SEIGNEUR DE S[T] MESGRIN.

* *Saint Mesgrin d'un Cæsar eut la force et la grace :*
Il fut, ainsi que lui, prompt, vaillant, courageux,
Amateur des bons arts, en tous desseins heureux,
Ennemi[1] *de l'orgueil, du fard et de l'audace.*[1]

De ses ayeux il a, suivant l'antique trace,
Au service du Roy, en mil et mille lieux,
Bien monstré qu'il estoit, par effets belliqueux,
Très digne de tenir de colonel la place.

Mais hélas ! Saint-Mesgrin, ta force et ta vertu,
Et ton adresse, en quoi [un] pareil tu n'as eu,
Contre toi des meschans a excité l'envie,

Qui desloialement t'ont pris en desarroi.
Cæsar, en trahison, mourust ainsi que toi,
Auquel ont ressemblé tes vertus et ta vie[2].

II

ANIMI[3] GRATI MONUMENTUM.

* Tu quoque, Sammegrine, jaces hoc marmore tectus,
Uni cui non vis unica par fuerat.
Obrueris numero victus, non viribus æquis,
Cui totas acies ducere ludus erat.
Cum tua non posset virtus virtute domari,
Virtutis subiit fraus inimica locum.

CL. R.

---

[1] *Et en marge :* Grand ami.
[2] *L'Estoile a écrit au bas de ces vers :* Fats.
[3] *L'Estoile a écrit à la marge ;* Al. [aljter] ASINI.

III

* **Hic jacet egregius Veneris Bellator in armis:**
Huic Mars non fuerat, sed Dea nota Venus.
A tergo quoties est horrida vulnera passus,
A tergo toties vulnera fœda dedit,
Et, quia permultis a tergo vulnera fecit,
A tergo cæsus, proditor occubuit.

TH. SEB.

IV

* **Sammegrinus obit, quo non audacior alter**
Gallorum primus limina Regis adit.
Dum vi se Martem, dum forma credit Adonim,
Nec timet ille homines, nec timet ille Deos.
Supplicibus Dominæ votis precibusque rogatus,
Amens dum cæco raptus amore furit,
Ausus Guisiadis lectum temerare jugalem,
Confossus multis vulneribus, periit.

C. M.

V

* Nil virtus, nil genus, nil opes, nil vires possunt. His omnibus et favore potens, jacet, victus fraude et magnatum viribus. Quem nec publicus inimicus domuit, nec privatus terruit, incantum Justitia Dei obruit, justas adulterii pœnas reposcens. Viator, celeri gradu hinc discede. Vitam atque iter fœlicius perage.

P. S.*

Querelle bien fondée. — Le vendredi 25e juillet, devant l'église de Saint-Pol, pendant qu'on y faisoit les obsèques de S.-Mesgrin, le seingneur de Grammont tua un jeune gentilhomme, parent de M. de Chavigni et lieutenant de sa compagnie, et vinst leur querelle pour une baguette ostée à un page.

Le samedi 26e juillet, le Roy alla à Olinville, pour y

recevoir la Roine de Navarre, sa seur, et lui dire les adieux, pource qu'elle s'accheminoit en Gascongne, vers le Roy de Navarre, son mari, qui dès longtemps la demandoit.

Demande du Roy au Clergé. — Sur la fin de ce mois, le Roy demanda au Clergé de France une décime et demie d'extraordinaire, oultre les moiennes décimes ordinaires, soubs prétexte des frais qu'il convenoit faire pour renvoier la Roine de Navarre, sa seur, au Roy de Navarre, son mari : dont tout le Clergé murmura fort. Et lui fit de bouche et par escrit plusieurs belles remontrances, tendans à fin d'en estre excusés et deschargés. Ce pendant, Sa Majesté va toutes les festes ouïr la messe en diverses paroisses de Paris, pour faire paroistre aux prebstres et théologiens, qui le blasmoient de n'aimer guères l'église, qu'il estoit fort bon catholique, et que le clergé ne pouvoit ni ne lui devoit rien refuser de ce qu'il demandoit.

AOUST.

Départ de la Roine de Navarre. — Le samedi 2e aoust, la Roine de Navarre partit du chasteau d'Olinville pour prendre le chemin de Gascongne, vers le Roy son mari *(à son grand regret et corps défendant, selon le bruit tout commun)*, et l'accompagnent la Roine sa mère, le cardinal de Bourbon, M. le duc de Montpensier et messire Gui du Faur, sieur de Pybrac, président de la Cour.

Exécution à Paris. — Le mecredi 20e aoust, par arrest de la Cour, au parvis Nostre-Dame de Paris, après avoir fait amande honnorable, furent pendus et puis bruslés deux hommes de Chelles Saint-Baudour, qui avoient esté soldas et gardes de bois, et leurs procès brus-

lés avec eux, à cause de plusieurs énormes et exécrables blasfêmes par eux dits et prononcés contre l'honneur de Dieu et de la benoiste Vierge sa mère.

En ce mois d'aoust, les compagnies de gendarmes, tant de pied que de cheval, levées par le mandement de Monsieur, pour aller en Flandres, esparses par la Picardie et la Champagne, saccagent, pillent, volent, violent femmes et filles, tuent, mettent le feu aux maisons et aux granges par où ils passent. De quoi le Roy adverti, après en avoir ouï plaintes infinies, avec récit des énormes et exécrables meschancetés qu'ils commettoient, fust contraint de les abandonner au peuple, comme aussi le duc de Guise, en son gouvernement de Champagne, fist faire carnage de ces soldats voleurs, ravageans et opprimans le pauvre peuple champenois.

Septembre.

Justice notable.— Le mecredi 3e septembre, en la place Maubert, à Paris, par arrest de la Cour de parlement, un jeune enfant, laquais, âgé de treize ans seulement, fut pendu et estranglé, pour avoir donné quelques coups de dague à un marchant de Paris, son maistre, dormant la nuict en son lict, au Pont-Antoni, et s'estre efforcé de le tuer. Et fut ceste exécution trouvée estrange, tant à cause du bas aage de l'enfant, qu'eu esgard à ce que le marchant estoit guairi des coups qu'il lui avoit donnés.

Édits nouveaux rejettés par la Cour. — Le jeudi 4e de septembre, le Roy partit de Paris, pour aller à Fontainebleau se rafraischir, et s'en allant, laissa à sa Cour de parlement vingt-deux édits nouveaux et boursaux, pour les voir et homologuer : laquelle, le mardi 9e de ce mois, par son arrest notable, déclara qu'elle ne pouvoit procé-

der à la vérification d'iceux, pour estre la création des offices et estats y mentionnés une taille et charge sur le peuple de ce roiaume, qui ne se peult porter, et non nécessaire ni valable, ains inutile, pernicieuse et dommageable au public, et qui pourroit engendrer une émotion et sédition, qui seroit la ruine de Paris et de l'Estat. Et fut l'avocat du Roy, Brisson, envoié par la Cour à Fontainebleau porter au Roy ledit arrest; lequel des vingt-deux édits n'en vérifioit que deux et renvoioit les vingt autres. Dequoi le Roy mal content, envoia le seingneur de Chavigni et le président de Belièvre, le mardi 23e de ce mois, en ladite Cour, pour les faire publier et vérifier, ce que la Cour refusa fort vertueusement, respondant « qu'elle ne pouvoit ni ne devoit ». Ce que le Roy aiant entendu, dit : « Je vois bien que Madame ma Cour me veult don-« ner la peine d'y aller moi-mesme. Je iray, mais je leur « dirai ce qu'ils ne seront, possible, guères contents d'en-« tendre. » Dequoi la Cour advertie, trouva bon, pour appaiser le Roy, d'en vérifier encores quelques-uns des moins meschans.

Le lundi 15e septembre, Prevost, curé de Saint-Sévrin, revinst de Fontainebleau, et apporta à Messieurs du clergé une exemption du Roy et descharge de la décime et demie extraordinaire que Sa Majesté leur avoit demandée.

Chomberg. — Ledit jour de lundi 15e septembre, Chomberg (qui dix ans auparavant estoit un simple soldat allemand) prist possession de la terre et comté de Nantœil-le-Haudoin, qu'il avoit achetée du duc de Guise trois cens quatre-vingts mille livres, et que l'on disoit avoir esté vendue, par ledit de Guise, pour acquitter une partie de ses debtes, qui ne montoient guères moins qu'à un million.

Placard de Paris. Rithme de la place Maubart. Placcard d'Italiens. — Le mardi 23e septembre, furent mis et affichés, par les quarrefours de Paris et aux portes du Palais, des placcards, en rythme, contre les Italiens, desquels j'en recouvris un dont la copie s'ensuit[1] :

*A MESSIRE POLTRON, SCORPION, SARDINI, SARREDENIER
ET SES COMPLICES
LES MESSÈRES D'ITALIE, DES ENFERS TOUTE LA LIE,

SALUT :

**Italiens, inventeurs de subsides,*
Pires cent fois que tous les parricides,
Vostre avarice et desir insensé
Ont tant la France en malheur renversé,
Qu'il n'y a pas les bourreaux de la France,
Qui contre vous haut ne crient vengeance !
O gros poltrons, vilains aussi bannis,
Qui tous estiez coquins en vos pays,
Faut-il qu'ainsi, par un malheur fatal,
Que ces bougrins nous causent tant de mal,
En nous succant ainsi que la sangsue,
Dont un chacun en France d'ahan sue !
Car, pour l'escu que ditte' au Roy prester,
On void par vous cent mil' autre' attrapper,
Au détriment de tout le pauvre peuple,
Qui, par vous, a vendu jusques au meuble !
Asseurez-vous, publicains tant infâmes,
Que vous verrez de terribles allarmes
Tomber sur vous et sur vostre sequelle,

1. *Bien que cette pièce soit biffée, L'Estoile a écrit en marge :* Faut l'escrire, encores qu'il soit effacé.

Qui nous ostez jusqu'à nostre escarcelle.
Car bien plus tost il mourra cent mil homme',
Quoique tardiez, que l'on ne vous assomme,
Pour le malheur de vos inventions,
Vos monopoles et impositions.
Italien doncque, qui que tu sois,
Qui t'enrichis aux despens du François,
Dont tu fais tant du muguet parfumé,
Un jour viendra que seras enfumé;
Car la France est de toi si très-fort lasse,
Qu'il faut pour vrai que la teste on te casse!

*CONTREPLACCARD ITALIEN,

MAIS MODESTE ET ACCORT, SEMÉ PAR PARIS

ET AFFICHÉ EN DIVERS ENDROITS ET QUARREFOURS DE LA VILLE,

INSCRIPT :

* *LA NATION ITALIENNE A LA FRANCE.*

* Les générales injures, plaintes et menaces, contre la nation italienne, sortent plustot d'une haine desbordée d'aucuns particuliers françois, offensés par opinion ou effect, que d'une raisonnable volonté, qui me contraignent de dire, non pour excuser ceux qui donnent subject de parler, appliquer placcards et exécuter contre eux les menasses y contenues, mais pour justifier tant de seingneurs, gentilshommes et gens d'honneur italiens, résidans en ce royaume, pour bons et louables accidens. Les uns donc s'y sont retirés, après avoir perdu leurs biens en leur patrie, pour le service de la Couronne. Autres, pour recouvrir ce qu'ils y ont presté et despendu, pour les urgens affaires du feu Roy et de cestui vivant. Autres, ont eu cest honneur d'avoir esté nourris, dès leur enfance, au service de Leurs Majestés et des princes et grands seingneurs. Autres, y ont pris alliance et lien de mariage. Autres, ont emploié leurs vies au fait des guerres. Autres, par commandement de leurs princes, ont traitté et négotié vers Leurs Majestés, traittent et négotient encores aujourdhui à leurs propres cousts et despens. Autres, sont ici pour la nécessaire traffique qui se fait de pays à pays et de nation à nation, la pluspart d'eux vivans en hon-

neur et bonne réputation, qui ne peuvent ni ne doivent estre diffamés et obscurcis par les remarques de quelques entremetteurs de nouvelles impositions, inventées et minuttées par esprit et moiens francois, et exécutés par l'entremise d'aucuns Italiens, mais peu. Car il est assés notoire qu'il y a en France plus de Frelucs, Jules, Andras, Chastillons, Spifames, Vaschers, Escaloppiers, Hurraults, Clercs, Gourgues, Marteaux, Grandrus, De Brais, Hennequins, que de Sardini, Diacette, Delbène, Martelli, Gondi et Ruscellai, lesquels, pesle-mesle, ont moienné, fourni et avancé deniers, pour tirer à fin les partis desdites impositions, desquelles la France se plaind. Partant, coulpables et punissables en sont les inventeurs, moienneurs et entremetteurs; excusables et louables ceux qui ne se meslent que de faire service à Sa Majesté et à leurs princes et seingneurs, comme aussi ceux qui vaquent à leurs petites affaires et commerces, sans offenser personne, s'offrans à mettre les mains les premiers contre ceux de leur nation, qui sont cause de la mauvaise opinion qu'on a de la généralité de ladite nation.

Affiché par la pluspart des quarrefours de Paris, aux portes du Palais hautes et basses, vers le Louvre et ailleurs. 1578. *

Seaux ostés à Birague et baillés à Cheverni. — Le lundi 29e septembre, jour et feste Saint-Michel, le cardide Birague, Chancelier de France, remist entre les mains du Roy les seaux de France, lesquels furent baillés à messire Philippes Huraud, seingneur de Cheverni, pour en avoir le tiltre de garde tant seulement. Car le tiltre, gages et pension de Chancelier en demeurèrent audit Birague, avec promesse du Roy qu'il le retiendra pour chef de son Conseil, et lui donnera, dedans un an, pour trente ou quarante mil livres de bénéfices.

On disoit qu'on avoit changé son cheval borgne à un aveugle: dont furent semés, à Paris, ces vers mesdisans, qu'on attribuoit à un chirurgien, qui se connoissoit bien aux maux, mais n'avoit guères accoustumé de les flatter.

ES SEAUX OSTÉS A BIRAGUE, POUR LES BAILLER A HURAUT, DIT DE CHIVERNI.

Vrayment, en ce temps misérable,
Dieu nous est doux et favorable,
Aiant Birague retiré,
Qui estoit si fort altéré,
Qu'il succoit tout le sang de France.
Mais France aura plus de souffrance,
Quand aura les seaux ce Hurault,
Hault larron, ignorant badault,
Impudent, vilain et sans âme,
Digne de reproche et tout blasme,
Cauteleux, meschant et si fin,
Qu'il mettra sa maison à fin,
Retournant en son premier estre,
D'un qui d'Hurehault estoit maistre,
Car des siens le premier mestier
Estoit d'estre vallet chartier.

Un fameux advocat du Palais, *et courtizan*, fist les vers suivants à sa louange, qu'il lui dédia, et coururent incontinent partout :

AD AMPLISSIMUM VIRUM PHILIPPUM HURALDUM CHEVERNIUM GALLIÆ PROCANCELLARIUM.

Sumpserat a magno Michaële Chevernius olim
Fasces Patricii Ordinis,
Munus et ille suum postquam concessit Huraldo,
Rebus Margaridis præest :
Munus et iste suum postquam concessit Huraldus,
Errici domui præest.
Præfectus Michaël supremo exinde sigillo
Cancellarius extitit.

Post varie impensos exantlatosque labores,
Rex istum ad hoc onus vocat
Et quem justitia, simul hunc velit æquet honore
Princeps Optimus Maximus.
Ergo age, macte animi, quid enim verearis, Huralde,
Tam sancto genio duce?

St. Pasquier.

Mort prodigieuse de La Garde, conseiller en la Cour. — Ledit jour Saint-Michel, maistre François de Saignes, seingneur de la Garde, conseiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, bénéficié, natif de Thoulouze en Languedoc, aagé de cinquante-cinq ans, homme ignorant, mais violent, se leva du lit, au matin avant jour, où il estoit detenu, affligé d'une fiebvre et d'une rétention d'urine, et se sentant vexé de grandes et continuelles douleurs, et près la fin de sa vie, monta sur son mulet, défendit à ses gens de le suivre, et approchant des Bonshommes, du costé du Pré-aux-Clercs, où estoit son domicile, après estre descendu de son mulet, se précipita en la rivière de Seine et se noia. Et, néantmoins, fust solennellement enterré au chœur des Cordeliers, avec l'assistance du Premier-président de Thou, et bon nombre de présidens, maistres des requestes et conseillers de la Cour; soubs couleur de ce qu'on fist courir le bruit qu'il estoit en fièvre ardante et phrénétique, et aussi qu'il avoit donné son estat et ses bénéfices à Jacques de Thou, fils dudit Premier-président, lequel il avoit nommé et fait seul exécuteur de son testament. Qui fut cause qu'on ne lui fist le service pareil à ceux qui, se desfaisans eux-mesmes, monstrent qu'ils n'ont jamais esté chrestiens de fait, mais de nom seulement.

Sur ceste mort furent divulgués les vers latins qui s'ensuivent :

IN FRANCISCI DE SAIGNES-GARDII VIOLENTUM FATUM MONODIA[1].

Projectam ergo animam liquidas effudit in undas
Prodigus ipse sui gliscenti imparque dolori
Gardius et duplici trajecto flumine campis
(Cum Bruto et Telamoniade) lugentibus errat,
Musarum, Themidis nuper Phœbique sacerdos,
Vive Themi, tu vive Pater, vos vivite, Musæ,
Si sunt lymphato tot inania numina Vati.
At, Gardi, sortemque tuam miserabor et Auræ
Ignitæ fluvio extinctum plangente vigorem,
Sequanicosque querar latices, morbique paludem
Nil lymphæ cessisse tibi ex Helicone petitæ
Solo in secessu, lugubres inter et alvos,
Heliadumque Hiadumque imitabor fata sororum,
Et tua pro justis lacrimosis obrutus undis.

d'autres :

DE FATO GARDII SENATORIS, VIATOR.

Gardius Aonidum nuper Phœbique sacerdos
Indomitum quum nulla levant medicamina morbum
Sequanicas animam misere projecit in undas.

GARDIUS VIATORI.

Quum neque tæderet vitæ, quum nulla subesset
Formido pœnæ, rabies me sola peremit
Morbi. Forte manent eadem te fata, Viator.

RAMATI.

OCTOBRE.

Demandes fascheuses. — Au commencement d'octobre, le Roy, au lieu de la décime et demie qu'il avoit mise aux Ecclésiastiques, peu de jours auparavant, en a aux abbés, prieurs et bénéficiers aisés, lettres signées de sa main, par lesquelles il les prioit, chacun

[1] *A la marge :* Io. Valentis Pimpont, senatoris.

d'eux particulièrement, de lui prester certaine somme de deniers, comme au Chapitre de Paris, *in globo*, douze cens escus; à Marian, chanoine et fort riche bénéficié, cinq cens escus; à un autre, trois cens escus; et ainsi des autres. Dont sourdit grand murmure et mescontentement entre leadits ecclésiastiques, qui faisoient la sourde aureille, refusans tout à plat Sa Majesté, laquelle ils disoient assez haut monstrer bien par ses déportemens qu'il n'aimoit guères l'Eglise.

Mort de Dom Joan d'Austria. — En ce temps arrivèrent les nouvelles, à Paris, de la mort de dom Joan d'Austria, décédé à Namur d'un flux dysenterique, nouvelle autant agréable aux Estats du Pays-Bas et à leurs partizans, qu'elle estoit fascheuse et désagréable aux Espagnols et leurs adhérans.

*Sur ceste mort furent faits et divulgués plusieurs épitaphes, entre lesquels j'ai receuilli les deux suivants, l'un pour et l'autre contre :

I

*J'ay du Mahometan subjugué dedans l'onde
Le grant ost infidèle et sa force desfait,
Et, sans le faux discord des chrestiens, j'eusse fait
Ranger dessous la loy d'un seul Christ tout le monde.

Charles, mon père, fut que nul grand ne seconde,
Et suivant ses lauriers par maint et maint bienfait
J'estois prest à domter d'un peuple le forfait
Où la rebellion et l'hérésie abonde.

Or, le fatal Destin, précipitant mes jours,
Au printemps de mon aage et m'arrestant le cours
Des desseins et de l'estre entreravit ma gloire

Mais voy quel, envers Dieu et mon Roy, j'ai esté :
Tu trouveras comment, ardant de piété,
J'en rapporte là hault la plus seure victoire.

II

'Dieu, voulant chastier la province Belgique,
Lui envoia le duc Antioche en rigueur,
Puis un moine encharmé, d'assez semblable humeur,
Qui n'ont peu achever leur dessein tirannique.

Après, tu es venu, fils de putain publique,
Et as par fantaisie esté nostre vainqueur,
Mourant à mi-chemin, ensemble ton honneur,
Phaëton orgueilleux, voila ta fin inique!

Car contre ces tirans Dieu nous envoie ici
Moïse et Maccabée, et nous délivre ainsi
De leur oppression, erreur et tromperie.

Vienne donc l'ennemi, et fut le Diable mesmes,
Il sentira de Dieu les jugemens extresmes,
Et floriront tousjours l'Eglise et la Patrie.'

Comté acheté d'ung Italien 400 *mil francs.* — En ce temps, messire Ludovic Adjaceto, Florentin, acheta le comté de Chasteau-Vilain quatre cens mil francs, qu'il avoit espargnés de la ferme de la doane, et autres daces et impositions qu'il avoit auparavant tenues à ferme du Roy, et ce pour espouser la damoiselle d'Atri, laquelle, sentant son cœur et l'ancienne grandeur dont estoit remarquée la maison d'Atri au roiaume de Naples, dont elle estoit descendue, ne vouloit pour mari ce messere doannier et fermier, s'il n'estoit duc ou comte.

Nouvelles au Roy, à Olinville. — Le jeudi 16e octobre, le Roy va à Olinville, où il chasse et passe son temps, et là reçoit nouvelles de la Roine sa mère, du bon et gracieux acceuil et magnifique réception que le Roi de Navarre avoit faite à Nérac, à elle et à la Roine de Navarre, sa fille; et comme elle s'en alloit en Languedoc, pour tascher à y composer les affaires de l'Estat, et les troubles recommençans entre ceux de la Religion et les Catholiques. Lesquelles nouvelles le Roy eust pour fort agréables.

Attacche au Cardinal de Bourbon par le Roy de Navarre. — En ceste entrevue du Roy et des Roines, M. le cardinal de Bourbon tinst quelques propos au Roy de Navarre, son nepveu, pour se renger à la religion catholique, dont ledit Roy de Navarre, se gossant et descouvrant par sa bouche le langage de la Ligue, que dès ce temps commençoit à prattiquer le bonhomme, lui dist tout haut, en riant : « Mon oncle, on dit en ce pays ici, « qu'il y en a qui vous veulent faire Roy; dittes-leur qu'ils « vous fassent Pape : ce sera chose qui vous sera plus « propre, et si serez plus grand qu'eux, ni tous les Roys « ensemble. » Ce conte, aiant esté fait au Roy à Olinville, le fist rire bien fort.

Cimier à Paris, pour le mariage de Monsieur. Oisiveté et curiosité de manans. — Le lundi 20e octobre, Cimier, l'un des principaux mignons et favoris de Monsieur, vinst de Flandres à Paris trouver le Roy, afin d'estre par lui favorisé de tout au moien au Roy possible, pour estre bien veu et receu par la Roine d'Angleterre, vers laquelle il estoit envoié par ledit seingneur Duc son maistre, pour le pourparler du mariage d'entre lui et elle, dont les propos dès pieça avoient esté ouverts, et duquel chacun se mesloit de discourir, encores qu'il n'en-

tendist rien : les contouers et ouvroirs des boutiques de Paris servans, pour la pluspart, à en conter et deviser des affaires d'Estat.

La Chastre et ses trouppes revenans de Flandres. — Sur la fin du présent mois d'octobre, Monsieur renvoia, soubs la conduitte du seingneur de la Chastre, quatre mil harquebousiers de l'armée qu'il avoit menée en Flandres, à la faveur des Estats, lesquels, revenans par le pays de Picardie, furent contraints marcher en trouppe et en bataille, pource que, de tous soldats revenans de Flandres, les pitaus Picards, Champenois et Normans, faisoient un cruel massacre, quand ils les pouvoient trouver à leur avantage, se vengeans du vilain et indigne traictement qu'ils en avoient receu à leur passage.

Novembre.

Carses et Suse en Provence. — Au commencement du mois de novembre, y eust remuement d'armes entre les seingneurs de Carses et de Suse, à raison du gouvernement de Provence, que le mareschal de Rais avoit vendu quarante mil escus audit seingneur de Suse. De quoi indigné, de Carses, auparavant lieutenant du mareschal de Gondi audit gouvernement, prist les armes et remua tout le pays pour se ressentir du tort prétendu à lui fait par le mareschal de Rais.

Provinces remuées par la Ligue. — D'autre costé, les nobles et le peuple de Bretagne, Normandie, Bourgongne et Auvergne se liguent et se résolvent de ne plus paier d'impostz, aides, subsides, emprunts, décimes, tailles, creues et charges, autres que celles qui estoient du vivant du roi Lois XII[e] et la Roine Anne de Bretagne, son espouse, crient tous contre le Roy, les surchargeant

journellement de nouveaux subsides et nouveaux offices, et n'aquittant aucune de ses debtes, des grands deniers qui en proviennent, ains en faisant des prodigues somptuosités et des dons immenses à sept ou huict mignons frizés qui l'environnent et possèdent.

Le Roy reconnoist la Ligue sous le masque. Stratagesmes du Roy pour traverser la Ligue. — De quoi Sa Majesté aiant eu advis à Fontainebleau, et du langage qu'ils tenoient, dit ces mots : « Ce sont des fruits « de la Ligue, qui commencent à opérer; mais j'en empescherai, si je puis, l'opération. Ce sont de grands « artizans à conduire peuples, que ces gens-cy; mais je « leur monstrerai que j'y suis encores plus grand maistre « qu'eux. » Et de fait, pour traverser leurs desseins, il commença dès lors à favorizer Monsieur d'un costé, et le Roy de Navarre de l'autre, pour mettre comme une barre au bien publiq et à la religion dont il se targuoit; donne, soubs main, au Roy de Navarre, une pension de cent mil francs tous les ans, pour leur faire teste, et l'avoir tout prest à remuer quand il lui commanderoit; se rid des exercices que le Roy de Navarre donne, en ce temps, à la Roine sa mère, en Languedoc, et de la peine qu'elle prend de courir tout le jour après lui pour l'attrapper et tromper, le tout venant du Roy, qui avoit des desseins tout contraires à ceux de sa mère.

La Valette prisonnier. — Le jeudi 13e de novembre, un se faisant nommer La Valette et soi-disant grand prevost de Monsieur, frère du Roy, fut pris prisonnier, à minuict, au Cloistre-de-Paris, où il estoit logé, et par le lieutenant du prévost de l'hostel, mis ès prison du Fort-l'Évesque, par le commandement du Roy, contre la personne et estat duquel on le disoit avoir fait entreprise.

Jean Périer, ung des tueurs de la S.-Berthélemy, envoié prisonnier à Loches. — Le samedi 15e novembre, le Roy estant à Fontainebleau, manda à Maistre Jean Périer, advocat et capitaine ancien de la rue S.-Anthoine, grand massacreur et ennemi des Huguenos, et par conséquent bon catholique, selon les maximes populaires de ce temps, qu'il eust à le venir trouver. Auquel mandement obéissant, il se mist en chemin jusques à Corbeil, où le lieutenant du prévost de l'hostel, venu au devant de lui, le fist monter dans un coche et le mena au chasteau de Loches, prisonnier, par le commandement du Roy, lequel on disoit avoir esté adverti de quelque intelligence et prattique que ledit Périer avoit avec l'Hespagnol et ceux de Guise, pour brouiller son Estat soubs prétexte de la religion. Récompense qui lui estoit bien deue pour ses services de la S.-Berthelemi, * Dieu vengeant sur lui et les autres le sang innocent qui y avoit esté respandu, et leur en donnant journellement à boire, selon sa parole *.

Le mecredi 26e novembre, le Roy, avec la Roine sa femme, revient de Fontainebleau et Olinville à Paris, où estant arrivé, fait à son de trompe faire défense à toutes personnes de porter pistoles dans la ville de Paris, et à tous vagabonds d'en sortir dans 24 heures, sur peine de la hart.

Décembre

Les lettres de garde des seaux de Cheverni, vérifiées au Parlement. — Le mardi 9e de décembre, les lettres de provision de l'estat de Garde des Seaux de France, par la démission de messire René Birague, Chancelier, faite par le Roy à Maistre Philippes Hurauld, seingneur de

Chevreni, furent homologuées en la Cour de Parlement de Paris, avec un grand et magnifique éloge d'honneur (mais peu véritable, au dire de beaucoup), déduit par Maistre Barnabé Brisson, advocat du Roy audit Parlement.

Estats et gouvernemens à l'enchère. — Sus la fin de cest an 1578, le seingneur de Loué, gendre du chancelier Birague, acheta du sieur de Lanssac l'estat de capitaine des Cent gentilshommes de la Maison du Roy, vingt mille escus: Beauvais Nangi, le régimen de Saint-Luc, vingt mille escus; Saint-Luc, le gouvernement de Brouage, du jeune Lanssac, vingt mil escus; et un nommé le Roy, petit financier, l'estat de trésorier de l'Espargne, de Garrault, trente-trois mil escus, et ainsi de plusieurs autres.

Voilà comment on distribuoit en ce temps les loyers aux gens de bien, selon le mérite d'un chacun et par proportion harmonique, en baillant la charge des finances aux plus desloyaux, la conduitte des armes aux plus couards, et les gouvernemens aux plus fols.

Mort de J. Mazille, premier médecin du Roy. — Environ ce temps[1], mourust à Paris Jehan Mazille, premier médecin du Roy, duquel les mignons firent l'inventaire avant qu'il fust mort. Car, aians esté advertis qu'il avoit vingt mil escus d'argent comptant, il n'avoit encores le bec fermé, qu'ils firent députer par le Roy M. Camus, maistre des requestes, pour fouiller sa maison en leur présence. Ce qui fust fait; mais on n'y trouva rien, au moins si peu, que le Roy, l'aiant entendu, dist tout haut ces mots : « Je suis bien aise qu'on soit esclairci, et moi « confirmé en la bonne opinion que j'ai tousjours eue de « Masille, lequel j'ay aimé et tenu pour homme de bien,

1. *En cest an 1578*.

« encores qu'il fust un peu huguenot, et toutefois plus fidèle « à mon service que beaucoup que je voi en ceste Cour, « qui mesdisent de lui, contrefaisans les bons vallets et « les grands catholiques. »

Sur sa mort, fut divulgué l'épitaphe suivant, assés à propos pour ce qui s'estoit passé :

IO. MAZILLI, REGIS Ἀρχιάτρου,

EPITAPHIUM.

Mazillum archiatrum delator ut aulicus audit
Pertæsum nostri Plutonia regna petisse,
En cursor veluti ad Senecæ prædivitis ædes
Involat, atque manu injecta sibi vindicat æris
Ingentes auri falsa sub imagine folles.
Res tenuis, tenui, et numeroso hærede minuta,
Atque impar decimæ, corvum spe lusit hiantem.
Aulice, do veniam, justo quem errore fefellit,
Mazilli et meritum, et Carli profusio Regis.
Debuerat certe regalis claviger ille
Assiduus tibi speratos contingere census.
Multa viro virtus, functo, tam curta supellex,
Jam delatori modo non, prædæque parata,
Effert æternam Mazilli ad sidera famam,
Regum nostrorum minuit, pulsatque pudorem.

TRADUCTION.

L'affamé courtizan, sangsue de la France,
Espion des moiens de la juste innocence,
Adverti que Mazill', nourrisson d'Apollon,
Las de servir nos Roys, alloit suivre Pluton,
Pensa que sa maison d'escus fust toute plaine,
Et jà la dévoroit, mais d'espérance vaine;
Car le courrier hastif, qui pour vingt mil escus

N'en trouva pas la dixme, en revint tout Camus[1].
Voirement, courtizan, tu avois bien raison,
De penser qu'un trésor deust estre en la maison
De celui qui, portant la clef d'un Roy de France,
Pouvoit en un moment redoubler sa finance;
Mais en ce que tu as, au milieu de son deuil,
Saisi si peu de chose, avecque son cercueil,
De Maxill' tu as fait d'autant le los accroistre,
Que celui de nos Rois tu auras fait décroistre.

1578.

En ce temps, ung Hespagnol à Paris, friand de petits poullets vénans d'esclore, et n'ayant quasi la patience d'attendre qu'ils le fussent, pour les crocquer, donna subjet* aux vers suivants, qui furent divulgués partout et trouvés bien faits à cause de la guerre du François à l'Hespagnol, dont on bruioit à Paris :

Quod nondum calido pullus cum exclusus ab ovo est,
Hunc avido implumem protinus ore voras,
Hispane, haud mirum est. Pullum vis edere, nam si
Creverit, is subito Gallus et hostis erit.

1578. M. DEC. *Incerti.*

* En cest an, Amadis Jamin, poète transcendant, composa en l'honneur et à la mémoire de feu Quélus, Maugeron et Saint-Mesgrin, trois mignons du Roy (et par son commandement, à ce qu'on disoit), les 24 sonnets suivants, ressemblant à ceux que dit le Sage, qui lient la

1. Camus, maistre des requestes, député pour fouiller la maison.

erre en la fonde, donnant gloire à des fols : et toutefois, rent mieux receuillis (selon la folie du monde) que ne nt ceux qu'on fait en l'honneur des plus sages :

XXIV SONNETS COURTIZANS

A LA MÉMOIRE DES TROIS MIGNONS[1].

1578.

I

Ce fouldre de la guerre, invincible Alexandre,
N'eust qu'un Ephestion : nostre Prince en eust trois,
Dont le moindre valoit la Perse et les Indois,
Voire tout l'Orient, qui soubs lui se vinst rendre.

Les larmes de leur maistre ont partout fait respandre
Le bruit de leurs tombeaux honorés des François;
Puis des Muses les pleurs, la complainte et la voix
Ont fait, après leur mort, vénérable leur cendre.

Le Grœq faisoit razer les cheveux des soldats,
Les sommets des cités, les créneaux des remparts,
En son camp se vestoit d'une tristesse noire,

Par où le corps passoit regretté d'un chacun :
Henri pleurant des trois doit faire leur mémoire
Plus célèbre, d'autant que trois valent mieux qu'un.

II

Quand la Parque trencha la Junesse agréable
De ces trois, qui luisoient comme un astre esclarci,

1. *Écrit à la marge :* Sonnets vraiement poétiques, c'est-à-dire peu chrestiens.

Et, leur fermant les yeux d'un sommeil endurci,
Les envoia victime au Prince inexorable;

Juppiter, abaissant son chef tant venérable,
Contempla leur maintien d'un visage adoulci,
Les croiant trois Ajax; et, les voiant ainsi,
Admira des mortels le destin variable:

« Le ciel n'a qu'un soleil, les morts en auront trois!
Allez, dist-il, reluire aux umbres et aux bois
Que Léthé va baingner de sa rivière blesme! »

Eux voulans voir du tout leur souvenir desfait,
Boivans de l'eau d'Oubli, sentirent autre effait:
Ils remplirent l'Oubli de leur souvenir mesme.

III

Il ne fault vous douloir, soubs vos tombeaux couvert
De mirte et de laurier, que vostre ame est allée
Des esprits bienheureux habiter la vallée,
Perdant trop tost la fleur de vos printemps si verts.

Voiez pour compagnons un Narcisse à l'envers,
Qui pleure dedans l'eau sa junesse escoulée;
Voyez le grand Hector et le fils de Pélée,
Qui ont, ainsi que vous, mesmes destins soufferts:

Mourir de maladie est une couardise,
Et plus encor' mourir en une barbe grise:
Le sang est le signal d'un cœur victorieux.

La paresse du lict appartient au vulgaire;
Des hommes martiaux le sang est l'ordinaire:
Hercule tout sanglant s'assist entre les Dieux.

IV

Les dames de ce temps, suivant les anciennes,
Devroient telles beautés en leurs cœurs engraver,
Et le sang de ces trois, de leurs larmes, laver,
Ainsi qu'Adonis mort les dames Phariennes ;

Honnorer leurs tombeaux de joustes Piséennes,
Où les jeunes François se voudroient esprouver,
Et si hault les honneurs de ces trois eslever,
Que le renom en vint aux rives Stygiennes.

Aage ingrat et malin! Si, aux siècles passés,
Si vaillans et si beaux, ils fussent trespassés,
Chacun auroit son temple, et le peuple à la ronde

Encenseroit leurs os d'inviolable loy :
Mais la seule faveur que leur porte le Roy
Vault mieux que tout le peuple et les honneurs du monde!

V

Quand le sang généreux des trois qui trespassèrent
Fut versé sur la place, en gouttes respandu,
La terre ne le beut, et ne fut pas perdu :
Les Muses en leur sein pleurantes l'amassèrent.

Puis neuf fois à l'entour, en le charmant, dansèrent,
Si que leur sein en fleurs tout soudain fut rendu,
Fleurs qui ont tels printemps sur leur tombe espandu,
Que l'odeur de ces corps au ciel elles poussèrent.

Courage! compagnons. Les marbres anciens
Ne faisoient tant d'honneur aux rois Egiptiens,
Que fait l'immortel bruit qui vos noms accompagne!

Une très-grande Ville est l'urne de vos os,
Un grand Temple vous couvre, un grand Fleuve vous baigne:
Sauriez-vous souhaitter un plus heureux repos?

VI

Les Fables ont chanté qu'aux rochers de Sicile
Niobé pleure encor', en son cercueil vivant,
Et ces trois demi-dieux, ceste Roine ensuivant,
Vivent en leur tombeau, qui de larmes distille.

Ces larmes se font encre, et d'une main habille,
Apollon va partout leurs honneurs escrivant;
Puis, plustost qu'un tonnerre emporté par le vent,
Leur renom vagabond s'espand de ville en ville.

Mercure, messager d'en hault et de là-bas,
Qui resveilles tes yeux et les clos au trespas,
[illegible] conduit trois âmes si parfaittes?

[illegible] perdu sa cruauté.
[illegible] de leur beauté.
[illegible] en ces bouches muettes

VII

[illegible] Nature
[illegible] peut saouler
[illegible] pour aux mesler
[illegible] leur lumière.

[illegible]
[illegible]
[illegible] aller
[illegible] première

Ils espéroient, un jour, déceus de leurs raisons,
Faire grande leur gloire et grandes leurs maisons,
Et de voir toute France en leurs mains gouvernée.

La mort les a trompés. O Dieux trop inconstants!
Qu'aisément vous ostez, en une matinée,
Les biens que les mortels s'aquièrent en long temps!

VIII

Le Ciel et le Destin, l'Esprit et la Nature,
Avoient, en composant leurs différents accords,
De beauté, de prouesse, accompagné ces corps,
Par un brave artifice et non à l'avanture.

La Parque avoit filé leur brave couverture,
Pour estre très-parfaits et dedans et dehors.
Ores, Caron les passe au roiaume des morts,
Habitans du cercueil la muette closture!

La Nature, le Ciel, l'Esprit et l'Univers
Ont repris de ces trois les élémens divers,
Affin que, nuds de tout, o Parque! tu les prinses,

Mais non de la faveur, de l'honneur, du crédit
Que leur porte leur Roy. C'est donc à tort qu'on dit
Qu'il ne se fault fier en l'amitié des princes.

IX[1]

Quand Maugeron signa de son sang l'amitié
Qu'il portoit à Quélus, son autre ame seconde,
Le sang qui jalissoit de sa plaie profonde,
Regrettoit de mourir sans venger sa moictié.

1. *En marge :* Maugeron.

O Mars! tu as monstré que peult l'inimitié;
Tu as meurdri la grace et la beauté du monde,
Et de poulâre couvert ceste jeunesse blonde,
Qui eut fait les rochers souspirer de pitié.

Quelle pitié de voir ceste expirant image,
Donner en trespassant à sa moictié courage!
« *Il suffist qu'un de nous honnore ce trespas,*

« *Les siècles à venir chanteront nostre histoire;*
« *Ta vie peult servir, la mort m'est une gloire.*
« *Victime pour tous deux je m'en irai là-bas.* »

X[1]

Quelus, qui entendoit la dernière parole
De son ami mourant, aiant le fer en main,
Souffrist qu'on le navrast, afin que plus soudain
L'esprit accompagnast l'autre esprit qui s'envolle.

Combattant, il disoit : « *Mon malheur me console:*
« *Si je meurs, pour le moins je mourrai sur ton sein!*
« *Mort, je t'embrasserai!* » *Mais des Dieux le dessein*
Ne le feit, pour ce jour, un citoien du pôle.

Depuis, toutes les nuits, en son lit endormi,
Par songes il voioit Maugeron, son ami,
Qui disoit : « *Je jouis de la lumière vraie;*

« *En ténèbres tu vis, privé d'un second toi;*
« *Suis-moi, cher compagnon, et chasse comme moi*
« *L'ambition, le monde et l'honneur par la plaie.* »

1. En marge : Quelus.

XI

Quélus se retournant, voiant Maugeron mort,
De larmes tout couvert, sur lui se desconforte :
« *Chère ame, chère teste, hélas ! tu es donc morte,*
« *Qui fut seulle mon tout, ma vie et mon confort !*

« *As-tu peu me laisser au milieu de l'effort,*
« *Quand plus j'avoy' besoin de ta dextre si forte ?*
« *Que ne m'attendois-tu, j'eusse servi d'escorte*
« *A ton ame, et tous deux eussions passé le bord.*

« *Hélas ! cher compagnon, comme nous soulions faire,*
« *Nous n'irons plus ensemble en un lieu solitaire,*
« *Discourir, deviser et parler de l'amour*

« *(Passion de l'amour à tels ans nécessaire).*
« *Après ton jour fini, dequoi me sert mon jour !*
« *Le nœud que l'amour fait, la mort ne peult deffaire.* »

XII

Quelle pitié c'estoit, quand la nouvelle aurore
Regardoit au matin, contre terre estendu,
Maugeron, qui avoit desjà le sang perdu,
Et Quélus, son ami, qui combattoit encore !

Le vif disoit au mort : « *Compagnon que j'honore,*
« *Puisque tu as ton sang pour le mien respandu,*
« *Et que t'ai trop long-temps sans te suivre attendu,*
« *Que la terre se fonde et qu'elle me dévore !* »

Quelle pitié c'estoit de le voir emporter,
A cheveux tout sanglants, et voir desconforter
Ses plus loiaux amis, transis de l'avanture !

Le voir tout froid, tout nud, tout sanglant et desfait,
Et les peintres auprès dérobbur son pourtrait,
Pour contrefaire Amour sur sa belle peinture!

XIII

Le coup qu'avoit Quélus ne le blessoit pas tant
Que de voir, en songeant, de son ami l'image,
Qui de pouldre et de sang se couvroit le visage,
S'alloit toutes les nuits à lui représentant :

« Las! je suis mort pour toi : que n'en fuis-tu autant?
« Que ne meurs-tu pour moi, et d'un brave courage,
« Ainsi pris de Henri nos fois pour tesmoignage,
« Que ne viens-tu çà hault, pour y vivre contant? »

Ainsi disoit l'image, et Quélus, qui l'embrasse,
Se pendoit à son col et lui baisoit la face :
« Va-t'en, cher compagnon, en ton lieu te rassoir;

« La Parque nous fila pareille destinée:
« Tu as avant ton vespre accompli ta journée,
« Et je vay accomplir mon jour avant mon soir. »

XIV

Quélus estant blessé, son Roy le visitoit,
Espérant que sa veue allégeroit sa peine;
D'un genereux desir sa plaie estoit si plaine,
Que l'œil de son seingneur bien peu lui proufitoit.

Souspirant, vers son Maistre, ainsi se lamentoit :
« J'ai crainte que le temps, l'oubli ne vous ameine;
« Que nos tombeaux, couverts de silence et d'areine,
« Soient privés de l'honneur qu'un tel Roy nous portoit.

« — *Je jure par le ciel, lui respondit son Maistre,*
« *Que tous deux eslongnés jamais ne pouvez estre*
« *Hors de mon souvenir! J'en jure par les eaux*

« *De Styx, qui de passer à son bord vous convie,*
« *Que vos jours, vostre sang, vos noms et vos tombeaux*
« *Me seront imprimés au cœur toute ma vie!* »

XV

Digne fut le premier de l'esclat du tonnerre,
Qui, rompant l'estomach et fendant les boiaux
De nostre antique mère, avecques des hoiaux,
Alla fouiller le fer, ministre de la guerre!

Ces corps tant regrettés que le sépulchre enserre,
Plus beaux à regarder que perles ni joiaux,
Qui furent le patron des amis plus loiaux,
Ne seroient maintenant les hostes de la terre.

Le serpent, au printemps, se refait tout nouveau,
Aiant dans les buissons laissé sa vieille peau:
Mais la nostre au cercueil jamais ne renouvelle!

Misérables mortels, privés de sentiment,
La mort vient assez tost, voire trop vistement,
Sans lui haster le pas avec une querelle!

XVI[1]

Mars haïssant Amour d'une mortelle envie,
Amour se vint cacher au corps de Saint-Mesgrin.
Saint-Mesgrin, qui de nuit traversoit un chemin,
Pour conserver Amour perdit sa propre vie.

---

[1] En *marge* : Saint-Mesgrin.

Ce Dieu, qui n'a la main de meurtrir assouvie,
De trente coups mortels lui hasta son destin.
Voilà de ce guerrier la fortune et la fin,
Dont la jeunesse estoit de la valeur suivie.

Il estoit valeureux, vertueux et courtois,
Bon, et, au temps de paix et au temps du harnois,
Il estoit des François une nouvelle estoille;

Chevaux, armes, combats, furent son meilleur bien:
Mais toutes nos vertus ne servent plus à rien,
Quand la Parque une fois a trenché nostre toile!

XVII

Andromache disoit, toute plaine de larmes,
A Hector retournant de la guerre vainqueur :
« Ta valeur te tuera, ta jeunesse et ton cœur
« Perdront bientost ta vie auprès de tes gendarmes.

« Ne sois point téméraire! Il faut, par les alarmes,
« Tempérer la colère avecques la froideur. »
Ainsi le sang bouillant, la jeunesse et l'ardeur,
Ont fait à Saint-Mesgrin sentir l'effet des armes.

Il s'est fait compagnon de beaucoup d'Empereurs,
Mort par le fer comme eux. Mais souvent tels honneurs
Ne sont de grand proufit. Ne vault-il pas mieux estre,

Respon-moi, Saint-Mesgrin, et vivre encor' ici,
Que d'endurer là-bas de Minos le souci,
Voire estre Roi des morts, et ne voir plus ton maistre?

XVIII

Bien que du ciel malin le sort avantureux
Corrompe nostre ciel infecté de querelles,
De civiles fureurs, de passions nouvelles,
On te dira pourtant un siècle bien heureux,

D'avoir en lui veu naistre un Roi si généreux,
Qui, dressant vers le ciel le beau vol de ses aisles,
Aime ses serviteurs d'amitiés immortelles,
En astres transformant les tombeaux ténébreux.

Ne craingnez plus, François, de mourir à la guerre,
De renverser cités et murailles par terre;
Vostre mort désormais sera vostre bonheur,

Est-ce pas la raison qu'honnorant vostre gloire,
Vous gaingniez à cellui triumphes et victoire,
Qui, après vostre mort, vous donne tant d'honneur?

XIX

Trois images taillés par la main de Phidie,
Semblables de visage au prince Idalien,
Ne furent si parfaits au marbre Parien,
Que ces trois corps estoient, quand ils furent en vie.

Toute proportion, mesure et simmétrie,
Leurs membres honnoroient; et l'ouvrage ancien
Qu'Apelle ausa tracer sur le corps Cyprien,
Porteroit à ces trois une jalouse envie.

Ils ont autant vescu, mourans en leur printemps,
Que s'ils avoient attaint le terme de cent ans.
Ils eurent biens, honneurs et faveurs de leur Maistre:

Les Dieux font leurs amis en jeunesse périr,
Pour bien heureux les rendre. Ou l'homme ne doit naistre,
Ou, après sa naissance, il doit bien tost mourir.

XX

Soit que je coure en lice, ou que j'aille à la chasse,
Que je gaingne la bague, ou pique les chevaux,
Soit escoutant mon peuple, ou portant les travaux
Que Mars donne aux grands Rois suants soubs la cuirasse,

Tousjours dedans l'esprit vostre mort me repasse,
Vos plaies, vostre sang, vos noms et vos tombeaux,
Qui font renaistre en moi mille regrets nouveaux,
Voire mille pensers, que le temps point n'efface!

Je voi, toutes les nuits, vos estomachs ouverts;
Et vos cheveux de meurtre et de pouldre couverts,
Entremeslés de sang, et, comme trois idoles,

Se présentent à moi! Mon œil vous va suivant;
Mais quand je veux parler ou vous toucher, le vent
Vous fait esvanouir avecques mes parolles!

XXI

Des liens les plus beaux que sceut ourdir Nature,
Leurs corps sont eschappés, et, légers et dispos,
Sont volés dans le ciel, le lieu de leur repos,
Où le nectar des Dieux leur sert de nourriture.

Le Soleil, courroucé de leur triste avanture,
Eust le chef d'une nue un mois presques enclos,

Ne voulant voir porter en la terre les os
De ces trois qui ont eu mon cœur en sepulture.

Le Printemps de despit amortist sa couleur :
Il n'y eust arbre aux champs, herbe, feuille ni fleur
Qui n'en portast le deuil ; et la Mort, toute blesme,

Après avoir destruit un œuvre si parfait,
Se repentant du coup que son dard avoit fait,
Voulut pour les venger se tuer elle-mesme !

XXII [1]

Esprits qui sous vos pieds voiez passer les nues,
Qui regardez d'en haut les hommes d'ici-bas,
Comme saints et parfaits, vous trois n'ignorez pas
Les peines qui, pour vous, en mon corps sont venues.

Rien ne vous est caché ; vous voiez continues
Les larmes que j'espans dessus vostre trespas.
Les soucis, les regrets, me servent de repas,
Et desjà d'un chacun mes plaintes sont congnues.

Regardez-moi du ciel, voyez vostre Henri,
Triste, pensif, songeant, solitaire et marri,
Qui son ame et sa vie en larmoiant distille,

Et ne cesse d'Argus tous les yeux désirer,
Car les siens ne sont plus bastants à vous pleurer !
Pour vous pleurer tous trois, il en faudroit cent mille !

1. *En marge :* Passions amoureuses.

XXIII

Je vouldroy' transformer mes deux yeux en fontaines,
Et mes souspirs en vent, pour tousjours esvanter
Leurs os de mes soupirs, et, plorant, augmenter
Des ruisseaux à l'entour pour y noier mes peines!

Que ne suis-je rocher sans muscles et sans veines,
Pour ne sentir plus rien, et de moi m'absenter!
Ou que ne suis-je voix, pour tousjours rechanter
Mes douleurs aux forests, aux herbes et aux plaines!

Que ne puis-je muer en langues tout mon corps,
Pour dire les vertus de ces trois qui sont morts!
Ou que ne suis-je esprit, deslié de ma masse,

Pour m'envoler vers eux, et couronnant mon front
De raisons[1]*, et marchant dans le ciel comme ils font,*
Jouir de leur présence et voir tousjours leur face!

XXIV

Esprits, en qui je pense et repense à toute heure,
Qu'en songes je contemple et voi toutes les nuits,
Qui de vostre lumière esclairez mes ennuis,
Abandonnant pour moi vostre belle demeure,

Voiez en quel estat vous faites que je meure!
Car tellement en vous incorporé je suis,
Que vivre absent de vous je ne veux ni ne puis,
Et mon seul reconfort est lors que je vous pleure.

1. *Sans doute par* lapsus calami : *raisons*, pour *raions*.

Mon ame ne fait rien, sinon penser à vous,
Ma langue pour subject vous nomme tous les coups,
Mon aureille ne peult que vos trois noms entendre.

Je congnoi maintenant que tout ce monde ici
N'est qu'un songe trompeur. Dieu vous face merci,
Et vos pecchés passés n'impute à vostre cendre!

1578.

A. JAMIN, qui en fist un présent
au Roy, le 10e aoust 1578,
qui en fist cas et le serra
lui-mesmes en son
cabinet.

ANNÉE 1579

JANVIER.

Institution de l'Ordre des Chevaliers du Saint-Esprit. — Le jeudi qui estoit le premier de l'an 1579, le Roy establit et solemnisa son nouvel Ordre des Chevaliers du Saint-Esprit en l'église des Augustins de Paris, en grande pompe et magnificence, et les deux jours ensuivans traitta à disner, audit lieu, ses nouveaux chevaliers, et l'après disnée tint conseil avec eux.

Accoustrement desdits chevaliers. Le mantelet. Le colier. La croix et la colombe. Commandeurs. Croix de velous orangé. — Ils estoient vestus d'une barrette de velous noir, chausses et pourpoint de toile d'argent, souliers et fourreau d'espée de velous blanc, le grand manteau de veloux noir, bordé à l'entour de fleurdelis de broderie d'or, et langues de feu entremeslées de mesme broderie et des chiffres du Roy, de fil d'argent, tout doublé de satin orengé, et un autre mantelet de drap d'or, en lieu de chapperon, par dessus ledit grand manteau, lequel mantelet estoit pareillement enrichi de fleurdelis, langues de feu et chiffres, comme le grand manteau. Leur Grand Collier, façonné d'un entrelas de chiffres du Roy, fleurdelis et langues de feu, auquel pend une croix d'or industrieusement labourée et émaillée, au milieu de laquelle pend une blanche colombe, dénotant le Saint-Esprit. Ils s'apellent Chevaliers-commandeurs

du Saint-Esprit, et journellement sur leurs cappe et manteaux ils portent une grande croix de veloux orengé, bordée d'un passement d'argent, aiant quatre fleurdelis d'argent aux quatre coins du croison, et le petit Ordre pendu à leur col aveq un ruban bleu.

L'Ordre Saint-Michel. — On disoit que le Roy avoit de nouvel institué cet Ordre pour adjoindre à soi, d'un nouvel et plus estroit lien, ceux qu'il y vouloit nommer, à cause de l'effrené nombre des chevaliers de l'Ordre Saint-Michel, qui estoit tellement avili, qu'on n'en faisoit non plus de compte que de simples aubereaus ou gentillastres, et appeloit-on despieça le Grand Collier de cest Ordre « le collier à toutes bestes ». Et pour se les rendre plus loiaux et affectionnés serviteurs, il les obligeoit à certains sermens contenus aux articles de l'institution de l'Ordre, et mesmes estoit son dessein de leur donner à chacun huict cens escus de pension (en forme de commanderie) sur certains bénéfices de ce roiaume; et pource les fist-il appeler Commandeurs.

Et ce faisoit-il (à ce qu'on disoit) pource que beaucoup de ses subjets, agités du vent de la Ligue, qui secrettement et par soubs-main ourdissoit tousjours son fuseau, tendoient comme à rebellion, s'y laissans aisément transporter, pour les nouvelles charges qu'on leur mettoit journellement à sus. A quoi Sa Majesté désirant pourvoir, s'estoit advisée de se fortifier desdits nouveaux chevaliers, qu'elle croioit, avec ses mignons et un régimen des gardes, qui journellement l'assistoient, lui estre promts et fidèles adjuteurs et défenseurs, avenant quelque émotion.

On disoit aussi que cette érection de nouvel Ordre avoit esté confortée de ce que le Roy estoit né le jour de Pentecoste, créé Roy de Polongne et fait Roy de France en semblable jour, lequel sembloit lui estre fatal pour

tout bonheur et prospérité, comme avoit esté le jour Saint-Matthias à l'Empereur Charles-le-Quint.

Huguenos. Ligueurs. — Les Huguenots, tousjours soubçonneux et plains de desfiance, principalement depuis la S.-Berthélemi, craignoient que ce fust quelque stratagesme nouveau pour les attrapper. Les autres, plus malins, calomnians les actions de leur prince, le référoient à la volupté, et disoient que toute ceste cérimonie n'estoit que le masque des amours du Roy et de ses mignons. Qui estoit le langage des chefs de la Ligue, lesquels, à desseins, faisoient courrir ce bruit entre le peuple, jusques là qu'un conseiller de la Grande-Chambre du Parlement de Paris s'oublia tant (soit qu'il en creust quelque chose ou autrement), d'en composer les suivants vers en dialogue, lesquels, encores qu'il tinst bien secrets, ne laissèrent d'estre divulgués et recongneus pour siens, portans ceste inscription :

DE SPIRITALI ORDINE PARISIIS CELEBRATO

KALENDIS JANUAR. AN 1579

SERMO DIALOGICUS.

HOSPES, INCOLA.

HOSPES.

Incola, dic sodes, si non grave fasque profari,
Quæ pompa angelico incedit præsignis amictu!

INCOLA.

Principis ex voto sacrum est, genitumque parente
Rege soladitium, quod non obliteret Ætas,
Nec ficto resecet, quæ nunc senet, ense Michael.

HOSPES.

Dic nomen sacri, nisi quid prohiberis obestve.

INCOLA.

Evulgare licet, quamvis successerit, idque
Non procul, arcano, ut qui inventi nominis auctor
Spiritus idem esset, fieretque ex omine nomen.

HOSPES.

Nimirum hoc sibi vult pendens e torque Colomba,
Et passim intextæ per mystica pallia flammæ?

INCOLA.

Hoc certe.

HOSPES.

Sed si Deus est hic Spiritus Ales,
Quanam lege Cruci defixus panditur? Utrum,
Ad scelerum pœnas, Christus non sufficit unus?

INCOLA.

Hos quoque miramur merito, nec opinio in una
Consistit specie, sed agit diversa magistros.
Quæ sublauditur vulgo sententia, censet
Spirituale Cruci in miseros Signum esse refixum
Antipapas. Alii, quibus est Respublica curæ
Francica, disceptant populi potuisse notari
Non meliore modo ærumnas, cruciataque membra
Seu laicæ spectes, seu sacræ insignia turbæ.
Quippe pie parens (lasciviam ad usque), flagellis
Morigerus, quod non aversatur, subit ultro
Supplicium expansisque crucis distenditur alis.
Naris at emunctæ, et qui esitant potiore salino
Censores, aliam multo crucis atque colombæ
Adsignant causam et repetunt ab origine prima
Dissidia Heroas quæ acuere adversus Amorem
Masculum, et imberbi rorantia sanguine flagra.
Hinc memores iræ qui nunc dominantur amores,
Invenisse viam obvolucro Cytheræa columbæ,
Qua fieret pueri vindicta et lusus amoris,
Quelusiis tales et concomitantibus umbris
Deberi inferias, soli ne Roma parentet
Antinoo, vigeantque iterum Ganimedis honores.

HOSPES.

Mira refers, mirum si quicquam hoc tempore. Verum
Si juvenile sacrum est, bona curnam portio mystôn
Aut senio affecta, aut ætate est proxima canis?

INCOLA.

Quo senibus mistis novitas angustior esset,
Atque humiles inter magnatum addicta Deorum
Crescat ut exemplo contentio serva favoris.

HOSPES.

Cur porro in numero hoc nullus spectatur eorum
Delitiis quibus est fiscus?

INCOLA.

Responsio prompta est.
Nempe Dii quod sint ipsi, quels sacra litantur.
Adde quod hæc torquata cohors dum sperat, inani
Nomine inescatur, captatque in honoribus umbram,
Spiritibus delusa datis. At numina vero
Corpore, corporea et solida mercede fruuntur.

HOSPES.

Militibus solis compleri assueverat olim
Ordo Michaelis. Nunc hic, discrimine nullo,
Admittit longas, quas consecrat infula, vestes.

INCOLA.

Mutatum est tempus. Quid non hæc tempora mutent?
Virtutis fuerat prior ille comesque decusque,
Nec nisi summorum jampridem insigne virorum,
Qui bene de populo meriti, post vulnera multa,
Post victum Hispanum aut Regem Pomæria adaucta,
Conspecta emeritæ referebant dona senectæ.
Qui vero patris in mortem nunc denique stolo
Crescit abortivus sancto sub nomine, purum est
Aucupium, et laquei, quibus irretita favore
Nobilitas, Ordoque sacer, confusius exta
Efferat, et bimares pascant duo viscera divos.

HOSPES.

Sunt igitur Francis reliquum præsagia in annum
Vincula, Crux, Flammæ, Laquei. Sed quærere plura

Turba venit superadveniens, nobisque loquentes
Separat, ingratos cogitque videre valete

Inscia.

Si potis est, melius res nostra valere, valebo.

Valens Paradoxt. [illegible]

Vers graves et fouldroyans, bien convenables à l'hypo-isie de ce siècle. — Le jour de ceste nouvelle solennité, ı afficha aux portes de l'église des Augustins, où le Roy, s Princes et ses Chevaliers estoient assemblés pour la rimonie, les vers qui s'ensuivent, que quelqu'un avoit is le plaisir de traduire du premier chapitre d'Esaie, et s avoit mis en veue, comme un notable advertissement ı Roy, à ses Princes, à ses Chevaliers, voire à toute sa our, qui estoit desbordée (pour ne point flatter) * et con-e* en toute espèce de vilanies et meschancetés. Au essus du placcard, y avoit : *DIEU PARLE*.

Vous, princes de Sodome, escoutez le Seingneur :
« Qu'ay-je affaire, dist-il, que me fassiez honneur
Par la pluralité de vos vains sacrifices?
Je suis saoul, plus qu'assez, de voir vos maléfices!
Je n'aime point le sang des agneaus innocens,
Ni l'holocauste ardent des moutons périssans!
Si vous comparoissez en ma présence sainte,
Qui a requis de vous ceste force contrainte?
Ne m'offrez donc jamais pareille oblation :
Cest encensement m'est abomination.
Aussi, quant me prierez, je cacherai ma veue,
Car vostre voix de moi ne peult estre entendue
Pour autant que vos mains, grosses d'extorsion,
Sont trop plaines de sang et de sédition.
Ainsi donc, lavez-vous, aprenez à bien faire,

Maintenez la justice, et, d'un cœur débonnaire,
Relevez l'oppressé, les veufves soulagez,
Et le pauvre orphelin contre tous revangez.
Si non, je vous ferai comme l'estouppe seiche,
Vostre courage, ainsi qu'une simple flamesche,
Et puis dedans le feu je vous ferai mourir,
Sans que jamais aucun vous puisse secourir!

* Aultres divulgués à Paris, incontinent après ce jour:

I

* AU ROY, SUR SON NOUVEL ORDRE DU SAINT-ESPRIT.

SONNET.

* *Lors que le monde estoit desreiglé tellement*
Que mesme au Fils de Dieu l'homme s'osa bien prendre,
Et, sous un faux rapport, en croix le faire pendre
(Qui estoit aux meschans le plus vilain tourment),

Le Père, ayant pitié de ce désordement,
Sur les apostres feit son Saint Esprit descendre,
Par la vertu duquel à tous ont fait entendre
Quel est l'ordre divin pour vivre saintement.

Tel jour vous est heureux, Sire, à ce que je voi,
Auquel desjà deux fois avez esté fait Roy,
Tiltre donné de Dieu pour chasser tout désordre.

Le Père honorez donc, qui vous fait cest honneur,
Et de son Fils aussi soiez imitateur,
Puisque du Saint Esprit vous avez choisi l'Ordre.

M. C.

II

* AULTRE A L'HONNEUR DES CHEVALIERS.

SONNET.

** Le Saint Esprit, qui est plain de merveille,*
Aux bons François a monstré sa bonté,
Durant nos jours remplissant de clarté
Le cœur des Rois, qui lui prestent l'aureille.

De maladifs (chose trop non pareille)
Il les a tous d'un coup mis en santé.
Voila pourquoi il faut qu'il soit chanté
De voix qui n'ait au monde sa pareille.

Bien heureux donc le temps auquel vivons!
Ces petits dieux choisis que nous voions
Sont chevaliers où Saint Esprit abonde.

Car il s'est fait, à leur advénement,
Du mal en bien un nouveau changement.
Fi des malheurs! Les voila hors du monde.

M. C.

III

* SUR LE BEAU SOLEIL QUI FIST CE JOUR.

** Ce grand soleil, de son séjour des cieux,*
Nous fait paroir combien ceste journée
Lui vient à gré, puisqu'il a ramenée,
Ce beau matin, la clairté de ses yeux.

Nous voyons bien qu'il est très-curieux
De nostre Roy, car sur son Assemblée
Du Saint Esprit, du premier de l'année,
Il a jetté son regard gracieux.

Que chacun donc s'esgaie désormais,
Et, comme l'an tousjours se renouvelle
Après sa fin, ceste bonne nouvelle

L'on fasse oüir à tout peuple à jamais.
Quant est de moi, j'ai encor' espérance
De voir un jour reflorir nostre France. *

Et furent aussi divulgués à Paris d'autres vers latins tiltrés :

IV

* DE ORDINE SANCTI SPIRITUS.

* Vidit ut in terris homines quod cuncta prophanent,
Omnipotens Gnatum sic Pater alloquitur :
« **Descende, et rursum qua se ratione modoque**
Hoc genus humanum dirigat, edoceas. »
Gnatus ad hæc : « **Precor, ista a me fac cura facessat,**
Trux iterum ne sit Crux subeunda mihi!
Spiritus at Sanctus, qui corda movetque regitque
Ad nutum, præstat, Ordinis auctor, eat.
Nam revolare potest sursum pernicibus alis,
Impia gens illum si petat insidiis. » *

* *LES NOMS DES XXVI CHEVALIERS*

QUE LE ROY FIST LE PREMIER JOUR DE L'AN 1579 AUX AUGUSTINS, A PARIS.

* Le Roy.

1. Ludovic de Gonzague, duc de Nivernois, prince de Mantoue, pair de France;

2. Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Ponthièvre, pair de France, prince du Saint-Empire;

3. Honnorat de Savoie, marquis de Villars, amiral de France;

4. François Gouffier, seingneur de Crevecœur, conseiller du Roy en son Conseil privé;

5. Jaques de Cursol, duc d'Uzès, pair de France, comte de Crusol, baron de Louis, seingneur d'Assier;

6. Charles de Lorraine, duc d'Omalle, pair et grand veneur de France;

7. Arthus de Cossé, seingneur de Gonnor, comte de Secondigni, premier pannetier et mareschal de France;

8. Charles de Haluuin, sieur de Piennes, marquis de Maingneley, conseiller au privé Conseil du Roy;

9. Charles de la Rochefoucaut, sieur de Barbesieux, conseiller du Roy en son privé Conseil;

10. Christophle des Ursins, sieur de la Chapelle, conseiller du Roy en son privé Conseil;

11. Scipion Fiesque, comte de la Vague, chevalier d'honneur de la Roine;

12. Jaques de Humières, seingneur dudit lieu, marquis d'Ancre, conseiller au Conseil privé;

13. Jean de Samoches, seingneur de Malicorne, conseiller au Conseil privé;

14. René de Villequier, baron d'Aubigni, premier gentilhomme de la Chambre;

15. Claude Villequier, vicomte de la Guiersche, conseiller au Conseil privé;

16. Charles, comte de la Marck et de Maulevrier;

17. Philebert de la Guische, sieur dudit lieu, grand maistre et capitaine général de l'artillerie;

18. Jacques des Cars, prince de Caranci, seingneur de

la Vauguion, conseiller d'Estat et du Conseil privé du Roy;

19. François le Roy, comte de Clinchans, seingneur de Savigni, conseiller au Conseil privé;

20. Antoine sire de Pons, comte de Maropnes, conseiller du Roy en son Conseil;

21. Jean d'Aumont, comte de Chasteauroux, conseiller au privé Conseil;

22. Albert de Gondi, comte, doien, baron de Rets, marquis de Belle-Isle, gentilhomme de la Chambre du Roy, mareschal de France;

23. Jean de Blosset, seingneur de Torsi, lieutenant-général au gouvernement de Paris et Isle de France;

24. Antoine Destrées, premier baron et séneschal de Boullenois, capitaine de cinquante hommes d'armes;

25. François de Balsac, seingneur d'Antragues, conseiller d'Estat et conseiller du privé Conseil;

26. Philippes Strosze, conseiller d'Estat, colonnel général de l'infanterie françoise.

1579 * le 1er janvier *.

Villequier, premier gentilhomme de la Chambre. — Le mardi 20e janvier, le Roy fist le seingneur de Villequier absolument premier gentilhomme de sa Chambre, et priva le mareschal de Rets de la part et droit alternatif qu'il y prétendoit.

Superstitions. — Le vendredi 23e janvier, le Roy alla à Olinville se baingner et purger. Le semblable feit la Roine sa femme, qu'il laissa à Paris. Puis alla faire sa feste de Chandeleur en l'église de Chartres, et ses vœux et prières à la belle Dame; et y prist deux chemises de Nostre-Dame de Chartres, une pour lui, l'autre pour la Roine sa femme. Ce qu'aiant fait, il revinst à Paris,

coucher avec elle, en espérance de lui faire un enfant, par la grace de Dieu et de ses chemises.

Le dimanche 25e janvier, M. le Duc, las de demeurer plus longuement en Flandres, pour si peu y faire, partit de Condé, en petite trouppe, passa par Crevecœur, Beauvais, Mantes et Gisors, et se retira à Alançon.

Tremblemens de terre. — Le mardi 27e janvier, à Poictiers, Bordeaux, Moulins, Bourges, Tours, Blois, Orléans et autres villes sur la rivière de Loire, advinst certain tremblement de terre, qui espouvanta grandement les habitans desdites villes.

*Sur ce tremblement, courust à Paris le sonnet qui s'ensuit :

D'où nous peuvent venir ces tremblemens de terre,
Qu'Orléans, Blois et Tours gémissent près de nous ?
Seroit-ce, mon Ronsard, ou des eaux le courroux,
Ou la fureur des vents qui nous fait ceste guerre ?

Je sçai que la vapeur, qui là dedans s'enserre,
Cherche sa liberté, et, à force de coups,
Renverse, pour sortir, tout c'en dessus dessous,
Ne restant qu'un chaos d'un si cruel tonnerre.

Mais ce n'est pas pourtant ce qui nous fait troubler,
Ni qu'on voie les eaux, ni les vents s'assembler,
Présages du malheur qui de près nous regarde :

C'est que nos chancelliers ont chancellé d'un bout
Tant, que si ce bon Dieu n'eust esté nostre garde,
Nous n'eussions chancelé, mais abismé du tout ! *

Officiers cassés. Riant. — En ce mois de janvier, le Roy, faisant dresser le nouveau estat de sa maison et

de hault, néantmoins, par une singulière grâce de Dieu, n'y mourust personne, et n'y en eust que deux ou trois de blessés.

Le lundi 16e mars, messieurs de Guise arrivent à Paris, suivant le mandement que le Roy leur avoit envoié de l'y venir trouver, et y viennent accompagnés de six à sept cens chevaux, doutans (à ce qu'on disoit) l'indignation du Roy, à cause de la mort du mignon de Saint-Mesgrin.

M. le Duc à Paris avec le Roy, et le Te Deum *accoustumé au bout.* — Ledit jour, Monsieur arriva en poste, en fort petite compagnie, au Louvre à Paris, et coucha la nuit avec le Roy son frère: dont la Cour, le lendemain matin, alla en corps, à la Sainte-Chapelle, faire chanter le *Te Deum* de sa bien venue.

Querelle des Duras contre le vicomte de Thurenne. — Le vendredi 20e mars, le Roy accompagne M. le Duc son frère, s'en retournant à Alençon, jusques à Noisi, où ils vont coucher, et le lendemain à Saint-Germain, où ils reçoivent les nouvelles, comme, le vendredi passé 13e mars, le jeune Duras, dit Rassan, avec l'aisné de Duras, son frère, s'estoient attaqués de querelle contre le vicomte de Thurene et le baron de Salignac, s'estans combattus deux à deux sur la grève d'Agen. Auquel combat, le vicomte de Thurenne estoit demeuré blessé de dix-sept coups d'espée, en danger de mort.

Estats de Bourgongne, Normandie, et ceux que le Roy y envoie. — En ce temps, le procureur général La Guesle fust par le Roy envoié en Bourgongne et le mareschal de Montmoranci à Rouen, aux Estats qui se devoient tost après tenir en Normandie et en Bourgongne, affin d'essaier à appaiser et composer le peuple tumultuant pour les nouvelles daces et nouveaux officiers.

Fait de dangereuse conséquence. — En ce mesme temps, à Moulins, un gentilhomme bourguignon, nommé de Cintrey, aiant esté par le commandement du Roy emprisonné pour avoir librement parlé aux Estats de Bourgongne, fut tiré, par force, des prisons, par quelques gentilshommes entrés secrettement pour cest effect dans la ville. Dont ne fust faite autre justice, au grand mespris du magistrat et de la majesté du Roy, *qui endura ce coup de pied, sans mot dire*.

Querelle des seigneurs de Rentigni et Palaiseau. — Le vendredi 27e mars, le jeune seingneur de Rentigni, estant en la maison du seingneur de la Chapelle aux Ursins à Paris (en laquelle estoit aussi le jeune seingneur de Palaiseau, et tous deux faisoient l'amour à la fille dudit seingneur de la Chapelle, pour l'espouser), fist chanter une chanson par un chantre qu'il avoit mené exprès, par laquelle il blasmoit l'inconstance de sa maistresse. Dont ledit sieur de Palaiseau s'offensa, et entrèrent, lui et le sieur de Rentigni, en paroles; sur lesquelles s'approcha M. de la Chapelle, et remonstra doucement à Rentigni qu'il ne devoit venir en sa maison pour quereller. A quoi Rentigni lui respondist qu'il estoit aussi gentilhomme et homme de bien que lui : lors lui dit le seingneur de la Chapelle qu'il s'en faloit la preuve. A quoi repliqua Rentigni qu'il estoit plus homme de bien que lui. « Vous en « avez menti, lui dit la Chapelle, et, sans le respect de ce « que vous estes en ma maison, je vous jetterois tout à « ceste heure par les fenestres. » Sur quoi s'esmeust grosse et forte querelle, qui prinst trait, et dont les princes s'empeschèrent, pource que les jours suivans ils marchoient par la ville, l'un et l'autre, fort accompagnés de gens de cheval et de pied, et y avoit danger de quelque aspre combat. Mais le Roy commist certains princes et

seingneurs pour les appointer, comme de fait ils furent appointés au mois de may ensuivant, et fut le seingneur de Palaiseau tost après marié à la damoiselle des Urins, aux nopces de laquelle le Roy, la Roine et les princes souppèrent.

Querelle. — Le mardi dernier mars, le seingneur de Chasteauneuf, jeune homme de vingt-cinq ans, fils le seingneur de Chesnay-Lallier, Angevin, son oncle, aagé de près de 60 ans, aiant pris querelle avec lui à raison d'un procès qu'ils avoient pour la tutelle dudit Chasteauneuf, de laquelle ledit seingneur de Chesnai avoit esté chargé. Ainsi se demeloient, en ce temps, les procès et différends, sans autre formalité de justice, par la connivence *et licheté* du Roy et du magistrat.

La closture de la Sainte-Chapelle. — A Pasques de cest an 1579, le Roy fit faire et assoir, en la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, la closture de marbre et d'airain, brave et magnifique, comme on la voit à présent, autour du grand autel d'icelle. Et au mesme temps, furent refaittes de neuf les orgues de ladite Sainte-Chapelle, aussi belles et excellentes qui s'en puisse point voir.

Avril.

Déluge, à Paris, de la rivière S.-Marceau. — La nuit du mecredi 1er d'avril, la rivière de Saint-Marceau, au moien des pluies des jours précédens, creust à la hauteur de quatorze ou quinze pieds, abbatist plusieurs murailles, moulins et maisons, noia plusieurs personnes de tous sexes et aages, surprises dans leurs maisons et dans leurs lits, ravagea grand quantité de bestiail et fist du mal infini. Le peuple de Paris, à milliers, le lendemain et jours ensuivans, courust voir ce désastre, avec grand

fraieur et espouvantement. L'eau fust si haute qu'elle se respandist par l'église et jusques au grand autel des Cordeliers-Saint-Marceau, ravageant par forme de torrent en grande furie, laquelle néantmoins ne dura que trente heures ou peu plus.

La Cour de parlement, en corps, le samedi ensuivant, vinst à la grande église Nostre-Dame, où fut dite une messe solennelle, avec prières à Dieu, qu'il lui pleust appaiser son ire, et à mesme fin fut, le lundi ensuivant, faite procession générale à Paris.

Maladie et mort du mareschal de Monmoranci. — Le vendredi 10e avril, le mareschal de Monmorancy revinst de Rouan et fust logé dedans le Louvre, où l'onziesme dudit mois il fut surpris d'une apoplexie qui lui osta la parole l'espace de vingt-quatre heures; puis, deux jours après se revinst et commença à se mieux porter, et quand il peust endurer le coche, se fist mener à Escouan, où il mourust, le mecredi 6e jour du mois de may ensuivant, au grand regret de tous les gens de bien et de la plus saine partie de la noblesse de France.

Monsieur à Paris. — Le dimanche 26e avril, M. le Duc arriva à Paris en grande compagnie et magnifique appareil, et alla le Roy au devant de lui une lieue hors la ville, et le mena loger au Louvre, où ils demeuroient et vivoient ensemble en grande concorde et amitié fraternelle.

Ligue de l'Équité. — En ce mois, ès pays de Dauphiné et d'Auvergne, se commença à se remuer la ligue dite *de l'Équité,* qui n'estoit autre chose, à bien parler, qu'une *praguerie* ou élévement d'une séditieuse commune contre le Roy et sa noblesse.

MAY.

Maurevert, assassin, blessé. — Le vendredi premier jour du mois de may, Maurevert, rencontré aux champs par un sien cousin et voisin contre lequel il avoit querelle, fut chargé et tiré d'un poitrinal, duquel la balle lui rompist les os du bras gauche, depuis le coulde jusqu'à l'espaule, dont il fust tellement offensé que quatre jours après il lui falust couper le bras. Chose estrange que cest assasin, chargé jà par deux fois par ses ennemis, n'a pu estre tué, et y a apparance que Dieu le garde (comme il le mérite) à une punition et justice exemplaire.

Justice faite à Paris du sieur de la Bobetière. — Le mardi 26e may, le seingneur de la Bobetière, gentilhomme Poitevin, Huguenot, par arrest de la Chambre de l'Edit, fust décapité en la place de Grève à Paris, pource que, de guet-à-pens, il avoit tué un gentilhomme, sien voisin, qu'il avoit mandé pour disner avec lui en sa maison de la Bobetière, et après disner, l'aiant mené pourmener en un bois derrière sa maison, avoit assassiné ledit gentilhomme, et sa femme avec lui, pour l'advertissement certain qu'on lui avoit donné et le bruit commun de tout le pays, que ladite damoiselle sa femme n'avoit cessé de paillarder avec ce gentilhomme, pendant son absence et son séjour dans la ville de Lusignan, où il estoit enfermé avec les autres Huguenos. Quand on lui prononça son arrest, il dist tout haut que tous ses juges estoient coqus. et qu'on regardast hardiment la liste, qu'on trouveroit qu'il n'y en avoit pas un d'eux qu'il ne le fust, et qu'ils ne le faisoient mourir que pour ce qu'il ne vouloit souffrir d'estre coqu comme eux. Estant venu au lieu du supplice, il ne voulust estre bandé, prist l'espée du bourreau.

et, l'essaiant sur son doigt, pour voir s'elle coupoit bien, dit au bourreau : « Mon ami, depesche-moi vistement, « il ne tiendra qu'à toi : car ton espée est bonne. » Et mourust de ceste façon, en vrai capitaine déterminé, aiant fait devant sa prière à Dieu tout haut, à la mode[1] de ceux de la Religion.

Chapitre général des Cordeliers à Paris, en may 1579. — En ce mois, le chapitre général des Cordeliers s'assembla aux Cordeliers de Paris, où se trouvèrent environ douze cens frères de l'ordre de S. François de toutes les nations du monde, et firent leur général messire Scipion de Gonzague, Cordelier de la caze mantoane. Le Roy, pour leurs alimens pendant leur séjour à Paris, leur donna dix mille francs; M. le Duc son frère, quattre mil francs; et les colléges, chapitres, communaultés, abbés, prieurs et prélats de Paris, leur firent tous particulières ausmosnes, comme firent les habitans de Paris, à aucuns d'eux à ce deputés, allans en queste de porte en porte.

Querelle de Beaupré contre le seigneur Daumont. — Le vendredi 29e may, à six heures du soir, un gentilhomme de Berri, nommé Beaupré (qui se disoit avoir esté oultragé par le seingneur d'Aumont, son voisin, allant à la chasse), accompagné de cinq autres, tous bien montés sur coursiers et chevaux d'Espagne, vinst charger ledit seingneur d'Aumont, estant en un carroche, près la porte Bussy, à Paris, aveq le seingneur de Bouchemont et les dames mareschale de Rais et de la Bourdaisière, à grands coups de pistoles, et fust ledit seingneur Daumont blessé d'un coup de pistole au bras droit, dont les balles lui froissèrent les os depuis le coulde jusques à l'espaule,

1. * Huguenotte. *

et fut en grand danger de sa vie, estant par longue espace demeuré entre les mains des chirurgiens, qui si bien le pansèrent que le bras ne lui fust point coupé et à la fin fut guéri. Le seingneur de Bouchemont, qui n'estoit point de la querelle, faisant contenance de vouloir sortir du carroche, fust attaint de trois coups de pistole en la teste et au corps, et mourut sur-le-champ. Le trompette du seingneur Daumont le suivant à cheval donna un coup d'espée au travers du corps d'un des assaillans qui avoit arresté et blessé le cocher, lequel fuiant avec les autres à quatre lieues de Paris, ne pouvant plus se soustenir, fut achevé par Beaupré, et desfiguré par le visage à coups de dague, à fin qu'il ne fût recongneu; et le lendemain fut son corps rapporté à Paris. On disoit que Beaupré, pour ce qu'il avoit à faire au seingneur d'Aumont, grand seingneur, chevalier des deux ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, estoit venu de sa maison à Paris, en habit de Cordelier (pour ce qu'en ce mois s'y assembloit le chapitre général), de crainte d'estre descouvert.

Le seingneur Daumont leur fist faire leur procès par le Prévost de l'Hostel, et furent, en juillet ensuivant, décapités en figure, au bout du pont Saint-Michel à Paris, et entre autres Beaupré, comme chef et conducteur de l'assassinat. Sur l'exécution de la figure duquel furent faits et semés à Paris les vers latins suivants :

Belpratus jacet hic, princepsque caputque latronum :
Non jacet, immo alta de cruce pendet adhuc.
Supposita est quondam Graiis pro virgine cerva :
Fœnum pro Prato nunc quoque suppositum est.
In cruce cæsa nihil post vere colla timeret,
Pro ficta at metuit nunc cruce mille cruces.

* N. R. *

JUING.

Querelle d'Angeau et de la Hette, où le mort tue le vivant. — Le 8e jour de juing, qui estoit un lundi, les seigneurs Dangeau et de la Hette, gentilshommes de la maison de M. le Duc, pour desmesler une querelle entre eux (comme la saison en estoit fort fertile), se battirent avec l'espée et la dague, à Bourgueil (dont pour lors le seingneur de Bussi estoit abbé), et fut la Hette blessé de dix-sept coups d'espée. Néantmoins, tout blessé qu'il estoit, de furie s'eslança de cul et de teste sur Dangeau, son ennemi sain et gaillard, et qui n'en faisoit non plus de compte que s'il eust esté mort, et lui donnant de l'espée au travers du corps, tua tout roide sur la place ledit Danjeau; et la Hette mourust, quelques jours après, des coups qu'il avait receus. Ainsi sont secrets les jugements de Dieu, qui s'exécutoient journellement sur ceste pauvre noblesse de France, qui se desfaisoit ainsi d'elle-mesme par ses propres mains.

Généraux des Aydes en honneur. — Le vendredi 26e juing, les généraux de la justice des Aydes sont suspendus pour n'avoir voulu publier l'édit de la suppression des priviléges de tous les exempts du huictiesme, vingtiesme, et autres semblables daces, après plusieurs expresses et comminatoires jussions du Roy, et pour ce, au lieu de généraux, sont appelés généreux. Lesquels enfin, après que le Roy leur eust déclaré qu'il ne s'en vouloit point aider, et que sa volonté estoit seulement qu'ils le fissent publier et homologuer, pour estre restitués, le firent simplement registrer en leur greffe, et rien autre chose. Dont Sa Majesté, indignée, dit ces mots : « Qu'il n'avoit eu fascherie il y avoit long-temps qui lui

« eust plus touché au cœur que la bravade de ces petits « gallans des généraux de sa justice, mais qu'il la leur fe- « roit sentir. » Cependant, pource qu'il y agissoit, en ce fait, du publiq, ils en furent fort loués, et ceux de la Cour de parlement blasmés par les deux vers suivants, qui en furent faits et semés au Palais et partout :

Tu generosa minor Generalis Curia, major
Tu Parlamenti Curia, degeneras.

Sur la fin de ce mois, les députés du Clergé de France s'assemblèrent à Melun, par la permission du Roy, pour délibérer sur ce que Sa Majesté leur demandoit quinze cens mil francs pour le paiement des arerrages des rentes de la Ville, dont il estoit deu une année, et aliénation de cinquante mil escus de rente de leur temporel. Et pource que, selon le bruit commun, le Pape et le Roy s'entendoient bien l'un l'autre en ceci, au préjudice du Clergé, furent semés et publiés, en forme de pasquil, les [vers] suivants :

Concilium Cleri fle,
Quia quod habes sera riflé.
Rex noster et Pappa
Sunt ambo sub una Cappa.
Qui dicunt Do ut des,
Caiphas et Herodes.

Juillet.

Premier voiage de Monsieur en Angleterre. — Le lundi 3e juillet, M. le Duc, dans le coche de M. de Mande, au logis duquel il avoit couché, au cloistre de l'église de Paris, partist en fort petite compagnie, et s'en alla à Boulongne-sur-la-Mer, où, après avoir séjourné trois se-

aines, il passa en Angleterre, sous le sauf-conduit de Roine, de laquelle il fust joieusement et magnifiqueent receu en un sien chasteau, proche de deux lieues : la ville de Londres, où ils demeurèrent huict jours ısemble, en leur entrevue et pourparler de leur maage.

*Le pauvre train et équippage que ledit seingneur Duc mena, donnèrent subject au sonnet suivant, qui fust ıblié à Paris et semé partout :

*SUR LE TRAIN DE MONSIEUR, PASSANT EN ANGLETERRE.

SONNET.

** Nostre Ulisse françois, voiant que sa finance*
N'eust sceu, selon son reng, l'emmener aux Anglois,
Faingnant de s'enfuir, a voulu faire choix
De Dorne, qui, mignon, conduit son Excellence.

Mendiant ses repas, son cuisinier s'avance ;
Pour passer le contract, un greffier bourbonnois
Lui sert de secrétaire, et les habiles doigts
Des frères Vaumesnils font l'honneur de la dance.

Je ne puis, qu'estonné, je n'admire cest heur,
Qui lui choisist le train digne de sa grandeur,
L'emmenant aux Anglois en fils de Katherine.

L'Angleterre est heureuse, et heureux ses subjets
D'un tel Roy, qui maintient avec si peu de frais
*Sa Court et son Conseil, son Bail et sa Cuisine !**

Aoust.

Justice faite à Paris de la Primaudaie. — Le mecredi 5e aoust, François de la Primaudaie, dit la Barrée, fust, par arrest de la Cour, décapité aux Halles de Paris, pour réparation du meurtre de guet-à-pens, peu auparavant par lui commis en la personne de Jean du Refuge, seingneur de Galardon, à Paris, auprès de Saint-André-des-Ars, et sa teste mise sur un posteau au coin de l'église des Augustins sur le quay. Il s'estoit fié, faisant ce meurtre, en la faveur de M. le duc, qu'il suivoit et qui l'aimoit. Et de fait, aussitost que ledit seingneur eust entendu sa condamnation, il fust trouver le Roy son frère, pour lui demander sa grace. Mais le Roy en estant adverti, aussitost qu'il l'avisa entrant dans sa chambre, pour lui en fermer la bouche, lui dit ces mots : « Mon « frère, vous sçavez bien que la Primaudaie est jugé, et « qu'il doit mourir aujourd'hui. J'ai fait un serment de « ce costé-là, que je tiendrai : c'est que je ne donnerai sa « grâce, pour homme vivant qui m'en prie, fust-ce pour « vous, qui estes mon propre frère; car, outre ce que « l'acte est meschant et irrémissible, je veux bien qu'on « sache que j'aimois du Refuge, et s'il n'eust point esté « si sot que d'estre huguenot, je l'eusse fait grand. » Ce que voiant, Monsieur se retira, sans oser en parler plus avant, et sortant de la chambre du Roy, dit à ceux qui lui en parloient[1] : « Qu'il n'y pouvoit plus rien, et que le « Roi vouloit qu'il mourust. »

Le vendredi 14e aoust, le Roy manda au Louvre les Prévost des marchans et Eschevins de la ville de Paris, et leur enjoignit de faire assemblée en leur Hostel-de-

1. *Première rédaction :* * Il faut qu'il meure, car le Roy le veult, et de moi je n'y puis plus rien. *

Ville pour cinquante mil escus de don gratuit qu'il demandoit, paiables par capitation par les habitans de Paris.

Le mardi 18e aoust, le Roy s'en alla à Saint-Germain en Laye, et envoia le grand prévost de France, bien accompagné de gens de pied et de cheval, pour se saisir de la personne du seingneur de la Rocheguion, et autres ses partizans gentilshommes de Normandie, pource qu'aux derniers Estats tenus à Rouan par les Normans, ils avoient hautement parlé pour le peuple contre le Roy, jusques à se faire comme chefs de part des mutins qui ne vouloient plus paier aucunes tailles ni subsides. On trouva que le dit la Rocheguion avec ses compagnons estoient refuis en la basse Normandie, où, aveques les Bretons leurs voisins, ils traictoient et monopoloient (à ce qu'on disoit) pour secouer le joug de la tirannie, qu'ils appeloient, c'est-à-dire en françois de leur Roy, prince naturel et souverain seingneur.

Mort de Bussy d'Amboise. — Le mecredi 19e d'aoust, Bussy d'Amboise, premier gentilhomme de M. le Duc, gouverneur d'Anjou, abbé de Bourgeil, qui faisoit tant le grand et le hautain à cause de la faveur de son maistre, et qui tant avoit fait de maux et pilleries ès pays d'Anjou et du Maine, fust tué par le seingneur de Montsoreau, ensemble avec lui le lieutenant-criminel de Saumur, en une maison dudit seingneur de Montsoreau, où la nuit ledit lieutenant, qui estoit son messager d'amour, l'avoit conduit pour coucher ceste nuict-là avec la femme dudit Montsoreau, à laquelle Bussi dès longtemps faisoit l'amour, et auquel ladite dame avait donné exprès ceste fausse assignation pour l'y faire surprendre par Montsoreau, son mari : à laquelle comparoissant sur le minuit, fut aussitost investi et assailli par dix ou douze, qui accompagnoient le seingneur de Montsoreau, les-

quels de furie se ruèrent sur lui pour le massacrer. Ce gentilhomme, se voiant si pauvrement trahi, et qu'il estoit seul (comme on ne s'accompagne guères volontiers pour telles exécutions), ne laissa pourtant de se défendre jusques au bout, monstrant que la peur, comme il disoit souvent, jamais n'avoit trouvé place dans son cœur. Car, tant qu'il lui demeura un morceau d'espée dans la main, il combattist toujours, et jusques à la poingnée, et après s'aida des tables, bancs, chaires et escabelles, avec lesquels il en blessa et offensa trois ou quatre de ses ennemis, jusques à ce qu'estant vaincu par la multitude et desnué de toutes armes et instruments pour se deffendre, fust assommé près une fenestre, par laquelle il se vouloit jetter pour se cuider sauver. Telle fut la fin du capitaine Bussy, qui estoit d'un courage invincible, hault à la main, fier et audacieux, aussi vaillant que son espée, et pour l'aage qu'il avoit, qui n'estoit que de trente ans, aussi digne de commander une armée que capitaine qui fust en France, mais vicieux et peu craingnant Dieu: ce qui lui causa son malheur, n'estant parvenu à la moictié de ses jours, comme il advient ordinairement aux hommes de sang comme lui.

Il possedoit tellement M. le Duc, son maistre, qu'il se vantoit tout haut d'en faire ce qu'il vouloit, voire et avoir la clef de ses coffres et de son argent, et en prendre quand bon lui sembloit : de laquelle vanterie on disoit qu'il se fust aisément passé. Il aimoit les lettres, combien qu'il les prattiquast assez mal, se plaisoit à lire les histoires, et entre autres les Vies de Plutarque; et quand il y lisoit quelque acte signalé et généreux, fait par un de ces vieux capitaines Rommains : « Il n'y a rien en tout cela (disoit-il) que je n'exécutasse aussi bravement qu'eux à la nécessité »; aiant accoutumé de dire qu'il n'estoit né que

gentilhomme, mais qu'il portoit dans l'estomach un cœur d'Empereur; si bien qu'enfin, pour sa gloire, Monsieur le prinst à desdain, et de tant qu'il l'avoit aimé du commencement, sur la fin il le haïst, aiant consenti (selon le bruit commun) à la partie qu'on lui dressa pour s'en desfaire. En quoi se vérifie un meschant proverbe ancien, parlant des princes, qui dit : « Très-heureux est qui ne les congnoit, malheureux qui les sert, et pire qui les offense. »

Sur ceste mort de Bussy furent faits et divulgués divers tombeaux et épitaphes, entre lesquels j'ai receuilli *les suivants qui sont tombés entre mes mains, dont le premier*, qui est digne de l'esprit de M. de Pybraq, *qui en estoit tenu pour aucteur* :

OMBRE DE BUSSY.

DIALOGUE.

FLORE, LYSIS.

FLORE.

Sur le point que la nuit, pliant son noir manteau,
Pour faire place au jour, rappelle ses lumières,
Et qu'un profond sommeil arrousé de son eau
Charme de nos ennuis les humaines paupières,

J'entens, près de mon lit, une dolente voix
(Elle estoit à la voix de mon Lysis pareille);
Je sens un bras, plus froid que marbre mille fois :
Dont l'un, en me poussant, l'autre en criant, m'esveille.

Un jeune homme, couvert de plaies et de sang,
Se prosterne à mes pieds... Ma poictrine se glace,
Mon cœur saisi d'effroi pantelle dans mon flanc,
Et, à ce triste objet, je tombe sur ma face.

LYSIS.

Madame, dist-il lors, je vous prie n'aiez peur.
Je suis vostre Lysis, qui, premier que descendre
Dans le val ténébreux, plain d'éternel horreur,
Ce funeste devoir je vous suis venu rendre.

FLORE.

Je reconnu sa voix, et ouvrant mes deux yeux,
Je remarqui mainct traict de sa beauté première:
« Lysis, fils-je, en pleurant, quelle fureur des dieux
T'a fait si tost quitter du soleil la lumière? »

LYSIS.

Les dieux ne sont auteurs d'un massacre inhumain,
Qu'un assassin de Court, prattiqué par son maistre,
Dans sa propre maison, a commis de sa main,
Avec plusieurs voleurs compagnons de ce traistre.

FLORE.

Quand tant de riches dons, dont le ciel l'honnoroit,
Ta force, ta beauté, ta grace, ta faconde,
Et tant d'exploits guerriers que la France adoroit,
Ne te devoient-ils pas rendre ami tout le monde?

LYSIS.

Flore, vous vous trompez, l'esclatte de ma vertu
Est l'unique venin qui m'a privé de vie;
C'est le poignard cruel dont je suis abbattu,
Le rocher de ma mort, la butte de l'envie.

FLORE.

O détestable Court! O siècle rigoureux:
Forge de trahison! Escole d'injustice!
Des siècles le dernier! O Prince malheureux,
Tu estimas la vertu pour avancer le vice!

LYSIS.

J'eusse fort desiré mourir au lit d'honneur,
Mettant un camp en routte, ou forceant quelque place,
Mais ce qui plus hélas! augmente ma douleur,
C'est que, mourant, je perds les rais de vostre face.

FLORE.

Le genre de ta mort tesmoigne ta valeur,
Et de tes ennemis la couardise infame...
Tant qu'en moi restera de vie et de chaleur,
Tousjours, mon cher Lysis, tu vivras dans mon âme!

LYSIS.

Je garderai tousjours, dessous l'obscur tombeau,
Ta grace et ta beauté dans ma poictrine emprainte,
Et le Léthe oublieux, m'abreuvant de son eau,
Ne fera que j'oublie une amitié si sainte.

FLORE.

L'excessive douleur ne me permettra pas
De survivre après toi. Les maux qu'amour me livre
Sont beaucoup plus cruels que le cruel trespas :
Tu m'emportes le cœur. Qui pourroit sans cœur vivre!

LYSIS.

Quiconque veult guairir est jà sain à demi :
Madame, au moins, tenez vostre douleur secrette,
Et si vous ne pouvez oublier vostre ami,
Songez au bien passé et non pas à la perte.

FLORE.

Puisque la vertu seule, en aimant, je poursuis,
Peu me chaut que chascun fondre en larmes me voie :
De l'un me souvenir sans larmes je ne puis...
Le deuil entre en nos cœurs plus avant que la joie.

LYSIS.

Adieu, Madame, adieu! Le messager des dieux
Pour passer le noir fleuve, importun, jà m'appelle.
Adieu, beaux yeux, plus clairs que la flamme des cieux!
D'un éternel adieu, adieu, Flore la belle!

FLORE.

Lors je saultai du lit pour sa fuitte arrester,
Mais pensant l'embrasser, rien que vent je n'embrasse.
Adieu doncques, Lysis! L'éternel Juppiter,
Guerdonnant tes vertus, te receoive en sa grâce!

O nuit! cruelle nuit! tu me seras tousjours
Triste, malencontreuse, et des nuits la plus noire!
Tu as ravi mon tout, les flesches à l'Amour,
Son brandon à Vénus, et au dieu Mars sa gloire!

PYBRAC A.

*AUTRE OMBRE DUDIT SEIGNEUR.

*SONNETS.

I

**A toi, mon cher Bussi, voire à ta noble cendre*
Qui repose coiment, dessous ce marbre clos;
A toi, qui fus comblé de vaillance et de los,
Digne d'un preux Cæsar et d'un grand Alexandre;

A toi, qui fis renaistre et reluire et respandre
Le prix, le nom, l'honneur de nos gaulois héros:
A toi, qu'un ami feint et la fière Atropos
Ont mis en ce tombeau, je me veux faire entendre!

Et toi, qui, comme père encor', pleure ce fils,
Et toi, qui, comme frère, un tel frère gémis,
Et vous, que, comme seurs, à mourir je convie,

Donnez place à mes vers, affin que si Bussi
A père, frères, seurs, ils remarquent ici
Sa vie par sa mort et sa mort par sa vie!

II

Face illustre d'Amboise, et toi, France estimée,
Terreur, vengeance, fléol des vols, des maux, des torts
Qu'on brasse, offre, suscite, aux bons, aux grands, aux forts,
Lairrez-vous dénigrer ma belle renommée.

D'audace, force, injure, aspre, injuste, blasmée,
Du meurtrier qui blessa ma foy, mon nom, mon corps,
Obtinst sur moi, dedans, ce qu'il n'eust peu, dehors,
Soubs umbre d'un amour finement consommée?

Si donc, mon hoste fier, que l'ire espoinçonna,
Par dol, par foy, par deuil, causa, livra, donna,
A soi, à moi, aux miens, reproche, mort et peine,

Ce n'est donques Vénus, ni le lascif Amour,
Comme on croid faussement, qui m'a joué ce tour :
C'est une orde, jalouse et détestable haine!

III

Soit que le Roy des Rois t'aie receu chez lui
Entre ses chers esleus, soit qu'ès Champs Elisées
Tu suives privément les ombres si prisées
Des gendarmes françois, qu'on regrette aujourdhui,

Esgaie-toi, belle âme, et t'asseure meshui,
Car les aguets, les coups, ni les rages pressées
Des traistres, des tueurs et des forces aisées,
N'ont frappé ta vertu, digne d'un ferme appui.

Que ne permist le Ciel qu'à l'heure je changeasse
Ma plume au fer vengeur, mon livre à la cuirasse,
Et mon Phœbus à Mars, pour mieux te secourir!

Bussy, je l'eusse fait, et tel qu'encor' je reste,
Ains que paoureux je taise un meurtre si funeste,
La Mort mesme mourra, si la Mort peult mourrir!

IV

** Ce que l'horrible estour des assaults véhéments,*
Or' au pied d'un rampar, or' au front des murailles,
Or' en plain camp ouvert aux sanglantes batailles,
Ne peust onc dessus moi, par leurs forcenements;

Ce que le dur effort des rogues Allemants,
Ce que tant de François, conduits aux funérailles,
Ce que ceux qui trempent leur glaive en nos entrailles,
Ne ce qu'encor n'ont peu mil esquadrons Flammans;

Enfin un faux jaloux, redoutant ma prouesse,
Armé d'ire et d'orgueil, d'outrage et de finesse,
Comme un Busire fier, me massacra chez soi.

Ainsi, lasche et sans cœur, à triompher s'efforce
La haine de l'amour, l'audace de la force,
L'injure de l'honneur, la traison de la foy.

V

*O Prince, qui m'aimois, et dont je fus aussi
Le desir, le soustien, le bouclier, la défense!
Si ton heur fust mon heur, si l'offense t'offense,
N'es-tu plus soucieux de ton pauvre Bussi?

As-tu jà despouillé ceste grand' bienveuillance?
Fais-tu si peu de cas de ma brusque vaillance
Et lairras-tu fleurir ce massacreur ici?

Plustost, mon Prince cher, plustost esteins sa rage,
Rallume ton courroux, aiguise ton courage,
Et sur mon forfaicteur venge l'aspre forfait!

Haste-toi, brave Hercule! et fais voir à ce monstre
Que s'il est faux François, de nom, de cœur, de fait,
De nom, de cœur, de fait, vrai François tu te monstre!*

VI

*Achille aima mieux vivre et sans peur et sans blasme,
Pour faire, après sa mort, ses hauts faits estimer;
Ce preux Alcibiade aussi fait renommer
Ses gestes non esteints, malgré le faux diffame.

Bon heur, meur sens, beau corps, fort bras, grand cœur, pure ame
Fait Cæsar invincible et par terre et par mer:
Et son beau-père encor', que Rome veit armer,
Fait gémir la vertu mesme dessous la lame.

Entre les vieux Grégeois tels furent les premiers,
Entre les vieux Rommains tels furent les derniers.
Mais quoi! mille traïsons leurs forces ont dissipée.*

Helas ! je le sçai bien, car, imitant ceux-ci,
Blessé, surpris, meurdri, deffait, je meurs ainsi
Qu'Achille, Alcibiade, et Cæsar et Pompée.

VII

*ÉPITAPHE DE BUSSY.

*Vous estes bien heureux, pour avoir voulu suivre
Et tracer la vertu d'un Cæsar indomté,
Qui vous guide aujourdhui à l'immortalité,
Par un sentier estroit d'honneur et de bien vivre.

*Le mespris de la mort, qui de la mort délivre
Les hommes généreux, la douce honnesteté,
La grandeur et l'esprit des Muses habité
Vous font, comme un Cæsar, après la mort revivre.*

*Vos amis, à tous deux cruels et inhumains,
Ont bien de vostre sang ensanglanté leurs mains;
Mais l'un, voulant tuer le paillard de sa mère,*

*A masqué son dessein du nom de liberté;
L'autre, pour colorer son inhumanité,
Fait croire à son ami qu'il estoit adultère.*

MASCHEFER A.

*BUSSII TUMULUS.

*Formosæ Veneris, furiosi Martis alumnus,
Nobilium terror, Bussius hic situs est.
Nam Monssorei quoniam temeravit hymœnen,
Incautus crebris ictibus occubuit.

Insidiis cecidit, furtivo marte, peremptus :
Non potuit solum solus habere parem.
Usus erat semper Veneris Martisque favore,
Ast Mars hunc tandem prodidit, atque Venus.
Hinc castos maculare thoros dediscite, mœchi :
Sanguine purgari debet adulterium.

* IMITATION DU SUSDIT ÉPIGRAMME.

* *Le mignon de Vénus, le favori de Mars,*
L'effroi des nations, le craint de toutes parts,
Bussi, le beau, le fort, le fendant, le terrible,
Cy gist assassiné par un juste courroux
De ce que ne doit fair' la femme à son époux.
Mars et Vénus, l'aiant d'une faveur égale
Tousjours accompagné, l'ont à l'heure fatale
Tous deux poussé, livré et couché au tombeau :
Telle fin méritoit un tel brusque cerveau. *

1579.

Saint-Berthélemy. — Le samedi 22e jour d'aoust, usieurs logis de ceux de la Religion, à Paris, furent arqués de croix de croie : qui donna l'alarme à plu-eurs, à cause de la S.-Berthelemi prochaine. Et pource ıe, ce jour, furent apportées à Paris les nouvelles de la ort de Bussi, et qu'il n'y avoit apparence dans la ville aucun remuement, on disoit que les Huguenos avoient ı peur de l'ombre de Bussi, qui les avoit si mal traictés la S.-Berthelemi, comme à la vérité il leur avoit fait ut plain de maux, ce jour, et tué de sang froid Bussi ıint-Georges, son cousin, dont il avoit justement receu ın paiement en semblable monnoie.

SEPTEMBRE.

Le mecredi second jour de septembre, le Roy se trouva mal d'un mal d'aureille, qui lui fist peur, pource que le Roy François second, son frère aisné, en estoit mort. Ce qu'il répéta, ce jour, par deux ou trois fois.

Faux bruit de Paris effraie l'ambassadeur d'Hespagne et le fait aller trouver le Roy, qui lui fait une sage response et à propos. — Le samedi 5e septembre, nouvelles vindrent à Paris, que les seingneurs de Mauléon, Duras et Grandmont, gentilshommes gascons suivans ordinairement le Roy de Navarre, estoient, par surprise, entrés en la ville de Fontarabie, et qu'ils la tenoient pour le Roy de Navarre. Et encores que la nouvelle en fust fausse, toutefois, sur le bruit qui en estoit grand par la ville, l'ambassadeur d'Hespagne fust trouver le Roy et lui en fist sa plainte, avec paroles assés hautes. Auquel le Roy fist response, qu'il n'en croioit rien, et qu'il n'en avoit point eu d'advis; mais quand ainsi seroit, qu'il n'y avoit rien en cela de son fait, et que si le Roy de Navarre avouoit lesdits surpreneurs, que c'estoit à lui à en respondre au Roy d'Hespagne son maistre; car, encores que le Roy de France eust toujours traitté ledit roy de Navarre en bon frère, néantmoins il lui retenoit plusieurs de ses villes et places qu'il ne pouvoit retirer de ses mains : tant s'en faloit qu'il peust ou voulust respondre, au Roy d'Hespagne, de sa ville de Fontarabie, *laquelle, quand on dira que ce sont les Huguenos, sera tousjours jugée de bonne prise*.

Le Roy, malade d'un mal d'aureille, à l'extrémité. — Le jeudi 10e septembre, le Roy alla au chateau de Madriq, en coche, contre l'avis de ses médecins, dont il revinst tost après extrêmement vexé de son mal d'aureille,

et en fut, la nuit ensuivante, si travaillé, que par tous les monastères de Paris on envoia faire prières pour sa santé. Fust aussi à la Roine-Mère envoié en diligence un courrier pour l'advertir de l'aigreur de ceste maladie, dont on doutoit l'yssue; car tous les médecins en désespérèrent, 24 heures durant, excepté le Grand, le médecin, et attribuoient la cause de son mal aux veilles de la nuit et aux excès des jours gras, durant lesquels, nonobstant les affaires qu'il avait sur les bras, il avoit passé les nuits entières à mommer et masquer, et à autres exercices peu convenables à sa santé [1].

. . . . . .

. . . . . .

*RAMAS

DE DIVERSES POÉSIES ET ESCRITS SATYRIQUES PUBLIÉS CONTRE LE ROY ET SES MIGNONS, EN CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES 1577, 1578 ET 1579, lesquels, pour estre la plus part d'eux impies et vilains, tout oultre, tant que le papier en rougist, n'estoient dignes avec leurs autheurs que du feu, en un autre siècle que cestui-ci, qui semble estre le dernier et l'esgout de tous les précédents.

1577.

I

*Ne peindez ung levrier par les lievres chassé,
Ni les poissons en l'air, ni les oiseaux sur l'onde,

1. Manquent les feuillets 142 à 148 du ms., ce qui occasionne une regrettable lacune de trois mois et demi (du 11 sept. au 31 déc. 1579).

Vous, qui dans un tableau voulez peindre le monde
Tel qu'il est aujourd'hui, c'en dessoubs renversé;

Mais peindez-moi, sans plus, un pays policé,
Non par les mains d'un Roy, mais d'une vagabonde;
Peindez-y les erreurs dont nostre France abonde,
Avecque les abus dont son chef est pressé;

Peindez le gentilhomme avec un bénéfice;
Accoustrez-moi un asne en homme de justice;
Peindez l'homme sçavant qui mendie son pain.

Qu'un faquin, par argent, achète la noblesse;
Que l'homme vertueux soit amaigri de faim,
Et qu'à ses seuls mignons le Roy fasse largesse.

II

Pourquoi dors-tu, mon Roy, si long-temps enchanté,
Dans les termes lascifs d'une jeunesse folle,
Qui n'a pour tout son mieux que vaine la parolle,
Douteux le jugement et l'esprit esvanté;

Qui se rid de te voir languir accravanté,
Dessoubs le pesant faix d'un sceptre de la Gaule;
Qui tient, en tes palais, de paillardise escole;
Qui dedans ton Estat a le trouble enfanté?

Resveille-toi, mon Roy! Chasse-moi les sorciers,
Retire près de toi tes princes, tes guerriers,
Tes capitaines vieux et ta sainte justice!

Ceux-là te font régner, non pas ces glorieux
Qui pensent que le Ciel n'esclaire que pour eux,
Et que digne tu n'es de leur faire service.

III

Ganimèdes effrontés, impudique canaille,
Cerveaux ambitieux, d'ignorance comblés,
C'est l'injure du temps, et les gens mal zélés,
Qui vous font prospérer sous un Roy fait de paille.

Ce n'est ni par assault, ni par grande bataille,
Qu'avez eu la faveur, mais pour estre alliés
D'un corrompu esprit, l'un à l'autre enfilés,
Guidés de vostre chef, qui les honneurs vous baille,

Qui vos teints damoiseaux, vos perruques troussées,
Aime autant comme escus, et lances, et espées:
Puisque les grands Estats, qui vous rendent infâmes,

Sont de vice loiers aux jeunes impudens,
Gardez les à tousjours, car les hommes vaillans
N'en veulent après vous, qui estes moins que femmes!

IV

Ils iront, non feront, ces courtizans guerriers,
Ces fraizés, ces frizés, ces abbatteurs de filles,
Ces musqués, ces masqués, nouveaux mignons de villes,
Ces taillans, ces vaillans, et ces rudes guerriers,

Lorsque vous les verrez en œuvre, ces ouvriers,
Ils combattront au camp de bastons invasibles,
Ou, pour mieux asseurer, de bastons invisibles,
Ceingnans leur front de mirthe, et non pas de lauriers.

Pour entrer vaillamment dans un lit à la bresche,
Ils portent, quand et eux, et le feu et la mesche,
Pistole, lance, escus et harnois acérés;

Puis, piaffans, bragards, au bail, dans une salle,
Ils troussent Huguenots et Mal contents en malle:
Tout cela, n'est-ce pas pour nous rendre asseurés?

V

Je me ris, quand je vois de ces jeunes guerriers,
Marchans au petit pas, la façon effrontée,
Qui, d'un brave discours et d'une voix fardée,
Desfont un escadron de mille pistoliers.

Je me ris, quand je vois ces rudes chevaliers
Et tous les Adonis de la belle chambrée
Se promettre l'honneur de conduire l'armée,
Ou bien un régiment ou des chevaux-légers.

Mais je rirai bien plus, quand, venant aux effets,
Je les verrai souvent en battus en desfaits,
Revenant au logis plus doux que des pucelles.

Alors je leur dirai : « Mes mignons de la Cour,
Retournez à Paris, qu'on vous face l'amour,
Friçants vos beaux cheveux comme des damoiselles! »

VI

Le Dieu des jardins, Priapus,
Toujours plein de lubricité,
Voiant de ses yeux corrompus
Venus, déesse de beauté,
Prendre en main les estendars
Et s'accoustrer, par gaieté,
De l'escu puissant mille mars :
« Laisse, dit-il à tes soldats,

Dame, les glaives inhumains,
Et joue de mes braquemars,
Qui sont mieux duisants à tes mains. »

VII

Cest Heliogabal, empereur des Rommains,
Ne se contenta pas de la mère Nature
Qui donne le tetin à toute créature,
Mais exposa son corps aux barbiers inhumains,

Affin d'estre changé, par l'œuvre de leurs mains,
Au sexe feminin. Ainsi, par la frizure
Des crins blonds et dorés, par le fard et teinture,
Lui veulent ressembler nos damoiseaux mondains,

Qui prennent les habits des folles damoiselles :
Et pourtant servira, et pour eux et pour elles,
Le discours qu'on en fait, puis qu'on ne congnoist plus

Que gens efféminés en ceste pauvre France,
Qui jadis florissoit ornée de prudence,
Et non point de godrons et cheveux crespelus.

VIII

Les humains, Nicolas, sont or' desanimés,
Et la plus grande part du monde est héretique.
Je n'ause chevaucher une putain publique,
Tant je conçoi d'horreur de ces snoc diffamés.

Je ne m'ause attaquer à ces grands snoc armés,
Qui causent tant de maux et si peu de prattique.
J'abhorre d'estre bougre et de branler la pique,
Et crains de m'engouffrer dans ces snoc affamés.

La mort, la pauvreté, la honte et la vérole
Causent, mon Nicolas, le désir qui m'affole :
Car rien n'est si contraire à l'humaine santé.

Je veux donc me donner à quelque riche veufve :
J'aurai paix à la mort et ferai une treufve
Aux Barbiers, à la Honte et à la Pauvreté.

IX

LA CAGERIE DES TRÉSORIERS ET DES MIGNONS [1].

On a voulu commencer
A casser
Par les Trésoriers de France :
Par la faulte de crédit,
Comme on dit,
C'est eux qui menent la dance.

Un grand sot de Président,
S'accordant
Avec la sainte Cabale,
En despit des Generaux
Tous nouveaux,
A bien chargé sur leur malle.

Messieurs, qui on met en ce point
En pourpoinct,
Perdez vostre fascherie :
Vous verrez bien tost passer
Et casser
Tous ceux de la Cagerie.

Leur terme est en vérité
Limité

1. En marge : Viaux. [illegible]

Au temps qu'ils porteront barbe.
La casse leur défauldra,
Et fauldra
Qu'ils prennent de la rheubarbe.

Quailus s'en va le gallot,
Le beau sot!
Desja sa barbe est poingnante.
Je voi Beauvais eslongné,
Renfrongné,
D'avoir la main si pesante.

Saint-Luc est en grand tourment,
Le Normant,
Et ne dort plus à son aise,
Se voiant, sans arrasser,
Embrasser
Par une femme punaise.

Et Do, Normant comme lui,
Aujourdhui
Paroist homme de cervelle :
Avec barbe il se maintient
Et revient
Par production nouvelle.

Si est-ce qu'il cessera
Et sera
Laissé sans faveur aucune,
Comme la Guische et Souvrai,
Et pour vrai,
Ira muguetter la lune.

Aiant donc pour compagnons
Des Mignons,

Messieurs, prenez patience :
Car ils y ont mis leur sang
Beau et blanc,
Et vous, rien que la finance.

Mieux atrappez ce coup-ci
Que Bussi :
On a trouvé la manière
Comme il vous faut essaier
Et charger
Par devant et par derrière!

Du M^n^, *Fol et Ligueur.*

X

A SAINCT-LUC (*CATS IN CUL*)[1].

Tu ne peux, bougeron, petit bougre Saint-Luc,
Recevoir de Brissac aucun fruit ne lignée ;
Ta semence se perd en la main pottelée
De ce Grand qui promet te faire nouveau duc.

Tu le seras vrayment, sans estre fort caduc,
Car Brissac quelquefois, de ton vice lassée,
Rongeant son brave cœur de rage forcenée,
Ira prier ce Grand d'essaier de son suc.

Mais, plus que les mattois, dois estre glorieux,
Qui ne pouvoient mouvoir, nécessiteus et vieux,
Car, avant d'estre vieil, on lira de ton estre

1. En marge : Vilain

Que tu es bien plus qu'eux en grandeur parvenu,
Pour estre un bon couard, bougeron et coquu,
Aiant esté chéri d'un plus grand bougre maistre.

BERR. A., *Atheiste.*

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

(*Manquent dans le manuscrit les trois feuillets nos* 152-154.)

... les vers de Virgille qu'il sçavoit par cœur, con-
mplant un jour les statues des Mignons, et interrogé
e ce qui lui en sembloit, va respondre : *Veneris monu-
ienta nephandæ.*

PASQUIL COURTIZAN

C'EST-A-DIRE ORD, VILAIN ET LASCIF, QUI COUROIT A LA COUR EN CEST AN 1579 ET Y ESTOIT TOUT COMMUN.

Trop importun, tu me convie
A respondre, et n'en ay envie,
Car par après il faut paier.
Les chiens qu'on oid plus abbaier,
Monstrans un œil plain de furie,
N'en ont pas l'âme plus hardie
Et ne sont ceux qui mordent mieux :
Je m'en rapporte à Chasteauvieux,
S'il n'en joueroit bien une farce,
De cil qui s'en va à la chasse
Et a tant de levriers chez lui.
Si n'engendreront-ils meshui :
Ils ont beau monter l'un sur l'autre.

Madame, la faute en est vostre,
S'il n'y a des levriers en Court,
Car ainsi, comme le bruit court,
On les veult faire chiens de chasse.
Ma maistresse mon cœur terrasse,
Quand elle pleure près de moi,
Combien que je n'aie dequoi
Et que je connoisse sa ruse,
Mais ses larmes servent d'excuse.
Une monture, au pis aller,
N'empire en changeant d'escuier,
Et ne laisse à faire service.
Faire l'amour, ce n'est pas vice :
Il n'y a que les bons esprits
Qui, à ce mestier, soient appris.
Voiez toutes nos damoiselles,
Et ces bourgeoises, qui sont belles,
Monstrent leur bon esprit par là,
Car elles font toutes cela.
Et, pour se voir mieux à leur aise,
Chacune d'elle est fort courtoise,
Quand elle entend qu'on lui dit : Do.
Nostre Roy aime par trop Do ;
En lui sa fiance il a mise.
Saint Marc est patron de Venise
Et saint Matthieu des usuriers ;
Saint Jean peut compter à milliers
Ceux qui sont de sa confrairie :
Chacun en est s'il se marie [1].
Saint Luc est le mignon du Roy
Et sa feste, comme je croy,
Il l'aime mieux que tous les autres.
On ne vend plus les patenostres
De ce vieillard Monmoranci,

1. *En marge :* Coquus.

Son chapelet est tout transsi;
Mais la majesté de Birague,
Avecques son chappeau se brague,
Et ne manque à ce Cardinal
Qu'un curedent de l'Amiral,
Pour mieux faire la contenance.
Que peust-il aller à potence,
Avecq Scipion Sardini!
Ils valent mieux que Cheverni,
Quelque meschans qu'ils puissent estre.
C'est un grand bien que d'estre maistre :
On est bien vallet, quand on veult.
Sire, plus souffrir on ne peult
Une si rude tirannie!
Aussi est-ce une vilanie
De fouller ainsi ses subjets.
S'il est ainsi, je vous promets
Que je suis marri de saint Pierre,
A qui ces mignons font la guerre,
Et comme lui veulent porter
La clef qui lui veulent oster,
Pour entrer dans le cabinet [1].
Elle n'avoit son cas bien net,
La belle nonnain de saint Pierre,
Qui de deux chapeaux de lierre
Vous couronna si bien l'engin [2].
Il ne faut avoir grand engin
Pour congnoistre toutes matières.
Car il y a, dans les minières,
Plus d'or que [de]*dans un fourneau.*
Monsieur, vous n'estes assez beau
Pour avoir une clef dorée,
Pource qu'une femme parée

---

[1] *ge* : Mignons.
[2] *ge* : Le Roy.

En a le luc bien plus marchand.
J'ai autant de foy qu'un marchant,
Et pour cela me doit-on croire.
Que ce lui est une grand' gloire,
D'estre ainsi coëffé d'un béguin[1] *!*
Il serviroit bien d'un Badin,
Si la trongne avoit farinée.
Nous avons eu bonne vinée.
Qui eschauffera les Picards,
Car les Flammens ne sont couards
Et ont bien mené leur affaire
Contre Bussi, leur adversaire.
Il n'y aura pas grand honneur,
Combien qu'il soit homme de cœur,
D'avoir mené un fils de France.
Monts en aura de la souffrance,
Avant qu'il soit longtemps d'ici.
Meudon n'est pas trop loing d'Issi.
Ce sont de beaux lieux pour nos dames.
Vrai est qu'elle excite par charmes,
Par sirops et par potions,
Ceux qui avancent leurs maisons.
Ce sont des traits de ces rusées,
Qui font semblant d'estre abbusées
Par cellui qu'elle' ont attrappé.
Monsieur, vostre frère est pippé,
Mais vous y pouvez donner ordre.
Je ne vei jamais tel désordre
Que font ces Mignons à la court :
Ils tiennent le Roy de si court,
Que sans eux il n'ause rien faire.
Madame, faittes vostre affaire,
De vous ici point il ne fault,
Car c'est la cour du roy Petault,

1. Ou mieux : Le Roy.

Là où tout le monde y est maistre.
Marguerite est bien aise d'estre
Realliée avec son mari :
Elle n'a pas le cœur marri
D'estre si tost devenue grosse [1].
Plusieurs se sentent de sa nopce
Et de la Saint-Berthélemi ;
Mais il n'en est mort à demi,
Il faloit admortir la race,
Avecques celle de Brandace
Et des séditieux Bourbons.
O que les faux-bourgs furent bons,
Et principalement à L'orge !
Vous lui feistes rendre la gorge,
Quand vous lui meistes si avant.
Je croi que ce fust par devant,
Ce ne fust pas par le derrière,
Combien que ce soit la manière,
De nostre Cour, comme l'on dit [2].
Hélène a perdu son crédit
Contre ce bel enfant de Troie,
Car on ne met plus en la roie,
Mais en ce trou qui est tout rond.
L'Argent la Justice corrompt,
Et par Faveur tout se manie :
L'Equité par elle est bannie
Et n'habite plus au Palais.
Mon Dieu ! que j'ai fait de pas laids,
Entrant en la Conciergerie !
Tu es un fol, si te marie,
Car on te viendra reprocher
Que tu ne sens piquer ta chair.
Au pis aller, en ceste ville,

---

[1] *rge :* Roine de Navarre, qu'on bruioit, à la Cour, estre grosse.
[2] *arge :* Sodomie.

Tel est tenu pour bien habille,
Qui est plus laidre que ne n'est.
On dit qu'elle a le nés punais,
Saint-Luc, la petite camuse.
Monsieur Tanchou, je vous récuse :
Vostre frère a esté pendu.
Mon Dieu! qu'il fait de l'entendu,
Seguier, pour avoir une crosse[1] *!*
Il a beau faire bonne bouse,
Si n'est-ce pas pour lui Paris!
Mais ay-je tort, si je me ris
D'une estrange metthamorphose?
N'estoit-ce merveilleuse chose
Qu'Actæon eust cornes au chef?
Et nostre Roy, par grand meschef,
A pris d'un lièvre la figure.
Pensez-vous combien il endure
Pour Saint Mesgrin et Saint Kailus!
Il les a fait peindre tout nuds
Pour rendre sa gloire éternelle,
Car il battist tant la Rochelle,
Qu'enfin il en eust de l'argent.
Tu es bien glorieux, Larchant,
D'estre serviteur de ta femme :
Elle ne te peult faire infame,
Car toutes ont un serviteur.
Est-ce pas un homme de cœur
Que nostre poulle couronnée[2] *?*
Car il muera en ceste année :
Il en aura le poil plus beau.
Il fait bon estre maquereau,
Pour estre Mareschal de France.
C'est encor' plus grande vaillance,

1. *En marge :* Le doien Seguier, prétendoit d'estre Evesque de Paris
2. *En marge :* Le Roy.

Que d'espandre le sang roial,
Sans estre estimé desloial,
Aussi, la gratte il en la teste
Quand il lui fait ainsi la feste.
Pauvre Roine, tu jeusnes bien!
Vrai est qu'il est grand terrien :
Mais fi des biens qui n'a [point] joie.
Dieu de rechef ici renvoie
Son esprit sur ces chevaliers.
O que je verroy' volontiers
S'ils en [de]viendront plus preudhomme'!
Mais tais-toi, que l'on ne t'assomme,
Car l'on ne hait que vérité.
Quand le lion est irrité
Il n'a nulle peur de son maistre.
Je croi qu'il est encor' à naistre,
Cil que Katin[1] *a fait mourir.*
Si dist-on qu'elle fait nourrir
Cil qui de sa mort sera cause;
Mais, puisque parler l'on n'en ause,
Je jetterai ma langue aux chiens,
Affin que l'on n'en dy' plus riens!

1579.

la porte de l'abbaye de Poissi, comme le Roy y un jour, furent escrits en grosse lettre les vilains ivants, en aoust 1579 :

Quand je vien à baisser la teste
Pour entrer en vostre couvent,
Mon tiv se dresse et fait la feste
Pour chatouiller vostre devant.

---

[1] *arge* : La Reine-Mère.

Dormant j'ai quelquefois songé
Qu'auprès d'un noc j'estois rengé,
Et que je culletoy' sans cesse
Pour accroistre le genre humain,
En bourrassant une nonnain,
Toute la nuit, à coup de fesse.

Elle avoit noc gros et mollet,
Jettant ertuof blanc comme laict.
La nonne estoit un peu brunette,
Qui alloit bien grand entrepas :
Devinez si ce n'estoit pas
Pour chevaucher une grand' traitte.

Le Roy, aiant veu ces vers, qui voulust lire lui-mesme, dist : « Si j'en tenois le compagnon, je m'asseure que je « lui ferois faire aujourd'hui une plus grande traitte « que celle de la nonnain! »

ANNÉE 1580

JANVIER.

Chevaliers du Saint-Esprit. — Le vendredi premier de l'an 1580, le Roy tinst son Ordre des commandeurs chevalliers du Saint-Esprit, en l'église des Augustins à Paris, en grande solennité; et fist nouveaux chevalliers dudit Ordre le marquis de Conti, frère du prince de Condé; le prince Dofin, fils du duc de Montpensier; le duc de Guise; le sieur de Lanssac, et autres de robbe courte. Il en fist aussi plusieurs de robbe longue, sçavoir : les cardinaux de Bourbon, de Guise et de Biragues; messire Pierre de Gondi, evesque de Paris; Amiot, evesque d'Auxerre, son grand-ausmonnier; messire Philippes de Lenoncourt, abbé de Rebais, prieur de la Charité, ancien conseiller du Conseil privé, jadis evesque d'Auxerre, et tout plain d'autres.

Villequier, gouverneur de Paris. — Le lundi 4e janvier, le seingneur de Villequier vinst en la Cour de Parlement, et là fut receu gouverneur de Paris et de l'Isle de France, au lieu du feu mareschal de Montmoranci; et le jeudi ensuivant, 7e de ce mois, fut receu et fit le serment, en l'Hostel de la Ville de Paris, d'où il partist le lendemain pour se faire recevoir pareillement aux autres villes estans du destroit et gouvernement de l'Isle de France.

L'édit des Estats de Blois. — Le lundi 25e janvier fust publié en la Cour de Parlement de Paris l'édit fait, et arresté après longue délibération de la Cour, sur les cahiers des Estats tenus à Blois, en l'an 1577, auquel y a beaucoup de belles et bonnes ordonnances : lesquelles, s'il plaisoit à Dieu et au Roy qu'elles fussent bien observées, tous les Estats et peuple de France en seroient grandement soulagés et satisfaits. Mais est à craindre qu'on en die, comme de l'édit des Estats d'Orléans et de toutes autres bonnes ordonnances faites en France : « Après trois jours, non vallables. »

Collation du cardinal de Biragues. — Le mardi 26e janvier, le cardinal de Biragues, au retour du baptesme du fils d'un de ses nepveux qu'il tinst sur les fonds à Sainte-Katherine du Val-des-Escoliers, donna la collation au Roy, aux Roines et aux seingneurs et dames de la Cour, dans la grande gallerie de son logis, magnifiquement tapissée et parée. En laquelle y eust deux longues tables, couvertes d'onze à douze cens pièces de vaisselle de Faënze, plaines de confitures sèches et dragées de toutes sortes, accommodées en chasteaux, piramides, plate-formes et autres façons magnifiques. La pluspart de laquelle vaisselle fut rompue et mise en pièces par les pages et laquais de la Cour, comme ils sont d'insolente nature : qui fust une grande perte, car toute la vaisselle estoit excellemment belle.

Combaud. — En ce mois de janvier, Combaud vendist à Adjacet, comte de Chasteauvillain, son estat de premier maistre d'hostel du Roy, vingt mille escus.

Avec ce, Combaud, moiennant l'évesché de Cornouaille, en fist le mariage de la Rouet, une des plus honnestes filles de la Cour. Sur quoi fut divulgué le sixain suivant, plaisant et à propos :

Pour espouser Rouet avoir un évesché,
N'est-ce pas, à Combaud, sacrilége pecché,
Dont le Peuple murmure et l'Eglise souspire?
Mais quand de Cornouaille on oit dire le nom,
Digne du mariage on estime le don,
Et, au lieu d'en pleurer, chacun n'en fait que rire.

Febvrier.

Le mecredi 3e jour de febvrier, le Roy disna, en l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, chez le cardinal de Bourbon; le lendemain, en l'hostel Saint-Denis, chez le cardinal de Guise; le jour ensuivant, en l'hostel de Nelle, chez le duc de Nevers; puis chez le cardinal de Biragues, puis chez le seingneur de Lenoncour, en l'hostel de Chaalons, et ainsi, de jour à autre consecutivement, chez autres seingneurs, tant que la foire de Saint-Germain dura.

Tour de foire. — Pendant ces jours (comme il se fait toujours quelques bons tours en matière de foire) advinst qu'un mari, aiant longtemps perdu sa femme et la trouvant en la foire Saint-Germain, à Paris, la fist prendre par le guet. Cellui qui en jouissoit, pensant l'avoir perdue, par faveur elle lui fust rendue par Testu, Chevalier du guet, et le mari la reperdist. Sur quoi fut divulgué le sonnet suivant, fait au nom du Chevalier du guet et adressé par lui à une damoiselle:

Laissez ce faux soubçon, gentille damoiselle,
Pour celle qui par moi refraude son espoux.
Et que dy-je, par moy? Je doi dire par vous,
Qui seulle avez conduit une adventure telle,

Qu'en tenant en mes mains une proie si belle,
Digne d'un doux larcin, au jugement de tous,
Pour ne lascher la foy, qui estoit entre nous,
Je laschai par pitié la pauvre criminelle.

Son mari la crioit, son ami la demande;
Justice à l'un, Amour veult qu'à l'autre on la rende.
Auquel doy-je obéir? Soy-je à tous odieux,

Plustost qu'aux amoureux? Amour, sois moi propice!
La trop rude rigueur fait justice injustice :
Il fait bien qui fleschit sous le maistre des dieux.

Disgrace de Sainct-Luc, mignon suspect. — En ce temps, le seingneur de Saint-Luc, l'un des mignons du Roy, est disgracié, et est Lancosme, nepveu du seingneur de Lanssac, envoié en diligence en Brouage, où il avoit quelques compagnies sous sa charge, affin de la garder pour le Roy et empescher Saint-Luc, qui en estoit gouverneur, d'y entrer. Lancosme y arriva sept heures avant Saint-Luc, qui le suivoit de près. Le lieutenant de Saint-Luc lui refuse l'entrée. Là-dessus, Saint-Luc arrive et, entré en Brouage, en chasse les cinq compagnies de soldats, y estans sous la charge de Lancosme. Dequoi le Roy adverti envoia gardes en la maison de la dame de Saint-Luc, estant à Paris, fist saisir tous ses coffres et papiers, et la fit garder comme prisonnière.

On fondoit ceste disgrace sur ce qu'on disoit que Saint-Luc avoit révélé à sa femme quelques secrets du cabinet du Roy; que lui et le seingneur d'O estoient en mauvais mesnage; que le mariage de Saint-Luc avec la damoiselle de Brissac estoit cause du remuement advenu en ce roiaume, par le moien du seingneur de la Rocheguion; et qu'il avoit parlé trop haut au Roy, sur ce que le Roy avoit dit, en sa présence, que le mareschal de Cossé

n'estoit pas assez gentilhomme pour estre receu en la compagnie des commandeurs-chevaliers du Saint-Esprit. Mesme disoit-on qu'il avoit escrit une lettre à Monsieur, frère du Roy, par laquelle il lui mandoit qu'il gardoit le Brouage pour lui et qu'il lui estoit bien serviteur; que Monsieur envoia au Roy son frère, pour lui faire entendre combien ses mignons, ausquels il faisoit tant d'honneurs et de biens, lui estoient bons serviteurs. Toutefois, nonobstant toutes ces belles raisons, Saint-Luc quelque temps après fist une entreprise sur la Rochelle, qui fut descouverte et ne sortist à effait, ce qui fist croire que ceste disgrace estoit feinte et avoit esté exprès machinée, et ces faux bruits et paroles semées pour cuider mettre à fin ladite entreprise.

Peuple pillé des deux costés. — En ce mesme temps, en haine des cruautés et pilleries que Marle et ses partizans avoient executé à Mandes, les catholiques s'eslevèrent en armes à Thoulouze et aux environs et coururent sus aux Huguenos. La Chambre Mi-partie du Parlement de Thoulouze, establie suivant l'Édit à l'Isle en Albigeois, se retira de nuit et de vistesse, avertie que les Huguenos, en contreschange, avoient résolu de la saccager. Et le Roy de Navarre estant à la chasse, adverti par la Roine sa femme d'une embuscade qui l'espioit pour le prendre ou tuer aux environs de Mazères, passa la Guaronne à gué et se retira à Neyrac.

Mariage du comte de Chasteauvilain. — Le jeudi 11e febvrier, messire Ludovic Adjacet, comte de Chasteauvilain, naguères grand douannier de France, fust marié avec la damoiselle Datri. Le festin de la nopce fust fait en l'hostel de Clisson, à présent dit l'hostel de Guise, en grande sumptuosité et magnificence, auquel assistèrent le Roy, les Roines et toute la Court; et y fist

le Roy de fort braves et magnifiques masquarades. La Roine-Mère avoit tant presté la main et tant fait de faveur à ce Florentin, qui, venant en France, n'avoit pas vaillant mil escus, qu'il peust avantager sa femme de trois ou quatre cens mil escus qui lui donna en contemplation de ce mariage.

Le lundi 14e febvrier, le Roy aiant en son Conseil d'Estat mis en délibération (encores qu'il sceust ce qu'il en vouloit faire) si on recommenceroit la guerre contre les Huguenos, à cause de l'infraction de l'édit par eux faite en la prise de Mandes et autre places, fust résolu enfin qu'on entretiendroit l'édit. A quoi le Roy opina le premier, comme le jugeant nécessaire pour la conservation de son Estat et du roiaume. Et pour cest effect fust dépesché, pardevers le Roy de Navarre, le seingneur Strosze, colonel-général de l'infanterie françoise.

La reformation de la Coustume de Paris. — Le mardi 22e febvrier, en la grande salle de l'Évesché de Paris, richement tapissée et accommodée pour cest effait, messire Christophle de Thou, premier président, assisté de messieurs Viole, Anjorrant, Longueil et Chartier, conseillers de la Cour de Parlement, à ce députés, commencèrent à procéder à la réformation et réduction de la Coustume de Paris.

Do. — Le vendredi 25e febvrier, le seingneur Do, l'un des mignons du Roy, revint de Normandie, dont le Roy lui avoit donné partie du gouvernement en la faveur du seingneur de Villequier, duquel il estoit désigné gendre, et vint trouver Sa Majesté à Saint-Germain-en-Laie, à la quelle il fit le récit du bon receuil qu'on lui avoit fait ès villes et lieux de son gouvernement; et, pour lui donner nouveau passe-temps, amena de Rouan une compagnie de farceurs.

Mars.

Crucifix-Maquereau. — La nuit du jeudi 10e mars, de l'ordonnance de l'évesque de Paris, assisté d'un secret consentement de la Cour, fust osté et enlevé du lieu où il estoit le crucifix surnommé *Maquereau,* et, par les gens du Guet, porté en l'Évesché, et ce, à cause du scandaleus surnom que le peuple lui avoit donné, à raison de ce que c'estoit un crucifix de bois peint et doré, de la grandeur de ceux qu'on void ordinairement aux paroices, plaqué contre la muraille d'une maison sise au bout de la vieille rue du Temple, vers et proche des esgouts, en laquelle maison et aux environs se tenoit un bordeau : qui donna occasion de donner à ce crucifix le surnom de *Maquereau,* pour ce qu'il servoit de marque et d'enseingne à ceux qui alloient chercher ces bordeliers repaires.

Monsieur de Mandes. Grimbert. Malingre. — Environ la mi-mars, messire Regnault de Beaulne, évesque de Mandes, chancelier de Monsieur, frère du Roy, l'allant trouver en Touraine, où lors il estoit, fust prévenu par un gentilhomme envoié exprès de la part dudit seingneur Duc, pour lui commander de remettre les seaux entre ses mains. Ce qu'il fist sans grande difficulté, après avoir entendu la créance du gentilhomme; et, sans autrement poursuivre son voïage, se retira en sa maison de Chasteaubrun en Berri, redoutant la colère de ce jeune prince; lequel il avoit tellement desrobbé (ce qu'on appelle à la Cour faire ses affaires), que Grimbert, son valet de chambre et barbier, estoit estimé riche de 200 mil francs, allant par les champs menoit dix chevaux, et ne faisoit difficulté d'emploier mil escus au seul parement d'un lit où sa femme faisoit sa couche; et Malingre, son

secrétaire, osoit bien se vanter de compter cinquante mil escus tout comptans sur une table à qui lui voudroit bailler femme qui en eust autant vaillant.

Commencement de la peste. — En ce temps, y a commencement de peste à Paris. De fait, sont, par arrest de la Cour de Paris, faites défenses à toutes personnes de vendre meubles aux places publiques, ni aux maisons privées. Courent force rougeoles et petites véroles, mesme aux grandes personnes, jusques aux vieillards qui s'en trouvent attaints. Adviennent aussi plusieurs morts subites.

Le mardi 29e mars, dans la grande église de Paris, se firent les obsèques et funérailles de naguères defuncts Rois de Portugal, Sebastien, neveu, et Henri, cardinal de Romme, oncle, avec toutes les solennités requises et accoustumées.

Avril.

Docteur pendu à Paris avec sa robbe longue. — Le mecredi 6e avril, fut, par jugement du Grand-Prévost de France, pendu et estranglé, devant l'Hostel de Bourbon, un Tholozain nommé la Valette, docteur régent à Thoulouze, qui avoit espousé la petite-fille de Daphis, premier président de la Cour dudit lieu, pour avoir fait paccion avec un des serviteurs d'une sienne partie adverse, contre laquelle il plaidoit un petit office, et lui avoir fourni de certains poisons pour l'empoisonner. Et ne fut possible de le sauver, combien que beaucoup d'hommes signalés, tant de longue que de courte robbe, et des plus éminens du Conseil privé du Roy, se fussent mis en toute peine de lui faire commuer la peine de mort, tant fut le cas trouvé énorme en personne de sa qualité. Aussi, fust-il pendu aveq sa robbe longue, pour faire paroistre qu'il estoit

homme de Droit. Encores lui avancèrent bien sa mort ses interrogatoires, par lesquels on descouvrit qu'il avoit commis plusieurs autres meschans actes, mesmes d'empoisonnemens, dont il faisoit mestier et marchandise. De fait, fut trouvé saisi de plusieurs bouteilles et vaisseaux plains de maints et divers poisons.

Tremblemens de terre. — Ce mesme jour de mecredi 6e avril, advinst tremblement de terre espouvantable à Paris, Chasteau-Thierri, Calais, Boulongne et plusieurs autres villes de France, petit toutefois à Paris au prix des autres villes.

Ravagemens de ceux de la Fère. — Environ la mi-avril, le prince de Condé prie ses amis et partizans de le venir trouver à La Fère, ce qu'ils font. Et, de fait, s'assemblèrent en peu de jours grandes trouppes aux environs, qui couroient et ravageoient le pays à dix lieues à la ronde. De quoi le Roy adverti, mesmes qu'en Poictou les Huguenos se remuoïent et avoient surpris Talmont et Montagu, et le Roy de Navarre quelques villes et chasteaux en la Gascongne, envoia devers ledit seingneur prince pour entendre la cause de ceste esmotion. Lequel fit response qu'il ne chercheroit que la paix et à vivre suivant les édits du Roy, mais qu'il se tenoit sur ses gardes, doubtant les secrettes entreprises de ses ennemis, qu'il sçavoit estre en armes en plusieurs endroits de la Picardie, et lui machiner quelque escorne, dont il se vouloit bien garder.

MAY.

Lieutenance générale envoiée à Monsieur. — Le mecredi 4e may, le Roy, aiant doute que M. le Duc, son frère, sceust quelque chose des causes de ce remuement d'armes que faisoit le Roi de Navarre en Gascongne

et le prince de Condé en Picardie, lui envoia le seingneur de Villeroi, secrétaire d'Estat, lui porter les lettres de lieutenant-général de Sa Majesté, que dès pieça il desiroit et demandoit, jaloux de l'auctorité que les mignons usurpoient dans le roiaume. Desquelles lettres, toutefois, ledit seingneur Duc ne fist pas autrement grand compte, pour ce qu'on y avoit obmis la clause de l'administration des finances. Toutefois, manda au Roy qu'il l'asseuroit, de la part du Roy de Navarre et prince de Condé, de l'entretènement des édits, pourveu qu'il les entretinst et fist entretenir de sa part. Ce que le Roy sçavoit mieux que lui; mais estoit content que son frère n'en sceust point la vraie cause, qui estoit que la Ligue estoit trop forte en Picardie à son gré, et que Daumale et les autres y levoient les testes trop hault.

Gourreau exécuté à mort à Paris. — Le vendredi 6e may, Gourreau, prevost des mareschaux d'Angers, par arrest du Grand Conseil, fust pendu et estranglé à Paris, devant l'hostel de Bourbon, à la poursuitte de maistre Pierre Erraud, lieutenant-criminel dudit Angers, pour raison de plusieurs assassinats, voleries et concussions faits par ledit Gourreau en l'exercice de son estat; mesme de ce qu'il avoit marchandé avec quelques assassins de tuer à Paris ledit Erraud, lequel fut sauvé de cest assassinat par le moien d'un des complices, qui lui vinst révéler le lieu, l'heure et la façon de ladite entreprise.

Procureurs des Comptes. — Le mardi 10e may, à chacun des procureurs de la Chambre des Comptes à Paris, qui estoient vingt-six en nombre, le Roy fait demander 500 escus, afin d'estre érigés officiers du Roy comme les autres. Mais eux, par acte qu'ils envoièrent au Roy, déclarèrent tous qu'ils renonçoient à leurs estats. Le Roy avoit donné ces treize mil escus, revenant de la vente

desdits vingt-six estats, à la Valette, l'un de ses mignons, lequel, aiant sceu ce qu'ils avoient fait, remist son don entre les mains du Roy, et aiant ladite Chambre chommé quelque temps, par faute de procureurs, à la fin on fust contraint de les rapeler, et leur remist le Roy le paiement de leur finance.

Mort de messire Baptiste Gondi. — Le mecredi 11e may, messire Baptiste de Gondi, proche parent du mareschal de Rets et de l'évesque de Paris, se disant gentilhomme florentin (combien qu'à son habit et façon on l'eust plustost pris pour un bon marchant de pourceaux que pour un gentilhomme), mourust en sa maison sise aux fauxbourgs Saint-Germain-des-Prés, à Paris, aagé de quatre-vingts ans et plus, et fust enterré aux Augustins, en la chapelle des Florentins, en grande magnificence, où il lui a esté érigé un superbe monument de marbre, tel qu'on le void aujourdhui. Cest homme, tenant des fermes de bénéfices et autres, faisant proufiter ses deniers à la florentine, n'aiant presque rien quand il vinst en France, mourust riche, selon le bruit commun, de 400 mil escus, lesquels on remuoit chez lui par pellées.

Nouvelles de la prise de La Noue. — Le samedi 14e may, vinrent les nouvelles à Paris de la prise de M. de la Noue, desfait en passant la rivière de Lescaud, près de Courtrich, par le comte Despinoi, grand gouverneur du pays d'Arthois, et par le vicomte de Gand, et qu'il estoit prisonnier entre les mains de l'Espagnol, au chasteau de Bossu.

Le prince de Condé sort de La Fère. — Le vendredi 20e de may, le prince de Condé aiant eu advis certain qu'on le devoit en bref assiéger dans la Fère, le dimanche 22e jour de Pentecoste, partit de nuict, lui qua-

triesme, sans plus, et prit le chemin d'Allemagne, laissant à la Fère les seingneurs de Moui et la Personne pour la garder et y commander, qui continuèrent la fortification jà commencée, et y firent mener toutes sortes de vivres et munitions qu'ils peurent ravir partout aux environs, comme se résolvans et préparans au siége.

Le dimanche 22e jour de Pentecoste, le Roy célébra, en l'église des Augustins, à Paris, la solennité de son ordre du Saint-Esprit, où il ne fut assisté et accompagné que de treize chevaliers ou commandeurs, tant seulement.

Prise de Cahors par les Huguenos. — Le dimanche 29e jour de may, partie par surprise, partie par intelligence, les Huguenos de Gascongne, partizans du Roy de Navarre, gaingnèrent l'une des portes de la ville de Cahors, et y eust aspre combat, auquel le seingneur de Vezins, seneschal et gouverneur de Querci, fut blessé avec plusieurs des siens; et enfin, après avoir vertueusement combattu et soustenu l'assaut deux jours et deux nuits, n'estant le plus fort, se retira à Gourdon. Le Roy de Navarre y vinst en personne, dix heures après la première entrée des siens, usant d'un traict et diligence de Bearnois, s'estant levé de son lict d'auprès de sa femme, avec laquelle il voulust coucher exprès, affin qu'elle ne se desfiast de rien. Sur quoi aussi elle oza bien asseurer Leurs Majestés que son mari n'y estoit pas, encores qu'il y combattist en personne, y aiant perdu tout plain de bons soldats de sa garde, et leur capitaine nommé Saint-Martin, estant demeuré toutefois à la fin maistre de la ville. La friandise du grand nombre de reliques et autres meubles et joiaux précieus estans dedans Cahors fust la principale occasion de l'entreprise.

Querelle des ducs de Montpensier et de Nevers. — En

ce mois, une grande querelle et de conséquence s'esmeut entre les seingneurs ducs de Montpensier et de Nevers, à cause d'un rapport fait audit duc de Nevers, que M. de Montpensier avoit dit à Monsieur, frère du Roy, qu'en l'an 1575, lorsque Son Excellence se retira secrettement de Paris et alla à Dreux, le duc de Nevers s'estoit vanté que, suivant l'exprès commandement qu'il en avoit du Roy, il l'eust ramené vif ou mort si le duc de Montpensier l'eust voulu seconder et joindre les forces qu'il avoit avec celles dudit duc de Nevers; desquelles paroles, qui maintenoit fausses de la façon qu'elles avoient esté dites, ledit seingneur de Nevers se sentant injurié et offensé, lui envoia ung dementi par un gentilhomme de sa suitte nommé Launay.

Juing.

Lettres du Roy pour la confiscation des biens des Huguenos. — Le lundi 6e juin, le Roy, adverti que le comte de la Val estoit passé en Allemagne, pour tascher à avoir des Reistres, et y demeurer ostage, fist publier ses lettres patentes, affin de saisir les biens de tous les Huguenos absens, portans les armes contre Sa Majesté.

La coqueluche de Paris, l'an 1580. — Depuis le 2e jour de ce mois de juing jusques au 8e, tombent malades à Paris dix mille personnes d'une maladie aiant forme de reume ou de cathairre, qu'on appela la coqueluche, mesmes le Roy, le duc de Mercœur, son beau-frère, le duc de Guise et le seingneur Do, en furent travaillés. Ceste maladie prenoit par mal de teste, d'estomach, de reins et courbature par tout le corps, et persécuta quasi tout le roiaume de France tant que l'année dura, n'en eschappant quasi personne d'une ville, village ou mai-

son, puisqu'une fois elle y estoit entrée, estant comme avant-coureuse de la peste, qui fust grande à Paris et aux environs tout cest an. Le meilleur remède qu'y trouvèrent les médecins fust de faire abstenir de vin les malades, et combien qu'à aucun ils ordonnassent la saingnée et la rheubarbe et aux autres la casse, si est-ce qu'enfin le meilleur qu'ils y trouvèrent fust de faire tenir les malades au lit et les faire boire et manger peu, sans autre recepte ne médecine. On disoit à Paris que de ceste coqueluche estoient morts à Romme, en moins de trois mois, plus de dix mille personnes.

Le dimanche 12e juin, le duc de Nevers, adverti que le duc de Montpensier estoit aux environs d'Orléans avec douze ou quinze cens chevaux et vouloit venir à Paris pour y démesler leur querelle, s'en alla ou fist semblant d'aller aux baings à Plombieres, se retirant sagement et à point, selon la maxime qui dit : *Vir fugiens denuo pugnabit.*

La Noue favorisé des deux Roys. La Noue aimé de Stroszi. — En ce temps, le seingneur de la Noue, aiant esté transporté de Mons en Hainaut au chasteau de Namur, obtinst du Roy Philippe sauf-conduit pour sa femme, pour l'y venir trouver, et déclaration du Roy Henri comme il n'avoit entendu le comprendre en l'édit de la saisie et confiscation du bien des Huguenos rebelles portans les armes contre Sa Majesté, publié en Parlement, le 6e jour du mois de juing. Auquel temps passèrent par Paris quelques courriers hespagnols, lesquels parlèrent au Roy; et à eux aussi parla le seingneur Stroszi, leur disant et déclarant que si le Roy d'Hespagne ou les siens faisoient au seingneur de la Noue mal ou traittement autre que ne mérite un gentilhomme guerrier, brave capitaine et vrai prisonnier de guerre

quel il estoit, il escorcheroit autant d'Hespagnols qui lui en pourroit tumber entre les mains.

Mignons. Sonnet. — Le mecredi 15e juing, le Roy aiant déclaré tout haut, en son Conseil, que sa résolution estoit d'assiéger promptement la Fère, et qu'il entendoit que tous ses bons serviteurs y marchassent en diligence, et montrassent par effect l'envie qu'ils avoient tousjours protesté avoir à son service, les mignons commençans à dresser leur équippage pour y aller, *autre que de couchette*, on publia le sonnet suivant contre eux, qui courust à Paris et partout :

DES MIGNONS ALLANS AU SIÉGE DE LA FÈRE

1580

SONNET.

Ces corselets gravés et morions célestes
De la trouppe estourdie, et ces testes folettes,
Se sont accheminés pour ruiner La Fère.
Qu'en dis-tu, Sibillot? Ils auront fort à faire!

Ces fraizés mus[e]quins, agens et patients,
Iront-ils à l'assault? Sera-ce à bon escient?
La prendront-ils bientost? Quelle en sera la fin?
C'est qu'ils seront battus, s'ils n'ont pis à la fin.

Puis, la peste, qui raffle et le gros et menu,
Fera que ce roiaume demourera tout nu,
Et qu'un tiers survenant, qui n'y avoit pensé,

Voiant de toutes parts Dieu par trop offensé,
De nos impiétés abhorrant nostre vie,
Y plantera bien tost nouvelle colonie.

Prise du fils de M. de Thou. — En ce mois, Cristophle de Thou, seingneur du Plessis, fils unique de maistre Augustin de Thou, advocat du Roy au Parlement, fust pris aux champs, passant son chemin, par 50 chevaux Huguenos battans l'estrade, et par eux mené prisonnier à la Fère, soubs espérance de dix mil escus de ransson. Mais, à la requeste de Madame de la Noue, belle-mère du seingneur de Moui, il fust renvoié avec tous ses gens, hardes et chevaux, sans paier ransson, et ramené jusques à Paris par un des gens dudit seingneur de Moui.

JUILLET.

Au commencement de juillet, sur le pourparler de la pacification qui depuis s'ensuivist, Monsieur, frère du Roy, moienneur de ladite pacification, demanda au Roy cessation d'armes pour deux mois, que le Roy lui refusa, disant qu'il ne vouloit entendre ni à treufve ni à paix, jusques à ce que les Huguenos lui eussent rendu Mandes, Cahors, la Fère, et remis toutes choses en l'estat qu'elles estoient auparavant.

Renfort de peste à Paris. Malmedi. Tentes. Grenelle. Peur plus grande que le mal. — La peste, en ce temps, rengrège à Paris, et, pour y remédier, Messieurs les Prévosts de Paris et des Marchans, avec quelques conseillers de la Cour, députés par icelle, s'assemblent souvent en la salle de la Chancellerie, bien empeschés à y donner quelque bon ordre et provision. Enfin, ils créent un officier qu'ils appellent le Prevost de la santé, qui va rechercher les malades de la peste par tous les quartiers de la ville, et par certains satellites qu'il a en sa charge, les fait porter à l'Hostel-Dieu, au cas qu'ils ne veuillent et n'aient le moien de demeurer en leurs mai-

sons. Malmedy, liseur du Roy aux mathématiques, philosophe et sçavant médecin, entreprend la visitation et cure générale des pestiférés, et en fait bien son devoir et son proufit. Tentes et loges sont dressées vers Monfaucon, les fauxbourgs de Monmartre et Saint-Marcel, où se retirent plusieurs pestiférés, qui y sont passablement nourris et pansés.

On commence à bastir à Grenelle, lieu champestre, à l'endroit des Minimes, de l'autre costé de la rivière de Seine, vers Vaugirard, que l'Hostel-Dieu achete de l'abbé Sainte-Geneviève et autres particuliers ausquels ladite ferme appartenoit. Et pour les frais nécessaires pour les bastimens, afin d'y loger les malades de peste et les y penser et traitter, contribuent tous les habitans de Paris, les uns de gré par forme d'ausmonne, et les autres par cote imposée sur eux. La contagion et mal furent grands et plus effroiables toutefois que dangereux : car il ne mourust point à Paris et aux fauxbourgs, en tout ledit an 1580, plus de 30 mil personnes. Et fut néantmoins l'effroi tel et si grand, que la pluspart des habitans de Paris aians quelque moien, vida hors la ville, et les forains n'y vinrent environ six mois durans, de façon que pauvres artizans et manœuvres crioient à la faim et jouoit-on aux quilles sur le pont Nostre-Dame et en plusieurs autres rues de Paris, mesmes dans la grande salle du Palais. Ceste peste, par la contagion venant de Paris, s'espandist par maints villages, bourgs et bourgades et petites villes d'alentour, où il mourust grand peuple de ceste maladie : et y fust plus cruelle et dangereuse qu'à Paris.

Maschefer. — Le mardi 12e juillet, un jeune homme de Blois, nommé Maschefer, l'un des clercs de maistre Guischard Faure, commis au rachat et paiement des

rentes de la Ville assignées sur les greniers à sel, par arrest des généraux de la justice, fust pendu et estranglé en la place de Grève, à Paris, pour avoir falsifié pour 15 ou 18 mil escus d'acquis, escrivant, pour I, XI, pour IIII, XIIII, en rendant à son maistre le compte de son entremise. Et fut descouvert, en lui faisant son procès, que la plus grand part des escus par lui dérobbés avoient esté emploiés en robbes, bagues et collations, qu'il avoit données à une jeune orfebvresse avec laquelle il paillardoit.

Mignons blessés devant la Fère. — *Le lundi 18e juillet, la Fère estant assiégée par le mareschal de Mattignon, les assiégés font des saillies, en l'une desquelles est blessé la Valette, mignon du Roy, aveq Darques, qui eust sept dents et une partie des machoires emportées d'une arquebuzade. De May, aussi gentilhomme signalé, y fust tué.*

Nouveaux édits. Biragues. Cheverny. — Le mardi 26e juillet, le Roy vint en sa Cour de Parlement seoir en audience, et fait en sa présence publier huict édits bursaux, qui jà auparavant avoient esté refusés par la Cour, comme iniques et ne tendans qu'à la foule et oppression du peuple, desquels toutefois les gens du Roy, soient qu'ils fussent étonnés de sa présence ou autrement, en requirent la publication. Le chancelier de Biragues s'y trouva, qui fist à la Cour les remonstrances ordinaires, mal dittes et digérées, et encores plus mal reçues de ceste compagnie. Cheverni, par une maladie qu'il feingnist, s'excusa et se sauva de ce coup.

Clergé de France mal content. — En ce mois, le Roy demanda au Clergé de France deux décimes extraordinaires, contre les promesses audit Clergé par lui faites au dernier accord, de ne plus rien lui demander, sinon

ce que de bonne volonté il avoit jà promis et accordé. De fait, ledit Clergé en murmura fort; mais le Roy, pour donner couleur à ceste nouvelle exaction de deux décimes, leur fist dire que la nécessité le forçoit de ce faire, à son grand regret, à cause de sept camps qu'il lui faloit lever et entretenir, en divers endroits de son roiaume, pour renger les Huguenos à la raison, encores que s'il y en eust eu ung seulement bien paié et entretenu, il leur eust fait belle peur.

o En ce mois, mourust en ceste ville de Paris Madamoiselle de Bisseaux, femme de M. de Bisseaux, conseiller en la Grande Chambre, damoiselle sage et vertueuse. Six escus que son mari donna à Dampmartin, curé de Saint-André-des-Ars, la firent mourir catholique, encores qu'elle fut de la Religion, *où elle a tousjours vescu et y est morte*.

Aoust.

Grandmont tué devant la Fère. — Au commencement du mois d'aoust, le seingneur de Grammont, gen-
› tilhomme gascon, jeune seingneur de grande espérance et valeur, eust le bras emporté d'une mousquetade devant la Fère, dont le Roy fust fort déplaisant. On disoit à la Cour que c'estoit une mauvaise beste que ceste Fère-là, de dévorer ainsi tant de mignons. Sur quoi furent publiés les vers latins suivants *contre lesdits mignons* :

IN CATAMITHOS OBSIDES URBIS FERÆ. 1580.

Quo ruitis, juvenes, quibus haud est ultima vitam
Servare incolumem cura? Cavete Feram.

Sævit, et errantes passim Fera pessima sistit :
Multiplici adversos quos ferit ore, necat.
Acrior in juvenes, quibus est et forma cutisque
Pulchrior, hæc rabidæ grata fit esca Feræ.
Est elegans testis jam Darquius, esseque Martis
Non eadem et Veneris saucius arma docet;
Cui pila imberbes transfigens, dentibus ore
Excussis septem, fœdat utrinque genas.
Bombardæ valido læsus Grammontius ictu,
Secedit moriens urbeque et orbe simul.
Mayus hostili plumbo sub frontis inermis
Percussus medium, spe studiisque cadit.
Regis amore potens, oculo Valletus in imo
Obsessæ sensit noxia tela Feræ.
Qui Do nomen habet, capiendi strennuus auctor,
Vulnera ne capiat, longius urbe latet.
Hinc procul, hinc juvenes! Sua nam qui terga tueri
Non potuit, vix vix anteriora potest.

Mort du duc de Savoie. — En ce mois d'aoust, Philbert-Emmanuel, duc de Savoie, mourust d'une fiebvre lente et longue, et laissa un seul fils son héritier, aagé de 18 ans ou environ.

Estats de judicature à l'enchère, aux despens de qui il appartiendra. — En ce mesme mois, maistre Barnabé Brisson fust fait président de la Grande Chambre du Parlement de Paris, par la cession de messire Pomponne de Belièvre; et maistre Jaques Faie, advocat du Roy audit Parlement, par la cession dudit Brisson; et maistre Pierre du Rancher fust fait maistre des requestes ordinaire de l'hostel du Roy, par la cession dudit Faie. On disoit que Brisson avoit payé à Belièvre, pour l'estat de président, soixante mil livres; Faie à Brisson, quarante mil livres pour l'estat d'advocat du Roy, du Rancher à Faie, pour l'estat de maistre des requestes, vingt-cinq mil livres. Je laisse à penser comme le peuple de France pouvoit attendre bonne justice d'officiers pourveus d'estats par eux si chèrement achetés.

SEPTEMBRE.

La Fère rendue.— Le lundi 12e septembre, la ville de la Fère fust rendue et remise entre les mains de M. le mareschal de Mattignon, lieutenant du Roy en l'armée du siége, aux conditions portées par la capitulation sur ce faite entre les assiegeans et assiegés, qui depuis a esté imprimée et veue de tout le monde.

Receptes pour avoir des enfans, inutiles rendues par une providence de Dieu. — En ce mois de septembre, la Roine, sur ce conseillée par ses médecins et ceux du Roy, alla à Bourbon se baingner aux baings qui y sont, en espérance et comme asseurance, de la part desdits médecins, d'avoir bientost après des enfans, en observant, au surplus, exactement par elle le régime par eux ordonné à cest effaict. Mais rien ne servit, ne mesmes les pélérinages, qu'on tient estre de si grande vertu, dont le Roy, son mari, et elle, s'acquittoient fort bien, mesmes envers la belle Dame de Chartres, le vouloir de celui y estant contraire : *Qui habitare facit sterilem in domo, matrem filiorum lætantem.*

OCTOBRE.

Mort du président Séguier. — Le lundi 24e octobre, messire Pierre Séguier, second président de la Grand Chambre du Parlement de Paris, aagé de soixante-seize ans ou environ, mourust en sa maison de ceste ville de Paris. Il laissa cinq enfans masles : messire Pierre Séguier, président en son lieu; messire Louis Séguier, chanoine et doien de l'Église de Paris et conseiller en la Cour; messire Anthoine Séguier, lieutenant civil au lieu

du président son frère; messire..... Séguier, maistre des requestes au lieu du lieutenant-civil son frère; et messire Hiérosme Séguier, l'un des audianciers de la chancellerie de France, duquel estat il en poursuivist l'érection et provision pour son fils, encores qu'il fust notoirement à la foule et oppression du peuple. De quoi il s'excusoit sur l'amour qu'il portoit à ses enfans et l'envie qu'il avoit de les avancer, usant de ce terme : *Torqueor amore liberorum,* qui est aisé de tourner en françois à ceux qui sont quelque peu bons latins. Au reste, il avoit esté vingt-cinq ou trente ans advocat des parties au Palais, avec nom et réputation d'entre les premiers mieux disans et mieux prenans; du depuis, advocat du Roy, l'an 1550, avec beaucoup d'honneur, et finablement président. Il a marié quatre filles et fort avantageusement pour les biens, n'aiant eu guères d'esgard à autre chose en les mariant. Oultre les estats dessusdits laissés à ses enfans, il est mort riche de deux cens mille escus en fonds d'héritages, rentes constituées et meubles, chose esmerveillable en un homme qui n'avoit onques fait ne sceu faire que le *tric trac* du Palais, et qui avoit renoncé à succession de père et de mère; néantmoins sage, mondain et grand courtizan s'il en fust jamais, bon justicier, fort miséricordieux et point sévère*, servant aux Grands et au temps, jusques à faire sonner et retentir d'un bout de sa paroisse à l'autre son *Ego Petrus peccator*. Il ne fust rien imprimé sur sa mort, si non que les drolles et médisans du Palais, qui ne laissent en repos non plus les morts que les vivants, et qui lui avoient donné le nom de messire *Pierre de Finibus,* firent courir l'épitafe suivant, qui tumba entre mes mains avec deux autres épitafes latins faits à sa louange et à l'honneur de sa maison, la quelle peult estre remarquée à la postérité pour une des

lus florissantes et heureuses maisons de Paris, selon le ıonde[7] :

* EPITAPHE

DE MESSIRE PIERRE SÉGUIER

Præsident en la Cour.

**Ce corps, qui dort ici, fut un sage mondain*
Qui, par un beau semblant, eust le monde à desdain ;
Mais de cœur et de corps, et d'une ardeur secrette,
Aimoit ce que l'avare en ce monde souhaitte ;
De pauvre qu'il estoit, se gouverna si bien
Qu'il devinst opulent, et si n'en monstroit rien ;
Vivoit si sagement et d'un tel artifice,
Qu'il attiroit à soi office sur office ;
Faingnant de n'aimer point le bien qu'il chérissoit
Et d'aimer ce que plus de cœur il haïssoit :
Fin, accort, desguisé, qui monstroit au visage,
Et à la langue aussi, aultrement qu'au courage.
Il estoit, de renom, grand amateur de paix ;
Mais par aucun effet ne le monstra jamais.
Donnoit subtilement, par finesse et envie,
Secrettement la mort, publiquement la vie :
Et pour plus à desir conduire ses affaires,
Il se disoit ami des deux partis contraires,
Vrai cousteau de trippière, qui avoit deux trenchans,
Se disant pour les bons, et puis pour les meschans.
Il monstroit au dehors un zèle salutaire
A Justice et à Dieu : ce n'estoit que pour faire
Sa maison grande et riche. Il a, par ce moien,
Chargé les siens d'honneurs et sa maison de biens.
Ainsi, selon le monde, avveugle et orgueilleux,
Il fut homme de bien et homme très heureux ;
Mais bien malaisément vit l'homme, ce me semble,

Au gré de l'Eternel et de ce monde ensemble,
Comme il est malaisé de servir tout ainsi
Deux maistres différents : le Diable et Dieu aussi.'

* PETRI SEGUIERII, IN SUPREMO PARISIORUM SENATU PRÆSIDIS SUMMI CUBICULARII, TUMULUS.

Hoc quo marmore, Seguierius, ille
Gallorum Cicero, Cato, Ulpianus,
Defunctus triplici fori labore,
Defessus senio, quiescit Heros,
Tres Divæ, Themis alma, docta Pallas,
Peitho flexanimis, simul quiescunt.
Ejus Suada labris, Minerva fronte,
Themis pectore, sessitare suetæ.
Quas sic excoluit, peritus æqui,
Oratorque bonus, bonusque Præses,
Ut postquam triplici fori labore
Defunctus, tumulo quievit Heros,
Post hunc vivere tres Deæ negarint,
Immo numina, si mori nefas est,
Ad cœlos, comitante Seguiero,
Pallas, Suada, Themis, simul volarunt.

P. AMBOS. F.

* NICOLAUS PERROTUS, PARIS. SENATOR, EIDEM SEGUIERIO PRÆSIDI SUO.

Eloquio prestans, caussisque disertus agendis,
Laudis amans, primas tenui regnumque forense,
Et me nobilium deduxit turba clientum.
Arbiter acceptus, juris moderamine prudens,
Absque fori strepitu, sine teste et judice, magnas
Præcidi lites, unde ingens gloria parta.
His gradibus, solio sublimem Curia vidit.
Judicia interdum rexi capitalia præses,
Mitior et dubiis placuit sententia rebus,
Ut premeret tantum manifestos pœna nocentes.
Sive ego censerem, seu regia jussa referrem,
Pondus erat, multoque lepos dicentis in ore.

Præbuit et facilem consensum auremque Senatus,
Adde quod optato cessere domestica cursu.
Namque mihi proles numerosa; fidelis et uxor;
Supremum ante Diem bene prospecta omnia, honorum
Insignes nati titulis, recteque locatæ
Filiæ, et inter se Fratrum concordia mira.
Hæc ego commemorans, de me non glorior, absit,
Arrogo nil meritis, atque hæc ludibria duxi,
Quæ perversè homines adeo mirantur et optant,
Divinæ si non Bonitati accepta ferantur.
Agnosco ergo meum fuerit quodcumque talentum
Contulerit Dominus, cujus clementia nunquam
Et florentem annis et fractum ætate reliquit,
Nunc etiam e tumulo, purgatum sanguine Christi,
Extulit ad cœlum, et sedes dedit inde quietas.
Hæc mihi certa fides et spes, dum vita manebat.
Tuque idem mecum benè spera et crede, Viator.

NOVEMBRE.

Le feu des Cordeliers. — Le samedi 19e jour de novembre, à neuf heures du soir, un feu de meschef se prinst au jubé de l'église des Cordeliers de Paris, lequel embrasa de telle furie tout le comble de ladite église, qui n'estoit lambrissé que de bois, qu'il fut ars et consomé en moins de trois heures entièrement, et la pluspart des chapelles d'à l'entour du cœur gastées et bruslées; mesmes fut le feu si aspre que les sépulcres de marbre et de pierre érigés dans le cœur, et quelques chapelles de ladite église, furent rédigées en pouldre, et celles de bronze fondues et perdues, et la pluspart des piliers de pierre soutenans le dit comble ars et gastés à demi du costé que le feu y avoit touché. Les cordeliers firent courir le bruit que le feu y avoit esté mis par artifice, et en voulust l'on charger les Huguenots; mais enfin fust trouvé qu'il estoit advenu par le mauvoing et inadvertence d'un

novice, qui laissa, la nuit, un cierge de cire allumé près du bois dudit jubé, au pulpitre.

Procession à Paris. — Le dimanche 20e novembre, la Cour et la Ville vindrent en l'église de Paris pour assister à la procession et à la messe solennelle qui y fut célebrée, à l'intention du Roy et de la Roine, pour prier Dieu, la Vierge Marie, tous les saints et saintes de paradis, de vouloir, au retour des baings, donner lignée à la Roine et au Roy, qui lui peust succéder à la couronne de France. A la fin de la messe, fust chanté un *Te Deum* solennel pour la reduction de la ville de Mures en Dauphiné, prise par le duc du Maine sur les Huguenos, qui l'apeloient le prince de la Foy, et furent pendues, ledit jour, en la nef de ladite église de Paris, sept enseingnes des rebelles assiégés.

Nouvel édit de paix. — Sur la fin de ce mois de novembre, Monsieur, frère du Roy, suivant le pouvoir à lui donné par le Roy son frère, arresta le traicté de pacification commencé avec les Huguenos et les Catholiques mal contents, leurs associés, dont les articles furent signés de part et d'autre, et depuis publiés à la Cour de Parlement et par la ville, à son de trompe, et communiqués au peuple par l'impression qui en a esté faite, hormis quelques secrets articles qui demeurèrent par devers les princes et ne furent publiés.

Guerre de l'an 1580. — Ceste petite guerre fust un petit feu de paille allumé et estaint aussi soudain, la meilleure et plus forte partie de ceux de la Religion n'aiant bougé de leurs maisons, et y aians esté conservés doucement soubs l'auctorité du Roy. Le reste, qui ne remua qu'à regret et par force (et par l'artifice, comme on disoit, de la Roine-Mère, qui vouloit ung peu exercer son gendre, qui l'avoit trop proumenée à son gré), fust incon-

tinent appaisé et aussi tost que le Roy voulust, lequel aiant en cest endroit une intention couverte, contraire à celle de sa mère, les faisoit crier et taire comme il lui plaisoit.

Décembre.

Desle. — Au commencement du mois de décembre, Desle, Alemand, chevalier de l'Ordre, qui avoit en secondes nopces espousé la trésorière Allégre, fust pendu et estranglé à Blois par jugement des chevaliers de l'Ordre, qui lui firent son procès, par lequel il fust convaincu et attaint d'avoir, l'esté précédent, pris argent du Roy, pour aller en Allemagne lever quelques cornettes de Reistres pour le service de Sa Majesté. Néantmoins, y estant allé à cest effait, fust trouvé qu'il les avoit levées et arrestées des deniers du Roy, pour venir au secours du prince de Condé et de ses partizans, tenans la Fère et autres places contre le Roy.

Mort de l'évesque de Cisteron. — Le mecredi 28e du présent mois de décembre, mourust à Paris l'évesque de Cisteron, vrai pourtraict d'Épicure, et ung des plus vilains et salles du trouppeau, duquel la mort fust semblable à la vie, et fust honnoré du suivant Tumbeau, lequel, entre ses autres vertus dont il fust decoré en sa vie, contient ses derniers propos mémorables et dignes d'un tel évesque que lui :

EPISCOPI CISTERONENSIS TUMULUS.

Egregius Bacchi cultor Venerisque satelles,
Prima Epicurei gloria lausque gregis,
In primis cynicæ metuendus cuspide linguæ,
Lædere perjuro strennuus ore Jovem,
In reliquis pius antistes, qui largus egenis,

Disperso culpas eluit ære graves,
Et totidem minimis quot erant commissa, redemit
Stupra, novis semper lætus adulteriis,
Virginibus sacris, quarum incesto arsit amore,
Haud unquam proprias ille negavit opes.
Qualis ei vitæ ratio, fuit exitus idem,
Processit modulo vitaque morsque pari,
Namque illum invisens affectum morte propinqua,
Affata est summis fæmina [1] digna procis :
Ecce adsum, antistes, presto officiosa petenti,
Dic agedum, quidquam num tibi dulce meum est?
Hic contra moriens, verbis non tristibus, inquit :
Da cunnum, de te nil nisi vulva placet.
Quod carum est vivis, charum morientibus esse,
Pontificis tanti verba suprema notant.

'Pr. B.... *f.* 1580.'
3° *Calend. Januar.*

Quand on apporta à ce vénérable évesque le *Corpus Domini*, après l'avoir receu, il demanda au vicaire son *domino* qu'il avoit en sa teste, lequel l'autre lui aiant baillé, ne sachant qu'il en vouloit faire, s'en affubla et commence à dire tout hault : ***Beati qui in Domino moriuntur***.

DEUX DISTIQUES

PUBLIÉS EN CEST AN 1580, EN SEPTEMBRE,

SUR LA PRISE DE LA VILLE DE LA FÈRE, EN PICARDIE.

Hæc Fera marte gravis tot Adonidas intulit orco,
Nec victa est armis, sed mage decipulis.

II

Alcidem domuisse ferunt fera monstra per orbem.
Hoc opus Henrici, perdomuisse Feram.

1580.

---

1. *En marge* : Courtalain.

*En cest an 1580, sur ce que le Roy, nonobstant la este et la guerre, qui travailloient son pauvre peuple de ›us les costés, ne laissoit d'aller voir les nonnains, et ne ɔugeoit de leurs couvents et abbayes à leur faire l'amour, ı publia à Paris le sonnet suivant, qu'on adressoit à Sa [ajesté, comme si sa mauvaise vie eust esté cause de tout mal qu'enduroit le peuple :

*Est-ce exemple de Roy, que de faire l'amour
Es lieux sacrés, où font les nonnains demeurance,
Rejettant ta moitié, miroir de patience,
Et quitter tes palais pour y faire séjour?

Le Conseil des tirans que tu as en ta Court,
Qui pippent à ton sceu les pauvres et la France;
Ces empestés édits qu'as mis en évidence,
Ne sont-ce les tesmoins de la peste qui court?

Je sçai que tu es Roy, mais ce n'est roiaulté
D'estre ribaud tiran, d'user de cruaulté,
Et par meschant conseil faire tout à sa teste.

Dieu me deffend aussi de dire mal de toi,
Quand tu serois meschant, parce que tu es Roy.
Dieu te garde de mal et ton peuple de peste!

AULTRE, EN FORME DE COMPLAINTE, SUR LA CONFUSION MENASSANT LA FRANCE DE RUINE, EN CEST AN 1580.

*Las! à ce coup, c'est fait de nostre France;
Chacun le void, le sçait et le congnoist.
Remède aucun cependant il ne naist;
Mais au malheur plustost sa cheute advance;

Les estrangers emportent sa substance,
Pour les honneurs et faveurs qu'on leur fait;
Les domestiques ont, par [un] cas infaict,
Rempli la Court de vice et d'ignorance,

D'où descoulans, comme par deux canaux,
Ont infecté du reste les cerveaux,
Si que pour perdre autrui il s'extermine;

Le prœbstre est chef, le mercadant combat,
Le soldat juge, et juge est le soldat:
Mais pleure au moins, ô France, ta ruine!

*HENRICO III°, GALLIARUM REGI.

Rex rege regnando, rebus regimenque repone,
Reginas, reges, re, ratione[que] reges.

1580.*

En cest an 1580, ceux de la maison de Loraine recherchèrent fort et ferme ceux de la Religion, et les solicitèrent pour entrer en leur Ligue; et en parla le duc du Maine, entre autres au baron de Salignac, qui depuis a espousé la fille de la chancelière de l'Hospital, lui promettant et à tous ceux de sa religion le libre exercice d'icelle, mesmes dans le milieu du camp et des armées, et leur donner de si bonnes asseurances qu'ils n'auroient rien à craindre de ce costé-là. A quoi le baron de Salignac fist response qu'il ne pouvoit, ni ne vouloit, estre jamais d'autre Ligue que de celle du Roy. Ce qu'il fist entendre à la Roine-Mère, et lui dist la response qu'il avoit faite à M. du Maine, dont elle le remercia fort et monstra lui en sçavoir bon gré *(soit qu'elle faingnist ou autrement)*.

l'asseurant d'y pourvoir et d'y donner bon ordre : dont toutefois on n'a veu aucuns effects.

Voilà le zèle de la Maison de Guise à la conservation de la Religion Cath., Apost. et Romm., et les premiers projets de la Ligue pour l'extermination de l'hérésie.

En cest an 1580, mourust à Paris, en sa maison sur le Quay des Augustins, madamoiselle de Bisseaux, femme sage et vertueuse, et en la Religion, de la quelle elle avoit tousjours fait profession, encores que par le curé de Saint-André-des-Ars, sa paroisse, nommé Dampmartin, fust publié tout le contraire, disant partout qu'il lui avoit administré tous ses sacremens, à cause de six escus que M. de Bisseaux, son mari, craingnant les temps, et pour éviter à scandale, avoit donné au dit curé pour ainsi le dire et déclarer par tout comme il fist. [1]

1. Voir le même fait relaté ci-dessus, p. 367, dans une seconde rédaction un peu modifiée.

VARIANTES

ET FRAGMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RELEVÉS

DANS LES ÉDITIONS DES XVII^{e} ET XVIII^{e} SIÈCLES

VARIANTES

ET FRAGMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RELEVÉS

DANS LES ÉDITIONS DES XVII^{e} ET XVIII^{e} SIÈCLES [1]

MAI 1574.

Page 1, ligne 17. — Il eut un fils de Marie Touchet, nommé duc d'Angoulême. Ce Roy aimoit trop la chasse.

(*Édition* 1719, p. 34.)

P. 4, l. 12. — Volontairement, *au lieu de :* volontiers.

(*Éd.* 1621 *et suiv.*)

JUIN 1574.

P. 5, l. 9. — Tourtel, *au lieu de :* Tourtet.

(*Éd.* 1621 *et suiv.*)

P. 10, l. 13. — Albert de Gondy, comte de Retz, affectant la principauté d'Orange, on fit cette pasquinade :

Nature a fait un cas étrange
En la personne de Gondy :
Il ne lui faut plus qu'une orange
Pour faire un bon salmigondy.

(*Éd.* 1719, p. 39.)

---

1. On ne relève que les passages offrant quelque intérêt. On laisse de côté tout ce qui n'est que changement de mots ou de dates dans les éditions antérieures.

P. 11, l. 15. — Un Grand, *au lieu de :* un des plus grands du royaume.

(*Éd.* 1621 *et suiv.*)

JUILLET 1574.

P. 13, l. 13. — Le mardi ensuivant, *au lieu de :* le mardi.

(*Éd.* 1621 *et suiv.*)

SEPTEMBRE 1574.

P. 28, l. 22. — J'ay ouy dire à des catholiques qu'il n'y avoit pas la moitié de ce qu'elle avoit fait.

(*Éd.* 1719, p. 45.)

DÉCEMBRE 1574.

P. 41, l. 3. — Outre ce qu'en a escrit le Jésuite Auger, qui le faict parler comme dit est.

(*Addit. ms. édit. in-4°, 1621, exempl. de la Biblioth. de l'Arsenal, n° 5762, H.*)

P. 41, l. 7. — Comme un saint, *au lieu de :* comme un ange.

(*Éd.* 1621 *et suiv.*)

(*Ce paragraphe et la fin du précédent ont été mélangés et modifiés dans l'éd. de* 1621 *et dans les suiv.*)

P. 44, l. 23. — Pour ce que l'habillement de sa mort se trouva semblable à celuy de sa vie, étant son corps tout couvert du pourpre, on fit les vers suivants :

Purpureo fuerat....

(*Éd.* 1719, p. 23.)

P. 45, l. 1. — Voicy quatre autres vers que les Huguenos firent pour son épitaphe :

Lapis hic, etc. (*Suit le quatrain.*)

Selon ses bons amys les Huguenos, il eut un vilain commerce avec la Reyne-Mère, comme il paroist dans leur dialogisme de la paix en 1572, et en leurs autres satires. Dieu sçait ce qui en est, mais un de mes amis, non huguenot, m'a confié qu'étant couché avec un valet de chambre du cardinal, dans une chambre qui entroit en celle de la Reyne

mère, il vit sur le minuit ledit cardinal avec une robe de nuit seulement sur ses épaules qui passoit pour aller voir la Reyne, et que son amy luy dit que s'il luy avenoit jamais de parler de ce qu'il avoit vu, il en perdroit la vie [1].

(*Éd.* 1719, p. 50.)

JANVIER 1575.

P. 51, l. 7. — Quoy que cependant d'autres disent qu'elle n'en souhaitoit pas, mais ce qui en fit plus d'envie à la Reyne, ce fut l'esprit doux et dévot de cette princesse....

(*Éd.* 1719, p. 51.)

MARS 1575.

P. 55, l. 3. — *Le* 22 *mars* les députés... *arrivèrent* à Paris.

(*Éd.* 1719, p. 53.)

MAI 1575.

P. 58, l. 23. — Réputation, *au lieu de :* opinion.

(*Éd.* 1621 *et suiv.*)

OCTOBRE 1575.

P. 93, l. 4. — A la Saint-Barthélemy, autres disoient qu'un grand l'avoit fait tuer, par jalousie de sa femme.

(*Éd.* 1719, p. 59.)

AVRIL 1576.

P. 110, l. 26. — Princes de ceste qualité, *au lieu de :* de son qualibre.

(*Éd.* 1621 *et suiv.*)

1. Bien que l'*Avis au Lecteur* des frères Godefroy, en tête de leur édition de 1719, annonce que les passages ajoutés au manuscrit de l'auteur sont distingués par des crochets, celui-ci se confond avec le texte. Les éditeurs de 1744 (Lenglet-Dufresnoy) et de 1825 (Petitot) ont commis la même erreur. D'où il est résulté que Châteaubriand, entre autres, a cité ce passage interpolé comme s'il était de l'Estoile, dans son *Analyse raisonnée de l'histoire de France*, au règne de François II.

P. 126, l. 29. — Le 21, *veille de Pasques*, la paix fut arrestée...

(*Éd.* 1719, p. 65.)

Mai 1576.

P. 131, l. 28. — Le Roy et la Reyne arrivèrent à Paris, revenant de Normandie, dont ils rapportèrent quantité de guenons et de perroquets.

(*Éd.* 1666, p. 18.)

Aout 1576.

P. 151, l. 30. — Pour mieux fouiller aux bourses des bourgeois de Paris.

(*Éd.* 1621 *et suiv.*)

Septembre 1576.

P. 156, l. 2. — Basteleur des Eglises de Paris.

(*Éd.* 1621 *et suiv.*)

Janvier 1577.

P. 167, l. 22. — Aimar, président de Bordeaux, et Bodin, avocat de Laon, députez pour le Tiers-Etat de leurs villes et provinces aux Assemblées particulières des Etats, parlèrent hautement contre Versoris et ses adhérens pour l'entretenement de la paix.

(*Éd.* 1719, p. 77.)

Février 1577.

P. 181, l. 3. — Deux ou trois cens mil francs, *au lieu de*: cent ou deux cens mil francs.

(*Éd.* 1621 *et suiv.*)

Mai 1577.

P. 189, l. 7. — Avec les filles des Reynes, qui étoient vêtues de damas de deux couleurs. Madame la marquise de Guercheville en étoit une et s'appeloit la jeune. Ce festin se fit à l'entrée de la porte du jardin, au commencement de la grande allée, au bord d'une fontaine, qui sortoit d'un rocher par divers tuyaux. Madame la maréchale de Retz étoit grande-maîtresse, Madame de Sauve, qui depuis fut la mar-

quise de Narmoustiers (*sic*), étoit l'une des maîtresses d'hôtel, et tout y étoit en bel ordre.

(*Éd.* 1720, p. 305-306.)

SEPTEMBRE 1577.

P. 205, l. 11. — Qui haïssoit ceste dame pour un refus en cas pareil.

(*Éd.* 1666, p. 24.)

P. 205, l. 16. —

Dames, qui aimeʒ de Fiquier (sic),
Gardeʒ-vous en toute manière
Des lacs coulans de Humière,
Des grands pardons de Villequier,
Des catarres de Cheverni,
Des lamentations de Fargi,
Et du retour de Scipion...

Le dernier vers a été enlevé par le couteau du relieur.

(*Add. ms. édit. in-4°, 1621, exempl. de la Bibl. de l'Arsenal. Elle est d'une autre main que les autres notes.*)

MARS 1578.

P. 238, l. 11. — Damoiselle Bussy, *au lieu de :* d'Assy.

(*Éd.* 1666, p. 27.)

AVRIL 1578.

P. 244, liv. 20. — On en fit ces deux vers :

Seigneur, reçoy en ton giron
Chomberg, Quelus et Maugiron.

(*Éd.* 1666, p. 29.)

JUILLET 1578.

P. 260, l. 26. — On dit de Saint-Maigrin (*sic*), qu'en mourant il donna son âme à Dieu, son corps à la terre et son cul à tous les diables.

(*Éd.* 1720, p. 306.)

JANVIER 1579.

P. 307, l. 2. — Dont il estoit incapable, pour la vérole qui le mangeoit et les lascivetés qui l'avoient énervé.

(*Éd.* 1666, p. 35.)

P. 308, l. 15. — Deduit *au lieu de :* réduit.

(*Éd.* 1666, p. 36.)

AVRIL 1579.

P. 313, l. 3. — Cordelières Saint-Marceau, *au lieu de :* Cordeliers.

(*Éd.* 1666, p. 36.)

DÉCEMBRE 1580.

P. 375, l. 7. — Delfe, *au lieu de :* Deslé.

(*Éd.* 1666, p. 40.)

TABLE DES SOMMAIRES

DE 1574 A 1581

REGISTRE-JOURNAL DU RÈGNE DE HENRI III. 1
LE SOUFFLET DE LA VIE HUMAINE 2

1574

MAY. — Mort du Roy Charles IX. — Assemblée de la Cour au Palais, le lendemain de la Pentecoste. — Députation du Prévôt des Marchands et des Echevins de Paris. — Le corps du Roi exposé. 3-4

JUING. — La Cour au Louvre. — Portes du Louvre murées, et pourquoi. — Régence de la Roine-Mère. — Députés envoyés au Roy de Pologne. — Commissaires pour faire le procès au comte de Montgommeri. — Le maréchal de Rais de retour de Pologne. — Gens de guerre aux environs de Versailles. — Mort de l'ambassadeur de Mantoue. — M. de La Noue. — Tombeau du Roy Charles IX, très-scandaleux, publié et semé à Paris. — Prise de la ville de Saint-Lô, en Normandie. — Réponse magnanime du capitaine Colombière au sieur de Montgommeri. — Mort du seigneur de la Tour. — Généalogie du comte de Rets, et de l'anciene et bonne fortune de lui et de ses frères. — Montgommeri à Paris. — Exécution d'un capitaine nommé La Roche. — L'arrest et exécution du comte de Montgommeri à Paris, le samedy 26 juing 1574. — La ville de Quérantan rendue. — Le sieur de Guitéri. 4-12

JUILLET. — Confirmation de la Régence de la Reine. — Enterrement du Roy. — Disputes de ceux de la Cour pour leur rang, à l'enterrement du Roy, avec quelques seigneurs du Conseil. — Mort du vicomte d'Auchie. — Hacqueville décapité aux Halles. — Reistres et Suisses. — Geoffroi Vallée et son beau livre. — Son tombeau. 12-15

AOUST. — Le Roy de Navarre et M. le Duc relaschés par la Roine-Mère, qui s'aschemine avec eux au devant du Roy. — Départ du Roy de Pologne, et la route qu'il tient pour revenir en son royaume. — Le mareschal Danville à Turin, où il voit le Roy. — Les quatre maréchaux. — Quatrain plaisant. — Vers contre les Italiens et la Roine-Mère. — Rencontre sur le nom de Médicis. — Sardini et Adjacet, partizans. — Villequier, gentilhomme de la chambre. — Bellegarde et Rusé 16-20

Septembre. — Le Roi à Lyon. — Réponse du Roy aux ambassades de ceux de la Religion. — Sévérité du Roy mal agréable à la noblesse. — Le Prince de Condé abandonné des siens. — Pierre le Rouge roué en Grève, à Paris. — Resjouissances à Paris pour le retour du Roy. — Mort de Mme la Duchesse de Savoie. — Ses paroles. — Son tombeau. — Vers sur son nom. — Prise de Fontenai, en Poictou, par les catholiques. — Mort de Dumoulin. — *La Vie Sainte Katherine.* — Paroles du cardinal de Lorraine. 20-28

Octobre. — Le maréchal de Damville. — Baron de Fontenai dans Lusignan. — Propos notables du mareschal de Cossé. — Mort de Mme la princesse de Condé. — Accident prodigieux. — Les *Mémoires de France sous Charles IXe*. — L'*Histoire des Neuf Charles*, de Belleforest. — Épigramme sur cette histoire. 28-31

Novembre. — Protestations de Monsieur et [du] Roy de Navarre sur le *Corpus Domini*. — Vente des biens de l'Église. — Sage response de M. de Monmoranci. — Bruits de Paris. — Voyage du Roy en Avignon. — Naufrage au Pont-Saint-Esprit. — Faute d'argent. — L'épitaphe du grand diable d'argent. — Garrault pris. — Rochelois mutins. — Le Roy écrit aux Rochelois. — La Haie quitte la Rochelle. 31-37

Décembre. — Mort du duc de Bouillon. — Les Battus d'Avignon. — Larchant, capitaine des gardes. — Danville prend Saint-Gilles. — Métamorphose du mareschal Dampville et du duc d'Uzès. — Liveron assiégée. — Argent demandé à Paris. — Eveschés conférés à personnes dignes. — Assaut donné à Lusignan. — Mort du cardinal de Lorraine en Avignon. — Vents impétueux. — M. de Reims, ce qu'il dit du cardinal. — Auger. — Propos et belles visions de la Roine-Mère après la mort du cardinal. — Vers de la Roche-Chandieu sur la mort du cardinal. — Divers tombeaux. — Sonnet de l'état de France. — Stérilité de l'an 1574 en la Guienne. — Complainte de l'Argent. — Mort d'Estienne Jodèle. 37-48

1575

Janvier. — Liveron. — Reistres du Roy huguenos ne veulent combattre contre leurs compagnons. — Lusignan rendu. . 49-50

Febvrier. — Sacre du Roy. — Mariage du Roy. — Opinions diverses sur ce mariage. — Pourquoi la Roine-Mère trouva bon ce mariage. — Le Roy veut faire épouser Chasteauneuf, sa maîtresse, à Mons. de Luxembourg. — Remuement à Marseille pour la douane. — Le Roy à Paris. — Mort de Mme de Lorraine. 50-53

Mars. — Mort de Sélim, empereur des Turcs. — Bruits de Paris attiltrés. — Dévotions du Roy. — Dévotions d'argent mal agréables. — Emprunts. — Services des duchesses de Savoie et de Lorraine. — Troubles en Bretagne et Normandie. — Députés de ceux de la Religion 53-55

Avril. — Députés de la Religion ouïs au Conseil du Roy, et leurs demandes mal veues et receues de Sa Majesté. — Réponse du Roy et de la Reine aux députés de ceux de la Religion. — Vignes gelées. — Hannetons. — Epigramme contre le Roy 55-58

MAY. — La vraie croix dérobée. — Soldat pendu à Paris pour avoir tué Dinteville. — L'armée des Turcs détruite par la peste. — Rencontre facétieuse et à-propos du Roy de Navarre. — Dire du Roy sur la rencontre du Roy de Navarre, son beau-frère. — Sonnet sur La Bordezière et sa sœur. — Les femmes de Paris et filles de la Cour, quatrain et sonnet. — Disgrâce de Roissi. — Quolibet à ce sujet. — Pybraq vend son Estat. 58-62

JUING. — Résolution notable de M. de Montmorency. — Mort de la duchesse de Ferrare et mort de M. de Rouhan. — Maladie de la Roine-Mère et d'où provenue. — Poésies contre elle. — Épitaphe de la belle huissière. — Périgueux surpris par Langoirant, huguenot. — Entreprise des Huguenots. — Le paradoxe des Huguenots. . . . 63-68

JUILLET. — Tumulte à Paris. — Exécution du capitaine Lavergerie. — Justice improuvée du Roy. — Poésies contre les Italiens et la Roine-Mère. — Sonnet des Majestés. — Prise et exécution de Montbrun. — Mariage du marquis de Noménie avec la damoiselle de Martigues. — Vaumesnil et Jannin arrêtés. — Publicains de Poictou. — Besme tué. — Bastardin pendu en personne, et La Haie en effigie. — Rochelois. — Mort de La Haie. — Son tombeau. 68-85

AOUST. — Exécution d'Abraham, secrétaire du Prince de Condé. — Voyage de la Reine, veuve de Charles IX, à Blois. — Six vingt dix mille livres accordés au Roi. — Assassinat de La Moissonnière commis à Paris, loué et vanté. — Sonnet contre les massacreurs. — Le duc de Lorraine gratifié par le Roy et par la Cour. — Huittain sur Henri II et les Guises. — Emotion à Bordeaux 85-88

SEPTEMBRE. — Évasion de Monsieur, frère du Roy. — Déclaration de Monsieur. — Simulté accorte du Roy de Navarre. — Le président Séguier, prisonnier, paie rançon. — Levée de troupes à Paris. — M. le Duc à Blois. — Feux en l'air, veus sur la ville de Paris. — Les mareschaux mis hors de prison par le moyen de Monsieur. . . 88-90

OCTOBRE. — M. le Duc quitte Blois, va à Romorantin et à Chastelleraud. — Procession générale à Paris, où le Roy ne veult que les dames se trouvent. — Desfaite de Reistres par le Duc de Guise, qui y demeure blessé. — Le Duc de Guise balafré. — Les mareschaux mis en liberté. — Prise d'Issoire. — Assassinat du capitaine Gast dans sa maison, à Paris. — Jugement de Dieu sur le Gast. . . 90-93

NOVEMBRE. — Dévotions, accoustrements et exercices du Roy. — Actions du Roy calomniées. — Pièces latines sur le Roy étudiant la grammaire. — Dires du Roy notables. 93-95

DÉCEMBRE. — Départ de Paris de la Reine Ysabel, regrettée et pleurée du peuple. — Assemblée de ville pour emprunts résolus enfin au contentement du Roy. — Remonstrances du Prévôt des marchans. — Rochepot à la Rochelle, de la part de Monsieur. — Ruffec refuse l'entrée d'Angoulême au duc de Montpensier. — Divisions à la Rochelle sur la prise d'armes de Monsieur. — Impôts à Paris. — La ville Saint-Denis fortifiée. — Sonnets sur l'état des affaires. — Epigramme bien fait *de mundo muliebri*. — Autre épigramme *in Gallos mutuis armis pereuntes*. — Navire sur le portail de l'Hôtel-de-Ville. — Vers plaisants sur le feu d'artifice. — Epigramme sur le fils d'un apoticaire 95-109

1576

Janvier. — Du vin empoisonné présenté à Monsieur. — Blondeau à la question. — Exercices du Roy. — Mort du moine Richelieu, symbolisante à sa vie. — La Reine-mère et le cardinal de Bourbon de retour à Paris. — Refus des habitants de remettre Bourges au duc d'Alençon. — Hérauld envoyé à Bourges. — Déluge ès pays du Maine et Anjou. — Epitaphe d'un homme foudroyé. . . 110-112

Février. — Lespilly, Nuis, pillés. — Dijon rançonné. — Le Roy de Navarre se retire de Paris et abjure. — Paroles du Roy de Navarre après avoir passé la Loire. — Caresses du Roy de Navarre au duc de Guise. — Traict de Béarnais. — Monsieur accepte Moulins et Decise, au lieu de Bourges. — Le prince de Condé en Auvergne. — La Châtre pille Bourges. — Pasquil scandaleux contre les membres des cours souveraines. — Attichi arrêté. — Le perroquet d'Attichi. — Sonnet contre Charron, Prevost des marchands. — La Cour à Gaillon et à Bresle. 113-122

Mars. — Propos notables du Roy pour la paix. — Le Roy veut acheter Nantœil. — Billets aux bourgeois pour la solde des Suisses. — Les Reistres près Paris. 122-124

Avril. — Nevers branquetté. — Paroles du Duc de Nemours et de Beauvais la Nocle. — Départ de Beauvais la Nocle. — La nouvelle vraie croix de Jésus-Christ à la Sainte-Chapelle. — Le prince de Condé et Jean Casimir en Gatinais. — Retour de Beauvais la Nocle. — Le Roy rassemble des troupes et fait la paix. — Le Roy au Palais pour demander argent. — Les présidents taxeurs. — Placart contre les présidents de Thou et Séguier, Maistres des Requestes blasonnés, quatrain contre eux 124-129

May. — Pacification. — Annulation de l'emprisonnement des mareschaux. — Advocats et procureurs taxés. — Publication de la paix. — Le Roy à la Cour pour son édit de la paix. — Sottise de peuple. — Arrivée de M. de Montmorency à Paris. — Le Roy à la Cour pour la vérification de l'apannage de Monsieur. — Le Roy prend les deniers des rentes de la Ville. — Abot, conseiller, le signale. — Remonstrances au Roy. — Princesse de Navarre va trouver son frère. . . 129-133

Juing. — Mort du président Baillet, qu'on appeloit communément le Mulet et l'Asne de la Cour. — Érection de la Chambre mi-partie odieuse à la Cour. — Péronne gardée contre le prince de Condé. — Les Huguenots se saisissent de La Charité. — Les portes de Paris ne sont plus gardées. — Belièvre chargé de licencier les Reistres. — Sonnet d'Estat (ou œnigmatique) autre attribué à Passerat. — Promenade et passe-temps du Roy. — Voyage de M. de Paris à Rome. — Tour subtil joué par le Baron de Viteaux à son frère. — Maurevert reçoit de l'argent de la Reine-Mère. — Paroles du Roi sur Viteaux. 133-137

Juillet. — Retour du Roy à Paris. — Le Roy au Parlement. — Édit des rentes du clergé. — Difficultés à la réception de Deraisnes. — Entrée de Monsieur dans Bourges et gentille excuse du prince de Condé pour n'y point entrer. — Custos se tue. — Scoreol tué par Duchesne. — Huguenos de Rouen s'enfuient devant la croix du car-

dinal de Bourbon. — Paroles du Roy. — Achat de la terre d'Olinville par le Roy. — Milon et sa généalogie, avec sa subtilité et adresse à crocheter. — Vers latins contre lui. — Les mignons. — Leur accoutrement. — Les vertus et propriétés des mignons. — Vers contre eux. — Birague au Parlement. — Épigramme d'un jeune homme fardé à Saint-Eustace 137-149

Aoust. — Ducs de Guise, du Maine et de Nemours, jurent l'observation de l'Edit. — Bruit de mariage de la sœur du Roy de Navarre. — Mariage du duc du Maine à Meudon. — L'évesque de Paris mal voulu du clergé. — Les Reitres retiennent les agents du Roy. — Despesse les délivre. — Les dévotions des Roys sont trouvées bonnes quand elles se font à bonne fin, mais autrement on s'en moque. — Pasquil contre le Roy. — Plaisante drôlerie. — Entrée de Monsieur à Tours. 150-152

Septembre. — Affiche à Paris contre ceux de la Justice. — Évangile des Long Vestus et espèces de larrons. — Le peuple est un sot animal en toutes sortes. — Titres donnés au Roy par le peuple. — Les noces du Duc d'Aumale. — Duras vient quérir la Reine de Navarre, mais il est éconduit. — Messe chantée à La Rochelle. — Les Richebourgs décapités en effigie pour avoir tué Vialard. — Huguenos attaqués revenant du presche. — Le Roy court les bals. 153-157

Octobre. — Le Roy à Olinville. — Le peuple de Champagne menace les Reistres. — La Noue sort de Paris plus viste qu'il n'y estoit entré. — Vigni vend son Estat à Petremol. — Difficultés à cause de cette vente. — Mémoires de David. — But de la maison de Lorraine et le vrai fondement de la Ligue. 158-159

Novembre. — Entrevue du Roy et de Monsieur son frère donne l'alarme aux Huguenos et aux Catholiques leurs associés. — Sonnet. — Nouvelles à Paris du sac d'Anvers. — Estats vendus à Paris 159-162

Décembre. — Harangues du Roy et du Chancelier ouvrant les Estats de Blois. — Quatrain. — Meurtre du seigneur de Saint-Sulpice dans la basse-cour du château de Blois. — Prise du Saint-Esprit par les Catholiques. — Belle rencontre. — Vers sur la prise de La Charité. — Le Roy veult la paix. — Mort de Nancey. 162-164

1577

Janvier. — Déclaration du Roy aux Estats le 1er de l'an 1577. — Noblesse. — Clergé. — Le peuple. — Obsèques de l'Empereur Maximilien. — Portes de Paris gardées. — Impunité de meurtres qui se commettent publiquement, à la vue et à la barbe du Roy. — Seconde séance des Estats. — D'Espinac, Senescé, Versoris. — Offre du clergé, de la noblesse et du tiers-état. — Sonnet cruel et médisant. — Sonnet véritable. — Sonnet plaisant. — Du président L'Huillier, son compagnon. — Poésies sur l'état de la France. — Voyage de M. de Montpensier vers le Roy de Navarre. — Placcard de Paris. — Usuriers recherchés. — Beauvais. — Aimar et Bodin parlent pour la paix. 165-178

Febvrier. — Les magistrats signent les articles de la Ligue. — Parti.

— Loudun pris et pillé. — Humières en Picardie pour la Ligue. — Les *Gelosi*, comédiens italiens à Paris. — Vers *de comitiis blesanis*. — Siége de La Charité. — Huittain huguenot. — Contre-ligue des Huguenots. — Accoustrement du Roy, efféminé. — Sornette contre le président Saint-Mesmin, qui n'avoit de l'esprit que pour sa provision, encore pas. — Vers semés à Blois, assez grossiers, mais véritables. 178-183

Mars. — Assemblée du privé Conseil. — Demandes du duc Casimir. — Propositions de paix. — A Paris on se moque de la Ligue. — Huittain attribué à Rappin. — Discours contre la Ligue. — Assemblée de Ville. — Subsides demandés par le Roy pour faire la guerre. 184-185

Avril. — La Reine-mère emprunte de l'argent aux partisans. — Assemblée de ville pour de l'argent. — Mort des capitaines Martiningues, Brochanteau et Quartier. — Mort de Danès, évêque et lecteur du Roy. — Sonnet à sa mémoire. — Reddition de La Charité. 185-188

May. — Bussy d'Amboise et ses pilleries. — Le vice salarié. — Festin royal. — Festin de la Roine-Mère. — Pudicité de la Cour. — Basteleurs mieux receus et ouïs du peuple que les prédicateurs. — Le mareschal Dampville prend le parti du Roy. — Comte de Genevois, prisonnier. — Marle se retire d'Ambert. — Yssoire pris par Monsieur. — Bonnes nouvelles au Roy, mauvaises aux Huguenos. — Le Roy séjourne à Poitiers. 188-191

Juing. — Monnoies descriées. — Prix des monnoies en juing 1577. — Demandes du clergé pour les rentes de la Ville. — Défenses de la Cour aux *Gelosi* de jouer. — Comparaison des dames de ce temps aux soldats. — Les soufflets des dames 191-192

Juillet. — Hosteliers et cabaretiers, officiers du Roy pour de l'argent. — Mort du sieur de Palaiseau, tué. — Mort du président Hennequin. — Plaisant pasquil. — Le président Hennequin canonizé, après sa mort, par le suivant Tombeau, dressé par les Huguenos, ses bons amis. — Poésies : *le Passant et les Esprits. Hennequin et Charron. Hennequin, Sathan et Lucifer.* — Pybrac, du Conseil privé. — Farceurs autorizés audessus d'une Cour de Parlement. — Meurtre de l'abbé d'Orbais. — Le fort Saint-Michel surpris par les Huguenos . . 193-203

Aoust. — Namur surpris par Don Juan d'Autriche. — Benoist Milon volé. — Vers : *de Milone capto.* — Le fort de Brouage pris par Mayenne. 203

Septembre. — Le Parlement continué. — Histoire tragique de la Villequier, tuée par son mari. — Poésies sur cette mort. — Pybrac receu en l'estat du président Hennequin, oultre le gré et consentement de la Cour. — Prix des escus et autres monnoies en septembre 1577. — Acte généreux pour une dame de son mestier. — La Chateauneuf tue son mari. — Mariage de Bray, impuissant. — La Grandru. — Vers sur de Bray. 204-207

Octobre. — Taverniers taxés. — Italiens. — Édit de paix publié. — Poncet et son sermon sur la paix. — La Roine malade de fascherie par un faux rapport. — Monsieur à Paris. — Son départ pour la Fère. — Le Roy et ses mignons à Olinville. — Sonnet vilain monstrant la

corruption du siècle et de la Cour. — Mort de M. de Morvilliers à Tours. — Le Roy et les députés de Flandre à Paris. . . 208-221

Novembre. — Comette de l'an 1577 et la peur de la Roine-mère. — Sixain latin sur la comète. — Édit des monnoies très-nécessaire. — Sonnet à propos de l'édit. — Requeste des marchands de soie de la ville de Paris sur le descri des monnoies. — Desfiance du Roy. — Mort de Troïlus Ursin, tué. 221-224

Décembre. — La nopce de Marcel, orfévre. — Poesies pour des masquarades à la Cour. — Arrest du Parlement de Bordeaux sur le nouvel édit des monnoies. — Fille chez les Cordeliers. — Vers : *de Antonio fœmina simulante virum* 224-228

1578

Janvier. — La damoiselle de Pons reine de la fève. — Bravache de Bussy d'Amboise. — Entreprise de Bourdeilles sur Périgueux. — Querelles de mignons. — Belle déclaration du Roy sur les querelles 229-231

Febvrier. — Nouvelle querelle de mignons. — Quélus. — Quatrain sur lui. — Monsieur offensé de ceste querelle. — Faveur du Roy. — Monsieur empesché de sortir par la Roine sa mère. — Festin par la Ville fait au Roy, où ordinairement tel paye l'escot qui n'en a pas tasté. — Nopces de Saint-Luc avec la Brissac. — Quatrain sur la Brissac. — Dessein de Monsieur empesché; sa personne et ses gens arrestés, puis relaschés et réconciliés tous ensemble, à la mode de la Cour, par le moyen de M. de Lorraine. — Festin de Combaud aux mignons. — Ung fils de France saute les murailles de la ville. — Édit des clercs du greffe. — Rochepot envoyé par Monsieur au Roy. 231-236

Mars. — Trois cardinaux françois faits à Rome. — Retour de la Roine-mère d'Angers et de son voyage. — On fait passer le guichet à la Roine. — Rare exemple pour une fille engrossée. — Maisons de Paris honnorées du Roy pendant le karesme de l'an 1578. — Mort du cardinal de Guise à Paris. — Cardinal des Bouteilles. . 236-238

Avril. — Bataille rangée de mignons. — Mort de la fille du Roy Charles IX; service à Notre-Dame. — Mort de la princesse de la Roche-sur-Yon; ses paroles à la Reine de Navarre. — Querelles. — Salcède sauvé. — Vendition des estats de justice. — Exactions. — Collation de bénéfices. — Deux sonnets et un quatrain contre l'estat présent. — Le 4e chapitre du prophète Osée. — Festin d'un nouveau cardinal. — Édit des offices des finances cassé. — Paroles du Roy honorables pour Beauclerc. — Combat des mignons. — Maugiron, Riberac, Livarrot, Antraguet, Quélus. — Mort de Quélus et ses derniers souspirs et propos. — La Ligue se développe. — Épitaphes, tombeaux, vaudevilles sur les mignons. — Testament de Maugiron. — Pièces latines et françoises sur Maugiron et Quélus. — Le duc du Maine installé en la possession de l'amirault é. — Levée de gens par Monsieur blasmée par le Roy. — L'Hespagne menace d'une guerre 238-255

May. — L'entreprise de Flandres. — Sortie de ceux de Guise de la Cour, et pourquoi. — Le duc de Guise pour Antraguet. — Querelles

ordinaires de Cour pour rien. — Randan tué par Lavardin. — Commencement du Pont-Neuf 255-257

Juing. — Le Roy se baingne en la mer. — Entrée de Rouen rachetée. — Birague à Nostre-Dame pour son chappeau de cardinal. 257-258

Juillet. — Retour du Roy à Paris. — Premier voyage de Monsieur en Flandre. — Secrète intelligence entre le Roy et Monsieur. — Un frère fait meurtrir par son frère (Cimier) pour adultère. — Meurtre du mignon Saint-Mesgrin. — Cause de la mort de Saint-Mesgrin. — Dire du Roy de Navarre sur cette mort. — Pièces latines et françoises sur Saint-Mesgrin. — Querelle bien fondée. — Grammont tue Chavigny. — Le Roy fait ses adieux à la Roine de Navarre. — Demande du Roy au clergé 258-263

Aoust. — Départ de la Roine de Navarre. — Exécution de blasphémateurs à Paris. — Les soldats pillent les provinces. . . 263-264

Septembre. — Justice notable. — Laquais de treize ans condamné à mort. — Édits nouveaux et boursaux rejettés par la Cour; paroles du Roy. — Décharge accordée au clergé. — Chomberg; sa fortune. — Placards de Paris : rithme de la place Maubert. Placcard italien. — Seaux ostés à Birague et baillés à Chiverni. — Vers latins et françois. — Mort prodigieuse de La Garde, conseiller en la Cour. — Vers latins sur ce suicide 264-271

Octobre. — Demandes fascheuses au clergé. — Mort de Dom Joan d'Austria. — Deux épitaphes. — Comté de Chasteau-Vilain acheté d'ung Italien (Adjaceto) 400 mil francs. — Nouvelles au Roy, à Olinville. — Attacche au cardinal de Bourbon par le Roy de Navarre. — Cimier à Paris pour le mariage de Monsieur. — Oisiveté et curiosité de manans. — La Chastre et ses trouppes revenans de Flandres. 271-275

Novembre. — Remuements à Carses et Suse en Provence. — Provinces remuées par la Ligue. — Le Roy reconnoist la Ligue sous le masque. — Stratagesmes du Roy pour traverser la Ligue. — La Valette prisonnier. — Jean Perier, ung des tueurs de la S.-Berthélemy, envoyé prisonnier à Loches. — Défense de porter pistolets. . 275-277

Décembre. — Les lettres du garde des seaux de Chiverni vérifiées au Parlement. — Estas et gouvernemens à l'enchère. — Mort de J. Mazille, premier médecin du Roy. — Camus, maistre des requestes, député pour fouiller la maison. — Vers sur Mazille. — Un mangeur de petits poulets. — Vingt-quatre sonnets d'Amadis Jamin . . 277-295

1579

Janvier. — Institution de l'Ordre des Chevaliers du Saint-Esprit. — Accoustrement desdits chevaliers : le mantelet, le colier, la croix et la colombe. — Commandeurs : croix de velours orangé. — L'ordre de Saint-Michel. — Huguenos. — Ligueurs. — *De Spiritali Ordine Parisiis celebrato.* — Vers graves et fouldroyans, bien convenables à l'hipocrisie de ce siècle. — Les premiers chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit. — Villequier, premier gentilhomme de la chambre. — Superstitions du

Roy.— M. le Duc se retire en Flandre.— Sonnet sur les tremblemens de terre.— Officiers cassés.— Riant.— Italiens pippeurs.— Arrest de la Grand Chambre pour le fait des notaires, tenus de faire signer les contractants 296-309

Febvrier. — Escoliers contrefaisans le Roy et ses mignons.— Querelle.— La Ferté-Imbaud et Bussy 309

Mars.— Trois maisons à la Pierre-au-Laict tumbées.— Retour des Guises à Paris.— M. le Duc à Paris avec le Roy, et le *Te Deum* accoustumé au bout.— Querelle de Duras contre le vicomte de Thurrenne.— Estats de Bourgongne, Normandie, et ceux que le Roy y envoie.— Fait de dangereuse conséquence.— Querelle des seigneurs de Rentigny et Palaiseau.— Querelle de Chasteauneuf et Chesnay Lallier.— La closture de la Sainte Chapelle. 309-312

Avril. — Déluge, à Paris, de la rivière S.-Marceau. — Messe et procession générale. — Maladie et mort du mareschal de Monmoranci.— Monsieur à Paris.— Ligue *de l'Equité*. 312-313

May.— Maurevert, assassin, blessé.— Justice faite, à Paris, du sieur de la Bobetière.— Chapitre général des Cordeliers, à Paris, en may 1579.— Querelle de Beaupré contre le seigneur d'Aumont. 314-316

Juing. — Querelle d'Angeau et de la Hette, où le mort tue le vivant.— Généraux des Aydes en honneur — Paroles du Roi. Argent demandé au Clergé. 317-318

Juillet. — Premier voyage de Monsieur en Angleterre.— Sonnet sur son train 318-319

Aoust. — Justice faite, à Paris, de la Primaudaie.— Le Roy demande un don gratuit.— La Rocheguyon arresté.— Mort de Bussy d'Amboise.— *Flore et Lysis.* — Sonnets et épigramme au sujet de la mort de Bussy.— Alarme des Huguenos. 320-331

Septembre.— Le mal d'oreille du Roy.— Faux bruit de Paris effraie l'ambassadeur d'Hespagne, et le fait aller trouver le Roy, qui lui fait une sage response et à propos.— Le Roy, malade d'un mal d'aureille, à l'extrémité.— Poésies et escrits satyriques 332-348

1580

Janvier. — Chevaliers du Saint-Esprit.— Villequier, gouverneur de Paris.— L'édit des Estats de Blois.— Collation du cardinal de Birague.— Combaud vend son estat de maistre d'hostel à Adjacet.— Mariage de la Rouet; sixain sur elle 349-351

Febvrier.— Disners du Roy.— Tour de foire.— Sonnet.— Disgrâce de Saint-Luc, mignon suspect.— Peuple pillé des deux costés.— Mariage du comte de Chasteauvilain avec d'Atri.— L'édit de paix maintenu.— La réformation de la Coustume de Paris.— Do revient de Normandie 351-354

Mars.— Crucifix-*Maquereau*.— M. de Mandes rend les sceaux.— Grimbert et Malingre; leur fortune.— Commencement de la peste.— Obsèques des Rois de Portugal 354-356

Avril. — Docteur pendu à Paris avec sa robbe longue. — Tremblemens de terre. — Ravagemens de ceux de la Fère . . . 356-357

May. — Lieutenance générale envoyée à Monsieur. — Gourreau exécuté à mort à Paris. — Procureur des Comptes. — Mort de messire Baptiste Gondi. — Nouvelles de la prise de La Noue. — Le prince de Condé sort de La Fère. — Cérémonie du Saint Esprit. — Prise de Cahors par les Huguenos. — Querelle des ducs de Montpensier et de Nevers 357-361

Juing. — Lettres du Roy pour la confiscation des biens des Huguenos. — La coqueluche de Paris, l'an 1580. — Le duc de Nevers se retire à Plombières. — La Noue favorisé des deux Rois. — La Noue aimé de Stroszi. — Mignons allant au siége de la Fère. — Sonnet. — Prise du fils de M. de Thou 361-364

Juillet. — Pourparlers de paix. — Renfort de peste à Paris. — Malmedi. — Tentes. — Grenelle. — Peur plus grande que le mal. — Maschefer pendu. — Mignons blessés devant la Fère. — Nouveaux édits. — Biragues. — Cheverny. — Clergé de France mal content. — Mort de Madamoiselle de Bisseaux 364-367

Aoust. — Grandmont tué devant La Fère. — *In catamithos obsides.* — Mort du duc de Savoie. — Estats de judicature à l'enchère, aux despens de qui il appartiendra 367-368

Septembre. — La Fère rendue. — Receptes pour avoir des enfans, inutiles rendues par une providence de Dieu 369

Octobre. — Mort du président Séguier. — Épitaphe et tombeau dudit 369-373

Novembre. — Le feu des Cordeliers. — Procession à Paris. — Prise de la Mure. — Nouvel édit de Paris. — Guerre de l'an 1580. 373-375

Décembre. — Desle pendu. — Mort de l'évesque de Cisteron. — Son tombeau. — Deux distiques sur la prise de La Fère. — Sonnets contre le Roy et l'estat de la France. — Complainte sur l'Estat de France. — La maison de Lorraine recherche ceux de la Religion pour leur Ligue. — Mort de madamoiselle de Bisseaux 375-379

CORRECTIONS ET NOTULES

Page 36, ligne 14. On propose de lire plutôt ainsi :

Dont l'ung [*fut, long temps a,*] *du ciel précipité.*

P. 43, l. 14. Au lieu de : *vertunt,* lisez : *verrunt.*
P. 44, l. 2. Au lieu de : *Titan,* lisez : *tiran.*
P. 45, l. 11. Au lieu de : *Sonnets,* lisez : *Sonnet.*
P. 48, l. 7. Au lieu de : *fermés,* lisez : *fermes.*
P. 102, l. 6. Au lieu de : *sa substance,* lisez plutôt : [*et*] *substance.*
P. 109, l. 2. Au lieu de : *Et petis,* lisez : [*De*] *petis compagnons.*
P. 118, l. 5. Au lieu de : *Voluise,* lisez : *Volvise.*
P. 148, l. 30. Au lieu de : *Sous,* lisez plutôt : [*Des*]*sous le joug.*
P. 149, l. 9. Au lieu de : *Daunet,* lisez : *Dauvet.*
P. 154, l. 21. Au lieu de : *Tendart,* lisez : *Teudart.*
P. 186, l. 7. Au lieu de : *la queste,* lisez : *à la queste.*
P. 199, l. 11. Au lieu de : *Belʒebuc,* lisez : *Belʒebul.*
P. 208, l. 24. Au lieu de : *de se faire,* lisez plutôt : *de* [*le*] *faire.*
P. 213, l. 15. Au lieu de : [*en*] *science,* lisez : [*et*] *science.*
P. 225, l. 21. Mettez plutôt un point après : *adouci.*
Ibid., l. 22. Mettez plutôt une virgule après : *du vent,*
P. 231, l. 28. Au lieu de : *escurie,* le ms. porte : *escuirie.*
P. 251, l. 6. Mettez un point après : *sibi.*
P. 253, l. 15. Au lieu de : *Qui perdant,* lisez : *Que, perdant.*
P. 266, l. 15. Ponctuez plutôt ainsi :

Qu'il n'y a pas, les bourreaux de la France

Ibid., l. 16. Mettez plutôt une virgule après : *vengeance,*
Ibid., l. 18. Mettez plutôt un point d'exclam. après : *en vos pays!*
P. 280, l. 14. Supprimez l'astérisque.
P. 284, l. 2. Au lieu de : *baigne,* lisez : *baingne.*
P. 298, l. 19. Au lieu de : AN 1579, lisez : AN. 1579.
P. 301, l. 16. Au lieu de : *desordement,* lisez : *desbordement.*
P. 307, l. 20. Au lieu de : *tout c'en,* lisez : *tout ce en.*
P. 321, l. 26. Au lieu de : *d'amour,* lisez : *d'amours.*
P. 323, l. 13. Supprimez le *qui.*
P. 327, l. 3. Au lieu de : *mourrir,* lisez : *m'ouïr.*
Ibid., l. 5. Au lieu de : *frères, seurs,* lisez plutôt : *frère et seurs.*
Ibid., l. 8. Le ms. porte : *Face,* mais il faut sans doute lire : *Race.*
Ibid., l. 9. Au lieu de : *fléol,* lisez : *fleol.*
Ibid., l. 11. Supprimez le point après : *renommée.*

P. 327, l. 15. Au lieu de : *d'un amour*, lisez : *d'une amour*.

P. 328, l. 10. Au lieu de : *mourrir*, lisez : *mourir*.

Ibid., l. 18. Au lieu de : *trempent*, lisez : *trempoient*.

P. 329, l. 64. On a omis ici une ligne de points. Un vers a été passé dans le ms. Le vers : *N'es-tu plus soucieux*, etc., semble devoir être le premier du second quatrain.

Ibid., l. 21. Au lieu de : *Fait*, lisez : *Feit*.

Ibid., l. 26. Au lieu de : *traisons leurs forces*, lisez : *traisons leur force*.

P. 330, l. 18. Au lieu de : *colorer*, lisez : *coulourer*.

P. 334, l. 9. Le ms. est tel; mais il y a eu peut-être là une transposition.

Ibid., l. 25. Au lieu de : *Ceux là te font*, lisez plutôt : *Ceux feront*.

P. 335, l. 2. Le ms. porte bien : *Ganimedes*, mais lisez plutôt : *Ganimeds*.

Ibid., l. 17. Le ms. donne : *guerriers*, il faut sans doute lire : *gorriers*.

P. 336, l. 15. Au lieu de : *Revenant*, lisez : *Revenants*.

Ibid., l. 24. Au lieu de : *prendre en main*, lisez : *prendre en [sa] main*.

Ibid., l. 25. Au lieu de : *gaieté*, lisez : *gayeté*.

Ibid., l. 27. Au lieu de : *soldats*, lisez : *soldars*.

P. 346, note 1. Au lieu de : *prétendoit*, lisez : *prétendant*.

3007 — Imp. Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

ALPHONSE LEMERRE, Éditeur, 27-31, passage Choiseul.

LA BIBLE

PAR

E. LEDRAIN

Traduction nouvelle d'après les textes Hébreu et Grec

Dix volumes format in-8° cavalier.

Chaque volume 7 fr. 50.

Tomes I et II. . . LIVRES HISTORIQUES.

Tomes III et IV . LIVRES LÉGISLATIFS OU THORA.

Tomes V et VI. . ŒUVRES MORALES ET LYRIQUES.

Tome VII. . . . . LES PROPHÈTES.

Tomes VIII et IX. ÉVANGILES, ACTES, APOCALYPSE, ÉPITRES.

Tome X . . . . ÉTUDE CRITIQUE.

Il a été fait de La Bible *un tirage sur papier de Hollande, sur papier de Chine et sur papier du Japon*

Paris. — Impr. ALPHONSE LEMERRE, 27, passage des Grands-Augustins.

BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
SITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARI
RIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANF
ORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVER
TANFORD UNIVERSITY LIBRARIES · STANFORD
NIVERSITY LIBRARIES · STANFORD UNIVERSITY
BRARIES · STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

Stanford University Libraries
3 6105 013 442 715

DC
122.9
L4A2
v.1

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

OCT 1 8 1998
OCT 1 2 1998